



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



Programme
Alimentaire
Mondial

wfp.org/fr

LE DÉFI
**FAIM
ZÉRO**



2018

REVUE STRATEGIQUE FAIM ZERO AU TOGO



2018

REVUE STRATEGIQUE FAIM ZERO AU TOGO

Rapport final

Août 2018

PREFACE

La sécurité alimentaire et nutritionnelle revêt un caractère transversal et implique tous les secteurs de développement économique et socio-culturel. A ce titre, la problématique de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle fait l'objet d'une attention particulière de la communauté internationale confortée par l'adoption, en 2015, du programme de développement durable à l'horizon 2030. Cet agenda mondial, assorti de 17 objectifs de développement durable (ODD), dont l'ODD2 vise à « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ».

Au niveau continental, la sécurité alimentaire et nutritionnelle constitue également un élément fondamental de la Stratégie régionale africaine de la nutrition (SRAN) 2015-2025 qui vise à établir un consensus entre les principaux acteurs de la nutrition et les encourager à participer à des approches et mécanismes efficaces de gouvernance de l'alimentation au sein de l'Union africaine.

Au Togo, près de 50% de la population est touchée directement ou indirectement par l'insécurité alimentaire. Cependant, la proportion de ménages subvenant avec difficulté aux besoins alimentaires a baissé de 15,6 points passant de 49,5% en 2011 à 33,9% en 2015. Conscient de l'importance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des mécanismes de protection sociale, le gouvernement entend ainsi renforcer son action en faveur de l'élimination de la faim, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la promotion non seulement d'une agriculture inclusive, durable, mais aussi compétitive et résolument tournée vers l'économie de marché. Pour ce faire, des mesures visant à lutter contre la pauvreté, la faim sous toutes ses formes et les vulnérabilités sont initiées.

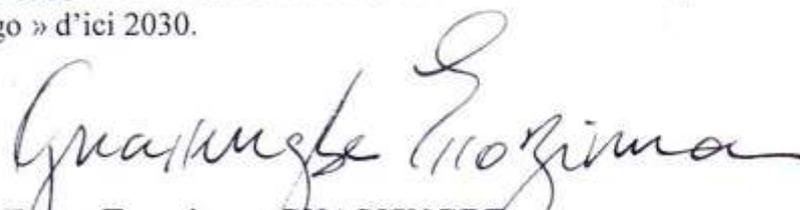
Dans l'optique du renforcement de ses efforts, le gouvernement a élaboré le Plan national de développement (PND) 2018-2022 auquel sont arrimées les stratégies sectorielles contribuant à l'atteinte des ODD.

Ces efforts s'inscrivent dans un processus entamé par le pays depuis quelques années et basé sur des choix stratégiques et orienté vers une plus grande cohérence des politiques et des structures institutionnelles, permettant de conduire à tous les niveaux, aussi bien local que central, une réflexion prospective sur les enjeux stratégiques de développement durable, notamment les défis économiques, sociaux (alimentation, santé, éducation, emploi décent, etc.) et environnementaux.

Pour faire face aux défis liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Togo avec l'appui des partenaires techniques et financiers a entrepris la revue stratégique faim zéro. La mise en œuvre des recommandations devrait permettre à la population togolaise d'accéder à une alimentation suffisante et nutritive, leur garantissant à la fois la couverture des besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires afin de mener une vie saine et active.

La présente revue mérite donc une réelle appropriation par tous les acteurs dans un cadre multisectoriel.

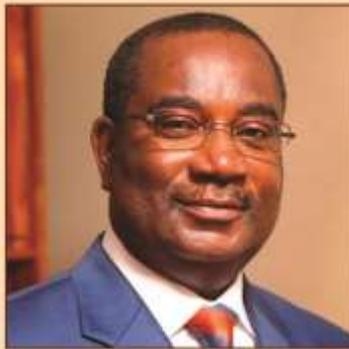
Le gouvernement togolais adresse ses vifs remerciements au Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM) pour son appui constant ainsi qu'à l'ensemble des partenaires bilatéraux et multilatéraux et réaffirme son engagement à fédérer les efforts de tous les acteurs pour la réalisation de l'objectif «faim zéro au Togo » d'ici 2030.



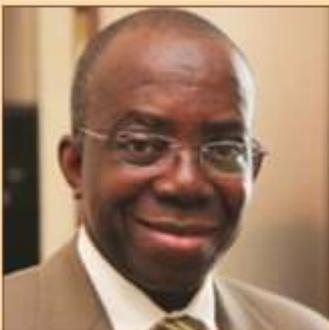
Faure Essozimna GNASSINGBE
Président de la République Togolaise



S.E.M. Faure Essozimna GNASSINGBÉ
Président de la République Togolaise



Komi Sélom KLASSOU
Premier ministre de la République Togolaise



Kossi ASSIMAIDOU
Ministre de la planification
du développement



Ouro-Koura AGADAZI
Ministre de l'agriculture, de l'élevage
et de la pêche



Victoire S. TOMEGA DOGBÉ
Ministre du développement à la base,
de l'artisanat, de la jeunesse
et de l'emploi des jeunes



Suzanne AHO-ASSOUMA
Ancienne Ministre,
Lead Convener/Facilitatrice Principale



Etsri HOMEVOR
Secrétaire Général,
Membre de la Task-force
Ministère de la planification
du développement



Ennardja ALASSANI
Directeur des politiques,
Membre de la Task-force
Ministère de l'agriculture, de l'élevage et
de la pêche



Wanata A. AGBISSO
Directeur de la planification,
Membre de la Task-force
Ministère du développement à la base,
de l'artisanat, de la jeunesse
et de l'emploi des jeunes



Guy Mesmin ADOUA
Représentant, Directeur Pays
(PAM - Togo/Bénin)



**Eyassama Badawasso
PAKAYI**
Directeur exécutif du cabinet
d'étude Agro Conseil Plus Sarl



Bériname BADJARE
Chargé de Programme
(PAM - Togo)

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ACRONYMES	viii
LISTE DES TABLEAUX	xii
LISTE DES FIGURES	xii
RESUMÉ EXECUTIF	xiv
1. INTRODUCTION	1
1.1 Contexte général du pays	1
1.2 Economie togolaise	3
1.3 Contribution du secteur agricole à l'économie nationale	4
1.4 Pauvreté, inégalités et services sociaux de base	4
1.5 Contexte nutritionnel et alimentaire.....	6
2. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE LA REVUE STRATEGIQUE	7
2.1 Démarche, méthodes de collecte et d'analyses de données	7
2.1.1 Analyse par triangulation et sur base de l'approche de la théorie du changement	
2.1.2 Analyse de l'accessibilité aux marchés	
2.1.3 Evaluation des besoins alimentaires et projections de productions agricoles alimentaires au Togo	
2.1.4 Méthode de priorisation des programmes, activités et actions retenues pour la réalisation de la faim zéro au Togo à l'horizon 2030	
2.2 Etapes de revues des documents et validation	13
3. DEFINITION DES CONCEPTS	15
3.1 Faim	15
3.2 Sécurité alimentaire.....	15
3.3 Malnutrition, dénutrition et sous-alimentation	15
3.4 Sécurité alimentaire, pauvreté et sécurité sociale.....	16
3.5 Droit à l'alimentation	16
3.6 Sécurité alimentaire et nutrition	17
3.7 Sécurité alimentaire, équité et genre	17
3.8 Sécurité alimentaire et changements climatiques.....	17
4. ANALYSE GLOBALE DE LA SITUATION DE LA SÉCURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET DES PRODUCTIONS ALIMENTAIRES	18
4.1 Diagnostic et analyse situationnelle globale	18
4.1.1 Analyse suivant les cibles 2.1 & 2.2 relatives respectivement à l'élimination de la faim et de la malnutrition	
4.1.2 Analyse suivant la cible 2.3 relative à l'accroissement de la productivité agricole et des revenus des petits producteurs	
4.1.3 Analyse suivant la cible 2.4 relative à la viabilité des systèmes de production alimentaire et des pratiques agricoles résilientes	
4.1.4 Analyse suivant la cible 2.5 relative à la préservation de la diversité génétique des espèces végétales, animales alimentaires	
4.2 Perception de la sécurité alimentaire par les acteurs locaux.....	52
5. FACTEURS DE RISQUES AGGRAVANT DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET MECANISMES D'ATTENUATION	53

6. SPECIFICITES REGIONALES EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	53
6.1 Régions septentrionales du pays.....	53
6.2 Régions méridionales du Togo	55
7. SECTEUR DE L'EDUCATION.....	56
8. SANTE, EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT	57
8.1 Santé, VIH/SIDA et tuberculose	57
8.2 Eau, hygiène et assainissement	59
9. PROTECTION SOCIALE ET PRISE EN COMPTE DU GENRE	61
10. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE, RESSOURCES NATURELLES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU TOGO	64
10.1. Etat de l'environnement physique du pays	64
10.1.1 Climat
10.1.2 Pédologie et hydrogéologie
10.1.3 Environnement biologique
10.2. Etat actuel des ressources naturelles au Togo.....	65
10.2.1 Ecosystèmes et flore terrestre
10.2.2 Couverture forestière
10.2.3 Ecosystèmes et flore aquatiques
10.2.4 Ressources fauniques
10.2.5 Aires protégées et ressources floristiques et fauniques
10.3. Etat de dégradation des ressources naturelles	69
10.3.1 Dégradation des formations forestières
10.3.2 Dégradation des galeries forestières
10.3.3 Dégradation des terres
10.3.4 Dégradation des ressources en eau
10.4. Changements climatiques et effets/impacts sur la sécurité alimentaire	73
10.4.1 Préoccupations relatives à l'innocuité des aliments en lien avec l'utilisation d'intrants agricoles
10.4.2 Préoccupations liées aux pollutions diverses et à la bioaccumulation
10.5. Engagements et stratégies du Togo en matière de gestion de l'environnement et des ressources forestières	77
11. DISPOSITIONS ET CAPACITES INSTITUTIONNELLES : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	81
11.1 Typologie et rôles des acteurs nationaux intervenant dans la sécurité alimentaire ...	81
11.2 Partenaires techniques et financiers	87
12. ACQUIS DU TOGO EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE.....	88
13. CAS DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES ET NUTRITIONNELLES EXPERIMENTES AU TOGO	91
14. ANALYSE DE LA RÉPONSE A LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DURABLE.....	100
14.1 Cadre international, continental et régional	100
14.2 Plan national de développement du Togo (PND 2018-2022)	114
15. CADRE PROGRAMMATIQUE DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT	116

15.1 Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF)	116
15.2 Plan stratégique du Programme alimentaire mondiale (PAM)	120
15.3 Cadre de programmation par pays de la FAO	123
15.4 Programme pays de l'UNICEF	124
15.5 Plan d'action du Programme pays du PNUD	125
15.6 Programme d'action stratégique de coopération pays de l'OMS	125
15.7 Programme pays de l'UNFPA	125
15.8 Programme pays de l'UNHCR.....	126
15.9 Cadre d'intervention de l'ONUSIDA	127
15.10 Cadre d'intervention de la Banque africaine de développement (BAD).....	127
15.11 Coopération bilatérale.....	128
16. RÉPONSES NATIONALES IMPULSEES PAR LE GOUVERNEMENT	128
16.1 Cadre national de développement et d'intégration des objectifs de développement durable.....	128
16.2 Gouvernance autour de la sécurité alimentaire et cadre de redynamisation du secteur agricole	133
16.2.1 Gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
16.2.2 Cadre de redynamisation du secteur agricole
16.3 Réponses dans l'amélioration de la production agricole et alimentaire durable	135
16.4 Réponses aux défis liés à l'accessibilité aux aliments	136
16.5 Réponses aux défis liés à la stabilité des approvisionnements.....	138
16.6 Réponses face aux défis d'utilisation adéquate des aliments.....	139
16.7 Réponses liées à la protection sociale et à la promotion du genre.....	139
17. PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES A L'HORIZON 2030 ET DEFIS EN MATIERE DE PRODUCTIVITE ET DE PRODUCTIONS AGRICOLES ALIMENTAIRES ET D'ACCESSIBILITE AUX MARCHES.....	141
17.1 Evolution des besoins alimentaires et disponibilités en denrées à l'horizon 2030	143
17.2 Situation générale sur l'accessibilité géographique ou physique aux marchés	155
17.3 Points d'attention pour des orientations correctives à long terme dans le secteur agricole pourvoyeur de denrées alimentaires	157
18. DEFIS, RECOMMANDATIONS, EFFORTS ET INTERVENTIONS PRIORITAIRES	157
18.1 Défis et recommandations.....	157
18.2 Efforts à fournir suivant les cibles de l'ODD2 et interventions prioritaires.....	162
19. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS CIBLEES.....	163
20. ANALYSE DES RISQUES	171
21. CONCLUSION.....	172
BIBLIOGRAPHIE/DOCUMENTS CONSULTES.....	174
ANNEXES.....	178
ANNEXE 1 : Synthèse des résultats qualitatifs issus des concertations aux niveaux régional et central
ANNEXE 2 : Synthèse de l'analyse Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)

ANNEXE 3 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles (GERN)	_____
ANNEXE 4 : Flux des élèves formés dans les centres de formation agricole du Togo	_____
ANNEXE 5 : Evolution de la population togolaise selon les perspectives démographiques à l'horizon 2031	_____
ANNEXE 6 : Estimation des besoins alimentaires de la population togolaise et projections de productions des principales spéculations vivrières	_____
ANNEXE 7 : Taux de couverture des besoins en produits vivriers, animaux et halieutiques	_____
ANNEXE 8 : Situation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (Cadre harmonisé) – Octobre 2015 à Février 2018	_____
ANNEXE 9 : Liste des structures/institutions consultées	_____
ANNEXE 10 : Synthèse de quelques projets de sécurité alimentaire et état de mise en œuvre	_____

SIGLES ET ACRONYMES

ADAPT	Adaptation de l'agriculture aux changements climatiques
AFD	Agence française de développement
ANSAT	Agence nationale de sécurité alimentaire au Togo
ANVT	Agence nationale du volontariat au Togo
ARAA	Agence régionale pour l'alimentation et l'agriculture
ATPC	Banque Ouest africaine de développement
BOAD	Assainissement total piloté par les communautés
BORNEFONDEN	Bornefonden Togo (Fondation pour enfants et jeunes)
CAGIA	Centrale d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles
CEA	Champs Écoles d'agriculteurs
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes discriminations à l'égard des femmes
CEFE	Création d'entreprise et formation des entrepreneurs
CERSA	Convention internationale des droits de l'enfant
CIDE	Centre d'excellence régional des sciences aviaires
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CITES	Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction
CNDH Togo	Commission nationale des droits de l'homme au Togo
CNP	Conseil national du patronat
COSSC	Coordination des organisations syndicales et de la société civile
CPCAT	Conseil permanent des chambres d'agriculture du Togo
CPC	Centrale des producteurs de céréales du Togo
CNSD	Conseil national de suivi de la décentralisation
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
Code Utile Afrique	Conseil pour un développement utile en Afrique
CTOP	Coordination togolaise des organisations paysannes et de producteurs agricoles
COGEP	Comité de gestion des écoles publiques
COGERES	Comité de gestion des ressources de l'établissement secondaire
CRS	Catholic relief services
CRT	Caisse des retraites du Togo
DAEMA	Direction de l'aménagement, de l'équipement et du matériel agricole
DE	Direction de l'élevage
DFDTPA	Direction de la formation, de la diffusion des techniques et des organisations professionnelles agricoles
DFV	Direction des filières végétales
DPA	Direction des pêches et de l'aquaculture
DPPSE	Direction des politiques, de la planification et du suivi-évaluation
DRAEH	Direction régionale de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique
DRASPFA	Direction régionale de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation
DRE	Direction régionale de l'éducation
DRPDAT	Direction régionale de la planification du développement et de l'aménagement du

	territoire
DRS	Direction régionale de la santé
DSID	Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation
DSP	Direction des semences et plants
EDST III	Enquête démographique et de santé au Togo 2013-14
EJV	Opportunité d'emploi des jeunes vulnérables
EPTT	Projet éducation pour tous au Togo
ESA	École supérieure d'agronomie
ESOP	Entreprises de services et organisations de producteurs
ESTBA	École supérieure des techniques biologiques et alimentaires
ETD	Entreprise territoire et développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAIEJ	Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes
FIDA	Fonds international de développement de l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
FNFI	Fonds national de finance inclusive
FNPT	Forum national du paysan togolais
FODA	Formation en développement d'affaires
GERM	Gérer mieux son entreprise
GES	Gaz à effet de serre
GIFS	Gestion intégrée de la fertilité des sols
GIZ	Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit, Coopération Allemande
GOPA	Gesellschaft für Organisation Planung und Ausbildung mbH
GPTFSA	Groupe des partenaires techniques et financiers du secteur agricole
IDH	Indice de développement humain
ITRA	Institut togolais de recherche agronomique
ICAT	Institut de conseil et d'appui technique
IEC	Information éducation et communication
IMF	Institution de micro finance
INAM	Institut national d'assurance maladie du Togo
INADES- FORMATION	Institut national pour le développement économique et social
INFA-Tové	Institut national de formation agricole de Tové
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
IOV	Indicateur objectivement vérifiable
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LTDH	Ligue togolaise des droits de l'homme
MAPTO	Mouvement alliance paysanne du Togo
MASPFA	Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation
MEPSFP	Ministère des enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle
MICS	Enquête à indicateurs multiples
MIFA	MIFA : Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques
MSPS	Ministère de la santé et de la protection sociale
MSPC	Ministère de la sécurité de la protection civile
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé

ONMT	Ordre national des médecins du Togo
ONMVT	Ordre national des médecins vétérinaires du Togo
ONAF	Office national des abattoirs et frigorifiques
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPA	Organisations professionnelles agricoles
OSC	Organisations de la société civile
OTR	Office togolais des recettes
PADAT	Projet d'appui au développement agricole au Togo
PAEIJ-SP	Projet d'appui à l'employabilité et à, l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs
PAFPE	Programme de formation technique et professionnelle et emploi des jeunes
PAM	Programme alimentaire mondial des Nations Unies
PANGIRE	Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau
PANSEA	Plan d'action national du secteur de l'eau et de l'assainissement
PAP	Programme d'actions prioritaires de la SCAPE
PARTAM	Projet d'aménagement et de réhabilitation des terres agricoles de Mission Tové
PASA	Projet d'appui au secteur agricole
PATA-Oti	Projet d'aménagement des terres agricole de la plaine de l'Oti
PBVM	Projet d'aménagement hydro agricole de la Basse Vallée du Mono
PDC Plus	Projet de développement communautaire et des filets sociaux
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique
PDPR-K	Projet de développement de la production rizicole dans la région de la Kara
PDRD	Projet de développement rural de la plaine de Djagblé
PDRI-Mô	Projet de développement rural intégré de la plaine de Mô
PIB	Produit intérieur brut
PNA	Planification nationale de l'adaptation aux changements climatiques
PNAS	Politique nationale d'alimentation scolaire
PNCD	Programme National de consolidation de la décentralisation
PND	Plan national de développement du Togo
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNEEG	Politique nationale de l'équité et de l'égalité de genre et son plan d'action
PNIASA	Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire
PNIASAN	Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPAAO-Togo	Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest-Projet Togo
PPBS	Planification-programmation-budgétisation-suivi/évaluation
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRADEB	Programme d'appui au développement à la base
ProDRA	Projet de développement rural y compris l'agriculture
ProSecAI	Programme sécurité alimentaire
ProCIV	Programme centre d'innovations vertes
PROVONAT	Programme de volontariat national du Togo

PRP-AGIR	Priorités Résilience Pays
PRT	Projet de développement des plantes à racines et tubercules
PSAEG	Projet de soutien aux activités économiques des groupements
PTDE	Plan triennal de développement de l'école
PTF	Partenaires techniques et financiers
PUDC	Programme d'urgence de développement communautaire
PVVIH	Personnes vivant avec le VIH/SIDA
QUIBB	Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être
RAFIA	Recherche, appui et formation aux initiatives d'auto-développement
SCAPE	Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
SHA	Self Help Africa
SNU	Système des Nations Unies
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
SRPA	Stratégie de relance de la production agricole
TCAM	Taux de croissance annuel moyen
TDE	Société togolaise des eaux
TIRSAL	Togo Incentive-Based Risk Sharing System for Agricultural Lending
UE	Union Européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNICOOPEMA	Union des coopératives des pêcheurs et mareyeurs
UROPC	Union régionale des organisations de producteurs de céréales
UTCAF	Utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome immuno déficitaire acquis
WASCAL	West African Science Service Center on Climate Change and Adapted Land Use
WILDAF	Women in Law and Development in Africa

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Schéma d'analyse sur base de l'approche SDQ (Sujet-Dimension-Qualificatif)	10
Tableau 2 : Flux d'étudiants diplômés de l'INFA de Tove par spécialité sur la période 2005-2015	47
Tableau 3 : Taux de couverture forestière des régions administratives du Togo	66
Tableau 4 : Etat de la dégradation des ressources	70
Tableau 5 : Axes stratégiques et effets du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF 2019-2023).....	120
Tableau 6 : Axes stratégiques et effets du Plan national de développement (PND 2018-2022)	129
Tableau 7 : Prix des produits vivriers de 2010 à 2017	137
Tableau 8 : Données d'évaluation des productions agricoles (productions végétales).....	142
Tableau 9 : Données d'évaluation des productions animales et halieutiques	143
Tableau 10 : Programmes prioritaires identifiés pour la réalisation de la faim zéro au Togo	163
Tableau 11 : Activités et actions majeures déclinées par programme prioritaire	164

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du Togo en Afrique de l'ouest	1
Figure 2 : Matrice d'Eisenhower exploitée pour la priorisation	12
Figure 3 : Ménages ayant des difficultés à subvenir à leurs besoins alimentaires	18
Figure 4 : Prévalence de l'anémie.....	19
Figure 5 : Retard de croissance par région	20
Figure 6 : Carte de la couverture forestière du Togo	67
Figure 7 : Représentativité des différentes classes de dégradation des terres au Togo.....	72
Figure 8 : Besoins et productions en hypothèse basse	Figure 9 : Besoins et productions en hypothèse moyenne
.....	
Figure 10 : Besoins et productions en hypothèse haute	144
Figure 11 : Besoins et céréales disponible en hypothèse basse	Figure 12 : Besoins et céréales disponibles,.....
.....	
Figure 13 : Besoins et céréales disponibles, hypothèse haute.....	145
Figure 14 : Besoins et maïs disponible, hypothèse basse	Figure 15 : Besoins et maïs disponible, hypothèse moyenne
.....	
Figure 16 : Besoins et maïs disponible, hypothèse haute.....	146
Figure 17 : Besoins et sorgho/mil disponible, hypothèse basse	146
Figure 18 : Besoins et sorgho/mil disponible, hypothèse moyenne	Figure 19 : Besoins et sorgho/mil disponible, hypothèse haute
.....	
Figure 20 : Besoins et riz paddy disponible, hypothèse basse	Figure 21 : Besoins et riz/paddy disponible, hypothèse moyenne.....
.....	
Figure 22 : Besoins et riz paddy disponible, hypothèse haute	147

Figure 23 : Besoins et tubercules disponibles, hypothèse basse	Figure 24 :
Besoins et tubercules disponibles, hypothèse moyenne.....	147
Figure 25 : Besoins et tubercules disponibles, hypothèse haute	148
Figure 26 : Besoins et ignames disponibles, hypothèse basse	148
Figure 27 : Besoins et ignames disponibles, hypothèse moyenne	Figure 28 : Besoins et
ignames disponibles, hypothèse haute	148
Figure 29 : Besoins et manioc disponible, hypothèse basse	Figure 30 : Besoins et
manioc disponible, hypothèse moyenne	149
Figure 31 : Besoins et manioc disponible, hypothèse haute	149
Figure 32 : Besoins et légumineuses disponibles, hypothèse basse	Figure 33 : Besoins
et légumineuses disponibles, hypothèse moyenne	149
Figure 34 : Besoins et légumineuses disponibles, hypothèse haute	149
Figure 35 : Besoins et haricot/niébé disponible, hypothèse basse	Figure 36 : Besoins et
haricot/niébé disponible, hypothèse moyenne	150
Figure 37 : Besoins et haricot/niébé disponible, hypothèse haute	150
Figure 38 : Besoins et arachide disponible, hypothèse basse	Figure 39 : Besoins et
arachide disponible, hypothèse moyenne.....	151
Figure 40 : Besoins et arachide disponible, hypothèse haute.....	151
Figure 41 : Besoins et produits carnés disponibles, hypothèse basse	152
Figure 42 : Besoins et production halieutique, hypothèse basse.....	152
Figure 43 : Besoins et produits carnés disponibles, hypothèse moyenne	153
Figure 44 : Besoins et production halieutique, hypothèse moyenne	Erreur ! Signet non défini.
Figure 45 : Besoins et produits carnés disponibles, hypothèse haute	154
Figure 46 : Besoins et production halieutique, hypothèse haute.....	154
Figure 47 : Carte présentant l'état sur l'accessibilité géographique au Togo	156

RESUMÉ EXECUTIF

*Le Togo s'est engagé en août 2017 dans un processus de consultation des parties prenantes pour l'élaboration d'un rapport diagnostic sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle y compris les questions de protection sociale. Ce processus s'inscrit dans le cadre global d'analyse de la situation de l'Objectif de développement durable (ODD) numéro 2 « **Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable** » dans une logique de réponses coordonnées et efficaces de lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire au Togo. L'exercice a été appuyé par le Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM).*

Pour sa formulation, une approche participative a été adoptée par le Cabinet d'études Agro Conseil Plus Sarl qui s'est chargé de la conduite des études techniques et de la production des rapports. Sous la facilitation générale de Madame Suzanne AHO-ASSOUMA, Facilitatrice Principale désignée par le Gouvernement, les documents élaborés ont été validés au cours des sessions d'orientation stratégiques, coordonnées par un Comité consultatif ou de pilotage regroupant toutes les parties prenantes et dirigé par les Ministères de la Planification du développement, de l'agriculture et du développement à la base. Les revues pour les contributions techniques ont été assurées par l'équipe restreinte de la Facilitatrice composée du Secrétaire Général du Ministère de la planification du développement, du Directeur des Politiques, de la planification et du suivi-évaluation, du Ministère chargé de l'agriculture et du Directeur des études et planification du ministère chargé du développement à la base. Le travail de cette équipe désignée 'noyau dur' a été soutenu par le comité technique de la revue, organisé en équipe multisectorielle composée de représentants des différents départements ministériels impliqués, des organisations de la société civile y compris des femmes, des associations de professionnels agricoles et des acteurs des représentants du secteur privé. Au niveau opérationnel, de la collecte des informations, aux consultations au niveau central et régional, le souci de participation des parties prenantes et des personnes ressources a été recherché.

La prise en compte du caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire a été riche en expériences et apprentissage et a alimenté les sources de débats et de partage entre les représentants de différents secteurs et, d'une manière générale, entre les parties prenantes aux différentes étapes de discussions et échanges. Le processus a permis de renforcer la dynamique de travail intersectoriel et le dialogue entre les représentants des ministères, du secteur privé et de la société civile autour des questions liées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que celles relatives aux effets des changements climatiques, à la protection sociale et au genre.

Par rapport aux enjeux, les données issues des « Perspectives démographiques du Togo 2011-2031, édition 2015 » indiquent que le rapport de dépendance démographique restera, au cours de la période, en dessous du seuil de 0,8 et pourrait se situer autour de 0,65 en 2031, permettant ainsi au pays de réaliser le premier dividende démographique.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire et comme le soulignent des études antérieures, notamment celles réalisées dans le cadre de la formulation du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN), même en

l'absence d'étude exhaustive sur la question y compris sur les groupes vulnérables à l'échelle du pays, l'on estime que près de 50 % de la population est touchée directement ou indirectement par l'insécurité alimentaire (c'est-à-dire en incapacité de faire face aux besoins alimentaires de base pendant toute l'année). Cette situation est aggravée par le contexte national de pauvreté, d'insuffisance d'investissements en particulier dans les secteurs sociaux et l'agro-alimentaire. La proportion des ménages pauvres se basant sur leur appréciation subjective de la situation personnelle de bien-être aujourd'hui a connu une baisse de 19.7 points de pourcentage (Enquête QUIBB, 2015). Selon les résultats de cette enquête, la proportion de ménages subvenant aux besoins alimentaires avec difficulté a baissé de 15.6 points passant de 49,5% en 2011 à 33,9% en 2015. De plus la proportion des ménages affirmant que leurs besoins alimentaires ne sont pas satisfaits au cours des douze derniers mois précédents a baissé de plus d'un quart (de 62.3% en 2011 à 46.6% en 2015)

L'incidence de la pauvreté a une tendance relativement baissière passant de 61,7% en 2006 à 58,7% en 2011 et 55,1% en 2015. Les estimations récentes en 2018 font état d'un taux de pauvreté de 53,5% au niveau national. Cependant, des poches de vulnérabilité et d'extrême pauvreté se signalent dans toutes les régions du pays même dans certaines agglomérations, notamment, Lomé la capitale. Les régions des Savanes, Centrale, Kara et Plateaux sont reconnues comme étant les plus touchées. Etroitement liée à la pauvreté, l'insécurité alimentaire est majoritairement rurale, touchant les groupes les plus vulnérables, les ménages à faibles revenus, qui en général ont le moins accès aux denrées alimentaires de base et produits de première nécessité.

Les groupes les plus vulnérables sont les femmes, les enfants, les jeunes et les chômeurs, les petits producteurs, les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap ou malades. Une analyse à partir des données de consommation du QUIBB (2011) indique que près de 30% de la population, soit 2,05 millions de personnes, consomment moins 1 742 Kcal/j, considéré comme le minimum requis pour maintenir une vie saine et active au Togo.

La dénutrition demeure très élevée au Togo. Selon les données de l'Enquête démographique et de santé (EDST 2013-2014), la malnutrition chronique, la malnutrition aigüe et l'insuffisance pondérale touchent respectivement 27,5%, 6,5% et 16% des enfants de moins de cinq ans et majoritairement dans les régions des Savanes, de la Kara et des Plateaux. Le déficit énergétique ou maigreur touche 6,9% des femmes en âge de procréer. A cela s'ajoute les carences en micronutriments, notamment en fer (Anémie), en vitamine A et en iode. La même source indique que 70% des enfants de moins de cinq ans sont anémiés et en 2013, 53% des enfants de moins de cinq ans souffraient de carence en vitamine A et sur la période considérée, 48,1% des femmes en âge de procréer souffrent d'anémie. Ces carences nutritionnelles ont des conséquences sur la santé, en termes de morbidité, de mortalité et de dépenses de santé ainsi que sur le développement cognitif des enfants, sur les performances scolaires et à long terme, sur la productivité économique (PAM-MDBAJEJ, 2017).

La perception des populations face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle est variable, selon la région, le genre ou la catégorie sociale. Néanmoins, il apparaît que l'insécurité alimentaire est une priorité majeure de tous les acteurs locaux, qui mettent en place des stratégies de survie en périodes de soudure ou suite aux catastrophes naturelles (sècheresses, inondations). Avec le

développement de mesures nationales de protection sociale y compris de résilience et l'assistance de partenaires, des populations sont quelques peu outillées pour faire face aux conséquences surtout des inondations récurrentes, qui détruisent champs, habitations et infrastructures. L'échelle de couverture reste tout de même faible.

D'une manière générale, il est reconnu que les femmes sont les principales victimes de cette situation, mais elles sont aussi les principales actrices dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en tant que productrices et responsables de l'alimentation du ménage. Les données du recensement national agricole (RNA, 2013) relèvent que les femmes représentent plus de la moitié des actifs agricoles (53,3%). A ce titre, les politiques de protection sociales, de valorisation des produits agricoles, de promotion de la sécurité alimentaire et de la nutrition doivent fortement les impliquer depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre des programmes y compris dans le processus de suivi-évaluation.

En outre, plusieurs facteurs contraignants ont été également relevés lors des consultations, notamment ceux ayant trait à la petite transformation des produits agricoles (taux de transformation établi à 19% en 2016), aux pertes post-récoltes estimées à près de 30% (PNIASAN, 2017), à l'accès aux moyens de production et au système de crédit ou encore à l'insuffisance d'accès aux marchés à cause de l'enclavement et/ou des moyens financiers modestes ou trop faibles. A cela, s'ajoutent le poids des traditions et des habitudes alimentaires, qui influencent à leur tour directement la situation alimentaire et nutritionnelle au sein du ménage.

L'insécurité alimentaire et nutritionnelle apparaît aujourd'hui comme hautement prioritaire par toutes les parties prenantes et son caractère d'urgence est avéré. Elle touche globalement les ménages ou les individus les plus pauvres et vulnérables mais précarisent l'ensemble de la population, en particulier dans la consolidation du capital humain et dans une certaine mesure, l'économie. La revue stratégique faim zéro donnant l'opportunité d'un diagnostic des politiques pour de meilleures réponses dans la synergie et le partenariat trouve ainsi pleinement sa justification et traduit l'engagement politique au plus haut niveau y compris la société civile et le secteur privé pour combattre l'insécurité alimentaire et relever les défis des objectifs du développement durable auxquels le Gouvernement a souscrit le 25 septembre 2015 à New York.

Le rapport de la revue stratégique faim zéro comprend également un plan de mise en œuvre des actions prioritaires à l'horizon 2030. Il vise essentiellement à renforcer les efforts de tous les acteurs et s'attaquer aux différentes dimensions de la sécurité alimentaire à savoir: (i) la disponibilité de produits vivriers en qualité et quantité suffisantes, (ii) l'accès pour tous, y compris aux groupes les plus vulnérables et à faibles revenus, (iii) l'utilisation et la qualité sanitaire des produits alimentaires, en vue de favoriser une alimentation équilibrée et saine pour tous, (iv) la stabilité des approvisionnements, qui implique une dimension politique et des mécanismes de prévention/gestion des crises et catastrophes naturelles.

Sur le plan nutritionnel et comme le relèvent fort bien Bundy et al., (2011), dans les interventions, la priorité est d'empêcher toute malnutrition au cours du développement du fœtus et de la toute petite enfance – périodes les plus décisives pour la croissance et le développement.

Ainsi, les actions les plus efficaces en matière de nutrition sont celles qui ciblent les 1.000 premiers jours de la vie et qui favorisent la nutrition maternelle, la croissance intra-utérine et le développement de l'enfant pendant les 24 premiers mois de sa vie. Des études systématiques récentes montrent également que des repas complets et équilibrés ont un effet visible sur la croissance des enfants d'âge scolaire même s'ils ne peuvent sans doute pas remédier totalement aux conséquences d'une malnutrition précoce (Kristjansson et al. 2007)¹. En outre, les besoins des groupes spécifiques, notamment ceux vivant avec le VIH/SIDA et/ou la tuberculose devront être pris en compte. Il en est de même de la nécessité de capitaliser les bonnes pratiques agricoles et alimentaires, qui contribuent au renforcement du statut nutritionnel de toutes les couches sociales.

En 2016, dans un souci de cohérence et d'optimisation des ressources, le Togo a conduit au niveau central et régional, deux campagnes de priorisation des 169 cibles des 17 Objectifs de développement durable. La priorisation des cibles qui s'est poursuivie dans le cadre de l'élaboration du Plan national de développement (PND 2018-2022) intègre les cibles de l'ODD 2. Il en est de même du rapport Bilan Commun de Pays (BCP) des Nations Unies qui retient entre autres, les ODD 1, 8 et 16 dont des cibles sont parfaitement intégrées et indissociables de celles de l'ODD 2. Spécifiquement, sur les questions de sécurité alimentaire, le Togo entend inverser la tendance à travers le savoir-faire en matière d'amélioration de la productivité, de viabilisation des infrastructures de stockage, de valorisation des produits et de promotion de la petite transformation de produits à haute densité nutritive ciblant préférentiellement les groupes de femmes organisées et les jeunes en milieu rural et périurbain. Dans ce cadre, il est espéré particulièrement sur la petite transformation, une cible d'au moins 40% du taux de transformation des produits agricoles et une réduction des pertes post-récoltes jusqu'au moins 15% en 2026 par la vulgarisation de meilleurs équipements et d'infrastructures de stockage, entre autres (PNIASAN, 2017-2026).

Au regard de l'objectif faim zéro, la prise en compte du caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire implique le renforcement de programmes sectoriels transversaux à haut impacts favorisant l'émergence de partenariats stratégiques et opérationnels en lien avec les avantages comparatifs des divers intervenants. Ce qui confirme le bien-fondé d'une part, de l'appropriation par toutes les parties prenantes et de l'exploitation du rapport final dans les processus de planification et de mobilisation de ressources à différents niveaux (Etat, secteur privé, société civile, PTF²) et d'autre part, d'un engagement de tous dans la durée.

Ainsi, tenant compte des opportunités qu'offrira le dividende démographique au Togo, les interventions prioritaires identifiées et formulées sous formes de programmes organisés en composantes/activités et actions ont été identifiés pour contribuer à la réalisation de la faim zéro au Togo d'ici 2030. Il s'agit des programmes visant : (i) Le renforcement du Droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire ; (ii) l'amélioration

¹Kristjansson, E., V. Robinson, M. Petticrew, B. MacDonald, J. Krasevec, L. Janzen, T. Greenhalgh, G. Wells, J. MacGowan, A. Farmer, B. J. Shea, A. Mayhew, and P. Tugwell. 2007. "School Feeding for Improving the Physical and Psychosocial Health of Disadvantaged Elementary School Children." *Cochrane Database of Systematic Reviews*1.

² PTF : Partenaire technique et financier

de la productivité et développement des productions végétales, animales et halieutiques ; (iii) la valorisation des productions végétales, animales et halieutiques ; (iv) la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement (prise en compte de l'impact des changements climatiques) ; (v) la promotion de la maîtrise de l'eau et de l'hydraulique villageoise à buts multiples, (vi) la promotion de l'alimentation scolaire durable, de la santé, de la nutrition y compris l'éducation nutritionnelle et des initiatives de transferts monétaires aux couches vulnérables, (vii) le renforcement du suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des marchés des produits agricoles et la promotion des formations professionnelles sur les métiers de l'agriculture et de l'alimentation. S'inspirant de ces indications dans la planification des interventions aussi bien du gouvernement que des différents partenaires se consolidera une synergie visant à assurer à la population togolaise, une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable. A terme, l'institutionnalisation d'un programme national intégré de lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire contribuera à l'efficacité du système de développement socioéconomique intégral et inclusif au Togo.

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte général du pays

Le Togo est un pays de l'Afrique de l'Ouest qui s'étend sur une superficie de 56 785 Km². Le pays s'étire en bande étroite sur une longueur de près de 700 Km entre l'Océan atlantique au Sud et le Burkina Faso au Nord et sur une largeur variant de 50 à 150 Km entre la République du Ghana à l'Ouest et la République du Bénin à l'Est. Sa façade maritime est longue de 50 Km. Le Togo est subdivisé en cinq régions économiques ou administratives, qui sont subdivisées en préfectures, soit un total de 39 et ces dernières en 391 cantons. Les cantons se composent de villages et hameaux, au nombre respectivement de 3 644 et 12 155 (INSEED, 2016). Du sud vers le nord, les cinq régions administratives sont la région Maritime, la région des Plateaux, la région Centrale, la région de la Kara et la région des Savanes. Le processus de décentralisation qui prévoit la communalisation intégrale du territoire est lancé avec une feuille de route et devrait aboutir aux élections locales dont les dernières, faut-il le rappeler, dates des années 80. Le dispositif de mise en place des communes reposerait sur des critères géographiques, sociologiques, historiques, démographiques ainsi que sur les potentialités économiques locales. Selon les orientations du programme de consolidation de la décentralisation, tous les cantons et villages autonomes seront érigés en communes rurales, les chefs-lieux de préfecture, en communes urbaines, les préfectures constitueront un espace de solidarité des communes et les régions, des collectivités décentralisées. Depuis juin 2017, un projet de loi adopté par l'assemblée nationale consacre le découpage du pays en 116 communes réparties dans les cinq régions, Maritime (32), Plateaux (32), Centrale (15), Kara (21) et Savanes (16) avec un schéma d'au moins deux communes par préfecture.



Figure 1 : Localisation du Togo en Afrique de l'ouest

La population togolaise est estimée en 2017 à environ 7,180 millions d'habitants (INSEED, 2015) pour une densité de 133 hab/km². Cette population est composée de 3 499 000 hommes (49,0%) et de 3 681 000 femmes (51,0%). L'espérance de vie à la naissance est de 65 ans chez les hommes et de 69 ans chez les femmes. Au fil des années, le taux d'accroissement moyen établi à 2,84% en 2010 s'est graduellement rétréci au niveau de 2,52 en 2016 et atteindra 2,16% en 2031 dans le scénario moyen. Selon l'hypothèse de référence (scénario moyen), la population devrait atteindre 7,7 millions en 2020 et 9,767 millions soit près de 10 millions d'habitants en 2030³. La croissance urbaine qui est de 2,37% par an est assez forte du fait notamment d'un exode rural massif. Le taux d'urbanisation est de 40,1% en 2017 et s'établira à 43,5% en 2020. Environ 60 % de la population totale est rurale.

Selon l'INSEED, en 2015, il y avait 1,2 millions d'enfants de moins de 5 ans, et 4 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans. L'âge médian était de 18,7 ans. De 5,3 pour la période 2000-

³ INSEED, Perspectives démographiques du Togo 2011-2031, Rapport édition 2015

2005, le nombre d'enfants par femme était passé à 4,7 pour la période 2010 à 2015. Selon les mêmes sources, en 2031, les jeunes générations âgées de moins de 20 ans représenteront 45,1% de la population totale. Par contre, la population d'âge actif de 15 à 64 ans verra son poids s'élever à 60,5% avec une progression de 6,5 points par rapport 2010 (54,0%). A cet horizon temporel, plus d'un togolais sur trois (35,6%) aura un âge compris entre 15-34 ans et près d'un togolais sur cinq (19,0%) sera âgé de 15-24 ans. Parallèlement, la population de personnes âgées connaîtra un gonflement d'effectif et le poids des personnes âgées de 60 ans et plus représentera près de 7% de la population totale du pays.

En 2015, 40,1 % de la population du pays habitait en ville (population urbaine) avec plus 2 744 000 habitants (INSEED, 2015).

Près de 42% de la population se concentre dans la région Maritime, au sud, sur environ 10% de la superficie totale du pays. Par contre 10% de la population vit sur 23% de la superficie du territoire national dans la région des Savanes, à l'extrême nord du Togo. Cette disparité de répartition pose des défis en termes d'aménagement du territoire.

Le Togo compte une quarantaine d'ethnies. La langue officielle est le français et il y'a deux langues nationales, l'Ewé et le Kabyè.

L'indice de développement humain (IDH) du Togo est passé de 0,43 en 2010 à 0,487 en 2015, pour une croissance annuelle moyenne de 0,75% ((TCAM²⁰¹⁰⁻²⁰¹⁵ = 0,75 %). Il se situe dans la catégorie des pays à développement humain faible, légèrement sous le niveau moyen de l'Afrique subsaharienne (IDH²⁰¹⁵ = 0,523). L'indice de développement humain ajusté aux inégalités se situe à 0,332 en 2015, soit une perte globale de près de 32% par rapport à L'IDH. Cela signifie qu'au Togo, 32% du niveau potentiel de développement humain est perdu du fait des inégalités. Cette perte se situe tout près de celle subie en moyenne par l'Afrique subsaharienne qui était de 32,2% en 2015. Les inégalités nuisent à l'atteinte du plein potentiel de développement humain des pays.

L'indice de développement de genre du Togo en 2015 se situait dans le dernier groupe des pays de la planète (groupe 5), où la différence entre les hommes et les femmes excède 10%. En effet, en 2015, son niveau de 0,841 provient du ratio de l'IDH des togolaises (0,444) sur celui de l'IDH des togolais (0,528). Le niveau de cet indice est légèrement inférieur à celui de l'Afrique subsaharienne (0,877).

L'indice d'inégalité du genre en 2015 était de 0,556 au Togo (Afrique subsaharienne = 0,572), situant le Togo en 134^e position parmi les pays de la planète à ce chapitre. Ce taux est lié à la santé procréative, à l'autonomisation et au marché du travail. Notons que le pourcentage de femmes au niveau parlementaire était de 17,8 % en 2015, et que, durant la période 2005-2015, la proportion des femmes de 25 ans et plus ayant au moins commencé des études secondaires ne représentait que 64% de celle des hommes de la même classe d'âge ayant au moins commencé des études secondaires.

Le Togo a une grande diversité de paysages, des collines, des vallées verdoyantes à certaines périodes de l'année et des petites montagnes dans le centre du pays, des plaines arides et de grandes savanes arborées de plantes utilitaires au nord et une côte de sable fin au sud sur le

golfe de Guinée. Les fortes densités de population ont conduit à un besoin accru en bois combustible, qui est la cause d'un des taux les plus élevés de déforestation en Afrique.

Le pays jouit d'un climat intertropical dû à sa latitude et variant sensiblement de la région méridionale à la zone septentrionale. Le climat chaud et humide du Togo est favorable à la prolifération de vecteurs de maladies.

Le système hydrographique du Togo est composé de trois principaux bassins :

- la Volta au Nord drainé par le fleuve Oti y compris ses affluents Kéran, Koumongou et Kara, le fleuve Sansargou et le fleuve Mò ;^[1]_{SEP}
- le Mono au centre et au Sud-Est avec le fleuve Mono et ses affluents Anié, Amou et Ogou.

Au Sud-Est du pays, le Lac Togo avec le groupe des rivières côtières, le Zio et le Haho.

1.2 Economie togolaise

Le Togo a entrepris depuis quelques années de stabiliser son cadre macroéconomique et d'améliorer l'environnement des affaires. Les résultats des efforts déployés se sont traduits, au cours des dernières années, par une hausse régulière de la croissance économique, bénéficiant des effets des politiques du Gouvernement pour soutenir l'agriculture et hausser les dépenses d'investissement public⁴. Selon les données de l'INSEED, la croissance économique enregistrée sur la période 2011-2015 a été « pro-pauvre ». Autrement dit, les plus pauvres ont bénéficié des fruits de la croissance économique. Cependant, plus de la moitié des Togolais vit encore dans la pauvreté et les défis se situent au niveau de l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'économie du Togo est celle d'un pays en développement. Le pays est classé dans le groupe de ceux à faible revenu selon la classification de la Banque Mondiale. Le produit intérieur brut (PIB) était en 2015 de 10 milliards de dollars US, soit 1 374 \$ PPA par habitant. Le taux de croissance du PIB est passé de 4,0 % en 2010 à 4,8 % en 2011 et à 5,9 % en 2012. Le taux moyen de croissance du PIB sur la période de mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017) est estimé à 5,0%.

L'analyse des parts relatives des différents secteurs dans le PIB réel révèle que jusqu'en 2011, le secteur primaire est resté dominant avec un poids moyen de 36,8%, suivi du secteur tertiaire marchand pour 26% et du secteur secondaire pour seulement 17,4%. L'agriculture se distingue ainsi comme le secteur qui offre le plus de possibilités pour accélérer la croissance, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, créer des emplois, accroître les revenus des pauvres et contribuer à la balance commerciale et au développement de l'agro-industrie⁵.

Le Togo forme un corridor ou couloir économique important vers les pays de l'hinterland, Burkina Faso en premier lieu, mais aussi vers le Niger et le Mali qui sont avant tout desservis respectivement par le Bénin, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Le port naturel en eau profonde fait

⁴EDST III 2013-2014

⁵EDST III 2013-2014

du pays un point de transit de premier choix pour de nombreux programmes et interventions d'urgence à destination des pays de l'hinterland. Ces dernières années, avec le soutien du Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM), des milliers de tonnes de vivres ont en effet transité par le Togo pour ces pays en réponse aux situations d'urgence et à la crise au sahel.

La situation économique a également été marquée par une bonne maîtrise de l'inflation. Le taux d'inflation a pu s'établir à 2,5 % en 2012, 3,6 en 2011 contre 8,7 % il y'a dix ans (2008).

Les dépenses générales de consommation du gouvernement pour la période 2010-2015 étaient de 14,6% du PIB, la croissance annuelle moyenne étant de 3,6%. Les recettes fiscales totales représentaient 20% du PIB, et l'impôt sur le revenu 11,1 % des recettes fiscales totales. Pour la même période, le crédit intérieur consenti par le secteur financier représentait 42% du PIB, le service total de la dette était de 1,5% du Revenu national brut, et l'indice des prix à la consommation, établi à 100 en 2010, avait atteint le niveau de 110 en 2015.

L'écart entre le taux moyen de croissance économique (5%) et le taux d'accroissement démographique intercensitaire (2,4%) ne donne pas de marge pour une réduction sensible de la pauvreté⁶.

1.3 Contribution du secteur agricole à l'économie nationale

L'agriculture tient un rôle prédominant au Togo : elle assure en grande partie la sécurité alimentaire des Togolais ; elle fait vivre encore un peu plus de 70 % de la population et produit 40 % de la richesse nationale en 2015 (PNIASAN, 2017). Quelque 25 % du territoire national est utilisé pour diverses cultures : mil, sorgho, maïs, manioc, ignames, cacao, café, coton. Le coton est la principale culture industrielle et le premier produit d'exportation agricole assurant des revenus aux exploitants agricoles. Dans la majorité des cas, ce sont de petites et moyennes exploitations qui dominent l'espace agricole.

Sur de longues années, la productivité agricole est restée quasi stagnante pour les principales cultures vivrières stratégiques et dans l'ensemble, le secteur demeure structurellement fragile et sensible, entre autres, aux aléas climatiques. Pour maîtriser l'eau et améliorer le potentiel de production, des zones d'aménagements agricoles planifiés (ZAAP) sont mises en place et des pôles de développement agricoles ou agropoles sont en construction dans le cadre de la seconde génération du Programme national d'investissement agricole (PNIA). Des interventions dans la valorisation des productions agricoles soutiennent quelques initiatives de transformation de produits agricoles alimentaires (riz, sorgho, tomate, ananas, etc.) pour booster l'économie locale.

1.4 Pauvreté, inégalités et services sociaux de base

L'indice de pauvreté multidimensionnelle du Togo était de 0,242 en 2015. Le nombre de togolais vivant cette situation était de l'ordre de 3 454 000 personnes, ou 48,5% de la population. L'indicateur d'inégalité, l'indice de Gini est passé de 0,393 en 2011 à 0,380 en 2015.

⁶ Rapport final de la revue SCAPE, 2017

L'incidence de la pauvreté est passée de 58,7% en 2011 à 55,1% en 2015 avec de grandes disparités entre milieu urbain et rural (QUIBB, 2015). Le milieu urbain a un taux variant entre 28,5 à 44,7% contre 73,4% en milieu rural. La partie nord du pays est la plus touchée avec un taux de pauvreté de 91% pour la région des Savanes et de 68% pour la région de la Kara alors qu'il s'établit à 27% seulement pour la capitale Lomé. Ces deux régions ont également les taux de prévalence d'insécurité alimentaire les plus élevés⁷. Cette situation est exacerbée par des chocs conjoncturels tels que les inondations assez récurrentes et les sécheresses qui fragilisent considérablement le pouvoir d'achat des ménages et accentuent les problèmes alimentaires et nutritionnels.

Dans le domaine de la santé, les progrès sont moins visibles. Ainsi la proportion des personnes ayant annoncé avoir eu une maladie au cours des quatre dernières semaines est passée de 20.6% en 2011 à 23.9% en 2015 (QUIBB, 2015). L'enquête ressort que 88% de la population est située à moins de 5 km d'un centre sanitaire et 62% à moins de 2,5 Km. Plus de 83% des femmes enceintes font l'objet de suivi dans des centres sanitaires avec l'assistance d'un personnel de santé qualifié.

Les données de l'enquête EDST (2013-2014) montrent que 10% des enfants dont le poids à la naissance a été déclaré, étaient de faible poids. Ces proportions de naissance de faible poids varient selon les différentes caractéristiques sociodémographiques retenues. La proportion de naissances de faible poids est plus importante parmi les naissances de mères de moins de 20 ans que chez les mères de 20-34 ans ou plus âgées (17% contre 9%). Les résultats de l'EDST montrent également que la couverture vaccinale augmente avec le niveau d'instruction de la mère : 54% des enfants dont la mère n'a aucun niveau d'instruction sont complètement vaccinés contre 63% de ceux dont la mère a un niveau primaire et 72% parmi ceux dont la mère a un niveau secondaire ou plus.

Le taux d'alphabétisation des personnes âgées de plus de 15 ans a connu une augmentation de 6 points de pourcentage entre l'année 2011 et 2015. Quant aux taux nets de scolarisation au primaire et au secondaire, une amélioration remarquable a été constatée. De 81.8% à 84.8% pour le primaire, de 41.0% à 49.2% pour le secondaire. En ce qui concerne l'emploi, si l'on peut se réjouir d'une baisse du taux de chômage de 6.5% en 2011 à 3.4% en 2015, on doit déplorer un taux de sous-emploi qui passe de 22.8% en 2011 à 24.9% en 2015 (QUIBB, 2015).

⁷ Enquête rapide sur la sécurité alimentaire des ménages dans les Régions des Savanes et de la Kara, PAM, données janvier 2010.

1.5 Contexte nutritionnel et alimentaire

Sur l'état nutritionnel et les bonnes pratiques alimentaires, l'étude EDST-III révèle que plus d'un enfant de moins de cinq ans sur quatre (28%) souffrent de malnutrition chronique et 10% sous la forme sévère ; 16% présentent une insuffisance pondérale et 4% sous la forme sévère. La quasi-totalité des enfants sont allaités (98%), mais seulement deux-tiers des enfants (67%) reçoivent, à l'âge recommandé, en plus du lait maternel, des compléments alimentaires. Sept enfants sur dix (70%) sont atteints d'anémie : 25% sous la forme légère, 42% sous la forme modérée et 2% sous la forme sévère. Globalement, seuls 12% des enfants de 6-23 mois, qu'ils soient allaités ou non, sont nourris selon les pratiques optimales d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. Près d'une femme sur deux (48%) est atteinte d'anémie : 36 % sous la forme légère, 11% sous la forme modérée et 1% sous la forme sévère.

Le retard de croissance, qui est le signe de la malnutrition chronique, est caractérisé par une taille trop petite pour l'âge. Ainsi, l'indice taille-pour-âge est révélateur de la qualité de l'environnement et, d'une manière générale, du niveau de développement socio-économique d'une population. La prévalence de la malnutrition chronique est quasiment identique chez les enfants de sexe féminin et ceux de sexe masculin (27% contre 28%).

Par ailleurs, la proportion d'enfants souffrant de malnutrition chronique varie de manière sensible avec le niveau d'instruction de la mère. En effet, de 33 % chez les enfants de mère sans instruction, la proportion d'enfants atteints de malnutrition chronique passe à 25 % parmi ceux dont la mère a un niveau primaire et à 18% chez ceux dont la mère a un niveau secondaire ou plus. En outre, la prévalence de la malnutrition chronique sévère est environ trois fois plus élevée chez les enfants dont la mère n'a aucune instruction par rapport à ceux dont la mère a un niveau au moins secondaire (13% contre 4%). Quant au niveau de bien-être économique, on note que les plus fortes prévalences de la malnutrition chronique s'observent dans les ménages situés dans les niveaux de bien-être économique les plus bas. Pour ces ménages, la prévalence varie de 33% à 38% alors qu'elle n'est que de 11% dans les ménages du niveau (quintile) le plus élevé.

La malnutrition chronique affecte davantage les enfants du milieu rural que ceux du milieu urbain. En effet, un enfant sur trois (33%) vivant en milieu rural souffre d'un retard de croissance, environ le double de ceux qui résident en milieu urbain (16%). La forme sévère atteint 13 % des enfants en milieu rural contre 4% en milieu urbain. Les résultats de l'étude selon le milieu de résidence montrent également que les enfants du milieu rural sont plus affectés par l'anémie (73%) que ceux du milieu urbain (64%). La forme sévère touche 3% des enfants en milieu rural contre 1% des enfants en milieu urbain.

Sur le plan alimentaire, il ressort des résultats de l'enquête QUIBB 2015 que 43,0% des ménages ont des besoins alimentaires non satisfaits, sinon des difficultés à s'alimenter et les ménages ruraux sont plus affectés avec une proportion de 47,1% contre 38,4% pour les ménages urbains. L'enquête sur la vulnérabilité alimentaire réalisée par le PAM en 2010, révélait déjà que l'insécurité alimentaire sévère et modérée touchait 49% des ménages des régions des Savanes et de la Kara avec un taux légèrement plus élevé dans les Savanes (53,4%) contre 44,7% dans la région de la Kara. De plus, selon les résultats du Cadre

Harmonisé (Février 2018)⁸, les résultats montrent que toutes les préfectures sont en phase minimale (Phase 1). En situation projetée, 05 préfectures sont sous pression (Phase 2). Il s'agit des préfectures de Kpendjal, Naki-Est, Oti, Oti sud et Tandjoar. Ainsi, face aux défis liés l'alimentation adéquate, de nombreux acteurs dont le gouvernement et des partenaires techniques et financiers soutiennent des programmes de filets sociaux, notamment de transferts monétaires, de travaux à haute intensité en main d'œuvre et d'alimentation scolaire. Ces initiatives apparaissent de plus en plus comme des outils efficaces de lutte contre la faim dans les milieux ruraux très pauvres y compris dans les écoles.

2. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE LA REVUE STRATEGIQUE

2.1 Démarche, méthodes de collecte et d'analyses de données

La démarche adoptée par le Cabinet d'études Agro Conseil Plus Sarl a reposé sur des principes majeurs axés sur une approche participative et inclusive et une collaboration étroite avec les principaux acteurs à toutes les phases. Le présent rapport national est donc le résultat d'une revue documentaire complète et des consultations directes réalisées au niveau régional (Savanes, Kara, Centrale, Plateaux, Maritime) et central (Lomé et environs). Il s'agit d'un produit de synthèses de données (littérature et statistiques) en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle y compris les vulnérabilités et la pauvreté, les obligations légales du gouvernement en rapport avec le droit à l'alimentation, les priorités nationales et des interventions des partenaires techniques et financiers en matière de promotion de droits sociaux et culturels.

La collecte de données et les consultations directes des parties prenantes ont suivi le lancement officiel de la revue stratégique et couvert cinq semaines sur la base d'une liste d'acteurs et de documents de référence identifiés.

Des discussions approfondies ont été menées avec des personnes ressources, des responsables et des cadres techniques de la Présidence de la République, de la Primature, de l'Assemblée nationale et des départements ministériels tels que: (i) le ministère de la planification du développement, (ii) le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique, (iii) le ministère des affaires étrangères et de la coopération, (iv) le ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, (v) le ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, (vi) le ministère de la santé et de la protection sociale, (vii) le ministère de la communication et de la culture, (viii) le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, (ix) le ministère de l'environnement et des ressources forestières, (x) le ministère de la sécurité et de la protection civile, (xi) le ministère des enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle.

⁸ Cadre Harmonisé d'analyse et d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest (CH)- Cas du Togo

Des représentations du système des Nations Unies (FAO, PNUD, Bureau du Coordinateur Résident du SNU, PAM, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA, HCR, OMS, BIT, ONUDI) ainsi que celles des autres partenaires techniques et financiers relevant de la coopération bilatérale ou multilatérale y compris les organisations sous-régionales (GIZ, Banque mondiale, CEDEAO/ARAA, CILSS, etc.) ont été consultées.

Des organisations de la société civile (FONGTO, UONGTO, INADES-FORMATION, WILDAF, CTOP, CPC-Togo, Fédération des Associations des parents d'élèves, l'Association des agronomes du Togo, l'Association des consommateurs du Togo, Ordre des vétérinaires du Togo, Association nationale des professionnels avicoles du Togo, SOS village d'enfants, Association des sages-femmes du Togo, etc.), et des ONG encadrant des groupements de femmes, de jeunes, des personnes âgées, ou des personnes vivant avec un handicap ont été abordées.

Le secteur privé a été approché à travers le Patronat, la Chambre du commerce et d'industrie du Togo (CCIT) et la société QSI.

Le monde académique a été également consulté à travers la Direction de la recherche, l'Ecole supérieure d'agronomie (ESA), l'Ecole supérieure de biologie et technologie alimentaire (ESTBA) et la Direction du Programme WASCAL.

Au niveau régional, les données secondaires ont été collectées auprès des structures publiques ci-après listées : (i) Direction régionale de la planification et de l'aménagement du territoire, (ii) Direction régionale de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique, (iii) Direction régionale de l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT), (iv) Direction régionale de l'Institut Togolais de recherche agronomique (ITRA), (v) Direction régionale de la santé, (vi) Direction régionale de l'action sociale, (vii) Direction régionale de l'éducation, (viii) Antenne régionale du développement à la base. Ont été associées aux discussions directes dans les cinq régions économiques du pays, des organisations non gouvernementales et de la société civile, notamment RAFIA, Self Help Africa (SHA) et Code Utile Afrique dans les Savanes, Aide et Action et Croix rouge dans la région de la Kara, Parrains Tiers Monde, GRADSE et ADESCO dans la région Centrale, UAR-Plateaux et ODIAE dans les Plateaux, ProSecAI, ADRA-Togo et Catholic Relief Services dans la région Maritime.

Un guide d'entretien élaboré sur la base des questions explorées en lien avec les principales thématiques relatives à : (i) l'analyse de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et ; (ii) la revue des politiques et des programmes en lien avec la sécurité alimentaire et la nutrition. L'analyse des insuffisances ou des lacunes dans les réponses contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition y compris la dénutrition, la santé, l'hygiène, l'assainissement ainsi que les aspects transversaux (gouvernance, droit à l'alimentation, équité-genre, environnement, changements climatiques) a permis d'orienter les discussions à différents niveaux et de tirer de meilleurs résultats des échanges avec les parties prenantes.

2.1.1 Analyse par triangulation et sur base de l'approche de la théorie du changement

Deux principales méthodes complémentaires ont été utilisées pour les analyses. La triangulation de données qui a été la première se traduit par une utilisation simultanée de la

perception, de la documentation et de la validation pour analyser les informations recueillies. L'utilisation des statistiques pour des calculs de taux ou de proportions a permis de faire des analyses de tendance et de soutenir l'argumentaire aussi bien dans l'analyse causale de la faim que dans la caractérisation des rôles et responsabilités des acteurs.

La seconde méthode d'analyse s'est basée sur la **théorie du changement** empruntée particulièrement pour l'identification des mesures de réponses à la problématique de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle objet du présent diagnostic. Dans ce cadre, la démarche a été développée autour de :

- La construction de l'arbre à problèmes, avec le ciblage du problème central, des causes immédiates, des causes sous-jacentes et des causes profondes ou structurelles.
- L'élaboration de l'arbre à solutions et l'identification des chemins de solutions de développement (cible de l'ODD2, groupes cibles, interventions indicatives, etc.).
- L'analyse des stratégies et des effets attendus suivant l'approche **SDQ** c'est-à-dire, une réflexion dans le schéma **Sujet du changement – Dimension du changement – Qualificatif**.
- L'identification des interventions majeures sur la base des effets recherchés et sous hypothèse qu'entre autres, les cadres politique, économique, financier, institutionnel, social, culturel, environnemental contribueront favorablement à l'atteinte des résultats.

Tableau 1 : Schéma d'analyse sur base de l'approche SDQ (Sujet-Dimension-Qualificatif)

Sujet	Domaine	Qualificatif	Effet attendu
Éliminer la faim	Sécurité alimentaire	Zéro faim	D'ici 2030, éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
Améliorer la nutrition	Sécurité nutritionnelle	Nutrition améliorée	
Développer l'agriculture	Production et productivité agricoles	Agriculture durable	
Améliorer la santé, l'hygiène et l'assainissement	Santé, hygiène et assainissement	Santé, hygiène et assainissement intégrés aux questions d'alimentation et nutrition	
Intégrer le genre et les groupes spécifiques	Inclusion sociale	Prise en compte du genre et des groupes spécifiques, notamment les vulnérables	
Gérer les ressources naturelles	Protection de l'environnement Gestion durable des ressources naturelles	Contribution des ressources naturelles au développement agricole et à la sécurité alimentaire	
Promouvoir les actions d'adaptation aux chocs climatiques	Changements/variabilités climatiques	Atténuation et résilience des populations/communautés en matière de reconstitution des moyens d'existence	

Ainsi, au regard des objectifs spécifiques de l'étude, l'exploitation des résultats d'analyse a été articulée comme suit :

- (i) établissement de l'état des lieux ou analyse situationnelle ;
- (ii) analyse causale, comparaison et benchmarking ;
- (iii) formulation de solutions possibles, proposition de stratégies de réponses et recommandations.

La théorie du changement a permis particulièrement d'organiser les différents aspects programmatiques (programmes, activités), tout en guidant dans les actions spécifiques proposées. Elle a facilité l'élaboration d'une feuille de route vers le changement social attendu, notamment, l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la promotion de l'agriculture durable au Togo.

2.1.2 Analyse de l'accessibilité aux marchés

Utilisé de façon métaphorique, le concept d'accessibilité garde toujours une signification importante, puisqu'il qualifie les difficultés ou les facilités d'accès aux lieux, aux ressources ou aux services. Donc, il est important de préciser dans quelle perspective ce concept est utilisé dans le cadre de la revue stratégique faim zéro. A ce propos, les travaux de Love et Lindquist (1995)⁹ précisent qu'on parle de l'accessibilité géographique. Dans cette revue, l'intérêt effectivement porté sur l'accessibilité géographique, qui permet de mesurer les disparités spatiales dans la couverture des lieux d'échange des denrées alimentaires à travers le Togo.

L'accessibilité géographique est définie comme la mesure de proximité, la relation entre la localisation des services ou infrastructures et celle des populations. Cette relation doit prendre en compte la mobilité des populations, la distance-temps et le coût du trajet (Penchanski et Thomas, 1981)¹⁰.

Au niveau des ménages, l'accès physique signifie que des individus disposant d'un pouvoir d'achat suffisant peuvent avoir physiquement accès à une nourriture adéquate à un endroit relativement proche (AED, 2002). A ce niveau, l'accès physique est déterminé par des facteurs tels que les infrastructures commerciales locales, l'état des routes, les installations de manutention et de stockage et les coûts du transport local. En conséquence, il est choisi dans le cadre de cette revue, de définir l'accessibilité géographique comme une mesure tenant compte de la distance entre les lieux d'échanges des denrées alimentaires et les populations supposées s'y rendre. On note que dans les pays développés, le faible niveau d'accès se situe autour de 1km contre 16 km dans les pays sous développés. Dans la littérature, les seuils d'accessibilité très difficile aux denrées alimentaires se situent toujours au-delà de 10 km¹¹

A cet effet et dans cet exercice d'analyse, trois types d'accessibilité ont été retenus afin d'apprécier l'accessibilité aux denrées alimentaire sur le territoire togolais. Il s'agit de :

- Accessibilités facile : individu se trouvant dans un rayon de 5 km par rapport à un marché
- Accessibilités difficile : individu se trouvant entre 5 km 10 km par rapport à un marché

⁹ Love D., Lindquist, P., 1995, "The Geographical Accessibility of Hospitals to the Aged: A Geographic Information Systems Analysis within Illinois", Health Services Research, vol. 29, n°6, 629-651.

¹⁰Peeters D., Thomas I., 1997, "Distance-lp et localisations optimales. Simulations sur un semis aléatoire de points", Les cahiers scientifiques du transport, n°31, 55-70.

¹¹Bidou Jean-Etienne and Isabelle Droy. "Pauvreté et vulnérabilité alimentaire dans le Sud de Madagascar: les apports d'une approche diachronique sur un panel de ménages." Mondes en développement 4 (2007): 45-64.

- Accessibilités très difficile : individu se trouvant au-delà de 10 km par rapport à un marché

Cette appréciation de l'accessibilité a été réalisée à partir des analyses spatiales effectuées sur les couches des marchés (internationaux, régionaux et préfectoraux), des diverses localités et leurs populations suivant les cinq régions économiques du Togo.

2.1.3 Evaluation des besoins alimentaires et projections de productions agricoles alimentaires au Togo

Dans le cadre des études techniques pour la revue stratégique faim zéro au Togo, les estimations de besoins alimentaires ont pris en compte les trois scénarii, notamment les situations Basse, Moyenne et Haute, relatives aux perspectives démographiques au Togo à l'horizon 2031 (INSEED, 2015). Aussi, les projections de productions agricoles alimentaires sont-elles réalisées sur la base des estimations de productivités des cultures conformément aux indications du document du PNIASAN 2017, toutes choses étant égales par ailleurs. Spécifiquement, il s'agit de porter les rendements au double à l'horizon 2025 et de diminuer de 50% le taux de perte post-récolte d'ici à 2025 (indicateur de Malabo pris en compte dans le PNIASAN).

2.1.4 Méthode de priorisation des programmes, activités et actions retenues pour la réalisation de la faim zéro au Togo à l'horizon 2030

Pour la priorisation des interventions, l'expertise technique a fait recours à un outil stratégique qui permet d'identifier les actions à déléguer et les prioriser en fonction de deux axes : **Importance et Urgence**. Il s'agit précisément de la **matrice d'Eisenhower** qui donne lieu à 4 cadrans. La méthode associe également des recommandations pour chacun des positionnements retenus.

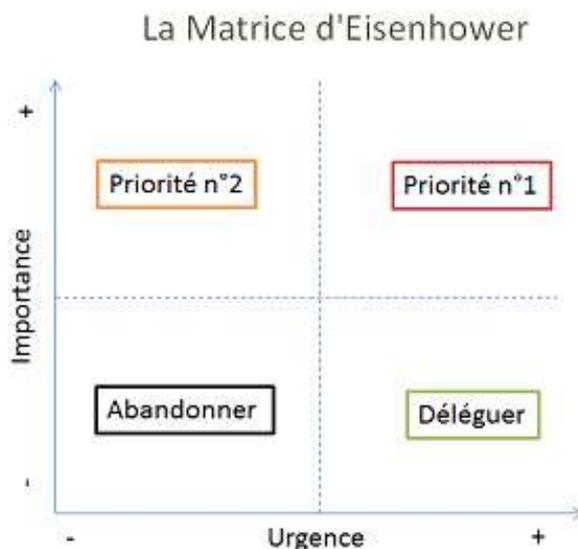


Figure 2 : Matrice d'Eisenhower exploitée pour la priorisation

Cette méthode présente l'avantage de la facilité même s'il est relevé quelques inconvénients de tendance réducteurs (classement des tâches à mener sous deux axes). Cet outil a la vertu de faire **réfléchir sur la priorisation des actions** mais perdra son intérêt lorsqu'il sera nécessaire d'approfondir l'analyse pour définir les priorités dans le détail.

Dans le cadre de la revue stratégique faim zéro, l'outil a été exploité pour prioriser (sur les niveaux 1 et 2, c'est-à-dire, "Urgent" et/ou "Important", les programmes et les activités proposés comme mesures correctives pour l'atteinte de la faim zéro au Togo à l'horizon 2030.

Ainsi, est classé comme priorité n°1, tout programme, composante/activité ou action dont la mise en œuvre est requise dans un délai maximum d'une année (1 an). Le niveau de priorité n°2 est attribué pour toute intervention devant être réalisée au maximum sur deux années (biennales).

2.2 Etapes de revues des documents et validation

Conformément au schéma de la gouvernance de la revue stratégique faim zéro au Togo, les rapports provisoires ont été soumis à l'équipe restreinte de la Facilitatrice Principale puis au Comité technique composés de représentants des ministères sectoriels, d'organisations non gouvernementales et de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers. Les versions améliorées sont transmises au comité consultatif ou de pilotage de haut niveau composés de Ministres ou de leurs représentants ainsi que des délégués des organisations non gouvernementales y compris le secteur privé et la société civile.

Avant la validation finale du rapport national, le contenu du document est partagé au niveau régional (à Kara pour les régions des savanes, Kara et Centrale, à Tsévié pour les régions des Plateaux et Maritime et à Lomé pour Lomé commune) à l'occasion d'ateliers de restitution, d'échanges, d'appropriation et de validation. Les observations et contributions issues de ces consultations sont consolidées par le cabinet Agro Conseil Plus Sarl sous la supervision de l'équipe de la Facilitatrice Principale. L'intégration de tous ces apports a permis de disposer d'un rapport national sur la revue stratégique faim zéro au Togo.



Ateliers régionaux de restitution des résultats et de validation du rapport provisoire



Retraites d'affinement du rapport et atelier de validation par le comité technique

3. DEFINITION DES CONCEPTS

3.1 Faim

Selon l’OMS, la faim peut être décrite comme l’ensemble des sensations provoquées par la privation de nourriture, qui incitent l’homme ou l’animal à rechercher des aliments, et que l’ingestion de nourriture fait disparaître. Il est également relevé une faim dite ‘cachée’ ou faim cellulaire qui naît lorsque l’énergie et la concentration sont basse à cause d’une baisse de taux de sucre sanguin ou par manque d’eau, de sel, de fer ou de vitamines.

L’étape de la famine est constatée en cas de rupture prolongée de l’approvisionnement en aliments qui touche l’ensemble de la population (UNICEF).

3.2 Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire désigne « la capacité d’un individu à se procurer des aliments en quantité et en qualité à moindre coût, en tout temps et en tout lieu afin de mener une vie saine et active » (FAO, 1996). L’expression revêt un caractère multidimensionnel, multisectoriel et pluridisciplinaire et repose sur quatre piliers fondamentaux à savoir (i) la disponibilité des denrées alimentaires de base en quantité et qualité suffisante; (ii) l’accessibilité des denrées alimentaires de base, en tous lieux en tous temps pour tous, y compris pour les groupes les plus vulnérables; (iii) l’utilisation saine (qualité sanitaire des aliments et équilibres nutritionnels); et (iv) la stabilité des approvisionnements.

Pour atteindre la sécurité alimentaire, il est en effet indispensable que (i) les aliments soient disponibles non pas pour une catégorie de personnes mais pour toute la population, y compris les plus vulnérables; (ii) les aliments soient accessibles aux populations économiquement et dans le temps et dans l’espace; (iii) les aliments répondent aux normes de qualité sanitaire, d’innocuité et d’hygiène et que l’alimentation soit équilibrée en termes d’apports protéiniques, énergétiques et micronutriments; et (iv) les approvisionnements couvrent toute l’année et non seulement une partie de l’année et les mécanismes en place permettent de faire face aux crises et situations d’urgence.

3.3 Malnutrition, dénutrition et sous-alimentation

La nutrition est un processus permettant à un individu de développer son potentiel de croissance physique et mental. Il s’agit d’une caractéristique de la qualité de l’alimentation de l’individu par rapport à ses besoins nutritionnels (Standing Committee on nutrition, 2014).

La malnutrition indique un mauvais état nutritionnel. Elle désigne des états pathologiques variés causés par des carences, excès ou déséquilibres dans la consommation d’aliments.

Contrairement à la faim, la malnutrition ne dépend pas seulement de la satisfaction de l’appétit. Un individu qui mange suffisamment pour calmer sa faim immédiate peut néanmoins être malnutri.

La dénutrition quant à elle résulte d’une sous-alimentation (consommation de rations alimentaires insuffisantes), d’une sous-nutrition (de faibles valeurs nutritives) et/ou d’une mauvaise assimilation de la nourriture (incapacité intestinale à absorber les nutriments

nécessaires). Pour la FAO, il s'agit d'une situation de non accès à une quantité de nourriture suffisante pour satisfaire ses besoins en disponibilité énergétique alimentaire.

3.4 Sécurité alimentaire, pauvreté et sécurité sociale

Il est établi qu'il existe un lien très étroit entre insécurité alimentaire et pauvreté, qui touche majoritairement les ménages ruraux et périurbains et de plus en plus dans le milieu urbain². La prise en compte de ce lien a été renforcée par le Sommet du Millénaire, qui intègre le bien-être des populations dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Cette notion fait également appel aux mécanismes formels ou informels de protection sociale, qui ont débouché sur les programmes de "filets de sécurité" prévus pour pallier aux situations d'urgence.

L'insécurité alimentaire entraîne des maladies et l'inactivité, qui entraînent à leur tour le manque de richesse à la base de la pauvreté monétaire, induisant en retour l'insécurité alimentaire. L'expression de ce cercle vicieux montre la relation étroite entre l'insécurité alimentaire et la pauvreté monétaire. L'accès aux ressources productives et la proximité des marchés jouent un rôle important en milieu rural dans la détermination des situations de pauvreté. Il est ainsi reconnu que la possession de petites parcelles de terre et l'éloignement des marchés des produits alimentaires de base augmentent la probabilité d'être pauvre, en particulier sur le plan alimentaire. L'insuffisance d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et/ou leur accès difficile sont des problèmes majeurs pour les ménages pauvres et corrélés étroitement avec l'insécurité alimentaire.

3.5 Droit à l'alimentation

Le droit à l'alimentation est un droit fondamental de l'homme. Il désigne le droit de tout individu à se nourrir dans la dignité. Reconnu par de nombreux instruments internationaux, parmi lesquels la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (1948), et clairement défini dans le Pacte International relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels (1966), le Droit à l'alimentation est guidé par sept principes d'action étroitement liés aux quatre piliers de la sécurité alimentaire qui sont: (i) la participation, (ii) la responsabilisation, (iii) la non-discrimination, (iv) la transparence, (v) la dignité humaine, (vi) l'habilitation et (vii) l'état de droit.

En termes de valeur ajoutée, une approche fondée sur le Droit à l'alimentation met l'accent sur les Droits de l'homme, universels, indivisibles, interdépendants et étroitement liés, sur les obligations des États et sur le rôle des différents intervenants et parties prenantes. Une telle approche tient compte de la nécessité de (i) mettre l'accent sur les populations démunies et vulnérables, trop souvent exclues des processus d'élaboration des politiques axées notamment sur la promotion de la sécurité alimentaire, et (ii) garantir l'existence de sociétés ouvertes, libres de toute discrimination de la part de l'État relative à l'obligation de promouvoir et de respecter les Droits de l'homme.

Le droit à l'alimentation contribue à renforcer le dialogue entre les différentes parties prenantes et à créer un cadre juridique et institutionnel favorable à la réalisation des droits. Il a un important rôle de plaidoyer en faveur de la sécurité alimentaire au niveau des individus et des ménages et aux niveaux national, sous-régional et mondial.

3.6 Sécurité alimentaire et nutrition

La nutrition est un processus permettant aux individus de développer leur potentiel de croissance physique et mentale ; une caractéristique de la qualité de l'alimentation d'un individu par rapport à ces besoins nutritionnels (United Nations System-Standing committee on Nutrition, 2014). Elle est indissociable de la sécurité alimentaire. Elle se présente d'une manière transversale aux autres composantes. Par rapport à la complexité du concept de nutrition et à son lien très étroit avec la santé, il s'agit dans le cadre de la sécurité alimentaire de prendre en compte les aspects nutritionnels dans leur ensemble, c'est-à-dire la qualité sanitaire/innocuité des aliments, les équilibres de la ration alimentaire (énergétiques, protéiniques, en vitamines et micronutriments), l'éducation nutritionnelle et les aspects de prévention/habitudes alimentaires. Les aspects liés aux soins curatifs de la nutrition, qui sont du ressort des programmes de santé, ne sont pris en compte que de manière indirecte dans des initiatives spécifiques de lutte contre l'insécurité alimentaire, si l'on considère qu'une alimentation saine a un impact positif sur la santé.

3.7 Sécurité alimentaire, équité et genre

Comme relevé plus haut, le terme sécurité alimentaire fait référence à la disponibilité, ainsi qu'à l'accès à la nourriture en quantité et qualité suffisante pour tous et à tout moment. Assurer un régime alimentaire correct à tous au sein d'un ménage ou d'une collectivité signifie également vaincre toute forme de discrimination (âge, genre, revenu, situation familiale, ethnie, etc.).

Un nombre important de recherches montre que la responsabilité directe pour nourrir la famille incombe en grande partie aux femmes. En dépit de ce constat, les femmes sont désavantagées dans l'accès aux revenus et aux ressources productives (terre, moyens de production, finances, formation). Elles sont rarement écoutées, notamment dans la distribution des revenus au sein des ménages, et participent rarement aux prises des décisions familiales et communautaires dans la définition des stratégies et actions prioritaires de développement, y compris celles concernant la sécurité alimentaire. Or, il existe un lien direct et étroit entre l'accès des femmes aux revenus, le contrôle des ressources et l'amélioration de l'état nutritionnel et de la sécurité alimentaire du ménage.

Il est donc indispensable d'intégrer le genre dans la définition et la mise en œuvre des actions de sécurité alimentaire en s'assurant de la représentativité des femmes dans les mécanismes institutionnels de suivi-évaluation, coordination et gestion.

3.8 Sécurité alimentaire et changements climatiques

Dans le monde entier, les changements climatiques menacent d'aggraver la situation alimentaire des pays. En effet, les changements climatiques précarisent les ressources naturelles, bases productives des productions végétales, animales et halieutiques et mettent en situation de risque et précarisent encore plus les couches les plus vulnérables.

Les changements climatiques se manifestent par la persistance des aléas climatiques, (notamment installation tardive des pluies, crues brusques dues à la pluviosité et/ou pluies diluviennes), et sont à l'origine de graves inondations et des sécheresses (GIEC, 2013). L'aspect récurrent de ces phénomènes, qui s'ajoute aux pénuries chroniques de denrées alimentaires en période de soudure (qui ont elles-mêmes tendance à s'allonger dans le temps), a des conséquences dramatiques sur les ménages pauvres, qui ont peu de capacités et moyens pour faire face aux situations d'urgence. Leur caractère répétitif aggrave encore leur vulnérabilité et touche une proportion croissante de la population. L'insuffisance de la réponse apportée aux groupes vulnérables et l'insuffisance des mécanismes de gestion des situations de crises et catastrophes naturelles, se sont souvent traduites par des stratégies de survie, adoptées au niveau des ménages, telles que la diminution des repas par jour ou la diète.

4. ANALYSE GLOBALE DE LA SITUATION DE LA SÉCURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET DES PRODUCTIONS ALIMENTAIRES

4.1 Diagnostic et analyse situationnelle globale

Le diagnostic et l'analyse situationnelle ont été faits suivant les cibles de l'Objectif de développement durable numéro 2 (ODD2).

4.1.1 Analyse suivant les cibles 2.1 & 2.2 relatives respectivement à l'élimination de la faim et de la malnutrition

- **Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.**
- **Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.**

4.1.1.1 Situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

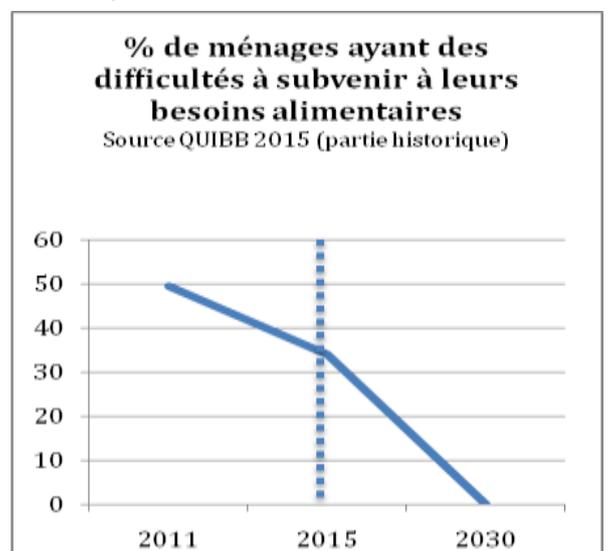


Figure 3 : Ménages ayant des difficultés à subvenir à leurs besoins alimentaires

L'homme est un sujet de Droit pour une alimentation suffisante et adéquate. D'après la FAO, et conformément à l'esprit du Sommet mondial de l'alimentation, on parle de sécurité alimentaire lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Les estimations de la prévalence de la sous-alimentation sur la base des données relatives à l'approvisionnement alimentaire, à la consommation alimentaire et aux besoins énergétiques montrent que le Togo a enregistré une baisse du taux de la sous-alimentation. Ce taux est passé de 20,8% en 2011 à 11,5% en 2016 (FAO, 2017). On estime à 800 000 le nombre de personne souffrant de la sous-alimentation au Togo. En 2011, 49,5% des ménages ont eu des difficultés à subvenir à leurs besoins alimentaires. Le niveau de cet indicateur était 33,9% en 2015, soit 35,7% en milieu rural et 31,8% en milieu urbain.

En 2015, au niveau national, 61,5 % des enfants de moins de 5 ans prenaient 2 ou 3 repas par jour, soit 66,0 % en milieu rural contre 54,7 % en milieu urbain, alors que 38,3 % des enfants de la même classe d'âge prenaient plus de 4 repas par jour, soit 33,8 % en milieu rural contre 45,3 % en milieu urbain. Par ailleurs, 87,3 % des personnes âgées de 5 à 17 ans prenaient 2 à 3 repas par jour, contre 12,1 % prenant plus de 4 repas par jour. Enfin, 93,6 % des personnes âgées de plus 18 ans prenaient 2 ou 3 repas par jour.¹²

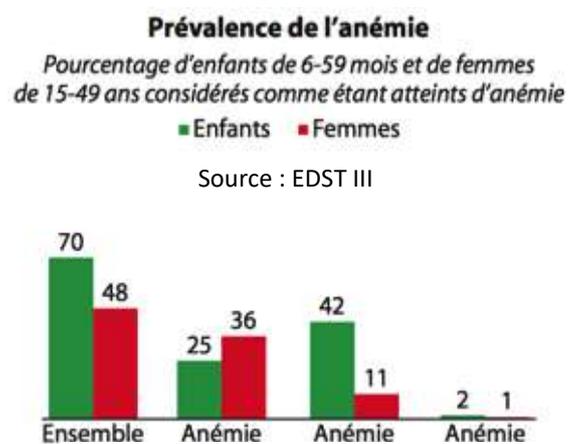


Figure 4 : Prévalence de l'anémie

Cependant, 46,6 % des ménages ont fait face à une insuffisance de nourriture au cours de l'année précédant l'enquête QUIBB 2015 (51,2 % en milieu rural contre 41,5 % en milieu urbain).

En 2015, 65,2 % des ménages avaient accès en moins de 30 minutes aux marchés de produits alimentaires. Ce taux était de 88,4% en milieu urbain (99,9 % dans le Grand Lomé) contre 44,1 % en milieu rural.

¹² QUIBB 2015

Les données nationales (QUIBB, 2015) révèlent que 28 % des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique et 10 % sous la forme sévère ; 6,5 % souffrent de malnutrition aigüe (émaciation) et 1,5 % sous la forme sévère ; 16 % présentent une insuffisance pondérale et 4 % sous la forme sévère ; 58 % des enfants sont exclusivement allaités au cours des six premiers mois ; 67 % des enfants reçoivent, à l'âge recommandé, en plus du lait maternel des aliments de complément ; 70 % sont atteints d'anémie, 25 % sous la forme légère, 42 % sous la forme modérée et 2 % sous la forme sévère ; seulement 12 % des enfants de 6-23 mois, qu'ils soient allaités ou non allaités, ont été nourris selon les pratiques optimales d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant ; 48 % des femmes sont atteintes d'anémie, 36 % sous la forme légère, 11 % sous la forme modérée et 1 % sous la forme sévère.

7 % des femmes de 15-49 ans sont maigres. Environ 31 % d'entre elles présentent un surpoids ou sont obèses.

C'est parmi les femmes vivant dans l'agglomération de Lomé que cette proportion est la plus élevée (46 %).¹³ Enfin, 48 % des femmes de 15-49 ans et 64 % des femmes enceintes sont atteintes d'anémie, contre 20% pour les hommes de la même classe d'âge, mais 35 % pour les hommes de 15-19 ans.¹⁴

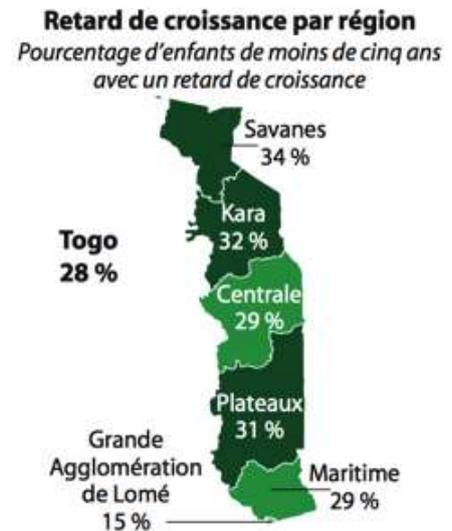


Figure 5 : Retard de croissance par région

4.1.1.2 Analyse causale de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

Le régime alimentaire d'un togolais est composé pour l'essentiel de céréales, de tubercules et racines, de légumes secs, d'huiles et de légumes dérivés représentant plus de 70% des apports énergétiques alimentaires. La consommation d'aliments riches en protéines (viande, poisson, lait et produits laitiers, et œufs) est marginale et ne représente pas plus de 5% (pour les protéines animales) de la consommation énergétique totale. En terme nutritionnel, cela signifie qu'avec des apports protéiniques, lipidiques et glucidiques de 12%, 16% et 72%, la diète d'un togolais se trouve dans les normes recommandées par la FAO et l'OMS pour les protéines, à la limite inférieure des normes pour les lipides et supérieure pour les glucides¹⁵.

Pour que la consommation énergétique d'une personne souffrant de la faim puisse au moins égaler le besoin énergétique minimum de 1.742 kilocalories nécessaires à un togolais pour maintenir une vie saine correspondant à un faible niveau d'activité physique, il faut un supplément de besoin énergétique de 301 kilocalories.

Parmi les produits énergétiques céréaliers ayant un grand potentiel de contribution à la réduction de l'insécurité alimentaire au Togo, le maïs et surtout le maïs QPM (Quality protein

¹³ EDST III 2013-14

¹⁴ EDST III 2013-14

¹⁵ KOFFI-TESSIO E., Expériences positives autour des exploitations familiales : Cas de la filière maïs au Togo

maize) se positionne comme une denrée alimentaire stratégique pour deux raisons majeures. L'une d'elles est l'accroissement des rendements et des productions ; l'autre c'est la connaissance par les populations de la qualité nutritive du produit.

Il y a quelques décennies, la culture du maïs n'était conduite que dans les deux régions méridionales du pays (Maritime et Plateaux). Aujourd'hui, l'on note que cette culture se retrouve dans les régions septentrionales (Centrale, Kara et Savanes) venant en substitution au sorgho et mil (pourtant plus riches nutritionnellement) dont les rendements sont de plus en plus faibles. Le maïs est consommé dans toutes les régions du Togo. Il prend une plus grande importance économique par son utilisation dans beaucoup de produits alimentaires, notamment dans la fabrication du pain et beaucoup d'autres mets traditionnels. Il est également utilisé dans la production de provendes.

Globalement, la principale cause de l'insécurité alimentaire est la faiblesse des revenus des populations. Comme autres causes, on note les faibles récoltes du fait de la pauvreté des sols, de l'irrégularité des pluies, ce facteur jouant davantage en milieu rural, ensuite, les pertes post-récoltes (30% en 2016) du fait d'initiatives assez limitées en matière de transformation/valorisation des produits agricoles alimentaires (PNIASAN, 2017) et enfin la cherté des produits sur le marché.

La part des dépenses de consommation alimentaire dans les dépenses de consommation total des ménages est très élevée. Elle est d'autant plus élevée que le revenu du ménage diminue : 78% pour les ménages à faible revenu, alors que la moyenne nationale est de 63,7%. Bien que représentant la partie la plus consistante des dépenses effectuées sur le revenu total des ménages, les dépenses de consommation sont en valeur absolue très faibles et étaient estimées au niveau national à environ 300 FCFA par personne par jour. La plus faible dépense est enregistrée dans la région des Savanes (environ 150 FCFA).

Au niveau national, les aliments consommés sont achetés à hauteur de 46,5% et seulement 27% proviennent de la production propre. Cependant, il est relevé que les ménages dont le chef est agriculteur et qui ont un faible niveau de revenus dépendent pour la consommation alimentaire, essentiellement de leur production (63,1%) et marginalement (20,3%) des achats. Des ménages ont fait recours à de mécanismes de survie tels que la réduction du nombre de repas pour les adultes au profit des plus jeunes, la consommation de repas de moindre valeur nutritionnelle, la consommation des semences pour la saison suivante ainsi que la vente de bétail (Rapport d'évaluation de la sécurité alimentaire des ménages affectés par les inondations de la campagne agricole (2009-2010) (MAEP, 2010).

L'une des conséquences directes de l'insécurité alimentaire est l'adoption par les ménages, de stratégies pour pallier les difficultés alimentaires. Dans ces conditions : 69,3 % des ménages consomment des aliments moins chers que d'habitude, ce qui a comme autre conséquence, la réduction des quantités consommées et/ou la qualité nutritionnelle, 60,6 % réduisent le nombre de repas par jour, 49,6 % limitent la taille des portions au moment du repas, 39,7 % changent la préparation des aliments, 39,2 % empruntent de l'argent, de la nourriture ou comptent sur l'aide d'un ami ou parent, 17,6 % vendent des animaux du ménage, 6 %

retardent les paiements d'électricité, d'eau, de loyer¹⁶.

Selon l'enquête QUIBB (2015) les causes de l'insécurité alimentaire peuvent être classées en trois (03) catégories notamment :

❖ Causes principales

- La faiblesse de la production agricole. En effet, 48,5% des ménages ruraux expliquent leur insécurité alimentaire par la faiblesse des récoltes affectées par les fluctuations pluviométriques. Mais il faudra aussi aller au-delà des aléas climatiques et relevé la non maîtrise des schémas de culture et la faible utilisation des semences améliorées.
- La faible productivité du secteur agricole causée par la faible utilisation des intrants (semences de qualité, engrais) et le faible taux d'équipement qui constituent un frein à l'augmentation des superficies cultivées et de la production. Sur une superficie cultivable estimée à 3,6 millions d'hectares au plan national, 1,4 millions d'hectares sont exploitées, soit environ 39%. Moins de 5% des superficies vivrières utilisent des semences sélectionnées et moins de 16% des superficies emploient de l'engrais (PNIASAN, 2017). Seulement 10% des superficies sont labourées à la culture attelée, et 1% avec un équipement motorisé. Les travaux culturaux sont essentiellement effectués à la main (89%).
- La faiblesse des revenus des populations surtout en milieu urbain. L'enquête QUIBB (2011) montre que 53,9% des ménages urbains lient leur insécurité alimentaire à la faiblesse des ressources financières.
- La fluctuation des prix des produits alimentaires sur le marché, réduisant l'accessibilité des populations urbaines vulnérables aux céréales, principales denrées, pour 29,3% des ménages urbains.

❖ Causes sous-jacentes

Les principales causes de l'insécurité alimentaire détaillées plus haut sont des résultantes des réalités rurales et urbaines au Togo. Ces causes sous-jacentes se résument principalement comme suit :

- La faible structuration du milieu rural, rendant difficile la vulgarisation des techniques et technologies agricoles. En effet, seuls 24% des producteurs appartiennent à un groupement/coopérative, ce qui les rend donc inaccessibles aux conseils et orientations agricoles donnés par les services d'encadrement.
- L'accès au foncier qui met les catégories les plus défavorisées (femmes et petits producteurs) dans une situation d'insécurité et limite leur investissement, notamment l'interdiction faite aux femmes dans la quasi-totalité des coutumes togolaises d'hériter de la terre.

¹⁶ QUIBB 2015

- La valorisation limitée des produits due à l'insuffisance d'équipements ou d'unités de transformation même si on note çà et là des unités de transformation artisanales et quelques initiatives de transformation/valorisation de produits agricoles alimentaires ;
- La faible capacité de gestion des coopératives/groupements et le manque de technicité pour la gestion des petits équipements.
- L'insuffisance d'infrastructures de stockage de proximité et l'insuffisance des infrastructures de stockage de grande capacité dans les régions excédentaires (régions des Plateaux et région Centrale).
- La faible maîtrise de gestion des stocks qui entraîne des pertes post récolte.
- La difficulté d'accès aux marchés locaux, régionaux et nationaux, causée par l'insuffisance de moyens de transport et d'infrastructures de base (pistes) des régions excédentaires vers les régions déficitaires.
- L'insuffisance du financement public et très faible financement privé pour le secteur agricole. En effet, le pourcentage des ressources publiques dans le secteur agricole est passé de 5,5% en moyenne sur la période 2003-2007 à 7,4% durant la période 2008-2009 pour ensuite décroître à 6,5% durant la période 2010-2015 (PNIASAN. 2017). Il en ressort un gap de 3,5% par rapport aux engagements de Maputo (10%). De plus, sur la période de 2011-2016, seulement 0,3% du crédit bancaire a été alloué au secteur agricole et agroindustriel. Ce taux a baissé de 0,2% en 2017. (Document TIRSAL domestiqué en MIFA).

❖ Causes profondes

- Les caractéristiques profondes suivantes sous-tendent les causes sous-jacentes mentionnées plus haut :
- La domination de l'agriculture togolaise par de petites exploitations : 225.000 producteurs environ exploitent une superficie variant de 0,5 à 1 ha par individu et n'arrivent pas à couvrir par leur production leurs besoins alimentaires.
- La grande dépendance de l'agriculture vis-à-vis de la pluviométrie dont les fluctuations affectent les niveaux de production.
- L'impact des variabilités et changements climatiques.
- La non valorisation du rôle joué par les femmes dans l'agriculture, la production et la commercialisation des denrées alimentaires.

Les indicateurs de consommation, le régime alimentaire, les disponibilités et les variations de stocks alimentaires, le mode d'utilisation des aliments, la qualité de l'eau et de l'environnement et la perception des acteurs à la base permettent de mieux appréhender la problématique de la sécurité alimentaire au Togo.

Sur le plan nutritionnel, il ressort que la prévalence de la malnutrition chronique est influencée par plusieurs facteurs. Elle est plus importante pour les enfants nés à moins de 24 mois après la naissance de l'enfant précédent (36% contre 22% quand la durée est de 48 mois

ou plus), pour les enfants très petits à la naissance (35% contre 25% chez ceux considérés comme moyens ou gros à la naissance), pour les enfants dont la mère a un indice de masse corporelle bas (38% quand la mère a un IMC inférieur à 18,5, contre 30% quand la mère a un IMC normal et à 15% quand elle présente un excès pondéral ou qu'elle est obèse).

La prévalence de la malnutrition chronique est aussi plus importante pour les enfants dont la mère a un faible niveau d'instruction (33% lorsque la mère est sans instruction, contre 25% si la mère a un niveau primaire et 18% si la mère a un niveau secondaire ou plus), pour les enfants vivant dans les ménages se situant dans les trois quintiles de bien-être économique les plus bas (33% à 38% contre 11% dans les ménages du quintile le plus élevé), pour les enfants du milieu rural (33% souffrent d'un retard de croissance contre 16% en milieu urbain). A ces facteurs s'ajoutent les mauvaises pratiques d'allaitement chez l'enfant et la récurrence des maladies, dues entre autres à l'insuffisance d'hygiène. Près de 42% des enfants ne pas d'un allaitement maternel exclusif au cours des six premiers mois de vie, et seuls 12,1% des enfants de 6-23 mois sont nourris selon les trois pratiques optimales d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. On estime à 15% la prévalence de la diarrhée chez les enfants de moins de 5 ans, mais celle-ci est plus élevée chez les jeunes enfants de 6-11 mois (23%) et 12-23 mois (22%) (EDST 2013-2014).

4.1.1.3 Interventions spécifiques en lien avec les cibles 2.1 & 2.2

Au Togo, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et le Ministère de l'Eau mettent en œuvre la politique de l'État dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des ressources en eau pour la production agricole, de la sécurité de l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles et du soutien aux initiatives de transformation et de valorisation des productions agricoles.

Le Ministère de la santé de son côté met en œuvre le programme national de nutrition, incluant la promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant.

Le ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation assure la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de protection sociale des personnes vulnérables, d'équité et d'égalité genre, de la promotion de la femme, ainsi que de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Pour ce faire, le département met l'accent sur la prévention de l'indigence et le renforcement de l'accès des populations vulnérables aux services sociaux de base.

Le Ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et l'emploi des jeunes à travers sa politique nationale de développement à la base mène des actions de soutien à la production, à la transformation, à la commercialisation des produits viviers et à la mise en place des filets sociaux tels que les transferts monétaires et les cantines scolaires. Le Programme alimentaire mondial des nations Unies (PAM), apporte un appui au Gouvernement dans la conduite de l'examen stratégique sur la faim zéro en lien avec l'Objectif de développement durable numéro 2 des ODD. Il s'agit à terme, de développer un programme pays sur la période 2019-2022 basé sur la synergie d'actions visant à apporter des réponses adéquates aux défis de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition y

compris la chaîne d'approvisionnement et les besoins de valorisation des produits agricoles alimentaires.

Dans son Cadre stratégique révisé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) accorde la priorité à l'emploi rural décent, l'élimination de la faim et la mise en place des systèmes agricoles et alimentaires efficaces.

Grâce à son programme de travail « Réduire la pauvreté rurale », la FAO vise à promouvoir de plus grandes possibilités pour accéder à l'emploi agricole et non agricole décent.¹⁷

Le Programme pays (2014-2018) de l'UNICEF dont la préparation a été initié au même moment que le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2014-2018) a pour objectif général de catalyser les actions pour réduire les disparités, notamment celles liées au genre, et faire avancer le droit à la survie, au développement, à la protection et à la participation des enfants, tout en renforçant la résilience de leur famille. Il couvre l'ensemble du territoire national avec un accent sur les zones les plus défavorisées. Le programme comprend trois composantes principales et une composante d'analyse socioéconomique et de plaidoyer, et soutient les priorités nationales de la SCAPE (2013-2017): réduction de la mortalité infanto-juvénile à 57 ‰ pour mille; réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins de cinq ans de 17% à 12%; atteinte d'un taux net de scolarisation de 96% ainsi qu'un taux d'achèvement de 90% pour le cycle fondamental, avec une parité de 0,97 entre filles et garçons; fréquentation de l'enseignement préscolaire par 18% des enfants de 4-5 ans; utilisation d'un traitement antirétroviral par plus de 85% des femmes enceintes séropositives; accès à des latrines améliorées pour 55% de la population (hors Lomé); enregistrement systématique de tous les nouveau-nés; mise en place de filets sociaux pour les familles les plus vulnérables, notamment celles ayant des enfants.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) met l'accent sur le renforcement de l'allaitement maternel et de l'alimentation de complément, l'amélioration de l'accès des ménages à l'eau potable et à l'assainissement, la prévention des carences en micronutriment et la promotion des services de santé infantile.

4.1.2 Analyse suivant la cible 2.3 relative à l'accroissement de la productivité agricole et des revenus des petits producteurs

D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.

¹⁷ Rapport ONU 2015

4.1.2.1 Agriculture, production, productivité et revenus

❖ Agriculture et productions agricoles

Selon le rapport du comité sectoriel « Agriculture et sécurité alimentaire », le secteur agricole se taille une place prépondérante dans l'économie togolaise et se hisse au premier rang des sources de croissance du pays. Il occupe 70% de la population active, représente 37 à 40 % du Produit intérieur brut (PIB) et fournit plus de 20 % des recettes d'exportation. L'agriculture représente la principale source de revenus des ménages ruraux (environ 60%).

Le taux de croissance moyen de l'agriculture est de 5,1% sur la période 2008-2010, nettement plus élevé que celui du PIB total (2,7%), avec un pic de 8,9% en 2009. Ce taux a été de 5,97% au cours de la période 2010-2014, avoisinant l'objectif de 6 % fixé dans le cadre du PNIASA. Cependant, la croissance agricole a été soumise à des fluctuations que l'on n'observe pas dans les autres secteurs. Ainsi, de 3,95% en 2010, le taux de croissance annuel est passé à 13,56 % en 2014 après une contre-performance de -0,04% en 2013. Il est passé de 8,8% en 2016 à 7,7% en 2017. Les cultures vivrières ont représenté, en 2010, les deux tiers du Produit Intérieur Brut Agricole (PIBA) et les produits de l'élevage, en progression constante, près du cinquième. Les principales cultures vivrières comprennent les céréales (maïs, sorgho, mil et riz), les tubercules (manioc et igname) et les légumineuses (niébé et soja). En dépit de la prédominance de l'agriculture dans l'économie togolaise, sa productivité demeure faible.

Les niveaux de production de céréales en 2017 s'établissent à 1 301 070 tonnes contre une production de 1 266 712 tonnes obtenues en 2016, soit un accroissement de 2,71% ; pour les tubercules, il est de 1 891 714 tonnes contre une production de 1 862 222 tonnes en 2016 soit une variation de 1,6 % et pour les légumineuses et Oléagineux, 305 633 tonnes contre une production de 258 380 tonnes en 2016 soit une hausse de 18,3%.

L'agriculture togolaise reste malgré tout assujettie aux aléas climatiques, à l'instabilité de l'économie internationale et aux marchés solvables pour la plupart des produits surtout vivriers. En 2007, de très fortes pluies et des inondations ont dévasté des milliers d'hectares de terres agricoles et détruit des élevages ainsi que des habitations. De plus, en 2008, la flambée des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers ont affecté le Togo comme d'autres pays de l'Afrique sub-saharienne mais à des degrés divers. En 2010, l'effet combiné de la hausse des prix et la perte de production agricole due aux inondations a conduit 13% des ménages dans une insécurité alimentaire sévère et rendu vulnérables deux tiers des ménages dans les régions des Savanes, de la Kara et des Plateaux. Sur la période 2008-2010, la stratégie de relance de la production agricole (SRPA) a fait de la production agricole vivrière, un levier majeur, focalisé sur l'intervention dite « opération maïs » basée sur la distribution de semences de variétés améliorées aux producteurs.

La SRPA a été suivie de l'élaboration et la mise en œuvre au cours de la période 2010-2015 du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) avec l'appui des partenaires techniques et financiers notamment la BM, la FAO, le FIDA, le GAFSP, la BOAD, la BIDC, la BADEA, la BID, etc. Les objectifs du PNIASA étaient d'accroître le revenu des exploitations agricoles et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des ruraux, notamment les plus pauvres et les plus vulnérables. Mise en œuvre à travers plusieurs projets (PADAT, PPAAO, PASA, PARTAM, PBVM, PDRI-MÔ,

PDPR-K etc.), le PNIASA a permis de renforcer les capacités productives de base des petits producteurs et d'améliorer le cadre institutionnel et les capacités des administrations du secteur. Ce programme a également permis l'amélioration de l'accès aux semences, géniteurs et provendes améliorés ; aux équipements de production et de transformation, aux infrastructures de stockage ; le renforcement de la couverture vaccinale de près de 93% du cheptel de volailles et de petits ruminants ; l'appui à l'amélioration des habitats des animaux et la construction des infrastructures piscicoles ; la formation des producteurs sur diverses thématiques.

En ce qui concerne la production animale, le taux de couverture des besoins en produits carnés est largement déficitaire et la consommation de viande et abats par habitant et par an est estimée à 7,5 kg, alors que la norme préconisée est de 12 kg par personne et par an. Elle n'a évolué annuellement que de 0,1 point au cours des 5 dernières années. Par conséquent, le pays importe annuellement environ 30 000 têtes de bovins, 40 000 petits ruminants, un million de volailles sur pied et près de 10 000 tonnes de viande pour couvrir les besoins de la population. Les viandes importées étant relativement moins chères que celles produites localement, l'on assiste à une baisse régulière des effectifs de poulet de chair dans les exploitations avicoles depuis 2003. Pour l'œuf de table également porteur, le coût élevé de sa production se répercute sur le prix au consommateur avec comme conséquence, la mévente et le niveau très faible de consommation évalué actuellement en moyenne à 17 œufs par habitant par an contre en moyenne 50 œufs par habitant pour l'Afrique. Quant à la filière lait, le déficit de l'offre nationale est de loin plus élevé assurant une couverture moyenne de 0,9 kg par capita soit environ un (01) litre de lait par habitant par an en 2016. Pour ce qui est de la production halieutique, la quantité de poissons produite au niveau national s'est accrue de 22,98% soit une augmentation de 4 165,14 tonnes de poissons. Il faut néanmoins préciser que la pêche traditionnelle, peu développée, demeure le mode de pêche le plus répandu, ce qui ne permet pas d'avoir une production plus élevée. Cette production halieutique nationale a couvert moins de 25% des besoins en 2014 et 2015. Par ailleurs, l'aquaculture représente une part faible de l'offre nationale en produits halieutiques, même si la production piscicole a augmenté considérablement, passant de 25 tonnes en 2014 à 68 tonnes en 2015.

Les effectifs du cheptel au plan national, sont de 22 545 386 têtes en 2017 contre 20 875 358 têtes de volailles en 2016 soit un taux d'accroissement de 8%, 1 488 076 têtes contre 1 403 845 têtes d'ovins en 2016 soit 6% d'accroissement, 3 711 609 têtes contre 3 436 675 têtes de caprins en 2016 soit 8% de taux d'accroissement, 1 043 333 têtes de porcins contre 1 084 385 têtes en 2016 soit une baisse de 3,8%, 450 644 têtes de bovins contre 446 182 têtes en 2016 soit un accroissement de 1%. L'effectif des équins est passé de 420 en 2016 à 450 en 2017 et celui des asins de 5465 à 6000 têtes. En ce qui concerne la production halieutique nationale, elle est passée de 110 tonnes en 2016 à 131,914 tonnes en 2017 soit un accroissement de 20% (Rapport de performance MAEP, 2017).

Pour ce qui est du financement de soutien à la production agricole, des mécanismes innovants tels que des fonds compétitifs, des lignes de crédit, des fonds de garantie ont été mis en place et opérationnalisés à travers le PNIASA mais aussi d'autres programmes à l'instar de l'Agence nationale de promotion et de garantie de financement des PME-PMI (ANPGF), le

Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ), le Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP), l'Accès des agriculteurs aux services financiers (AGRISEF)-volet agricole du Fonds national de la finance inclusive (FNFI), le Projet de soutien aux activités économiques des groupements (PSAEG), Projet de plantes à racines et tubercules (PRT), Programme d'appui au développement à la base (PRADEB), etc. Exclue, le plus souvent, du système classique de financement en l'occurrence les banques, les acteurs clés du secteur agricole ont grâce à ces différents dispositifs pu avoir accès au financement de court terme. Ces dispositifs ont, par ailleurs, permis de promouvoir l'entrepreneuriat et la valorisation des produits agricoles, impulser des innovations technologiques et le développement des chaînes de valeur avec la viabilisation des petites et moyennes entreprises au service des métiers agricoles de la transformation de produits agricoles au plan local.

Sur l'accès au foncier rural, des efforts ont été consentis et portent notamment sur l'élaboration d'un nouveau code foncier et l'aménagement de superficies agricoles au profit des agriculteurs. C'est le cas du projet d'aménagement et de réhabilitation des terres agricoles de Mission Tové (PARTAM), du Projet d'aménagement de la Basse Vallée du Mono (PBVM), du Projet de développement Intégré de la plaine de Mô (PDRI-MÔ), du Projet de développement rural de la plaine de Djagblé (PDRD), du Projet de développement pour la production rizicole dans la région de la Kara (PDPR-K), du Projet d'aménagement des terres agricole de la plaine de l'Oti (PATA-Oti) et des Zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP).

Au titre de l'accès au marché des produits agricoles, les capacités des organisations de producteurs ont été renforcées et des foires et salons dites agricoles (ADJAFI, SIALO etc.) ont été organisés en vue de mieux valoriser les produits agricoles. Il a été également promu des systèmes de vente groupée à l'instar du warrantage et organisé des campagnes d'achat, au prix offrant, des produits agricoles par l'Agence nationale de sécurité alimentaire (ANSAT). De même et dans un souci d'avoir un accès facile au marché agricole, des filières à l'instar de celle du maïs et du riz sont en pleine construction dans le cadre du Projet d'appui à la structuration des filières maïs et riz avec l'appui de l'UEMOA.

Malgré les contraintes du secteur agricole togolais, il existe de nombreuses opportunités qui sont, entre autres, l'existence de structures d'appui et d'accompagnement (services étatiques, ONG, Institutions de micro-finance) et d'organisations professionnelles de producteurs, la mise en œuvre de l'engagement de MAPUTO par l'Etat qu'il convient de soutenir, l'existence d'un important marché national et sous régional pour les produits vivriers, la reprise de la coopération entre le Togo et les partenaires internationaux et bilatéraux, ainsi que l'appartenance du Togo à des organisations régionales facilitant des échanges favorables au développement du secteur, la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA).

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNIASA, le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture au Togo (PADAT/financement FIDA jusqu'en 2017, puis sur financement BOAD/BIDC), le Projet d'amélioration de la Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/financement Banque Mondiale) et le Projet d'Appui au Secteur Agricole

(PASA/financement Banque Mondiale) sont en cours d'exécution. Ces trois projets de la première génération du PNIASA visent à améliorer à terme la production vivrière en particulier, le maïs, le manioc, le riz, les petits ruminants et les volailles.

De nouveaux projets sont en cours de formulation et/ou de mise en œuvre pour le compte de la deuxième génération du PNIASA. Il s'agit de projets de promotion des micro entreprises en milieu rural et de prise en compte des changements climatiques avec le FIDA et des projets de valorisation des productions vivrières et de formation de petits agriculteurs dans le cadre du programme de développement rural y compris l'agriculture avec la coopération allemande.

En appui au développement du secteur agricole, excellent également des acteurs privés, notamment Entreprise territoire et développement (ETD) qui de par son système d'agrégation des petits producteurs à travers la mise en place des Entreprises de services aux organisations paysannes (ESOP) permet de garantir le marché aux petits producteurs à travers le développement de chaînes de valeurs.

❖ *Productivité agricole*

La productivité enregistrée sur les spéculations céréalières comme le riz et le sorgho a été faible, entraînant en 2015 une régression de la production vivrière de 6,5% par rapport à 2014. Les rendements de toutes les cultures sont en baisse en 2015 à l'exception du haricot et de l'arachide qui sont en hausse respectivement de 5,9 % et 0,6 %.

En fin 2015, le taux d'amélioration du rendement des cultures porteuses (maïs et riz) se chiffrait globalement à 16%, contre 4% en 2011. Les rendements de riz ont cependant diminué de 2 510 tonnes par ha en 2011 à 1 765 tonnes en 2015, soit un taux moyen annuel de régression de 6%. Au cours de la période 2016-2017, les rendements sont passés de 1,20 à 1,19 t/ha pour le maïs, 0,86 à 0,96 t/ha pour le sorgho, 0,62 à 0,73 t/ha pour le mil, 1,76 à 1,93 t/ha pour le riz paddy, 7,81 à 9,05 t/ha pour l'igname, 4,08 à 4,64 t/ha pour le manioc, 0,46 à 0,41 t/ha pour le haricot et 0,67 à 0,68 t/ha pour l'arachide (Rapport de performance MAEP, 2017). Les efforts nécessitent d'être poursuivis dans l'amélioration des variétés améliorées de riz, la diffusion des itinéraires performantes de production et l'intensification de la riziculture irriguée à travers la valorisation des potentialités existantes pour les aménagements rizicoles.

Le bilan de la mise en œuvre des politiques/programmes/projets dans le secteur agricole sur la période 2010-2015, montre des insuffisances et des contre-performances pour certaines cultures stratégiques. Ainsi, la productivité est restée quasi stagnante pour le maïs, riz paddy, le mil, le haricot, sorgho, et l'arachide qui n'ont connu qu'une variation de leur niveau de rendement compris entre -0,33% et 0,09%. Par contre, en ce qui concerne les tubercules, on note une légère tendance baissière des rendements : manioc (-0,97%) ; et l'igname (-1,21%). Ces rendements encore faibles sont liés à d'importantes insuffisances qui ne permettent pas aux producteurs de réaliser des progrès pour améliorer leurs revenus. Les efforts en matière de subvention (engrais, semences végétales et animales, produits phytosanitaires et vétérinaires) n'ont pas induit une baisse de coût de production qui est demeuré élevé.

❖ *Revenus des petits producteurs*

L'on assiste à un exode rural depuis plusieurs années. Cependant, en termes de création d'emploi dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, entre 2010 et 2015, environ 3 800 emplois ont été créés chaque année grâce aux réalisations du PNIASA (Rapport bilan PNIASA, 2016), notamment dans la promotion de l'entreprenariat agricole et la valorisation des produits agricoles. Le taux de pauvreté pour les travailleurs agricoles indépendants a reculé sur la période 2011-2015 de 78 % à 73 % (RNA, 2012).

Bien que les revenus agricoles aient augmenté, les salaires sont généralement bas. En 2011, les salaires médians des ouvriers agricoles, au niveau de 60 000 FCFA par an, étaient environ le quart de ceux des employés indépendants non agricoles et des travailleurs salariés non agricoles (respectivement 272 790 FCFA et 360 000 FCFA par an).

En milieu rural, le taux de pauvreté individuelle est passé de 73,4% en 2011 à 68,7 % en 2015. Le taux de répartition des pauvres en milieu rural est passé de 77,6 % en 2011 à 77 % en 2015. Cette baisse des différents indicateurs de pauvreté en milieu rural énumérés est la résultante de la croissance économique sur cette période. Cependant, cette baisse reflète un impact relativement faible de la croissance sur les taux de pauvreté (QUIBB, 2015).

4.1.2.2 Disponibilité alimentaire

❖ **Production intérieure**

Sur la période des cinq (05) dernières campagnes agricoles, le Togo a enregistré des excédents céréaliers, excepté le riz usiné qui connaît un déficit structurel actuellement soutenu par les aménagements hydro agricoles et des projets de développement en cours. Les projections de rendements et de productions jusqu'à 2022, portent respectivement sur 1,9 tonne/ha et 685.735,8 tonnes pour le maïs, 4,21 tonnes/ha et 61.893,25 tonnes pour le riz paddy, 14,63 tonnes/ha et 86.836,82 tonnes pour l'igname, 0,62 tonne/ha et 296.662,3 tonnes pour le haricot.

L'évolution du taux de couverture des besoins nationaux en produits vivriers entre 2010 et 2017 montre une relative augmentation. Le taux est passé de 109,21% à 106,37% pour les céréales avec un pic de 115,94% en 2014, 172,3% à 155,37% pour les tubercules avec un pic de 188,97% en 2011 et de 153,23% à 251,01% pour les légumineuses avec un pic de 293,95% en 2015. La couverture des besoins en produits d'élevage par les productions nationales entre 2013 et 2015 a été en constante amélioration. En effet, à la fin de l'année 2013, le taux de couverture était de 52%, 55% en 2015 pour atteindre 58% en 2017. En ce concerne les productions halieutiques, le taux de couverture est passé de 35% en 2010 à 29% en 2017 après d'être maintenu à 35% en 2016 (DSID, 2017). Le pays reste déficitaire en produits d'élevage malgré les efforts consentis dans la mise en œuvre du PNIASA, notamment à travers le projet PASA.

Les variabilités et les changements climatiques affectent négativement la production agricole. Ceux-ci se manifestent à travers la mauvaise répartition pluviométrique, le décalage des

saisons, la sécheresse et les inondations. Les retards de la saison des pluies entraînent des bouleversements de la période culturale et prolonge la période de soudure. La baisse de la pluviométrie, la diminution du nombre de jours de pluies et la mauvaise répartition de pluies¹⁸ ont un impact direct sur le niveau des rendements et des productions agricoles.



Planche 1 : Etalages de produits vivriers et fruitiers (Photos Adjayi M. B., 2018)

Le bilan des produits carnés et halieutiques reste déficitaire avec des taux de couverture respectifs de moins de 70% et 50% des besoins nationaux.



Planche 2 : Troupeaux d'ovins et de bovins au pâturage -- Préfecture de Dankpen (Photos Adjayi M. B., 2018)



Planche 3 : Poissons d'espèces silure et tilapia (Photos Djossou Y. T., 2018)

¹⁸Les informations disponibles indiquent que sur la période 1961-1997, il a été enregistré une baisse de 3,5mm et 14,4 jours par an dans la région Maritime, 2,75mm et 15,9 jours dans la région des plateaux et de 2,2 mm et 0,6 jour pour la région des Savanes

Sur le plan de la production intérieure, le pays déploie des efforts pour accroître la production et la productivité agricole. A cet effet, le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) est mis en œuvre avec l'appui de plusieurs partenaires au développement. Il constitue le cadre fédérateur des investissements dans le secteur agricole et table sur une croissance d'au moins 6% l'an.

De nombreuses actions sont à mettre à l'actif de l'Etat et de ses partenaires. Il s'agit de la mise à la disposition des agriculteurs, d'importantes quantités d'engrais et de semences à des prix subventionnés, le déploiement des tracteurs, des motoculteurs et du matériel de transformation acquis par l'Etat et dont les prestations sont également subventionnées. Aussi, la disponibilité des produits phytosanitaires et les campagnes de sensibilisation des producteurs ont-elles été assurées. Les opérations d'appui-accompagnement sont menées à travers le transfert des technologies appropriées.

Pour ce qui est par exemple des semences de variétés améliorées, les quantités produites et mises à la disposition des producteurs sont de 1233 à 1500 tonnes de 2011 à 2017 avec un pic de 2500 tonnes en 2014 (Rapport DSP, 2017). Quant aux engrais chimiques, les quantités moyennes mises à la disposition des agriculteurs sont de 40 273 tonnes sur la période 2011-2015, 48 042 tonnes en 2015, 38360 tonnes en 2016 et 39 846,35 tonnes en 2017 (Rapport CAGIA, 2017).

❖ *Importation et aides alimentaires*

Le Togo connaît des périodes de crise récurrentes en termes d'approvisionnement en aliments de base en l'occurrence le riz. Les fluctuations inter annuelles des productions et le pouvoir d'achat des populations influencent l'offre de cette denrée. Compte tenu de l'urbanisation croissante, du changement du régime alimentaire et des goûts des consommateurs, le coût relativement faible du riz importé, le Togo reste, largement, tributaire de grande importations de ce produit pour couvrir les besoins nationaux (70% des besoins couverts par les importations)¹⁹. Le blé, les produits d'élevage et de la mer constitués principalement d'animaux vivants, de viandes, de lait, œuf, et abats ainsi que les poissons et crustacés sont également importés. Entre 2002 et 2011, le Togo a importé pour une valeur supérieure à 24 milliards 327 millions de francs CFA de produits alimentaires contre une exportation (en 2002) de 879 millions de francs CFA, soit 28 fois inférieur aux coûts des importations alimentaires. Sur la période 2012-2016, le pays a importé en valeur monétaire et en francs CFA environ 126,5 milliards de céréales (soit 25 milliards par an), 103 milliards de produit d'élevage et dérivés (soit 20,6 milliards par an), et 93 milliards de produits de mer (soit 18,6 milliards par an). Ces importations de produits alimentaires sont d'ailleurs en partie l'une des causes de déficit structurel de la balance commerciale du pays. Il y a donc urgence à inverser cette tendance non seulement afin d'offrir suffisamment aux populations, des produits de qualité localement produits mais aussi de minimiser les pertes en devises.

¹⁹PADAT-Togo, Appui à la production et à la productivité et appui à la valorisation des produits, 2010

En ce qui concerne les aides alimentaires, elles sont constituées essentiellement de riz et de blé offerts au Togo dans le cadre de sa coopération avec le Japon.

❖ *Stockage*

Dans ses tentatives de trouver des solutions durables à la mauvaise répartition des stocks et à la régulation du marché des produits céréaliers, l'Etat togolais a dans un premier temps créé en 1997 l'Observatoire de la sécurité alimentaire au Togo (OSAT). Cet observatoire fut transformé en 2008 en l'Agence nationale de la sécurité alimentaire du Togo (ANSAT).

L'ANSAT dispose de directions régionales (Maritime, Plateaux, Centrale, Kara, Savanes) et de services de collectes avec des magasins opérationnels répartis dans les zones d'intervention de l'agence. L'ANSAT possède soixante-sept (67) magasins d'une contenance en pleine charge de 25.000 tonnes répartis dans les cinq régions économiques. Cette agence stock essentiellement le maïs, le riz et le sorgho. Le stock de sécurité mobilisé jusqu'en 2010 par l'ANSAT se situe autour de 10.000 à 15.000 tonnes de maïs par année. Il est prévu un passage à 20.000 tonnes de capacité (MAEP, 2017). Faute de ressources financières, cet objectif n'est pas encore atteint. Ceci laisse une marge non négligeable de stockage susceptible d'être utilisée dans le cadre de la valorisation des productions au profit d'une initiative régionale. L'ANSAT constitue son stock à un prix considéré comme prix « plancher ». A partir de ce prix, l'agence oriente le marché. Il est admis que la qualité de l'information sur les stocks disponibles est généralement approximative²⁰.

Avec une capacité logistique assez restreinte, la structure ne dispose pas d'équipements matériels nécessaires pour l'accomplissement adéquat de sa mission de collecte et de stockage de produits vivriers et d'interventions en cas de crise alimentaire.

Par ailleurs, des organisations de producteurs à l'instar de la Centrale des producteurs de céréales (CPC-Togo) et le Réseau national des producteurs de semences (RNPS) permettent de réduire les défis liés à l'approvisionnement en semences, à la production et à la commercialisation des produits en fournissant aux petits agriculteurs, des services plus ou moins adéquats.

4.1.2.3 Accessibilité alimentaire et stabilité des approvisionnements

La disponibilité relative des produits alimentaires n'occulte pas les difficultés d'accessibilité alimentaire à une bonne partie de la population. Les infrastructures routières et de transport ainsi que les connexions entre les zones de production et les zones de consommation devraient permettre d'améliorer l'accessibilité aux produits et soutenir le marché. Il est noté ces dernières années, le renforcement des infrastructures des principaux marchés de produits vivriers sur toute l'étendue du territoire. Aussi, la volonté politique de réaliser dans chacune des préfectures du Togo, 30 km de pistes rurales par an est-elle une amorce de solution qui mérite d'être accompagnée.

²⁰ Commission de l'UEMOA, « étude sur la mise en place d'un dispositif régional de renforcement et de coordination des stocks nationaux de sécurité alimentaire dans l'espace UEMOA », 2011

Le marché des produits céréaliers est caractérisé par le phénomène de rétention des stocks à des fins de spéculation, l'évolution des prix des produits pétroliers et le marché financier international. Cette situation peut négativement impacter les indicateurs de marché. La rétention des stocks va entraîner particulièrement la hausse des prix des céréales, voire celle d'autres produits de base.

L'accessibilité aux productions agricoles, tout comme la disponibilité, est affectée par les variabilités et les changements climatiques. En particulier les inondations affectent négativement le transport des produits agricoles ses zones de production vers les zones de consommation du fait du réseau routier en dégradation avancée.

La baisse du niveau des rendements et des productions agricoles impacte négativement les revenus des agriculteurs. Tous facteurs ont ainsi une incidence sur la pauvreté et partant sur l'accès à la nourriture pour les ménages pauvres.

Au-delà du monde rural, les divers impacts des changements climatiques ont une conséquence sur l'offre d'approvisionnement en denrées alimentaires des centres urbains et le niveau des prix des produits agricoles notamment avec les difficultés de transport qui s'en suivent.

C'est ainsi que par exemple, les inondations de l'année 2008 ont occasionné la destruction de près de 25.000 ha et touché plus de 38.000 producteurs agricoles dont plus de 18.000 femmes. Ces dégâts ont entraîné des pertes estimées à 9 milliards de FCFA pour les productions vivrières, 1,4 milliards pour la production cotonnière et 406 millions FCFA pour la production animales. Aussi, ces inondations ont-elles été suivies de pénuries et de flambées de prix dans les grandes agglomérations telles que Lomé du fait des défaillances du système de transport qui s'en est suivi. Les deux régions à risques majeurs du pays et plus vulnérables sont celles des Savanes et de la Maritime. A côté des phénomènes d'inondation, il est de plus en plus constaté l'apparition de poches de sécheresse affectant les activités culturelles et la stabilité des productions. C'est le cas, en 2013, où il a été dénombré plus de 40 000 ménages affectés par la sécheresse principalement dans les préfectures de Bassar et de Dankpen dans la Région de la Kara. Les effets des changements climatiques sont aussi caractérisés par l'invasion de parasites des principales cultures. C'est ainsi qu'en 2016, il a été noté des attaques de chenilles légionnaires ayant entraîné de nombreux dégâts sur les céréales, en l'occurrence le maïs, dans la plupart des régions du pays.

Pour ce qui concerne l'accès monétaire, la pauvreté endémique d'une frange importante de la population constitue le principal frein à une alimentation adéquate. En effet, même si le dernier profil de pauvreté publié, en 2015, par l'Institut national de la statistique et des études économique et démographie (INSEED) révèle une relative amélioration des indicateurs de pauvreté (incidence passée de 58,7% en 2011 à 55,1 % en 2015 soit une baisse de 3,6 points), il est à noter qu'une proportion importante de la population togolaise (28,7%) est encore frapper par l'extrême pauvreté (QUIBB, 2015). Cette pauvreté reste surtout élevée en milieu rural (68,9%) avec des disparités notoires entre Régions et entre préfectures. En effet, en 2011, sur les dix préfectures les plus pauvres, neuf étaient situées dans la partie septentrionale du pays, dont les cinq préfectures de la région des Savanes [Kpendjal (96,2%), Tandjoaré (94,5%), Oti (91,7%), Tône (87,6%), et Cinkassé (85,0%)], trois préfectures de la région Centrale [Mô (87,9%), Blitta (79,6%), et Tchamba (78,0%)], une préfecture dans la région de

la Kara [Dankpen (78,0%)] et une préfecture dans la région des Plateaux [Akébou (77,5%)]. La population rurale vivant donc en dessous du seuil de pauvreté, constitue la frange la plus vulnérable à l'insécurité alimentaire.

Les estimations récentes en 2017 font état d'un taux de pauvreté de 53,5% au niveau national (cartographie de la pauvreté, 2018). Au niveau régional, l'incidence de la pauvreté en 2017 a connu une baisse relative sauf dans la région Maritime et Lomé commune. L'incidence est, en effet, passée entre 2011 à 2017 respectivement de 87,3% à 65,0 % dans les Savanes, 68,9% à 58,2 % dans la Kara, 76,0% à 59,9% dans la Centrale, 65,9% à 57,0% dans les Plateaux, 45,3% à 53,0% dans la Maritime et 27,0% à 30,3% dans Lomé commune.

En plus d'être soumises à une précarité plus ou moins structurelle, les populations font face à une hausse tendancielle des prix des produits alimentaires, notamment céréaliers. En effet, en plus de leurs fluctuations cycliques, les prix des produits céréaliers connaissent une tendance à la hausse depuis les quinze dernières années passant du simple au double (maïs, sorgho, mil, riz) voire au triple (fonio), et les mois où les prix restent constamment élevés sont ceux correspondant aux périodes de soudure (juin, juillet, août). Cette situation ne permet pas aux populations les plus pauvres d'avoir un accès à une alimentation adéquate. Il apparaît donc plus que nécessaire d'engager des mesures idoines afin d'améliorer la situation économique de ces populations afin de leur permettre d'améliorer leur situation alimentaire.

Par ailleurs, la faible productivité des exploitations agricoles, couplée aux coûts de production élevés induisent des niveaux de prix des produits agricoles relativement très hauts par rapport aux cours mondiaux des prix des produits, ce qui ne facilite pas leurs commercialisations. De même, la faible organisation et le fonctionnement insuffisant des filières agricoles, les insuffisances dans les mécanismes de mise en marchés où les qualités des infrastructures et équipements surtout de stockage et de conditionnement, les déficits des fonctions critiques (énergie, communication, eau, routes etc.), le mauvais fonctionnement des marchés des produits vivriers, des barrières non douanières et autres limitent la compétitivité des produits agricoles togolais.

En ce qui concerne la stabilité des approvisionnements, elle demeure sérieusement perturbée par les effets des changements climatiques. En effet, le Togo est touché ces dernières années par des phénomènes climatiques extrêmes, caractérisés notamment par des régimes de températures et de précipitations anormaux aux conséquences énormes sur les stabilités des approvisionnements alimentaires.

Des actions anthropiques menaçant aussi lourdement la stabilité des approvisionnements en produits alimentaires dans le pays figurent en bonne place les feux de brousse, la déforestation et la transhumance des animaux. En effet, plus de 50% du territoire soit 30 000 km² font annuellement l'objet de feux de brousse et 15 000 ha de forêts et de savanes disparaissent chaque année sous la pression humaine. Par rapport à la transhumance des animaux, elle entraîne le plus souvent la dévastation des cultures et provoque de conflits permanents entre communautés locales et éleveurs transhumants suivi parfois de déplacement de certaines populations.

4.1.2.4 Utilisation de la nourriture

Selon une étude réalisée par la Coordination togolaise des organisations paysannes (CTOP) et des producteurs agricoles, le maïs se place en première position des aliments énergétiques et représente pour la quantité moyenne consommée par habitant et par an, un peu plus du double de celles du sorgho et du mil. Les quantités de maïs affectées annuellement à la consommation familiale dans la Région des Savanes sont relativement importantes. Mais elles varient en fonction de l'exploitation et de la taille du ménage.

La consommation de maïs est estimée à 108 kg par habitant et par an à Lomé et à 201 kg/hab/an dans les zones rurales. Ces ratios ne sont que de 35 et 47kg/hab respectivement dans les Régions des Savanes et de la Kara (MAEP, 2003). Le maïs, autrefois destiné exclusivement à l'autoconsommation, est aujourd'hui, avec le développement des marchés urbains, la principale source de revenus des zones rurales de la région des Savanes. Il contribue pour près de 25 à 52% au revenu monétaire des paysans. Le maïs est utilisé dans plusieurs mets et prend aujourd'hui une plus grande importance économique par son utilisation comme ingrédients dans la fabrication du pain. De surcroît, il entre aussi dans la production de provendes destinées aux élevages.

En guise de comparaison, la consommation moyenne²¹ par tête et par an est évaluée respectivement à 70 kg pour l'igname, 75 kg pour le manioc, 85 kg pour le maïs et 40 kg pour le sorgho et le mil. Exceptionnellement, l'igname plus consommée dans la région centrale, atteint par tête 135 kg (MAEP, 2003).

D'autres études ont montré que les populations, particulièrement celles vivant en milieu rural, ont recours aux Produits forestiers non ligneux ou PFNL (Planches 4 & 5 ci-dessous), en l'occurrence le miel, les champignons, le gibier et les fruits sauvages de plusieurs espèces (Manguier, Néré, Baobab, Tamarinier, Rônier, Tamarin noir, Prunier noir, etc.) tout au long de l'année en fonction de leur période de disponibilité (Rapport BAA, 2016 ; Atato et al, 2011²²). Certains de ces produits sont fortement sollicités pendant la période de soudure pour surmonter les difficultés d'autonomisation alimentaire (Atato et al, 2011²³).

En ce qui concerne les fruits domestiqués, il existe une disponibilité plus ou moins continue et régulière dans la région des plateaux (Kpélé, Agou, Danyi, Wawa, Kloto, Akébou), zone par excellence de production fruitière au Togo. Pratiquement tous les fruits sont disponibles toute l'année, bien que leur coût d'accès soit affecté par des pénuries saisonnières par endroit. Par contre dans la région centrale (Sotouboua et Blitta), l'on note une disponibilité saisonnière (notamment pendant la période de forte production allant d'avril à juin). Dans la région de la Kara, la disponibilité est forte et est relative aux mangues et aux agrumes (oranges et pamplemousses), notamment dans la préfecture d'Assoli où l'accessibilité est garantie toute l'année. Il faut également signaler la disponibilité pratiquement toute l'année, d'ananas de diverses variétés dans les préfectures de Zio et de Haho au sud du Togo.

²¹ DSID – ITRA (2003) /Situation de référence sur les plantes à racines et tubercules

²²Atato et al, (2011). Espèces lianescentes à fruits comestibles du Togo. *Fruits* 67 (5): 353-368.

²³Atato et al (2011). Edible wild fruit highly consumed during food shortage period in Togo: state of knowledge and conservation status. *Journal of Life Sciences* 5: 1046-1057

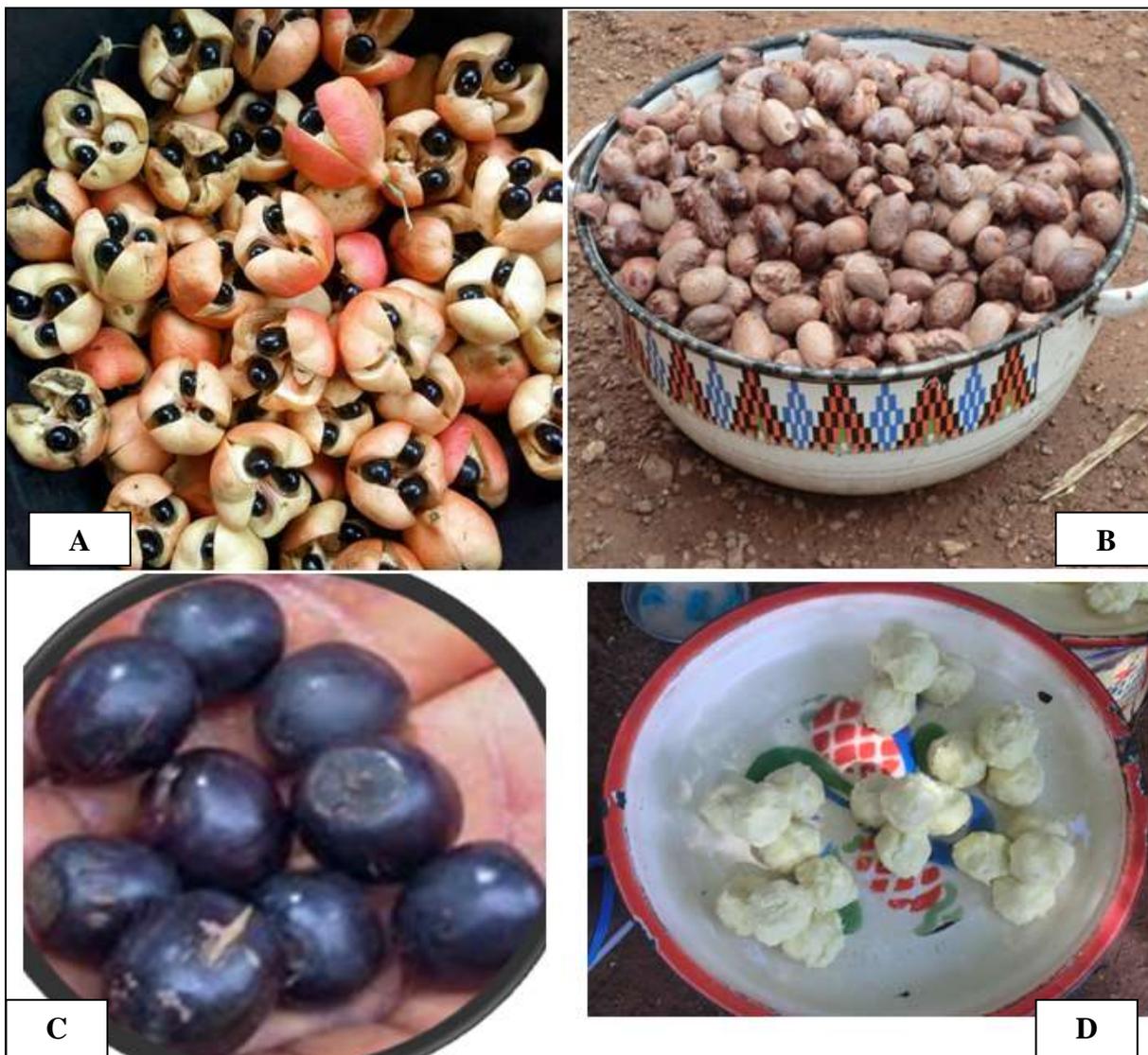


Planche 4 : Quelques produits forestiers non ligneux utilisés au Togo

A = *Bilgia sapida* (Fusanier) ; B = *Vitellaria paradoxa* (Karité) ; C = *Vitex doniana* (Prunier noir) ; D = Beurre de karité



Planche 5 : Boule de tamarin et fruits de néré (Photo Kpéglo A. K., 2017)

Par ailleurs, dans la zone forestière (sud-ouest) et dans la zone du littoral, les populations font recours aux produits de fruitiers exploités (Avocatier, Bananier, Oranger, Papayer, Cocotier, Corossolier, Manguier, Palmier à huile, etc.).



Planche 6 : Verger domestique (Yoto) & Etalage de fruits dans l'Assoli (Photo Adjayi M.B., 2018)

4.1.2.5 Analyse des causes de la performance du secteur agricole

Deux principales causes expliquent la faible productivité économique du secteur agricole : les rendements sont faibles du fait du morcèlement des parcelles agricoles (70% des parcelles inférieures à ½ ha), de la faible mécanisation, du manque d'irrigation (moins de 1 % de parcelles irriguées), de la faible utilisation d'intrants de qualité, du mode d'exploitation artisanal, de l'insuffisance des infrastructures de désenclavement des zones de production (pistes, routes), de l'insuffisance des capacités de stockage et de conditionnement, du faible taux de bancarisation auprès des populations rurales (14%), des difficultés d'accès au foncier et des effets du changement climatique. Ensuite, les chaînes de valeur ne sont pas structurées, et la transformation et la valorisation des productions sont quasi-inexistantes²⁴.

Les bonnes performances de rendements des cultures porteuses (maïs et riz) sont à mettre à l'actif des efforts réalisés par divers projets et activités du secteur, notamment la distribution des Quicks-starts par le PADAT, les aménagements hydro agricoles, la mise à disposition à temps des semences certifiées et des engrais par la CAGIA. Ces différentes réalisations ont permis d'accroître sensiblement les productions. Toutefois, il convient de souligner que ces bons résultats sont essentiellement portés par le maïs.

Sur la période 2012-2015, la mise en œuvre du PNIASA a permis de dépasser le taux de croissance de 6%, notamment en 2014.

La structuration des organisations de producteurs agricoles, les connections et les capacités de ces organisations et institutions locales sont faibles et nécessitent d'être renforcées pour une meilleure gestion de la sécurité alimentaire.

²⁴ PND 2017

Par-dessus tout, les principaux goulots d'étranglement du conditionnement des denrées alimentaires se situent au niveau de la faiblesse des infrastructures de stockage (magasins, petits silos métalliques, etc.) et il faut dans la mesure du possible, envisager dans le court et moyen termes, l'amélioration des infrastructures de stockage des groupements de producteurs et transformateurs soutenant les actions de valorisation des productions locales.

4.1.2.6 Interventions spécifiques par rapport à la cible

Depuis 2012, les projets majeurs suivants ont été implémentés : le Projet d'appui au développement agricole au Togo (PADAT), le Projet d'appui au secteur agricole (PASA), le Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest-Projet Togo (PPAAO-Togo), le Projet d'aménagement hydro agricole de la basse vallée du fleuve mono (PBVM), le Projet de développement rural intégré de la plaine de Mô (PDRI-Mô), le Projet de développement de la production rizicole dans la région de la Kara (PDPR-K), le Programme pour le Développement Rural y compris l'Agriculture (ProDRA), Programme sécurité alimentaire (ProSecAI), Programme centre d'innovations vertes (ProCIV) et le Projet développement rural de la plaine de Djangble (PDRD), Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER) et le Projet d'Aménagement et de Réhabilitation des Terres (PARTAM), les Zones d'aménagement agricole planifiée (ZAAP) et le projet Agri PME (Porte-monnaie électronique) qui permet l'accès aux agriculteurs vulnérables à l'engrais subventionnés.

A travers le projet de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER), lancé en 2014, 163 jeunes entrepreneurs agricoles sont formés et bénéficient d'accompagnement avec un paquet technique (identification et/ou élaboration de projet, facilitation pour l'accès au crédit etc.) pour le montage et le financement de leurs plans d'affaires.

Le Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP) mis en œuvre depuis trois ans par le ministère chargé du développement à la base permet de créer des emplois qui contribuent à la réduction de la pauvreté monétaire, renforçant ainsi les capacités d'accès des bénéficiaires et de leurs familles aux denrées alimentaires.

Les introductions de technologies éprouvées à l'instar de variétés performantes notamment de maïs, riz et manioc ont été effectuées grâce à la mise en œuvre du Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-Togo). Ce programme a également permis la production et la distribution aux vulnérables de semences de variétés améliorées ainsi que de géniteurs performants de petits ruminants pour accroître la production.

4.1.3 Analyse suivant la cible 2.4 relative à la viabilité des systèmes de production alimentaire et des pratiques agricoles résilientes

D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

4.1.3.1 Systèmes de productions alimentaires

L'agriculture togolaise en général et les systèmes de productions alimentaires en particulier dépendent fortement du climat avec une incidence sur la productivité et les niveaux de productions y compris les écosystèmes et la résilience des communautés face aux effets et impacts des changements climatiques. Cette situation est aggravée par la faible maîtrise de l'eau pour l'agriculture.

Cependant, le pays dispose d'un potentiel agricole, une source de production alimentaire non négligeable, malgré une superficie limitée. Les terres cultivables sont estimées à près de 3,4 millions d'hectares (64% du territoire) dont 45% sont actuellement cultivées. Le climat varié dont jouit le pays découpe en plusieurs zones agro-écologiques permettant la production d'une gamme diversifiée de spéculations agricoles. Les terres irrigables sont estimées à 86 000 hectares (10% des terres irrigables) et la superficie des bas-fonds exploitables à 175 000 hectares. Malgré ce potentiel agricole appréciable, de plus en plus de régions font face à une pression foncière croissante qui se manifeste par une surexploitation des terres, occasionnant le déclin de la fertilité et la dégradation des terres.

Les sols cultivés sont complètement « morts »²⁵ à cause des modes d'exploitation des paysans et ne permettent plus d'avoir de bons rendements. Les secteurs les plus dégradés du Togo (au Sud dans les terres de barre, au Nord en pays Kabyè, Tamberma et Moba) associent en effet une forte densité de population rurale et une forte réduction du temps de jachère. Entre autres causes de la dégradation des terres, l'érosion qui se manifeste essentiellement à un niveau critique dans la région des Savanes, la zone montagneuse ouest de la région des Plateaux, l'Atakora et le Fazao, et la région Maritime, emportant 2000 à 3000 tonne/km²/an.

Selon les études disponibles, les terres fortement dégradées se retrouvent dans les régions des Savanes (5,8%), Maritime (2,6%) et de la Kara (2,3%) ; tandis que les terres peu dégradées sont à plus de 60% dans les régions des Plateaux et Centrale.

²⁵ Selon des études de l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA)

Bien que totalisant le pourcentage le plus élevé de terres fortement dégradées, la région des Savanes a le taux le plus élevé de terres protégées (plus de 32% de terres non dégradées) suivie de la région Centrale (21,5%).

Evidemment, les questions d'accès au foncier rural pour les petits producteurs surtout ceux vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, restent entières et profondes. En effet, un diagnostic du foncier rural réalisé en 2013 relève que le problème ne se pose pas en termes de disponibilité mais en termes d'accessibilité, de fractionnement. Une majorité de 51,6% des exploitations ont une taille variant entre 1 et 4 ha alors que 14,1% des exploitations ont moins d'un hectare et il s'agit véritablement d'une pression sur la ressource.

Cette pression foncière et les difficultés subséquentes sont exacerbées par le problème de gouvernance marqué par l'existence d'un régime dualiste de la propriété foncière (droit coutumier et droit moderne), source de conflits fréquents et l'accaparement des terres au détriment des petits producteurs. Le phénomène d'accaparement des terres consiste spécifiquement en l'achat par des particuliers de vastes surfaces de terre rurale auprès des agriculteurs avides de ressources financières pour faire face aux besoins fondamentaux les plus élémentaires. Ces grandes superficies mobilisées ne sont malheureusement pas souvent exploitées et ce, sur plusieurs années laissant les producteurs-vendeurs dans un état de regret et parfois de revendication du bien aliéné. Ce phénomène d'accaparement des terres par les nationaux qui commence par prendre une propension inquiétante sur toute l'étendue du territoire national a pour conséquence immédiate de priver les petits producteurs des terres pour leurs activités agricoles.

Le régime foncier au Togo est celui de l'immatriculation des immeubles. Il régit l'ensemble des terres rurales, périurbaines et urbaines et repose sur la publication sur des livres fonciers. La terre fait donc l'objet d'une politique dite politique foncière nationale qui détermine les principes : (i) applicables à la propriété, à l'accès à la propriété foncière, à l'utilisation des ressources foncières ; (ii) de nature à améliorer la productivité et la contribution des ressources foncières, au développement social, économique, politique et environnemental et (iii) de nature à favoriser la réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, le nouveau code foncier adopté par l'Assemblée nationale le 05 juin 2018 se veut donc un véritable outil de développement économique et social en y intégrant les grands enjeux actuels entre autres les coutumes foncières, l'accès de la femme à la terre, les marchés fonciers et hypothécaires, le développement durable et l'intégration régionale.

En outre, la viabilité des systèmes de productions agricoles alimentaires est faible. Seulement 19% des productions agricoles sont transformées (PNIASAN, 2017). Le développement de l'agro-industrie apparaît comme une alternative de diversification et de viabilisation des systèmes de productions alimentaires.

4.1.3.2 Analyse des causes de la dégradation des sols et leurs impacts

Les causes de la dégradation des sols sont de diverses origines, notamment : l'intensité des précipitations, les vents secs et desséchants, les feux de végétation, le faible couvert végétal, le relief accentué, l'utilisation tout azimut des herbicides et des engrais NPK.

L'homme étant de tout temps le plus grand responsable de ce fléau insidieux, favorisant les feux et les défriches.

La faible fertilité des sols s'aggrave par l'effet des mauvaises pratiques agricoles et les effets des changements climatiques. Le niveau technologique des systèmes de productions alimentaires est faible. Les conséquences sont liées entre autres, aux faibles performances économiques et à la dégradation des ressources naturelles.

Les groupes les plus affectés sont en milieu rural, les petits producteurs, les femmes et les jeunes, les personnes âgées. En milieu périurbain ce sont les maraîchers généralement installés sur le littoral et dans les banlieues de Lomé la capitale.

4.1.3.3 Analyse des besoins en ressources humaines pour l'encadrement agricole

Sur le niveau d'encadrement agricole, l'on note que les structures nationales chargées des politiques et la planification de l'agriculture, de la recherche agronomique (ITRA) et de la vulgarisation (ICAT) connaissent depuis quelques années, une baisse des effectifs des cadres techniques dont certains sont appelés à jouir de leur droit à la retraite, et d'autres, motivés par de nouvelles opportunités d'emplois.

❖ Au niveau de la recherche agronomique

Le rapport d'Audit 2017 de l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA) du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche révèle que le niveau scientifique des chercheurs de l'ITRA est relativement faible et n'est pas très souvent en adéquation avec les activités de recherche à mener. Le besoin de renforcement de capacités des chercheurs par des formations, surtout diplômantes, a été souligné comme une préoccupation majeure dans tous les Centres de Recherche Agronomiques (CRA).

En principe, dans le système de recherche togolais, tous ceux qui sont titulaires de diplômes inférieurs au grade de Doctorat ou au PhD, notamment, les niveaux BAC+5, DEA et Master sont qualifiés de manière abusive de « Chercheurs ». En réalité, selon le rapport d'Audit indiqué plus haut, il y a un manque de chercheurs seniors spécialisés dans certaines disciplines scientifiques (sélectionneurs, entomologistes, phytopathologistes, virologistes, nématologistes, malherbologistes, agroéconomistes, gestionnaires en ressources phytogénétiques, agronomes spécialistes en fertilisation, en irrigation, en défense et restauration, etc.). En avril 2017, le personnel scientifique de l'ITRA était constitué de 62 chercheurs dont seulement 18% ont un niveau doctorat, 19% en formation doctorale, 45% titulaires d'un BAC + 5, 3% titulaires d'un DEA et 15% titulaires d'un Master II (MAEP, 2017).

❖ Au niveau de la vulgarisation agricole

Depuis la transformation de la structure (autre fois à économie mixte) en établissement public, le recrutement n'est pas régulier à l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT). L'effectif est en pleine décroissance comparativement à celui de 1999 surtout au niveau des agents de terrain. Il ressort en effet du rapport d'Audit de l'ICAT (MAEP, 2017), que l'effectif actuel du personnel technique opérationnel qui était de 696 en 1999 n'est plus que de 386 agents en

juillet 2017, soit une diminution de 310 techniciens alors même que la mission confiée à cette structure publique de vulgarisation et d'appui conseil reste croissante. Les conseillers agricoles (CrA), agents de proximité avec les producteurs agricoles et qui étaient au nombre de 527 en 1999 ne sont plus que de 243 en juillet 2017 soit une diminution de 284 CrA.

En effet, avec le non renouvellement du personnel technique, les Techniciens spécialisés et les Conseillers agricoles se retrouvent avec une trop grande charge de travail (exemples : 01 Conseiller pour 25 organisations de producteurs ou OP pour un maillage de 04 à 05 Cantons). La couverture insuffisante des actions de vulgarisation est relativement palliée par des ONGs qui font généralement face à des défis de mobilisation de ressources.

4.1.3.4 Interventions spécifiques par rapport à la cible : Engagements et cadres de concertations

Le Togo s'est engagé dans plusieurs conventions et participe régulièrement au suivi de leur mise en œuvre. Il s'agit de la déclaration de MAPUTO en 2003, de l'engagement de MALABO en 2014, de l'Agenda 2063 de l'UA, de l'ECOWAP-PRIASAN, de l'Accord de Paris (COP 21), des conventions de RIO (biodiversité, changements climatiques et désertification), du cadre d'action de HYOGO (2005-2015) et SENDAI (2015-2030), du mouvement SUN et de l'Initiative AGIR (2012) dont les priorités résiliences ont été validées en 2015, de la Loi cadre sur l'environnement.

Aujourd'hui, les risques inhérents sont l'absence d'une loi d'orientation de politique agricole, la lenteur de la réforme foncière, la faible coordination entre la multitude de cadres de concertation, le retard dans l'adoption de la politique de protection sociale, et la faible capacité en prévisions météorologiques.

Les opportunités proviennent de l'existence d'un cadre de concertation entre les PTF du secteur agricole et sécurité alimentaire (GPTFSA), de l'existence de Plans et Stratégies (PNIASAN, PNR, PNA, etc.), de la disponibilité des fonds climat/environnement, de la création de l'Agence nationale de protection civile (ANPC) et des acquis du projet ADAPT qui a permis à travers le financement du Fonds international de développement agricole (FIDA) : (i) la mise en place d'une plateforme d'échange sur les changements climatiques (CC), (ii) le renforcement du réseau agro-météorologique et (iii) l'intégration d'outils d'adaptation au CC dans les systèmes de production agricole.

4.1.3.5 Capital humain et potentialités en ressources humaines au plan national

Par rapport aux potentialités en ressources humaines pour le secteur agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de manière générale, il ressort que le pays dispose : (i) d'une École supérieure d'agronomie à l'Université de Lomé (ESA-UL), (ii) d'une École Supérieure des techniques biologiques et alimentaires à l'Université de Lomé (ESTBA), (iii) d'un Centre d'excellence régional sur les sciences aviaires (CERSA), (iv) d'une mention Economie Rurale et de l'Environnement (ERE) à la Faculté des sciences économique et de gestion à

l'Université de Kara, (v) d'un Institut de formation agricole (INFA de Tové) ainsi que (vi) d'autres centres de formations agricoles, généralement à caractères privés et répartis sur l'ensemble du territoire national (Cf. Annexe 4).

❖ **École Supérieure d'agronomie de l'Université de Lomé (ESA-UL)**

Créée en 1972, l'ESA a pour mission de former des cadres de l'agriculture. Entre 1972 et 1981, l'école a formé des cadres moyens dénommés Ingénieurs de travaux agricoles de niveau BAC+3. A partir de 1981, l'ESA a revu son offre de formation en produisant pour le marché, des Ingénieurs agronomes de conception de niveau BAC+5 dans les mentions, agroéconomie, production animale et production végétale. Jusqu'en 2008 où l'ESA a basculé dans le système Licence-Master-Doctorat (LMD), elle a formé près 365 Ingénieurs toutes catégories confondues soit une moyenne de 25 diplômés par an. A partir de 2008, l'ESA offre les trois niveaux de formation du système LMD (DAAS-UL, 2016).

❖ **École supérieure de technologies et biologie alimentaire (ESTBA)**

L'ESTBA n'a pas encore produit de diplômés en Master et Doctorat depuis l'avènement du système LMD. Cependant en Licence, elle a formé un total de 51 diplômés en Techniques Alimentaires. Les inscriptions annuelles sont modestes et se chiffrent à 140 en moyenne avec un taux moyen de croissance de 12% (DAAS-UL, 2016).

❖ **Centre d'excellence sur les sciences aviaires (CERSA).**

Depuis 2015, l'Université de Lomé abrite le Centre d'excellence sur les sciences aviaires (CERSA), spécialisé dans la recherche sur les volailles et la formation dans différentes spécialités relatives aux sciences aviaires. Actuellement le "stock" de chercheurs du CERSA s'élève à 15. Si l'on prend en compte les 5 étudiants en thèse et les 17 étudiants en Master, on peut estimer que le stock actuel passera à 37 en 2020. Le CERSA intervient également à une échelle limitée dans l'appui conseil aux aviculteurs. Le centre a déjà formé 411 jeunes en aviculture pour le compte du FAEIJ. Un total de 48 aviculteurs sont en cours de formation (renforcement de capacité). Il y a également une demande de formation à la carte de 150 personnes en aviculture adressé au CERSA par l'ICAT et des fermes privées. Globalement, l'on peut estimer à 150 en moyenne le nombre de demande de formation à la carte adressée chaque année au laboratoire des sciences aviaires ou au CERSA (CERSA, 2017).

❖ **Université de Kara (UK)**

La Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG) de l'Université de Kara à travers la mention Economie Rurale et de l'Environnement (ERE) offre une formation agricole en Economie rurale. L'objectif de la formation est de conférer aux apprenants, la capacité de diagnostiquer et d'analyser les problèmes liés à l'économie rurale et à l'environnement. Le flux d'étudiants entrant est de 45, 43, 52, 79 et 57, respectivement pour les années 2012, 2013, 2014, 2015 et 2015.

Le taux de croissance du flux entrant est de 10%. Généralement 75% des étudiants capitalisent l'ensemble des UE au bout de trois ans.

❖ **Institut national de formation agricole (INFA de Tove)**

Basé à Kpalimé dans la zone forestière, au sud-ouest du pays, l'INFA est chargé de la formation de techniciens agricoles (BEPC + 3) et d'Ingénieurs des travaux agricoles de niveau BAC + 3. Ces cadres formés alimentent ces dernières années les effectifs de nombreuses structures publiques du secteur agricole ainsi que ceux des organisations non gouvernementales actives dans le domaine ou dans les activités apparentées. Les flux d'étudiants diplômés sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Flux d'étudiants diplômés de l'INFA de Tove par spécialité sur la période 2005-2015

Années	Agriculture	Elevage	Forêt	Génie rural	TOTAL
<i>2005-2006</i>	12	10	12	-	34
<i>2006-2007</i>	11	11	10	-	32
<i>2007-2008</i>	8	08	12	-	28
<i>2008-2009</i>	10	04	13	06	33
<i>2009-2010</i>	15	11	08	03	37
<i>2010-2011</i>	07	09	07	04	27
<i>2011-2012</i>	11	08	10	03	32
<i>2012-2013</i>	14	10	11	05	40
<i>2013-2014</i>	08	03	10	09	30
<i>2014-2015</i>	07	04	10	06	27
<i>2015-2016</i>	06	08	09	08	31

Source : INFA, 2016

Il ressort qu'une meilleure adéquation entre les besoins en personnel des structures surtout publiques et le potentiel de formations agronomiques offertes par l'ESA/UL, l'ESTBA, le CERSA, l'INFA de Tové ainsi que d'autres centres de formation agricole permettrait de renforcer la planification et de circonscrire à court, moyen et long termes les problèmes d'effectifs y compris les préoccupations relatives à l'adéquation postes/profils et le faible effectif de femmes formées et intégrées au système.

4.1.4 Analyse suivant la cible 2.5 relative à la préservation de la diversité génétique des espèces végétales, animales alimentaires

D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et garantir l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

4.1.4.1 Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et ressources génétiques

La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est assez variée au Togo. Elle renferme plusieurs composantes que sont les ressources génétiques végétales, animales, forestières, aquatiques, la biodiversité associée et les aliments sauvages.

Les ressources génétiques végétales qui sont la base de l'agriculture et de l'alimentation, sont les plus utilisées. Elles comprennent les céréales, les légumineuses à graines, les plantes à racines et à tubercules, les légumes, les épices, le coton, le café, le cacao, les oléagineux, les fibres et textiles, les plantes aromatiques, les fruitiers cultivés et sauvages, les plantes fourragères, les plantes médicinales et les champignons.

Selon la stratégie et plan d'action nationale pour la biodiversité du Togo (SPANB 2011-2020), l'état des connaissances sur la diversité des espèces dans le pays se résume comme suit :

- (i) les espèces de flore inventoriées, y compris les champignons, sont au nombre de 4 002 à savoir, 3 501 espèces spontanées terrestres et 501 espèces aquatiques. Cet état de la diversité spécifique de la flore togolaise spontanée n'est pas exhaustif, en raison de l'insuffisance d'études approfondies sur les groupes taxonomiques inférieurs qui ont pour la plupart, une grande importance dans le maintien et le développement des écosystèmes ;
- (ii) les espèces de faune quant à elles sont estimées à 4 019.

Ces ressources sont utilisées de manière intense et le plus souvent, avec pas assez de rationalité dans les nombreux systèmes de production du pays. En même temps qu'il y a une reconnaissance, de plus en plus grande que la diversité biologique est un atout universel, d'une valeur inestimable pour les générations présentes et futures, les menaces qui pèsent sur les espèces et les écosystèmes n'ont jamais été aussi graves (Rapport sur la Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ITRA 2016).

En effet, la disparition des espèces, en raison des diverses pressions anthropiques et les phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses et inondations répétitives), se poursuit à un rythme sans précédent.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de la perte de la biodiversité notamment :

- l'agriculture itinérante sur brûlis,
- la surexploitation des ressources forestières,
- les feux de végétation, le braconnage,
- l'élevage traditionnel et la transhumance,
- la pollution chimique par les déchets ménagers, industriels et agricoles,
- le commerce des animaux sauvages,
- l'envahissement des aires protégées,
- l'envergure de certains projets de développement et les effets des organismes nuisibles et des espèces exotiques envahissantes,
- la surexploitation des ressources halieutiques, etc.

En ce qui concerne la conservation des ressources phytogénétiques et la sélection variétale, elles restent sous la responsabilité de l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA), une structure à caractère public. La gestion des ressources phytogénétiques est faite sous forme de collections vivantes ex situ et in vivo, et leur utilisation et valorisation par le biais d'activités de recherche et de production de semences. En effet, la recherche a démarré la collection des écotypes locaux depuis 1980 mais par manque de moyens humains, technologies et matériels, plusieurs ressources phytogénétiques sont perdues. La chambre froide construite et équipée grâce au soutien financier de l'ADRAO (actuel AfricaRice) est tombée en panne depuis 1990 perturbant ainsi les conservations de longue durée.

Par rapport aux légumineuses à graines, il existe des banques de gènes qui sont maintenues in situ. Il s'agit notamment des accessions de soja, d'arachide, de niébé et de voandzou. L'objectif visé étant le maintien de ces spéculations dans leur pureté génétique en vue d'une utilisation dans les programmes d'amélioration variétale. Mais la méthode de conservation desdites cultures à travers la régénération d'accessions, chaque année et ce à défaut de chambre froide, affaiblit leur potentialité génétique au fil des ans.

Quant à la sélection variétale, elle est réalisée sur les stations de recherche notamment la station d'Ativémè (Région Maritime), la Ferme Semencière de Sotouboua (Région Centrale), la station d'Abouda (Région de la Kara) et sur la station d'Ogaro (Région des Savanes) pour les principales cultures vivrières à savoir le maïs, le riz, le sorgho, le niébé et le soja. Elle vise à mettre au point de nouvelles variétés plus productives, résistantes aux diverses pathologies, performantes et adaptatives aux divers environnements et en relation aux effets des changements climatiques. Le système de recherche adaptative, actuellement appliqué, est fait sur la base des contraintes relevées par les paysans et leur forte implication au processus de sélection variétale en vue d'un meilleur transfert de technologies et d'adoption. Le matériel génétique est le plus souvent acquis auprès des Universités et des institutions de recherche agricole de la sous-région (ICRISAT, CIMMYT, IITA, INERA, etc.).

Les contraintes majeures en matière de collection, de conservation des ressources phytogénétiques et de sélection variétale sont :

- (i) l'état de vétusté des infrastructures de conservation des banques de gènes en l'occurrence la chambre froide ;
- (ii) la non maîtrise de l'eau sur les stations de recherche ;
- (iii) le niveau insuffisant de ressources financières allouées à la recherche agronomique.

Pour pallier ces insuffisances, le Togo a élaboré en 2014, sa Stratégie et plan d'action national sur la biodiversité (SPANB). Ainsi, vingt (20) objectifs nationaux ont été définis en lien avec les objectifs d'Aïchi (MERF, 2014). La prise en compte de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture se retrouve dans les objectifs 6 ; 7 et 13 qui visent à réduire significativement, l'érosion génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et des parents sauvages des espèces à valeur socio-économique ou culturelle. La SPANB préconise qu'une attention particulière soit accordée à la conservation de la diversité génétique (animale, végétale, fongique et microbienne) domestique et sauvage. Leur fonctionnement et leur adaptation au changement climatique, leurs développements économiques (pharmaceutique, médicale, agroalimentaire, cosmétique) doivent être privilégiés.

Globalement, le renforcement des capacités nationales en matière de conservation et de gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture en général, et de la biodiversité associée et des espèces sauvages pour l'alimentation et l'agriculture en particulier reste l'un des défis majeurs relativement à la cible 2.5.

4.1.4.2 Analyse causale des contreperformances en lien avec la cible

L'analyse des causes profondes des contreperformances en matière de recherche agricole, met en exergue: (i) la faible capacité matérielle, humaine et financière des structures de recherche en l'occurrence l'ITRA à générer du matériel (végétal et animal) performant, (ii) la faible utilisation des semences de variétés améliorées ainsi que les engrais, (iii) les difficultés toujours persistantes d'accès des producteurs au financement de longue durée et à la terre, ce qui limitent des investissements structurants pour améliorer la productivité, (iv) l'utilisation dans la majorité des exploitations agricoles, du matériel aratoire (houe coupe-coupe etc.), (v) la faible maîtrise de l'eau.

Par rapport aux ressources phytogénétiques, il ressort de manière spécifique que le laboratoire a été relancé en 2003 avec une prospection en 2004, effectuée sur plusieurs espèces d'intérêt agronomique pour le Togo à savoir, le sorgho, le maïs, le riz, le fonio, le mil et des légumineuses soit plus de 800 accessions récoltées. Les données de prospection intègrent les données agronomiques, l'origine précise des variétés prospectées (nom du fournisseur, données géo référencées...) ainsi que des informations sociales (groupe ethnique, nom local).

Les difficultés rencontrées sur le séchage des accessions ne permettent pas la conservation dans de bonnes conditions. Une partie des prospections réalisées a donc été perdue lors du cycle de multiplication suivant qui n'a d'ailleurs pas été favorable par manque de pluie.

La collection actuellement maintenue par l'ITRA comprend essentiellement des semences de plantes orthodoxes. Cette collection est composée d'environ 300 accessions de mil, de sorgho, de niébé, d'arachide, de Voandzou, de soja et de haricot. Pour chacune de ces collections, de nouvelles prospections devront être envisagées dès que le laboratoire aura connu une amélioration de ses infrastructures et équipements de conservation.

4.1.4.3 Interventions par rapport à la cible

L'intervention majeure par rapport à la cible a été portée d'abord par le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) qui a constitué sur la période 2010-2015, le cadre unique d'intervention dans le secteur agricole au Togo. Depuis 2016, ce cadre est relayé par le PNIASAN pour la période 2017-2026 dont le but visé à terme est d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté et la faim.

Justement, les ressources phytogénétiques ont un rôle prépondérant mais l'on note que leur conservation est assurée aujourd'hui à travers un séchage dans une pièce climatisée et une conservation dans un simple congélateur coffre. La structure en charge de la conservation des ressources phytogénétiques présente de très nombreuses limites techniques telles que l'absence d'un équipement de séchage adapté aux semences, l'absence de chambre froide ou de congélateurs adaptés ainsi que d'un système d'identification (étiquette) peu performant. Ainsi, en lien avec ce fort besoin d'investissements, différents petits équipements et matériel devront être acquis en vue de consolider chacune des étapes du processus analytique.

En outre, par rapport aux cibles de moyens ci-dessous listées, les efforts devront être renforcés dans un cadre global, intégré et contextuel entre autres, sur la coopération, les investissements structurels, les technologies, le soutien à la production, les réserves alimentaires et le fonctionnement des marchés. Il s'agit précisément et selon les orientations de l'ODD2, de :

2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement.

2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires.

4.2 Perception de la sécurité alimentaire par les acteurs locaux

Les préoccupations des populations face à la sécurité alimentaire ont trait surtout à des problèmes d'accès aux moyens et facteurs de production, aux inégalités au sein du ménage (revenu, alimentation), aux habitudes alimentaires et difficultés croissantes dues aux périodes de soudure, aux difficultés liées à la commercialisation, à la transformation, etc. Elles ont un fort caractère lié au genre en termes d'égalité d'accès aux moyens de production, à l'information/formation, aux revenus et à l'alimentation.

Les préoccupations des acteurs locaux varient relativement peu d'une région à l'autre. Elles sont liées :

- à la nécessité de mise en place à temps des intrants agricoles ;
- à la nécessité de renforcement de l'appui/accompagnement/conseil aux producteurs et éleveurs et à leurs organisations ;
- aux besoins d'adduction d'eau potable et à la création des points d'eau permanents pour la production maraîchère et l'abreuvement des animaux ;
- à la pénibilité des travaux de transformation des productions agricoles par manque de matériels appropriés (râpeuses de manioc, presse à huile, égreneuse de maïs, décortiqueuse d'arachide, transformation des amandes de karité, du soja, des graines de néré, matériel de séchage de fruits, équipements de production de jus de fruits, etc.)
- au fort endettement et à la qualité médiocre des repas faute de ressources pour les produits riches en protéines surtout d'origine animale notamment, la viande, le poisson et le lait ;
- au manque de fonds pour démarrer les activités génératrices de revenus (AGR) et besoins d'appuis techniques et financiers pour les femmes ;
- à l'importance du poids des traditions et inégalités sociales préjudiciables aux femmes - taux d'analphabétisme élevé des femmes et insuffisance de leur implication au niveau décisionnel - obligation pour les femmes de travailler dans les champs de leur mari en plus de leurs propres travaux champêtres ;
- au poids des habitudes et coutumes sur la sécurité alimentaire et leurs impacts sur les capacités de réserves (gaspillages lors des cérémonies) ;
- aux difficultés croissantes liées aux longues périodes de soudure (3 à 5 mois) et impossibilité de subvenir aux besoins de base du ménage ;
- à la nécessité d'accompagner et de former les femmes sur la nutrition et les techniques de transformation des produits agricoles - interdits/coutumes alimentaires favorisant beaucoup plus la consommation de la viande (lorsqu'il en a) par les hommes que par les femmes et les enfants ;
- à l'enclavement de certaines zones de productions agricoles et à la nécessité de développer les pistes et marchés et de renforcer l'appui à l'organisation des filières agricoles pour une meilleure commercialisation des productions;
- à la nécessité de renforcer la création de centres socio-éducatifs et de lutter contre l'exode rural.

5. FACTEURS DE RISQUES AGGRAVANT DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET MECANISMES D'ATTENUATION

Des facteurs de risque économique (flambée mondiale des prix des produits de première nécessité et de l'énergie), politique ou de facteurs liés aux catastrophes naturelles comme les inondations récurrentes et les creux pluviométriques aggravent les conditions de sécurité alimentaire des groupes vulnérables et pauvres et contribuent à précariser l'ensemble de la population.

Comme mécanisme d'atténuation, à l'instar des pays membres du CILSS, le Togo a mis en place le Système d'alerte précoce et de protection sociale (SAP) pour (i) la prévention des pénuries alimentaires par un dispositif national de suivi de la situation agricole, alimentaire et nutritionnelle du pays ; (ii) l'évaluation des dégâts causés par des catastrophes (inondations, sécheresse, attaques des nuisibles des cultures, etc.) au secteur agricole ; et, éventuellement (iii) contribuer à la gestion concertée de ces dégâts.

Ce système intégré d'alerte précoce s'appuie sur les structures existantes qui suivent habituellement la disponibilité des produits de base, la stabilité des approvisionnements, l'accès de tous à ces approvisionnements et l'utilisation biologique de la nourriture (relation santé-nutrition).

Un Groupe de travail Pluridisciplinaire composé de cadres nationaux des secteurs producteurs d'information des ministères ainsi que des partenaires techniques et financiers réalise, l'harmonisation des données sectorielles, des enquêtes prévisionnelles et post-récoltes pour l'évaluation des productions et de la sécurité alimentaire ainsi que la production de cartes thématiques (Cadre harmonisé).

Il y a nécessité et dans une synergie d'actions, de renforcer ce dispositif national capable de croiser toutes les données et d'analyser de manière plus efficiente les informations relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et permettre une alerte rapide grâce à la mobilisation des décideurs et des techniciens.

6. SPECIFICITES REGIONALES EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Comme mentionné plus haut, il y a cinq divisions administratives au Togo. Les Savanes, la Kara et la Centrale dans le nord, la Maritime et les Plateaux au sud. Le nord et le sud constituent deux zones climatiques principales du Togo. Dans le nord, la saison des pluies s'étend de mai à octobre et la saison sèche s'étend de novembre à avril. Les régions du sud ont deux saisons humides de durée inégale entre mars et juillet et entre septembre et novembre.

6.1 Régions septentrionales du pays

La région des Savanes, située à l'extrême nord du Togo représente 13,4% de la population nationale et fait particulièrement face à de graves problèmes de dégradation des terres, d'insuffisance de la production alimentaire et de très haut niveau de pauvreté. Avec une

population de 828 224 habitants, la région des Savanes a la deuxième plus forte densité de population au Togo, avec une estimation de 96 personnes par kilomètre carré. La région dispose d'un potentiel de production alimentaire considérable mais subit de fortes pressions sur les ressources agricoles en raison du niveau élevé de pauvreté dans la région (91% des ménages ont un indice de richesse faible et 71% sont en situation d'insécurité alimentaire).

L'état nutritionnel dans la région des Savanes constitue également un enjeu sanitaire majeur pour le gouvernement togolais. Entre 2010 et 2011, puis 2014-2015, un niveau élevé de malnutrition a été signalé. Le taux de malnutrition chronique, qui est un indicateur de déficit alimentaire prolongé, est de 43 pour cent, juste au-dessus du seuil d'urgence de 42 pour cent fixé par l'Organisation mondiale de la santé. Le taux de gaspillage des aliments dans la région est de 8% et le taux d'insuffisance pondérale de 31%. Alors que toute la région souffre d'un déficit alimentaire avec un niveau élevé de sous-nutrition, les préfectures de Tône, Tandjoar et Kpendjal sont les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

Les Savanes enregistrent également le taux de mortalité infantile et maternelle le plus élevé, soit 89 décès pour 1 000 naissances vivantes et 144 décès pour 10 000 naissances vivantes, respectivement, après la région de Kara. De même, l'accès aux services sociaux de base dans la région est l'un des plus faibles, avec un taux d'alphabétisation d'à peine 33% chez les jeunes de 15 ans.

La région de la Kara est une région déficitaire et figure parmi les régions ayant la plus faible densité de population estimée à 66 habitants par kilomètre carré. L'insécurité alimentaire dans la région est attribuée au défi de fertilité des sols qui rend plus de 81% des terres arables inexploitées dans la zone. Le problème de la faible production alimentaire est aggravé par l'incidence élevée de la pauvreté dans la région. Alors que le niveau de pauvreté est estimé à 68%, 37% de la population surtout en milieu rural vit dans l'extrême pauvreté.

L'enquête de sécurité alimentaire et la vulnérabilité des ménages « Emergency Food Security Assessment (EFSA) » conduite par le Programme Alimentaire Mondial en Janvier 2010 a montré que l'insécurité alimentaire globale touche 53,4 pour cent des ménages enquêtés dans la région des Savanes contre 44,7 pour cent dans celle de la Kara.

Les taux d'insuffisance pondérale et de retard de croissance sont généralement élevés avec respectivement 18 et 34%. Les problèmes de santé, de manque d'eau potable, d'insuffisance pondérale et les retards de croissance se sont traduits par des taux inacceptables de mortalité infantile et maternelle. L'enquête EDST III a révélé que la région comptait 102 décès sur 1 000 naissances vivantes et 167 décès dans 10 000 naissances vivantes, respectivement.

L'accès aux services sociaux de base est très limité : 42% des habitants n'ont pas accès à l'eau potable et 60% vivent à plus de 30 km des marchés de produits agricoles locaux les plus proches des environnements d'habitations.

La région Centrale couvre 28% du territoire national. Elle possède le plus grand potentiel de production agricole alimentaire, mais plus de la moitié de ses habitants se trouve dans un état d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. La région présente la plus faible densité de population estimée à 47 habitants par kilomètre carré, et son économie repose entièrement sur

l'agriculture. Des excédents de production alimentaire ont été enregistrés de 2012 à 2016 sur les céréales et les tubercules (95 000 tonnes de céréales et 380 000 tonnes de tubercules). Cependant, la région reste pauvre avec la deuxième plus grande incidence de pauvreté dans le pays après la région des Savanes. Alors que le niveau de pauvreté est passé de 75 à 80% entre 2006 et 2011, 42% de la population a été affectée par le déficit alimentaire entre juillet 2010 et juillet 2011. Les taux nets de scolarisation sont généralement estimés à 82%, mais l'accès à l'eau potable et aux centres de santé reste préoccupant et s'est établi respectivement à 67 et 58%.

6.2 Régions méridionales du Togo

Les régions au sud comprennent les Plateaux et la Maritime. La région des Plateaux couvre la plus grande partie du territoire togolais avec 23% de la population du pays. L'agriculture est la principale activité économique de la région et les excédents de production de céréales, de tubercules et de légumineuses ont été enregistrés au cours de la période de 2013-2015. Cette région constitue le grenier de la région Maritime assez urbanisée et de la capitale Lomé. Cependant, les indicateurs de bien-être social ne sont pas satisfaisants et indiquent un état d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Le QUIBB 2015 a révélé une augmentation de l'incidence de la pauvreté de 61 à 65 pour cent au cours de la période de 2001 à 2015.

La région Maritime située au sud du pays borde l'océan Atlantique ou le Golfe de Guinée. Il a la densité de population la plus élevée qui s'établit à 407 personnes au kilomètre carré. La région est touchée par une indisponibilité alimentaire alarmante avec 79% des ménages vivant avec un déficit alimentaire. Le niveau de pauvreté est estimé à 54% et 79% et les habitants ont souffert d'un déficit alimentaire, particulièrement entre 2010 et 2011. Bien que l'insuffisance pondérale et le retard de croissance soient généralement inférieurs à la moyenne nationale, les taux de mortalité maternelle et infantile restent faibles (66 décès sur 1 000 naissances vivantes et 102 décès sur 10 000 naissances vivantes respectivement).

La région est également sujette aux chocs climatiques et est souvent affectée par les inondations récurrentes, qui viennent exacerber la situation d'insécurité alimentaire des populations. Dans l'ensemble, la majorité des ménages dépendent de la main-d'œuvre hors ménage utilisée comme moyen de renforcement des stratégies de subsistance, ce qui nécessite une surveillance étroite étant donné que les ménages à faible revenu ont une capacité limitée à faire face aux effets dévastateurs liés aux chocs climatiques.

Dans l'ensemble, le pays est vulnérable aux chocs hydro-climatiques extrêmes tels que les inondations et la sécheresse. En 2008, 2009, 2010 et 2011, le Togo a été fortement touché par les inondations catastrophiques, qui ont entraîné une réduction du taux de croissance annuel de 0,02% et des dommages estimés à environ 40 millions de dollars. Dans de telles circonstances, l'accroissement de la productivité du secteur agricole est considéré comme un élément essentiel de la stratégie nationale visant à stimuler la croissance. Ainsi, un focus sur les Objectifs de développement durables reconnus à caractères catalytiques ou accélérateurs devrait permettre de renforcer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

7. SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Au Togo, depuis la réforme de l'enseignement de 1975 à nos jours, la vision du pays est de faire de son système éducatif le levier fondamental de sa politique de développement. A ce titre, plusieurs études diagnostiques ont été conduites dans le cadre du RESEN (rapport d'Etat sur le système éducatif national) respectivement en 2002, 2007 et 2012.

La dernière a révélé qu'une proportion importante d'enfants en âge scolaire reste encore exclue du système éducatif formel. S'inscrivant dans les objectifs de l'Education pour tous (EPT) formulés à Jomtien (Thaïlande) en mars 1990 et le cadre d'action de Dakar en 2000, et en réponse à la lettre de politique sectorielle de juin 2009, le gouvernement a élaboré un plan de développement du secteur de l'éducation (PSE) en 2010. La mise en œuvre dudit plan sur une période triennale 2010-2012 a permis de réaliser plusieurs actions dans le but d'offrir à tous les enfants togolais une éducation de qualité.

Depuis lors plusieurs mesures avaient été prises, à savoir la gratuité dans le préscolaire et le primaire publics, l'octroi de subventions de fonctionnement aux écoles en réponse à la gratuité, le renforcement du processus d'extinction des écoles d'initiatives locales (EDIL), l'accroissement des infrastructures d'accueil réalisées sur tout le territoire avec l'appui des plusieurs partenaires techniques et financiers, la mise en œuvre du schéma directeur des formations avec la réouverture et le renforcement des ENI existantes et la construction de trois nouvelles.

Ces efforts n'ont pas permis d'équilibrer en trois ans la pyramide éducative, pour cause des taux de déperdition élevés et des taux d'achèvement encore bas surtout dans les zones rurales reculées et à forte incidence de pauvreté.

Aussi, le Plan sectoriel de l'éducation revisité en 2013 pour la période 2014-2025 a anticipé les recommandations de la déclaration d'Incheon : *Education 2030 – Vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous*²⁶. A ce titre, le PSE révisé a inscrit l'alimentation scolaire comme un moyen de stimuler la demande d'éducation dans la perspective de développer un enseignement fondamental de qualité, prenant en compte le primaire, et le premier cycle du secondaire en vue de l'atteinte de la scolarisation primaire universelle en 2022.

L'alimentation scolaire s'est avérée un déterminant important ayant contribué dans une mesure non négligeable, à l'obtention de résultats intéressants notamment la baisse du taux d'absentéisme et d'abandon dans les écoles-pilotes bénéficiant du programme de cantines scolaires du PDC.

A l'environnement scolaire, il apparaît important d'intégrer un « paquet essentiel » incluant des sources d'approvisionnement des aliments, de la disponibilité de l'eau potable, des conditions de stockage et de préparation, des dispositifs d'hygiène du cadre de restauration et d'analyse de la qualité nutritionnelle des aliments etc. qui tous contribuent à élever la capacité d'apprentissage. Des synergies doivent être trouvées à cet effet avec les acteurs nationaux des secteurs public et privé et les PTF afin que l'école progressivement donne des réponses

²⁶ <http://unesdoc.unesco.org/image/0023/002338/233813.pdf>

appropriées à la demande d'éducation, surtout pour les groupes les plus vulnérables et marginalisés dans le cadre du renforcement du capital humain nécessaire au développement du pays.

8. SANTE, EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT

8.1 Santé, VIH/SIDA et tuberculose

Au Togo, l'espérance de vie à la naissance était passée de 57,3 ans en 2010 à 60,3 ans en 2015.²⁷ Elle a alors atteint 60,9 ans pour les femmes contre 59,4 ans pour les hommes. L'espérance de vie à 60 ans, pour la période 2010-2015, était de 15,1 années.

Entre 2010 et 2014, la proportion de nourrissons qui étaient allaités exclusivement au sein a baissé de 62% à 58%. En 2014, le quart (26%) des enfants d'un an n'étaient pas vaccinés contre le DTC-Hep-Hib3 alors que ce pourcentage de non vaccination concerne le quart des enfants (26 %) pour la rougeole. En 2010, 29,7% des enfants de moins de 5 ans, souffraient de malnutrition chronique ou retard de croissance contre 27,5 % en 2014. Sur la période 2009-2013, les taux de mortalité par 1 000 naissances vivantes étaient respectivement de 49 et 88 pour les enfants de moins de un an et pour ceux de moins de 5 ans.

Pour la période 2007-2014 ayant précédé l'enquête démographique et de santé (EDST III 2013-14), les taux de mortalité pour la tranche d'âge 15 à 49 ans pour les femmes et pour les hommes étaient respectivement de 4,7 et 4,8 décès pour 1 000 personnes. Pour la même période, l'enquête estimait un taux de mortalité maternelle de 401 décès pour 100 000 naissances vivantes²⁸. Les décès causés par le paludisme et la tuberculose étaient respectivement de 62,8 et 8,8 décès/100 000 personnes. La prévalence du VIH adulte chez les 15 à 49 ans était de 2,4%²⁹.

Selon les données de l'ONUSIDA, le Togo est le deuxième pays de l'Afrique de l'Ouest où la prévalence du VIH dans la population 15-49 est la plus élevée après le Nigéria. En 2011, elle a été estimée à 3,4 pour cent (contre 3,7 pour cent au Nigéria). En 2013, elle s'établissait à 2,5% (3,1% chez les femmes et 1,7% chez les hommes) avec des disparités régionales importantes (EDST III 2013-14). Elle décroît de Lomé commune vers les régions septentrionales. En 2016, la prévalence par région était établie à 4,9 pour cent à Lomé Commune, 4,6 pour cent dans la région Maritime, 2,8 pour cent dans la région des Plateaux, 3,2 pour cent dans les régions Centrale, 2,1 pour cent dans la Kara, et 1,0 pour cent dans la région des Savanes (MSPS, 2016).

Le nombre de PVVIH en 2016 s'établit à 110 000 dont : (i) 65 116 PVVIH sont inscrites dans 160 structures accréditées par le PNLIS pour assurer la prise en charge ; (ii) 51 320 PVVIH sont sous traitement ARV (Données Spectrum 2016, ONUSIDA & Rapport PNLIS, 2017)

La prévalence varie considérablement selon les groupes cibles : en 2011, on comptait 25 pour cent chez les patients tuberculeux ; 4,3 pour cent en milieu carcéral ; 5,5 pour cent chez les usagers de drogues ; 13 pour cent chez les professionnels de sexe (PS) et 20 pour cent chez les

²⁷ Banque mondiale

²⁸ Enquête EDST-3

²⁹ PNUD 2016

hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH). Chez les femmes enceintes en consultation prénatale la prévalence est de 3,6 pour cent avec un taux plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural.

Pour la tuberculose, 2 671 cas, toutes formes confondues, ont été notifiés en 2015 dont 21 pour cent sont co-infectés TB/VIH (Rapport PNLT 2016). Le taux de perdus de vue a chuté de 19 pour cent en 2003 à 5 pour cent en 2011 grâce aux interventions multiformes dont l'appui alimentaire et nutritionnel qui a malheureusement pris fin le 31 décembre 2012 avec le round 6 du Fonds Mondial.

Les données du rapport annuel 2017 du PNLS/IST relèvent que l'impact de la pandémie du SIDA reste encore élevé. Jusqu'en 2016, 51 320 patients (adultes et enfants) ont eu besoin d'ARV au Togo (Rapport Bilan SCAPE, 2016). Selon la même source, 72% des personnes sous traitement ARV sont de sexe féminin. Les enfants sous ARV 7% de la file active nationale. Des études ont montré que l'insécurité alimentaire et la malnutrition constituent un obstacle majeur à la prise régulière des ARV et antituberculeux chez les patients et à leur adhérence aux traitements.

Les résultats de l'étude de vulnérabilité et la sécurité alimentaire et nutritionnelle chez les PVVIH sous traitement ARV et patients tuberculeux sous traitement DOTS réalisée par le PAM en 2014 ont relevé entre autres que : (i) 37,3% des ménages de PVVIH sous ARV sont en insécurité alimentaire ; (ii) 14,3% des PVVIH, 19% de patients tuberculeux et 23,3% des co-infectés VIH/TB sous traitements souffrent de la malnutrition aigüe ; (iii) moins de 10% du personnel des structures de lutte contre le VIH et TB sont formés en nutrition ; (iv) les centres de prise en charge du VIH ne sont pas équipés en matériel anthropométrique pour assurer l'évaluation et le suivi nutritionnel.

En outre, l'étude ressort que le soutien nutritionnel aux PVVIH est quasi inexistant depuis 2013 après la suspension de l'appui nutritionnel du Fonds Mondial. Quelques membres du staff prodiguent des conseils nutritionnels aux patients.

Bien que la nutrition et l'alimentation soient intégrées au paquet des services offerts aux PVVIH, les organisations actives dans le domaine sont confrontées au manque d'informations stratégiques pour mieux orienter le ciblage, la mobilisation et la programmation des ressources et des actions en faveur des clients sous traitement ARV et DOTS. Il est donc nécessaire de mettre en place un programme national cohérent de prise en charge globale du VIH et TB en prenant en compte la prise en charge nutritionnelle. De plus, le renforcement des capacités du personnel d'encadrement ou d'appui technique y compris des prestataires de services et la promotion de l'éducation nutritionnelle apparaissent également comme des défis à relever pour des réponses adéquates aux besoins de ces groupes spécifiques de PVVIH et/ou TB.

Des actions spécifiques sont mises en œuvre pour améliorer la prise en charge alimentaire et nutritionnel dans le domaine du VIH et de la Tuberculose (TB). En effet, le PNLS, le PNLT et la Division de la nutrition se sont engagés dans une synergie d'action pour renforcer la lutte contre la malnutrition chez les PVVIH et les patient TB avec le soutien du PAM, de l'UNICEF, de l'OMS et de l'ONUSIDA. On relève entre autres : (i) l'élaboration adoption et

vulgarisation d'un guide national de prise en charge alimentaire et nutritionnelle des PVVIH et patients Tuberculeux; (ii) la sensibilisation des responsables de programmes nationaux de lutte contre le VIH et la Tuberculose sur l'approche « assistance alimentaire sur ordonnance » ; (iii) l'équipement en matériel anthropométriques (balances de précisions, toises pour adultes et MUAC) de 45 structures de prise en charge du VIH ou TB et dont les techniciens ont été formés à l'utilisation d'outils de collecte des données pour entreprendre l'évaluation nutritionnels et prodiguer des conseils nutritionnels appropriés aux patients.

8.2 Eau, hygiène et assainissement

Dans la gouvernance de l'eau et de l'assainissement, de nombreux efforts ont été fournis par les acteurs nationaux et internationaux pour se rapprocher des OMD. Entre 2014 et 2017, la situation d'ensemble s'est améliorée, que ce soit au niveau institutionnel, au niveau politique et juridique ou sur le plan technique et financier.

En matière d'accès équitable et durable à l'eau potable, le taux de desserte en eau potable a enregistré une progression passant de 50 % en 2015 à 57,2% en fin 2016. En considérant les milieux de résidence, ce taux passe entre 2015 et 2016 de 55,3% à 64,4% en milieu rural, de 49,3% à 58,9% en milieu semi-urbain. En milieu urbain, il est observé une baisse du taux de desserte qui est passé de 50% à 49,7%. Cette baisse en milieu urbain s'explique par une faible réalisation des infrastructures d'adduction d'eau potable (AEP) au cours de l'année qui n'a pas accompagné l'évolution de la population (Rapport bilan 2016 de la SCAPE). En 2017, le taux de desserte en eau potable au plan national est resté stagnant de 57,20% en 2016 à 57,22% en 2017. En milieu urbain comme en milieu semi-urbain, on constate une légère contreperformance respectivement de 49,74% en 2016 à 49,39% en 2017 et de 58,94% en 2016 à 57,7% en 2017. En milieu rural, ce taux est passé de 64,36% à 65,77% toutefois en deçà de la cible fixée.

Le sous-secteur d'adduction d'eau potable en milieu urbain a connu depuis 2015, un début d'opérationnalisation de la réforme institutionnelle entamée durant les années antérieures conduisant à la signature des contrats de concession de la Société de patrimoine eau et assainissement (SP-EAU) et d'affermage de la Société togolaise des eaux (TdE). Dans le cadre de cette réforme, le gouvernement a commandé une étude tarifaire sur l'eau en milieu urbain, dont les résultats doivent éclairer la mise en œuvre effective de la stratégie d'investissement impliquant la mobilisation du secteur privé.

Des projets exécutés dans le domaine de l'eau en faveur des populations sont également en lien avec les aménagements hydro agricoles. Il s'agit entre autres, du Projet d'Aménagement Hydro agricole de la basse vallée du fleuve Mono (PBVM), du Projet de Développement Rural de Djagblé (PDRD), du Projet d'Aménagement des Terres Agricoles de la Plaine de l'Oti (PATA-Oti), du Projet de développement rural intégré de la plaine de Mô (PDRI-Mô), du Projet de développement de la production rizicole de la Kara (PDPR-K) et du Projet d'Aménagement des Terres Agricoles de la Zone de Mission-Tové (PARTAM). Ce dernier projet d'un coût global de 15.134.000.000 FCFA, est cofinancé par la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), le Fonds Saoudien de Développement (FDS) et de l'Etat togolais. L'intervention prévoit entre autres, la réalisation de pistes sur le périmètre du projet et la

réhabilitation des pistes inter-villages, la mise en place des périmètres irrigués (irrigation gravitaire) d'une superficie totale de 600 ha, la culture du riz avec deux récoltes par an pour un rendement d'au moins 6 tonnes par ha, la construction des bâtiments scolaires, l'électrification de la zone et l'approvisionnement en eau potable des cantons de Mission-Tové, de Kovié, Assomé et Ziowounou ».

Les principaux défis qui ressortent des diverses évaluations sont essentiellement la mobilisation d'eau de boisson de qualité en quantité suffisante pour les populations, la mise en place de services d'hygiène et d'assainissement adéquats, une bonne gouvernance dans le secteur et des mécanismes de financement appropriés pour favoriser la réalisation des programmes.

Sur ces questions capitales, le gouvernement, au-delà de favoriser les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du millénaire, s'est fixé quatre orientations stratégiques qui visent à : (i) améliorer la gestion des ressources en eau à travers l'approche de Gestion Intégrée de la ressource en eau (GIRE), (ii) améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural, (iii) améliorer le niveau d'accès aux services d'assainissement par la promotion d'infrastructures adéquates et (iv) à sensibiliser les populations sur l'impact d'une bonne hygiène et de l'assainissement sur l'état de santé.

Pour la mise en œuvre de cette politique, le gouvernement togolais a bénéficié de l'appui de l'AFD, de l'UE, du PNUE et du PNUD. Avec l'assistance du PNUD, le Togo a financé le plan d'action national lié au processus de GIRE ainsi que la réhabilitation d'une vingtaine de systèmes d'approvisionnement en eau potable (AEP) et la remise en route des comités de gestion des points d'eau, entre autres. L'AFD et les autres partenaires ont contribué au renforcement de la production d'eau potable tant en milieu urbain que rural avec la réhabilitation de points d'eau, les travaux de drainage des eaux pluviales, les travaux de forages dans toutes les régions du pays ainsi que l'acquisition de groupes électrogènes pour la sécurisation des forages³⁰.

Sur le cadre institutionnel en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement, la politique de l'eau au Togo a été marquée depuis 2006 par l'adoption de quatre textes de divers niveaux. Le premier texte qui a été adopté par le gouvernement le 5 juillet de 2006 pour la période 2005/2007 est intitulé « Politique Nationale en matière d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement en milieu rural et semi-urbain ». Faute d'adoption d'une stratégie de mise en œuvre ce texte n'a quasiment pas été mis en œuvre. Le second texte adopté pour la période 2009/2010 intitulé « Politique nationale de l'Eau et de l'Assainissement » a repris les orientations de texte de 2006 en intégrant le milieu urbain. Faute de communication suffisante ce texte a eu du mal à s'appliquer.

³⁰ Quelques réalisations en lien avec la politique de l'eau et assainissement : BM avec le programme PURISE pour la réalisation de mini-AEP et drainage des eaux pluviales ; UEMOA avec la construction de forages (PMH) et mini-AEP solaires dans les régions maritimes et des plateaux ; AFD à travers son programme PASSCO pour la réalisation de forages et latrines ECOSAN en milieu scolaire dans les régions des Savanes, et le programme PURGAP pour l'augmentation des capacités de production et d'exploitation de la Régie nationale des Eaux du Togo à Lomé ; coopération bilatérale avec la Chine ayant permis la réalisation de 100 forages dans la région maritime ; UE avec la réalisation de mini-AEP dans les régions maritime, des plateaux et centrale ; Coopération japonaise (JICA) avec la construction et réhabilitation d'ouvrages AEP dans les régions maritime et des savanes ; BID avec la réalisation et réhabilitation de forages, mini-AEP et latrines ECOSAN dans les régions des plateaux et maritime.

En juin 2010, un nouveau texte a été voté et promulgué qui constitue désormais la base légale de la politique de l'eau au Togo. Il s'agit de la loi N°2010-004 du 14 juin 2010 portant code de l'eau et organisation des services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et domestiques en milieu urbain. A la suite de cette promulgation, le plan d'action des OMD pour l'eau potable, l'assainissement et le PANGIRE (Plan d'action national pour la gestion intégrée des ressources en eau) ont été fusionnés pour donner naissance au PANSEA (Plan d'action national pour le secteur Eau et Assainissement).

Pour la mise en de la politique de l'eau les acteurs étatiques et non étatiques ont mis en place un PNE (partenariat national pour l'eau). En effet l'Etat face à la multitude des acteurs non étatiques notamment les ONG qui prétendaient intervenir dans le secteur de l'eau mais étaient difficilement identifiables, et tirant des leçons des expériences qu'il avait avec elles, a fait le choix de ne prendre en considération que des acteurs jugés crédibles par rapport à leur présence au plan national et à leur spécialisation dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Aussi une purge salutaire a été opérée qui garantit à l'Etat de faire un meilleur suivi des investissements et opérations dans le secteur de l'eau et assainissement surtout en milieu rural.

Malgré les nombreux programmes d'appui et d'investissement précités et un cadre institutionnel assaini, les besoins demeurent immenses. Somme toute, l'utilisation des installations sanitaires améliorées est peu répandue dans le pays, spécialement dans les zones rurales (11,8%), comparativement aux zones urbaines. Des disparités régionales existent également avec un taux qui va de 87,6% à Lomé à 15,6% dans la région des Plateaux. La situation sanitaire dans les écoles n'est que le reflet de la situation nationale et apparaît très préoccupante en milieu rural. A ce tableau sur les latrines et l'eau de boisson, l'on constate que la plupart des écoles bénéficiant de l'opération de distribution de repas scolaire ne sont pas dotées d'infrastructures pour la préparation des aliments. A travers l'action gouvernementale sur l'alimentation scolaire, il s'agit aussi d'une opportunité que doivent saisir les acteurs étatiques et de la société civile impliquée dans la gestion de l'eau et assainissement pour bien comprendre les textes qui découleront de cette politique et se mobiliser pour sa mise en œuvre aux niveaux central et déconcentré.

S'agissant de la proportion de la population ayant accès à une installation d'évacuation des eaux usées domestiques, le taux est resté tel qu'il était en 2016 (7%). Des initiatives portant sur l'assainissement à travers l'approche "Assainissement total piloté par les communautés" (ATPC) sont promues sur le territoire national.

9. PROTECTION SOCIALE ET PRISE EN COMPTE DU GENRE

Le système contributif actuel de protection sociale au Togo ne profite qu'à une partie de la population de salariés. Les bénéficiaires sont ceux de l'administration publique et du secteur privé organisé. C'est donc l'ensemble des salariés relevant du régime de la Caisse de retraite du (CRT) ou de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Cette population bénéficie des prestations de retraite, d'allocations familiales, des prestations de santé. Elles profitent

également du régime d'assurance maladie géré par l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) lancé en 2012.

Cependant, une bonne partie de la population notamment celle vulnérable aux risques et exposée aux chocs exogènes (la population pauvre) a un besoin de dispositifs durables de protection sociale. Les chocs économiques (flambée des prix des produits de base) et les catastrophes naturelles, notamment les inondations survenues en 2008, 2009 et 2010 ont mis en lumière le besoin de mise en place de meilleurs mécanismes de protection sociale. Ainsi, le Gouvernement tout en initiant l'élaboration d'une politique et une stratégie nationale de protection sociale a concentré sa réponse sur la mise en place de mesures de court terme destinées à répondre aux besoins des populations affectées (système non contributif). Un focus a été porté entre autres, sur les travaux à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO), les transferts monétaires ciblant les enfants vulnérables et les femmes enceintes ainsi que sur les cantines scolaires dans certaines zones rurales pauvres du pays. Globalement, les initiatives dans le domaine sont limitées en termes de couverture et de capacités des structures nationales. Selon la Banque Mondiale (BM), les mécanismes d'assistance sociale peuvent être classés en cinq catégories dont un (01) n'influence pas directement la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'agit de l'exonération des frais sur les services de base tels que la gratuité des soins de santé pour les indigents et la gratuité des frais scolaires au préscolaire et au primaire.

Les quatre autres Parmi les mécanismes qui influencent directement la sécurité alimentaire sont :

- les transferts en espèce aux populations identifiées comme pauvres ou vulnérables qui représentent environ 0,5% du budget total des filets sociaux ;
- les programmes alimentaires qui sont subdivisés en trois catégories: (i) les interventions de transferts directs en espèces et en nature dans des situations exceptionnelles ou d'urgence qui sont autour de 72 % du total des dépenses des filets sociaux; (ii) les programmes d'appui nutritionnel axés sur la distribution de vivres ou complément alimentaires aux personnes malades ou malnutris avec 17 % du total des dépenses des filets sociaux ; (iii) les cantines scolaires, programmes de nutrition dans les écoles qui représentent 4,5 % des dépenses de filets sociaux au profit des écoles dans les localités les plus pauvres du pays. Cet appui spécifique avait touché 62 000 enfants en 2013, 88 060 en 2016 pour atteindre 90 000 en 2017 ;
- les subventions généralisées sur les prix ;
- les travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) qui ont débuté en 2017 avec l'appui de la Banque Mondiale et qui ciblent surtout les jeunes en milieu rural. Au total, 38 000 personnes ont été touché sur la période 2011 à 2017 à travers les projets PDC et PDCPlus. Il est projeté l'enregistrement de 14 000 nouvelles personnes entre 2018 et 2020 sur le Projet d'opportunité d'emploi des jeunes vulnérables (EJV).

En somme, les études menées avec l'appui des agences du Système des Nations Unies (SNU) notamment le PNUD, l'UNICEF, le BIT et la BM s'accordent sur la nécessité de rendre durable le système de protection sociale au Togo.

Dans ces conditions, une stratégie appropriée dans le domaine reste à affiner car les interventions sont en général plutôt conçues comme des réponses aux situations d'urgences. Cela a d'ailleurs valu la recommandation pour l'élaboration de la politique nationale de protection sociale et son plan de mise en œuvre.

Le Gouvernement togolais a fait la promotion de l'accès aux services de base par les pauvres en éliminant les frais de scolarité et les coûts de césarienne à l'accouchement. Le pays a élaboré la Politique nationale de protection sociale (PNPS), la Politique nationale de protection de l'enfance (PNPE) et la Politique nationale d'alimentation scolaire (PNAS). Les plans de mise en œuvre de ces différentes politiques devraient permettre de répondre aux besoins des personnes vulnérables.

La Politique nationale d'équité et d'égalité de genre (PNEEG) du Togo élaborée et adoptée en 2011 vise à promouvoir l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement du pays. L'intégration des femmes, l'insertion socio-économique des jeunes et leurs capacités à agir dans la durée sont également prises en compte dans la Politique nationale de développement à la base (PNDB) qui vise à contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration de l'accès des communautés et des organisations à la base au « minimum vital commun ». D'autres orientations stratégiques de cette politique consistent à construire sur les dynamismes existants, à promouvoir les microréalisations, la décentralisation des actions, le développement communautaire intégré.

La protection sociale et la prise en compte du genre sont largement priorisées dans la Stratégie nationale de développement durable (SNDD), cadre de référence à travers lequel le Togo entend, d'ici à 2030, bâtir une société sur la base d'un développement économique et social harmonieux, supportable pour l'environnement dans le respect de la sauvegarde du patrimoine culturel. Par ailleurs, au rang des priorités de la SCAPE, la redynamisation du développement des secteurs sociaux et la promotion des principes d'équité sociale sous-tendent la consolidation de la relance économique et la promotion des modes de production et de consommation durables.

De plus, la politique nationale de développement agricole prévoit le système d'assurance agricole et l'assurance maladie pour les producteurs. Les domaines couverts sont les risques liés aux pertes de productions inhérentes aux aléas climatiques (déficit de pluviosité, inondations, vents violents, incendies, etc.), les effondrements de prix des produits, la mortalité d'animaux, la destruction des champs et des récoltes par les animaux et le décès de l'exploitant. Ce système d'assurance viendra en complément au mécanisme national de protection sociale et du Mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA) basé sur le partage des risques.

Pour ce qui est du genre, plusieurs stratégies, politiques, programmes et projets de développement au Togo prennent en compte l'équité genre. Dans le domaine agricole et de la sécurité alimentaire par exemple, l'équité-genre est intégré dans le PNIASA (2011-2015), puis dans le PNIASAN (2017-2026). Cependant, cette prise en compte ne concerne que les actions en direction des femmes rurales. Il s'agit des actions de renforcement de la participation citoyenne des femmes rurales dans les sphères de décision et de l'amélioration

de l'accessibilité des organisations féminines aux ressources productives (terres, semences, matériel, équipements, etc.).

La nouvelle politique agricole et son plan stratégique pour la transformation de l'agriculture, met suffisamment l'accent sur l'accessibilité des femmes aux terres agricoles, aux intrants et au financement mais ne met suffisamment l'accent sur les actions en direction des hommes et des producteurs à mobilité réduite.

Malgré les efforts dans le secteur agricole et rural, une cohérence dans les planifications sectorielles et l'opérationnalisation des différentes politiques et programmes permettront de relever les défis liés à la prise en compte de la dimension genre dans le développement socioéconomique dans son ensemble.

10. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE, RESSOURCES NATURELLES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU TOGO

10.1. Etat de l'environnement physique du pays

10.1.1 Climat

Le Togo est sous influence de deux vents alizés, l'Alizé du Nord-Est sec et froid ou Harmattan et l'Alizé du Sud-Ouest humide et chaud, la Mousson. La rencontre de ces deux vents détermine le Front Intertropical ou FIT. La variation de la position du FIT au cours de l'année permet au pays de jouir de deux régimes climatiques : le régime tropical à une seule saison pluvieuse et une seule saison sèche dans les régions septentrionales ou nord du pays et le régime subéquatorial à deux saisons de pluies et deux saisons sèches dans les régions méridionales.

10.1.2 Pédologie et hydrogéologie

Sur les sols en général au Togo, les études de Levêque (1981) relèvent cinq grandes classes :

- **les sols ferrugineux tropicaux.** Ils sont soit lessivés sur faible ou grande profondeur. Dans les deux cas, ces sols sont concrétionnés, mais à faible profondeur, ils peuvent être également indurés ou hydromorphes ;
- **les sols peu évolués sont soit d'apport, soit d'érosion.** De tels sols sont utilisés pour de maigres cultures vivrières qui finissent par les dégrader ;
- **les vertisols sont bien représentés dans la dépression de la Lama, dans les secteurs d'Anié, de Kara.** Ils sont riches en argile gonflante et en éléments minéraux, mais leurs propriétés physiques limitent leurs potentialités agricoles ;
- **les sols ferrallitiques caractérisés par la persistance du fer et de l'aluminium, et le lessivage des autres cations, ce sont les meilleurs sols du pays.** En dehors du caféier, du cacaoyer et des agrumes qui y sont cultivés, ces sols donnent également de bons rendements pour les cultures vivrières ;
- **les sols hydromorphes à gley se rencontrent en bordure des embouchures des cours d'eau et dans certaines dépressions.** Ce sont des sols très argileux, mal drainés. Non

seulement ils sont difficiles à travailler, mais aussi leur excès d'eau n'offre pas toujours de conditions favorables à la pratique de certaines cultures.

Le pays est traversé par de nombreux cours d'eau et rivières dont les eaux peuvent être affectées par les activités des projets. Les bassins versants concernés sont : le bassin de l'Oti qui couvre près de 45% du territoire, le Mono avec une longueur de 560 km (PNAE Togo), un bassin versant de 21 300 km², le Zio, avec une longueur de 176 km et un bassin versant de 2800 km², le Haho (140 km) qui développe une petite plaine d'inondation non loin de son embouchure dans le lac Togo.

10.1.3 Environnement biologique

La diversité climatique du Togo se traduit du nord au sud par une diversité d'écosystèmes avec leurs espèces caractéristiques. Ces zones de ressources floristiques et fauniques comportent des écosystèmes terrestres et des écosystèmes aquatiques.

10.2. Etat actuel des ressources naturelles au Togo

10.2.1 Ecosystèmes et flore terrestre

Le Cadre d'investissement stratégique pour la gestion de l'environnement et les ressources naturelles au Togo (CSIGERN 2018-2022) indique 10 espèces les plus fréquentes dans l'ensemble des forêts du Togo. Et, selon leur fréquence, *Vitellaria paradoxa* (34 %), *Pterocarpus erinaceus* (31 %) et *Lannea acida* (29 %) sont les trois espèces les plus répandues avec des taux allant de 29 à 34 %. *Anogeissus leiocarpus* (23 %), *Daniellia oliveri* (22 %) et *Crossopteryx febrifuga* (19%) sont aussi présentes dans les forêts du Togo. *Burkea africana*, *Ficus sur*, *Piliostigma thonningii* et *Parinari culatellifolia*, quoi que figurant parmi les 10 premières espèces, ne sont pas communes à l'ensemble des peuplements forestiers à l'échelle nationale car apparaissant dans moins de 165 placettes sur le total de 945 inventoriées.

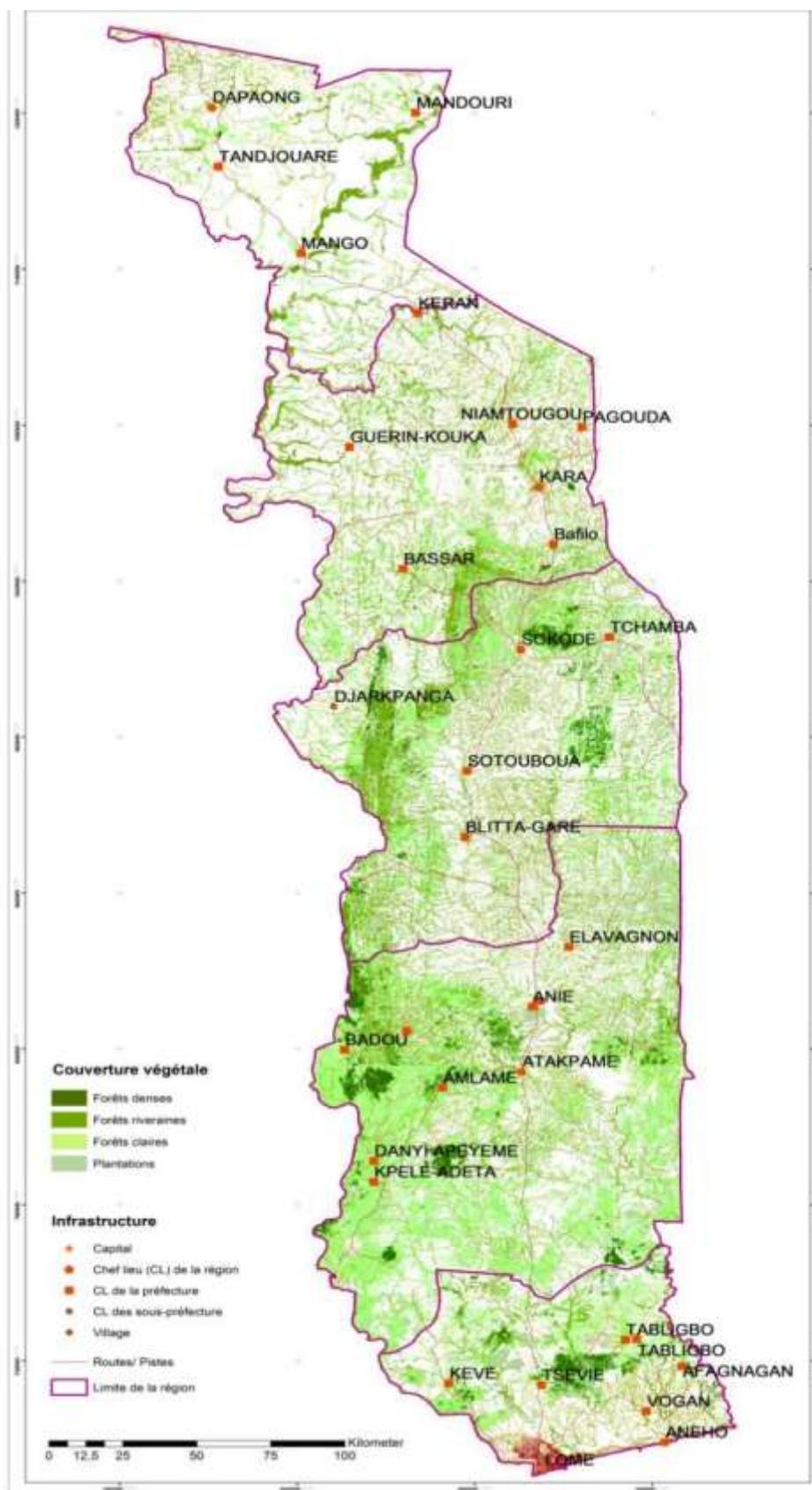
10.2.2 Couverture forestière

Suivant l'analyse des occupations du sol du Togo réalisé en 2016 par le Ministère de l'environnement et des ressources forestières avec l'appui de la coopération allemande (consortium DFS/UNIQUE), le taux de couverture national est de 24,24%. Les strates concernées par ce taux sont les forêts denses, les forêts riveraines (galeries forestières et forêts ripicoles), les forêts claires et les savanes boisées et les Plantations. En considérant la superficie nationale de 5 698 778 ha (dont la Forêt occupe 1 381 538 ha soit (24,2%) ; la Savane arborée et arbustive 1 986 523 ha soit (34,8%) et l'Agriculture et Infrastructure 2 330 717 ha soit (40,9 %), il ressort que la région des Plateaux a le plus fort taux de couverture forestière (565 143 ha soit 9,92%) suivie de la région Centrale (355 348 ha soit 6,24%). La contribution des régions Maritime et de la Kara ne dépasse pas 3,5% soit respectivement 3,19 et 3,45%. La région des Savanes reste la zone à plus faible couverture forestière du Togo.

Tableau 3 : Taux de couverture forestière des régions administratives du Togo

Régions	Forêts (forêt dense, forêt riveraine, Forêt claires et savanes boisées, Plantation)		Savane arborée et arbustive		Agriculture et infrastructure	
	Ha	%	Ha	%	Ha	%
Savanes	82 528	1,45%	218 077	3,83%	571 839	10,03%
Kara	196 494	3,45%	466 409	8,18%	489 972	8,60%
Centrale	355 348	6,24%	600 497	10,54%	368 652	6,47%
Plateaux	565 143	9,92%	578 722	10,16%	578 823	10,16%
Maritime	182 025	3,19%	122 818	2,16%	321 431	5,64%
Togo (National)	1 381 538	24,24%	1 986 523	34,86%	2 330 717	40,90%

Source : MERF, 2016 - Rapport de l'Inventaire Forestier National



Source : Rapport de l'Inventaire Forestier National du Togo, MERF 2016

Figure 6 : Carte de la couverture forestière du Togo

10.2.3 Ecosystèmes et flore aquatiques

- **Prairies inondables** : Dans les différentes zones écologiques, se retrouvent des formations périodiquement inondées dont la composition floristique est spécifique. En effet, *Cyperus articulatus*, *Paspalum distichum*, *Leptochloa caerulescens*, *Eleocharis mutata* et *Eleocharis dulcis* constituent les principales espèces de ces dépressions inondables. On peut signaler dans les zones à inondation permanente, *Typha australis*, *Echinochloa pyramidalis*, etc.
- **Ecosystèmes et flore fluviaux et lacustres** : Ces écosystèmes sont constitués de cours d'eau temporaires ou permanents et des fleuves. Les espèces végétales de ces écosystèmes sont essentiellement des Ptéridophytes inféodées aux berges des cours d'eau, mais aussi quelques rares Algues et Cyanophycées. La composition floristique des mares temporaires ou permanentes et des lagunes est dominée par des Algues. Néanmoins, des végétaux supérieurs y sont bien représentés. Dans les mares du sud-est du Togo, les espèces d'Algues *Diatomophycées* de *Chlorophycées*, de *Zygophycées*, de *Cyanophycées*, entre autres, y sont recensées.

L'on notera également les zones humides (en relation avec la convention Ramsar) et les formations de mangroves notamment au Sud-est du Togo.

10.2.4 Ressources fauniques

La faune est très diversifiée en raison de la diversité des habitats aquatiques et terrestres concernés.

- **Faune des milieux aquatiques** : Ces milieux constitués par les cours d'eau, les lagunes et les marécages hébergent une importante quantité d'espèces constituées de Protozoaires unicellulaires de Vers, de Mollusques, d'Insectes, de Crustacés, de Poissons, d'Amphibiens, de Reptiles, d'Oiseaux d'eau et de Mammifères (Hippopotames, Lamantins).
- **Faune des milieux terrestres** : En ce qui concerne la faune terrestre, on peut distinguer globalement trois grands ensembles constitués par les zones de savanes guinéenne et soudanienne et les forêts riveraines. La faune des savanes regroupe de nombreuses espèces d'ongulés et de singes. La faune herpétologique est également bien caractérisée. On y recense des lézards, des Geckos, des caméléons, des tortues, des serpents, etc.). L'avifaune des savanes constitue, parmi les Vertébrés, le groupe systématique le plus diversifié. Plusieurs espèces de rapaces, de Passereaux et des autres groupes sont recensés dans les différents types d'habitats savanicoles. Parmi les insectes, on y trouve ceux des formations herbeuses soudanienne et guinéennes dominés par les Acridiens (Orthoptères), les Coléoptères, les Dictyoptères et les Lépidoptères. Les vers de terre appartenant aux familles des Acanthodrilidae et des Eudrilidae sont nombreux dans les sols humides, riches en humus. A l'instar des forêts tropicales humides, la grande faune forestière togolaise est très riche en espèce mais pauvre en individus. Parmi les espèces mammaliennes les plus caractéristiques, il faut citer les céphalophes, les civettes et les nandines et plusieurs espèces de Primates.

Les insectes sont représentés par les Lépidoptères somptueux. Les Coléoptères sont représentés par les Scarabaeidae etc. Plusieurs de ces espèces sont très menacées.

10.2.5 Aires protégées et ressources floristiques et fauniques

- **Les aires protégées** abritent d'importants écosystèmes avec une flore et une faune très diversifiée. On peut trouver dans ces aires protégées des ligneux comme *Pterocarpus erinaceus*, *Daniellia oliveri*, *Terminalia laxiflora*, *Isobertinia doka*, *Burkea africana*, *Pseudocedrela kotchii*, *Entada africana*, *Anogeissus leiocarpus*, *Combretum glutinosum*, *Combretum sericeum*, *Piliostigma thonningii*, *Pteleopsis suberosa*, *Raphia sudanica*, *Mitragyna inermis*, *Ficus congensis*, *Diospyros mespiliformis*, , *Milicia excelsa*, *Voacanga*, *Funtumia*, *Pentadesma butyracea*, *Breonadia sp.*, *Berilinia grandiflora*, etc. Par endroits, les écosystèmes sont interrompus par des plantations de tecks.
- **La faune des aires protégées du Togo** est relativement riche et diversifiée avec la présence d'éléphants, de buffles, d'hippotragues, de bubales, de waterbuck, de Reduncas, d'Ourébis, de Pangolins, d'Oryctéropes, de Chacals, de Civettes, de mangoustes, de babouins, de phacochères, de cob de buffon, de cob redunca, de Guib harnaché, de Céphalophe de grimm, d'Aulacode, de rat de Gambie, d'écureuil, de lièvre d'Afrique, de Cynocéphale, de singe vert, de Patas, etc. On y rencontre également divers Reptiles, notamment le python royal, le python de sebae, le varan du Nil, le varan des savanes, la couleuvre, le Naja, la vipère. L'avifaune est essentiellement constituée de pintades sauvages, de francolins communs, des outardes, des tourterelles, des touracos, des calaos et de plusieurs passériformes.

Le document-cadre pour l'investissement stratégique dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles souligne qu'au-delà des efforts consentis, le Togo est toujours confronté à des « menaces environnementales » dont les causes sont complexes et multiples (anthropiques, climatiques, etc.). Néanmoins, les potentialités du pays sont énormes et sont relatives notamment à l'abondance des ressources en eau, à la diversité faunique et floristique, au potentiel élevé des aires protégées, aux plantations et reliques forestières à sauvegarder.

10.3. Etat de dégradation des ressources naturelles

10.3.1 Dégradation des formations forestières

L'état de dégradation des ressources végétales est résumé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Etat de la dégradation des ressources

n°	Ressources	Situation
1	Forêts denses	La région centrale dispose du plus fort volume total de bois à l'hectare des « forêts denses », à savoir 133,48 m ³ /ha. Cette valeur peut être considérée comme une valeur de référence optimale pour le Togo pour apprécier le niveau de dégradation des forêts denses du pays. Dans cette perspective, l'on pourra aisément dire que la région maritime est la région qui a le plus grand niveau de dégradation des forêts denses avec un volume total estimé à seulement 55,52 m ³ /ha.
2	Forêts riveraines	La région centrale dispose du plus fort volume total de bois à l'hectare concernant les forêts riveraines (galeries forestières et forêts ripicoles) soit 121,4 m ³ /ha. En considérant cette valeur comme celle de référence optimale pour les forêts riveraines du Togo, il ressort que la région des savanes est celle qui présente un niveau de dégradation le plus avancé des forêts riveraines (18,79 m ³ /ha).
3	Forêts claires	La même analyse sur le niveau de dégradation portée sur les forêts claires montre que c'est la région centrale qui dispose du plus fort volume total de bois à l'hectare concernant les forêts claires avec 75,94 m ³ /ha. En prenant cette valeur comme la valeur de référence optimale pour les forêts claires du Togo, il convient donc de dire que c'est la région maritime qui a un niveau de dégradation le plus avancé des forêts claires soit 26,73 m ³ /ha.
4	Savanes arborées et arbustives	Au niveau des savanes arborées et arbustives, c'est la région centrale qui présente un fort potentiel en termes de volume total de bois à l'hectare (30,52 m ³ /ha). En retenant ce niveau comme la valeur optimale de référence pour les savanes, il est évident que c'est la région maritime qui présente le plus fort niveau de dégradation avec 7,25 m ³ /ha.
5	Plantations forestières	La région centrale présente la plus forte valeur pour le volume total de bois à l'hectare concernant les plantations forestières, soit 62,42 m ³ /ha. En considérant cette valeur comme le référentiel optimal de cette strate forestière, on peut aisément conclure que les régions des plateaux et maritime présentent des niveaux de dégradation un peu semblables. En effet, ces deux régions présentent un volume total de bois un peu proche (25,44 et 26,50 m ³ /ha). Par contre on note l'absence de plantations forestières dans les régions des savanes et de la Kara liée au faible échantillonnage dans cette strate.
6	Plantations fruitières et de palmiers	La région des plateaux présente le volume total le plus élevé de cette strate soit 77,62 m ³ /ha. Ainsi, sa valeur pourra être considérée comme la référence optimale du pays concernant les plantations fruitières et

7

Cultures jachères et fourrées

palmeraies. Par conséquent, il ressort que la région maritime présente une situation de dégradation de cette strate (6,14 m³/ha).

La plus forte valeur pour les cultures jachères a été retrouvée dans la région des plateaux avec 52,11 m³ de volume total à l'hectare. Par conséquent, la région des plateaux est la plus exploitée à des fins agricoles ou la cultivée du pays contrairement à la région maritime (6,44 m³/ha).

Source : MERF, 2017 (Document du CSIGERN 2018-2022)

10.3.2 Dégradation des galeries forestières

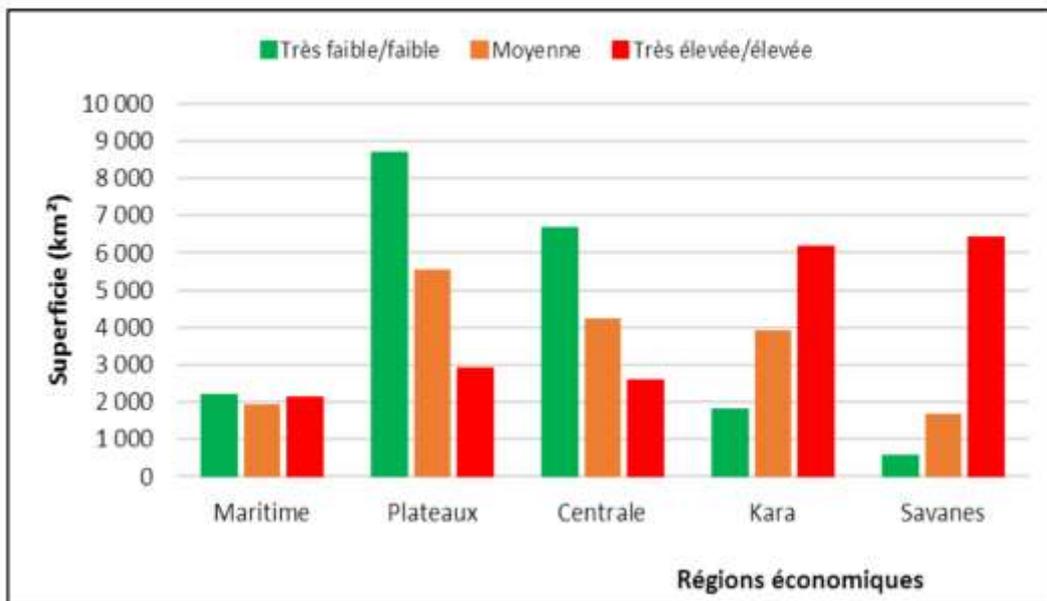
Le long des cours d'eau du Togo, l'on rencontre des forêts galeries dont l'écosystème est généralement colonisé par *les espèces Berlina grandiflora, Borassus aethiopum, Diospyros mespiliiformis, Flemingia faginea, Celtis integrifolia, Daniellia oliveri, Khaya senegalensis, Vitex doniana, Afzelia africana, Burkea africana, Chochlospermum planchonii, Daniellia oliveri, Entada abyssinica, lophira lanceolata, Nauclea latifolia, Piliostigma thonningii, Prosopis africana, Xeroderris stuhlmanii*, etc.

Ces galeries forestières sont aussi très riches en espèces comme *Albizzia coriaria, Albizzia zygia, Celtis spp. Cola gigantea var. glabrescens, Elaeis guineensis, Erythrophleum guineense, Lonchocarpus sericeus, Platycerium cf. angolense et Pterocarpus santalinoides*.

Aussi, la dégradation des écosystèmes forestiers de la région montagneuse du sud-ouest a-t-elle entraîné la disparition des espèces végétales constitutives telles *Catharanthus roseus, Rauwolfia vomitoria et Strophanthus spp.*

10.3.3 Dégradation des terres

Selon les données du cadre d'investissement stratégique pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'analyse de la cartographie de l'indice conjoncturel de dégradation des terres au Togo permet de noter 5 indices de dégradation des terres. Il s'agit de: l'indice 1 dont la dégradation est très faible, indice 2 dont la dégradation est faible, localement très faible, indice 3 ou la dégradation est moyenne, indice 4 à dégradation élevée et indice 5 à dégradation très élevée (MERF, 2017). Les terres faiblement ou très faiblement dégradées sont plus représentées dans les Plateaux (8 649 km²) et Centrale (6 617 km²) alors que la Maritime ne dispose plus que de quelques rares zones où les terres faiblement dégradées sont encore représentées (Figure 7). Les terres moyennement dégradées quant à elles sont représentées dans les 5 régions économiques avec des superficies relativement plus élevées dans les régions des Plateaux, Centrale et Kara. Les terres très dégradées sont représentées surtout dans les régions de la Kara (6 138 km²) et des Savanes et (6 355 km²).



(Source: MERF, 2017)

Figure 7 : Représentativité des différentes classes de dégradation des terres au Togo



Planche 7 : Dégradation des terres dans la région des Savanes

De manière globale :

- Sur l'ensemble du territoire togolais, les principaux types de dégradation des terres observés sont en général : l'érosion hydrique, la dégradation physique, la dégradation chimique et la dégradation biologique.
- L'érosion en nappe, liée au ruissellement diffus et le ravinement constitue les marques de l'érosion hydrique. L'érosion éolienne (effets des grands vents de la période d'harmattan et de début et fin de la saison pluvieuse) y est également présente.
- La dégradation physique liée aux glissements de terrains sur fortes pentes et la diminution du couvert végétal réduisent le taux d'humus qui déstabilise la structure des agrégats de la couche arable et encroûtent la surface du sol.
- La dégradation chimique engendre la perte d'éléments nutritifs pour les plantes et acidifie le sol.
- La dégradation biologique diminue la teneur en matière organique et l'activité biologique dans le sol.

10.3.4 Dégradation des ressources en eau

Le Togo dispose d'abondantes ressources en eau constituées des eaux pluviales, des eaux de surface que drainent les trois bassins versants du pays (Oti, Mono et Lac-Togo) et des eaux souterraines renouvelables contenues dans les deux formations aquifères de socle et du bassin sédimentaire côtier.

Selon l'état des lieux établi en 2005 dans le cadre de la GIRE, la quantité d'eau utilisée reste marginale par rapport au volume total d'eau disponible.

D'après les calculs effectués dans ce cadre, la proportion d'eau prélevée pour la satisfaction totale des besoins passe de 0,81% en 2002 à 2% en 2015.

La mauvaise utilisation ainsi qu'une demande croissante en eau potable liée à la pression démographique apparaissent comme des facteurs de pression sur la ressource. La répartition de l'eau se concentre entre l'usage urbain, l'industrie (exploitation des eaux souterraines et superficielles) et l'agriculture (exploitation des eaux de surface et pluviales).

La croissance démographique accélérée des villes dans le pays au cours de ces dernières décennies constitue le facteur principal de la pression sur les ressources en eau. Cette forte pression se traduit par une surexploitation des aquifères dont ceux du bassin sédimentaire côtier notamment les réserves du continental Terminal.

Les enjeux de la gestion durable de l'eau concernent à la fois la gestion de l'eau en milieu rural (irrigation, impact des activités sur la ressource, etc.) et en milieu urbain (rejets, acheminement, assainissement).

10.4. Changements climatiques et effets/impacts sur la sécurité alimentaire

Au Togo, il ressort que les changements climatiques affectent les conditions de stockage et de conditionnement des ressources vivrières et autres produits alimentaires. Les inondations et

les sécheresses en particulier modifient les conditions écologiques de prédilection des microbes et parasites. Ainsi des besoins de mesures de protection et de lutte se dégagent fondamentalement à deux niveaux en termes de préoccupations.

10.4.1 Préoccupations relatives à l'innocuité des aliments en lien avec l'utilisation d'intrants agricoles

Les traitements phytosanitaires sont utiles dans le processus de productions agricoles alimentaires. Avec les changements climatiques, les attaques de parasites, ravageurs et autres vecteurs d'épizooties sont régulièrement constatées dans les cinq régions économiques du pays. Ainsi, faces aux effets et impacts des attaques des ennemis des cultures, l'on assiste à une utilisation de plus en plus forte de produits phytosanitaires pour la protection des cultures vivrières et de rentes, entre autres. Effectivement, l'on note ces dernières décennies, la recrudescence des attaques des plants de maïs et de sorgho, nécessitant des traitements chimiques adéquats et le recours à d'autres méthodes de luttés (lutte biologique, lutte intégrée). L'envahissement des adventices ou "mauvaises herbes" est de plus en plus accentué sur les exploitations agricoles, exigeant dans un contexte de faible disponibilité de la main d'œuvre, l'utilisation d'herbicides et fongicide parfois non homologués.



Planche 8 : Dégâts de la chenille légionnaire (*Spodoptera frugiperda*)

Les espèces fruitières et légumières sont également affectées, notamment par la recrudescence des mouches blanches, les chenilles diverses, les criquets pèlerins, etc.

L'utilisation des produits phytosanitaires est souvent un palliatif pour accroître les rendements agricoles et répondre aux multiples besoins des ménages.

Des données issues de l'inventaire national initial des pesticides indiquent un accroissement de la consommation des pesticides au Togo. Cette utilisation de plus en plus forte et étendue dans le secteur agricole accentue le problème de polluants organiques persistants (POPs) tels que l'aldrine, la dieldrine, le chlordane, l'endrine, l'heptachlore, l'hexa chlorobenzène, le DDT (Mawussi et al., 2014). Aussi, en réponse à la faible fertilité des sols, les producteurs ont généralement recours aux engrais chimiques généralement administrés dans les champs de manière pas tout à fait adéquate.

La région des savanes reste la grande consommatrice d'engrais chimiques (86% des quantités totales) quelle que soit leur nature (Urée, NPK, engrais IFDC, NPKSB). Cette région présente une forte vulnérabilité liée à l'innocuité des produits cultivés sur ces sols enrichis chimiquement. Les résidus de ces produits se retrouvent très souvent dans les produits cultivés et présentent un caractère nocif ou inapproprié à la consommation.

Par ailleurs, d'autres traitements phytosanitaires sont généralement utilisés à des fins de conservation des stocks de récoltes sur l'ensemble des zones agricoles du pays. En effet, des produits chimiques sont couramment utilisés dans le système de gestion post-récolte pour lutter contre les bruches de niébé, le grand capucin de maïs et les mouches blanches fruitières. Il est démontré que les produits à base de phosphore d'aluminium (CELPHOS, BESTOXIN, PHOSTOXIN) sont les plus couramment utilisés aux fins de conservation des stocks (MERF, 2011)³¹. Environ 47 types d'insecticides, 06 de fongicides, et 19 herbicides ont été répertoriés dénotant le fort taux de risque d'innocuité alimentaire dans la région et sur le plan national. Les auteurs Kanda *et al* (2013³²; 2011³³, 2009³⁴) ont montré que l'utilisation de 138 pesticides de synthèse sur les cultures maraîchères induisent une accumulation de résidus de pesticides dans les légumes cultivés, le sol et l'eau supérieure aux limites maximales admises par l'OMS. Au-delà du risque direct de contamination des utilisateurs, les résidus de ces produits phytosanitaires ont un effet néfaste sur la qualité des produits vivriers (céréales et légumes), et par conséquent, présentent des dangers sanitaires à la consommation. La qualité des produits alimentaires est alors remise en cause, menaçant ainsi la sécurité alimentaire.

10.4.2 Préoccupations liées aux pollutions diverses et à la bioaccumulation

L'innocuité alimentaire concerne également les produits carnés. Sur les sources de protéines animales, il apparaît que le Togo n'est pas suffisamment équipé en pharmacies et services

³¹ MERF-Togo (2011). Enquêtes sur les intoxications liées à l'utilisation des pesticides dangereux dans la région centrale au Togo. Rapport final 95 p. Février 2011.

³²Kanda et al (2013). Application des pesticides en agriculture maraîchère au Togo. *Vertigo* 13(1) – 2013.

³³ Kanda (2011). Agriculture Maraîchère au Togo : Analyse Systémique et Environnementale, Thèse doct., Université de Lomé, Togo, 153 p.

³⁴ Kanda et al (2009). Le maraîchage périurbain à Lomé : pratiques culturelles, risques sanitaires et dynamiques spatiales, *Cahiers Agricultures*, 18, 4, pp. 356-363

vétérinaires pour répondre de manière adéquate et systématique aux situations d'urgence d'envergure suite aux épizooties et aux attaques de parasites. Seulement 23 villages disposent chacun d'une pharmacie vétérinaire, soit 0,7% et 5,3% (soit 183 villages) abritent des services vétérinaires (Rapport AVSF, 2017). Ces statistiques montrent que les effets des changements climatiques (recrudescence des attaques des vecteurs de maladies) liés aux fortes températures peuvent impacter significativement l'innocuité des protéines animales.

L'ensemble du pays fait face aux risques de contamination alimentaire par ingestion de produits carnés dont les circuits de distribution, en dehors des couloirs de transhumance et des postes frontaliers, échappent parfois aux contrôles zoo sanitaires. Le risque d'infestation des produits carnés est élevé dans toutes les régions du pays en raison de l'exploitation anarchique de pâturages naturels ou plantés ou et le non-respect des couloirs de transhumance par les éleveurs.



Photo : Troupeaux de bœuf à la recherche de pâturages (Dankpen)

En outre, les populations des localités situées dans les bassins de grand cours d'eau du pays sont exposées aux effets et impact des inondations, érodant leurs moyens d'existence y compris des aliments. Selon le rapport sur la résilience pays, les communautés situées dans les bassins de l'Oti, du Mo, du Mono, du Haho et du Zio sont les plus vulnérables.



Terrain érodé (Tône)

Champ de maïs et sorgho inondé (Kpendjal)

Planche 9 : Impact des inondations sur les terres agricoles

Par ailleurs, les techniques de pêches par empoisonnement couplées à la pollution des eaux provenant des sols lessivés augmentent les risques d'intoxication alimentaire et de bioaccumulation.

10.5. Engagements et stratégies du Togo en matière de gestion de l'environnement et des ressources forestières

10.5.1 Engagements et responsabilités du Togo dans le domaine

Le Togo a adhéré aux différents Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dont la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au protocole de Kyoto ; la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) par sa signature le 17 juin 1994 puis sa ratification le 4 octobre 1995. Le 20 septembre 2016, le pays a signé l'accord de Paris sur le climat (à la Conférence des Parties COP-21), réaffirmant ainsi sa volonté de participer à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques à travers la mise en œuvre de sa 'contribution prévue déterminée (CPD)' présentée à cette Conférence. Cela a été possible car le Togo fait partie prenante des Conférence des parties (COP) et par là prend part à toutes les autres COP ayant suivies la COP21.

Par ailleurs, et par le passé, le Togo a signé d'autres conventions internationales telles que :

- Convention CITES sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage,
- Convention relative aux zones humides (RAMSAR) etc. ;
- Convention de Vienne et le Protocole de Montréal, le 25 février 1991, portant sur la préservation de la couche d'ozones dont le but est de contribuer aux efforts mondiaux de protection de cette précieuse couche et surtout pour répondre à ses obligations vis-à-vis de la communauté internationale.

Au niveau continental, plusieurs conventions et déclarations dans le cadre de l'environnement ont fait l'objet d'adhésion par le Togo qui aujourd'hui représente d'ailleurs un ensemble d'engagements à honorer par le signataire. Il s'agit de :

- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.
- Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l’Afrique de l’Ouest et du Centre.
- Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles.
- Convention de Bamako sur l’interdiction d’importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique.
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
- Convention relative à la coopération pour la protection, la gestion et la mise en valeur des milieux marins et côtiers de la région de l’Afrique de l’Ouest.
- Déclaration du 31 janvier 2014 des Chefs d’Etat et de Gouvernement de l’Union africaine à travers laquelle l’Afrique a adopté une position commune sur le Programme de développement africain pour l’après 2015. Dans cette déclaration, l’Union Africaine veut garantir l’accès universel, fiable et durable à l’eau salubre, en particulier à l’eau potable dans les zones urbaines et rurales.
- Engagements de Sharm El Sheick en 2008 sous l’égide du Conseil des ministres africains sur l’eau (AMCOW), faisant obligation aux Etats d’accroître de manière significative les ressources financières nationales allouées au secteur de l’eau et de l’assainissement et à élaborer des plans d’investissement appropriés.

Par ailleurs, sur le plan global, le Togo a pris des engagements liés aux Objectifs de Développement Durable à l’horizon 2030 et est retenu par le Système des Nations Unies comme pays pilote pour le suivi des 17 ODD avec au moins 5 ODD consacrés uniquement à l’environnement et le cadre de vie.

La mise en œuvre et le suivi de ces conventions se traduisant : (i) du point de vue institutionnel par l’élaboration sur le plan national des documents d’orientations stratégique, les programmes, politiques, projets et ou plans d’actions de même que la mise en place des organes requis pour la coordination et la gestion de ces institutions ; (ii) du point de vue légal par l’élaboration au niveau national des lois, décrets, arrêtés et textes d’applications.

Le Togo a ainsi voté trois (03) principales lois et plusieurs textes d’application afin d’internaliser les différents accords multilatéraux en environnement au corpus juridique national et favoriser la mise en œuvre de différents programmes. Il s’agit entre autres de : (i) la loi n° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l’Environnement ; (ii) la loi n° 2008-009 du 19 juin 2008 portant code forestier ; et (iii) la loi n° 2009-001 du 06 janvier 2009 sur la prévention des risques biotechnologiques.

10.5.2 Stratégie de réponse du pays

Le Togo s’est doté en 2010 d’un Programme national d’investissement pour l’environnement et les ressources naturelles (PNIERN 2011-2025). Ce cadre stratégique d’investissement a permis de tracer la vision du Togo à l’horizon 2050 et de décliner les actions sur base des concertations avec tous les acteurs. En effet, « à l’horizon 2050, un environnement sain est

créé ; les bonnes pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles sont maîtrisées par les populations permettant ainsi d'atténuer les effets des changements climatiques et les risques de catastrophes naturelles pour faire du Togo un pays à forte croissance contribuant à améliorer le cadre de vie des populations et à réduire la pauvreté ».

Tirant les leçons de la mise en œuvre de la première phase (phase 1) du PNIERN et tenant compte d'une part, des enjeux au plan international, notamment le passage des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) aux Objectifs de développement durable (ODD) et d'autre part, au niveau national, du développement du PND à la suite de la SCAPPE, le nouveau Cadre stratégique d'investissement pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (CSIGERN) repose sur la mise en œuvre d'instruments visant à inciter les acteurs publics et privés à mobiliser les efforts pour valoriser les potentialités environnementales, économiques et sociales du Togo.

Ainsi, sans modifier la vision nationale sur la Gestion de l'environnement et des ressources naturelles (GERN) établie en 2010, le CSIGERN est décliné en cinq (05) axes stratégiques avec des priorités associées à chacun des axes. Il s'agit de :

❖ Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance du secteur de l'environnement

Les priorités d'investissements pour l'atteinte des résultats de cet axe stratégique sont:

- ***Priorité 1 : Opérationnalité des structures existantes et renforcement du cadre de coordination de la stratégie et du MERF.***
- ***Priorité 2 : Amélioration des cadres législatif, réglementaire, juridique et politique, de la mise en application de la réglementation et du système d'information environnemental.***
- ***Priorité 3 : Appui à la mise en œuvre des actions transversales et de soutien au secteur***
- ***Priorité 4 : Amélioration de la capacité de mobilisation des ressources.***
- ***Priorité 5 : Evaluation et suivi du financement de promotion des secteurs rentables et porteurs de croissance, appui à l'amélioration du climat des affaires.***
- ***Priorité 6 : Gestion des ressources humaines.***
- ***Priorité 7 : Renforcement de la capacité technique des acteurs.***
- ***Priorité 8 : Renforcement de la communication autour de la mise en œuvre du CSIGERN.***

❖ Axe stratégique 2 : Gestion durable des écosystèmes terrestres et aquatiques et la préservation de la biodiversité y compris les services environnementaux

A ce niveau, les priorités portent sur la réalisation des actions à même de faciliter l'amplification des bonnes pratiques de GERN et renforcer les services de recherche et conseils et les services commerciaux, les plus rentables, facilement accessibles et dont l'impact potentiel est le plus élevé.

- *Priorité 9 : Amélioration de la connaissance de la ressource.*
- *Priorité 10 : Amélioration de la connaissance des ressources.*
- *Priorité 11 : Promotion de la gestion durable des terres et des forêts.*
- *Priorité 12 : Gestion durable des écosystèmes aquatiques.*
- *Priorité 13 : Conservation et restauration des aires protégées et gestion durable de la biodiversité.*
- *Priorité 14 : Réduction des émissions dues à la dégradation des forêts et la déforestation*
- *Priorité 15 : Renforcement des avantages des services éco systémiques et protection des écosystèmes fragiles.*

❖ Axe stratégique 3 : La lutte contre les changements climatiques et la gestion intégrée du milieu marin et du littoral

Les priorités d'investissement sur cet axe sont relatives à :

- *Priorité 16 : Réduction des risques de catastrophes climatique et résilience face au changement climatique.*
- *Priorité 17 : Lutte contre l'érosion côtière et la dégradation du milieu marin.*
- *Priorité 18 : Promotion de l'économie bleue.*

❖ Axe stratégique 4 : La gestion durable du cadre de vie et la réduction des risques et pollutions

Les priorités pour les cinq prochaines années sont :

- *Priorité 19 : Lutte contre les pollutions et nuisances.*
- *Priorité 20 : Prévention des risques biologiques, chimiques et radiologiques et gestion rationnelle des déchets de toutes sortes.*
- *Priorité 21 : Généralisation des évaluations environnementales et sociales des programmes et projets du secteur public et privé.*

❖ *Axe stratégique 5 : Promotion de l'écocitoyenneté, le développement durable et la transition vers l'économie verte*

L'estimation budgétaire du CSIGERN pour la phase 2018-2022 est établie à 330, 467 milliards FCFA avec une répartition de 16%, 63%, 13%, 3% et 5% respectivement pour les axes 1, 2, 3, 4 et 5.

Il ressort des documents d'orientation que ceci est possible à travers la mise en œuvre de trois priorités suivantes :

- *Priorité 22 : Promotion de l'économie verte.*
- *Priorité 23 : Promotion des modes de consommation et de production durable.*
- *Priorité 24 : Promotion de l'Education Environnementale et de l'éducation au Développement Durable (EEDD).*

11. *DISPOSITIONS ET CAPACITES INSTITUTIONNELLES : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES*

Les parties prenantes intervenant dans la sécurité alimentaire au Togo peuvent être classées en deux catégories principales : (i) les acteurs nationaux et (ii) les partenaires techniques et financiers y compris les organismes internationaux, la coopération bilatérales et les grandes ONG internationales.

11.1 Typologie et rôles des acteurs nationaux intervenant dans la sécurité alimentaire

Les acteurs nationaux regroupent essentiellement : (i) les populations locales, (ii) les structures d'appui-conseil/accompagnement de l'Etat et de la société civile, le secteur privé et les Institutions de microfinance ou systèmes financiers décentralisés (SFD), tous impliqués directement dans la mise en œuvre d'actions pour la sécurité alimentaire.

❖ *Populations locales, actrices et groupes vulnérables*

Les populations locales sont les principales actrices de leur développement. Toutes les couches sociales des villages et des quartiers sont concernées par la sécurité alimentaire par devoir de solidarité. Toutefois, une attention particulière doit être accordée aux groupes vulnérables, qui sont les victimes principales de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire pour éviter toute discrimination. Ceux-ci sont constitués de ménages et d'individus qui vivent dans un environnement ne leur permettant ni de sécuriser leurs conditions alimentaires et de vie, ni de développer une vie saine et active. Les groupes vulnérables connaissent des difficultés de disponibilité et d'accès aux aliments en quantité et en qualité suffisantes pendant une partie ou toute l'année. Ces individus vivent surtout en milieu rural au sein de ménages et des exploitations familiales.

L'insécurité alimentaire touche plus particulièrement les femmes et les enfants, les petits producteurs pauvres et sans terre, les jeunes et les chômeurs, les handicapés, les personnes

âgées ou malades. Leur nombre a tendance à s'accroître en raison de la paupérisation et de l'aggravation des conditions de vie particulièrement en milieu rural et parce que les réseaux de solidarité traditionnels et de mécanismes de protection ont tendance à se détériorer.

Les femmes, qu'elles soient membres du ménage chef d'exploitation, jouent un rôle très important dans la sécurité alimentaire et dans la vie communautaire à la fois en termes de production agricole, de transformation/commercialisation et dans l'alimentation du ménage. Elles sont cependant souvent marginalisées et ce rôle rendu difficile par leur faible accès aux ressources productives et aux informations/formations, leur trop faible représentativité et participation aux instances de décision aux différents niveaux.

D'une manière générale, pour faire face aux contraintes économiques et sociales, les populations au niveau des quartiers, villages ou cantons, s'organisent en groupes, associations ou groupements (producteurs, femmes, classes d'âge/jeunes) formels ou informels autour d'objectifs spécifiques communs.

Depuis 1959, des **structures communautaires de base** ont été promues par les services de l'animation rurale y compris ceux des affaires sociales. A partir de 2012, une réorganisation de ces structures a été engagée à travers des décrets et arrêtés. Par niveau administratif, on distingue les Comités cantonaux ou communaux de développement (CCD), les Comités villageois de développement (CVD), les Comités de développement de quartier (CDQ), les Comités de développement à la base (CDB). Ces structures communautaires représentent une initiative locale d'organisation et de coordination des actions de développement. Elles sont actives dans la mise en œuvre de projets et activités concernant l'approvisionnement en eau, le désenclavement (pistes), l'agriculture, la santé et l'hygiène. Sur les 3 644 villages que compte le Togo, l'on dénombre plus de 2300 CVD, sur lesquels il est possible de baser un développement endogène sur la sécurité alimentaire.

Leur rôle est de: (i) faciliter l'intervention des partenaires en milieu rural (ii) mobiliser les producteurs dans le cadre de la réalisation des projets de développement, (iii) mobiliser la main d'œuvre et les ressources matérielles (eau, matériaux de construction) pour la réalisation d'infrastructures communautaires (iv) promouvoir les intérêts de la communauté (v) poursuivre la gestion des acquis des projets. Leur composition, la méconnaissance de leurs attributions, associées à l'analphabétisme et le manque de moyens entraînent souvent des déséquilibres et des malentendus au niveau des autorités et des collectivités villageoises, limitant la participation des populations aux décisions et aux actions locales de développement. Ces insuffisances limitent également leur impact et leur champ d'action.

Les organisations professionnelles agricoles (OPA) défendent les intérêts des producteurs/trices et facilitent l'approvisionnement en intrants agricoles, l'accès au crédit et la commercialisation des produits agricoles, ainsi que la mobilisation des agriculteurs dans la mise en œuvre et la gestion d'activités socio-économiques (magasin, point d'eau, terres aménagées). Il est dénombré un peu plus de 8 000 OPA de base, regroupées en près de 60 faïtières (Unions préfectorales, régionales et fédérations au niveau nationales) et organisées autour d'activités économiques et sociales.

Pour ce qui concerne les filières organisées, l'on cite la Fédération nationale des groupements de producteurs coton (FNGPC); la Fédération des unions de producteurs de café-cacao du Togo (FUPROCAT); la Centrale des Producteurs de Céréales (CPC); la Fédération nationale des organisations des maraîchers du Togo (FENOMAT); l'Union des coopératives de pêche maritime artisanale (UNICOOPEMA); l'Association nationale des producteurs avicoles du Togo (ANPAT), la Coordination togolaise des organisations de producteurs (CTOP), l'Union des agriculteurs (UAR) très active dans certaines régions comme les Plateaux (UAR-P).

Les producteurs et leurs OPA sont les principaux investisseurs (ressources humaines et financières) dans le secteur de la production alimentaire. Néanmoins, leur faiblesse réside essentiellement dans des capacités organisationnelles, techniques et opérationnelles très faibles, en raison notamment de l'insuffisance d'encadrement, du taux élevé d'analphabétisme surtout chez les femmes et d'une insuffisance de maîtrise des prix et des marchés.

❖ *Structures d'appui*

- *Institutions techniques de l'Etat*

Les Ministères intéressés par les actions relatives à la sécurité alimentaire sont essentiellement ceux en charge de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP), de la Planification du développement (MPD), de l'Environnement et des ressources forestières (MERF), de la Santé (MS), de l'Energie (ME), de l'Eau et des ressources hydrauliques (MERH), de l'Economie et finances (MEF), du Commerce (MC), de l'Industrie et des innovations technologiques (MIIT), du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes (MDBAJEJ), de l'Action Sociale de la promotion de la femme et de l'alphabétisation (MASPFA), de la Justice (MJ), des Droits de l'homme et de la consolidation de la démocratie (MDHCD) des Travaux publics (MTP), des Transports (MT), de l'urbanisme et de l'habitat (MUA) et de la Communication (MC). Ces Ministères interviennent en appui aux populations avec leurs démembrements et/ou points focaux, présents au niveau national et décentralisé et dans certains cas jusqu'au niveau cantonal/village.

Les services déconcentrés des différents ministères apportent leur appui technique aux bénéficiaires et facilitent l'action des structures d'appui-conseil de la société civile. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, le ministère en charge de l'agriculture qui a le rôle de coordonner les initiatives visant la sécurité alimentaire au Togo, agit en stricte collaboration avec les autres ministères qui apportent leurs compétences. Le MAEP exerce son action de plaidoyer auprès de la Communauté internationale et participe à la coordination des activités de planification au plan sous régional (UEMOA et CEDEAO).

Les services techniques de l'Etat sont déconcentrés au niveau des régions et des préfectures se rapprochant ainsi des populations. Cependant, il y a généralement une faible collaboration entre différents services et une faible couverture géographique, ceci, dû essentiellement à l'insuffisance en nombre et en compétences des ressources humaines et l'absence de moyens adéquats pour mener les actions.

- *Organisations de la société civile : ONG et associations*

La société civile togolaise intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire est représentée par les ONG, et les associations. Ces structures peuvent être d'envergure nationale au locale.

Au niveau national, un nombre important d'ONG et associations est réuni en faitières telles que l'Union des ONG et associations du Togo (U.ONG.TO) et la Fédération des ONG du Togo (F.ONG.TO). En dehors de ces faitières, d'autres organisations entre autres, l'Organisation de la charité pour un développement intégral (OCDI), la Croix rouge togolaise, le Plan Togo interviennent dans la sécurité alimentaire.

Au niveau régional, les ONG et les associations sont organisées en réseaux notamment (i) la Fédération des organisations de développement des Savanes (FODES) dans la région des Savanes; (ii) le Réseau des ONG de la Kara (RESOKA) dans la région de la Kara; (iii) le Réseau des organisations de développement de la région Centrale (RESODERC) dans la région Centrale; (iv) la Coalition des ONG de développement des plateaux (COADEP) dans la région des Plateaux; (v) le Consortium des ONG de la région Maritime (CONGREMA).

D'une manière générale, les organisations de la société civile jouent un rôle important en matière de sécurité alimentaire aussi bien qu'elles soient des structures d'appui ou des structures locales émanant de la population. Les ONG et les associations de développement viennent en appui aux groupements à la base (producteurs, femmes, jeunes) pour le renforcement de leurs capacités organisationnelles, stratégiques et opérationnelles ainsi que dans la mobilisation des ressources internes et externes destinées aux activités de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles.

Les performances atteintes à travers les actions et les résultats obtenus dans les domaines de la santé, de l'éducation/formation, des infrastructures sociocommunautaires, de la promotion des activités génératrices de revenus, de la microfinance, de la gouvernance, de la promotion des Droits humains et de la femme, sont appréciées. Elles sont implantées sur l'ensemble du territoire et proches des populations. Cependant, leurs faiblesses sont relatives aux capacités professionnelles et au manque de coordination, d'une part, entre les ONG et leurs réseaux, et, d'autre part, entre les ONG et l'Etat, ce qui ne permet pas ni de coordonner les actions, ni de capitaliser leurs expériences, ni d'évaluer leur impact réel sur le bien-être des populations.

- *Organisations de défense des droits des femmes*

Les organisations de défense des Droits des femmes sont nombreuses au Togo. Elles sont actives dans la gouvernance autour de la sécurité alimentaire tant au niveau national que local. Certaines de ces associations sont représentées au niveau régional, comme la Coalition "Femme et bonne gouvernance au Togo", les associations membres de WILDAF, la Marche mondiale des femmes du Togo (MMFT), le GF2D et le CcoFT.

Ces organisations et leurs réseaux interviennent dans le renforcement des capacités et dans l'appui aux activités économiques, ainsi que dans l'assistance juridique aux femmes, la lutte contre la malnutrition et le chômage. De plus, ces structures veillent à ce que l'égalité du

genre soit prise en compte dans les politiques, les programmes et les projets de développement local (Droits civils et politiques - DCP, Droits économiques, sociaux et culturels - DESC), auxquels sont étroitement liés le Droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire

Les organisations de défense des droits des femmes sont implantées sur toute l'étendue du territoire national. Elles forment les femmes para juristes à la citoyenneté. Leurs faibles disponibilités financières constituent une contrainte pour la réalisation de leurs missions.

Les forces des organisations de femmes sont entre autres (i) disponibilités des ressources humaines; (ii) existence de textes de lois et de politiques en matière de genre et de promotion de la femme; (iii) existence d'outils d'information sur les droits de la femme; (iv) une attention grandissante pour l'harmonisation aux dispositions internationales; (v) un nombre croissant d'organisations de défense des droits de la femme; et (vi) un appui de proximité offert aux femmes (micro finance, organisation des commerçantes, défense des droits, etc.).

Les principales faiblesses des organisations féminines sont: (i) une faible implication des femmes dans les organes de prise de décision; (ii) l'insuffisance de ressources financières et matérielles face à l'ampleur de la tâche; (iii) le faible financement des actions de promotion de l'égalité et de l'équité genre; (iv) l'insuffisance d'application des dispositions en matière d'égalité et d'équité genre; (v) la persistance de la discrimination à l'égard de la femme dans certaines communautés; (vi) l'insuffisance d'information et de formation des femmes, des acteurs de développement et des décideurs en matière de genre; (vii) l'insuffisance de la prise en compte effective des besoins spécifiques des femmes dans les politiques, programmes et projets de développement; (viii) la faiblesse de la synergie d'action; (ix) la faiblesse de collaboration entre les organisations / réseaux pour un partenariat et une complémentarité; (x) l'absence de capitalisation des actions et expériences des organisations (presque pas de données disponibles...).

- *Organisations consulaires*

Il existe un réseau de cinq Chambres régionales d'agriculture (CRA) coordonné par un bureau national (BN-CRA) mis en place conformément aux dispositions de la Loi n° 97-12 du 09 Juillet 1997.

Les CRA sont des établissements publics à caractère professionnel ayant pour missions de : (i) représenter les intérêts professionnels agricoles auprès des pouvoirs publics et des autres partenaires économiques, (ii) contribuer à la structuration et l'organisation de la profession et (iii) contribuer à l'information et la formation des ressortissants. Les CRA ont pour ressortissants, les producteurs agricoles et leurs Organisations Professionnelles (OP).

Les CRA tiennent leur existence d'une loi, bénéficient des appuis de l'Etat, jouissent de la personnalité juridique et constituent des cadres de mobilisations des producteurs et autres acteurs agricoles. Cependant, leurs faiblesses sont relatives à la lente appropriation/ internalisation par les ressortissants et aux faibles capacités de développement des services performants aux ressortissants.

- *Plate-forme nationale des organisations paysannes et de producteurs agricoles*

La Coordination togolaise des organisations paysannes et de producteurs agricoles (CTOP) qui a été créée en juillet 2001 est une plate-forme qui regroupe les faïtières nationales. Elle est membre du Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique Occidentale (ROPPA).

La diversité des membres et le fait de réunir les différentes fédérations faïtières représentent les forces de la CTOP. Cependant, un problème de gouvernance persiste.

- *Syndicats*

Les travailleurs de plusieurs secteurs économiques se sont organisés en syndicats pour défendre leurs droits et promouvoir leurs secteurs respectifs. Il existe des syndicats appartenant aux Centrales que sont, la Confédération générale des cadres du Togo (CGCT), la Confédération nationale des travailleurs du Togo (CNTT), la Confédération syndicale des travailleurs du Togo (CSTT), le Groupe de syndicats autonomes (GSA), l'Union générale des syndicats libres du Togo (UGSL), l'Union nationale des syndicats indépendants du Togo (UNSIT), intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire. En principe, chaque Centrale compte en son sein un Comité de Femmes.

En 2012 suite à des incompréhensions au sein de la CSTT, des travailleurs se sont organisés en Synergie des travailleurs du Togo (STT) pour disent-ils prendre leur responsabilité dans la défense de leurs intérêts C'est ce regroupement qui a conduit des mots d'ordres de grèves, très souvent respectés au sein du corps enseignant et du corps médical.

A côté des OPA, il existe deux formes syndicales pour la défense des droits des producteurs/trices, à savoir : (i) le Mouvement alliance paysanne du Togo (MAPTO), créé en août 2003, (ii) le Syndicat des maraîchers et revendeurs de légumes du Togo (SYMARLET), la Centrale des producteurs de céréales (CPC) et la Coordination togolaise des organisations paysannes (CTOP).

CTOP, CPC, MAPTO apparaissent comme des organisations paysannes d'envergure nationale avec adhésion volontaire des membres ou des organisations de base.

La couverture régionale reste encore inégale. SYMARLET est une organisation regroupant les associations de maraîchers sur le plan national, mais elle n'est pas encore assez connue.

- *Secteur privé*

Le secteur privé est très diversifié. En matière de sécurité alimentaire, on note essentiellement les sociétés intervenant dans l'approvisionnement, la production, la transformation (agroalimentaire, fortification des aliments), la distribution des produits et compléments alimentaires, mais aussi les Institutions de microfinance ou Structures de financement décentralisée (SFD/IMF).

- *Institutions de micro-finance (IMF) ou systèmes financiers décentralisés (SFD)*

Le secteur de la micro-finance est assez répandu au Togo. L'on compte plus d'une soixantaine d'IMF. De 2003 à 2012, le nombre de points de services a augmenté et le nombre d'utilisateurs a connu une forte progression.

Les SFD/IMF sont des structures décentralisées et proches des bénéficiaires. Elles procurent des prêts aux populations à la base et favorisent une meilleure gestion des revenus des paysans par l'épargne. Cependant, les taux d'intérêt sont trop élevés et il n'y a pas de possibilités de prêt d'investissement à long terme.

❖ *Autres acteurs*

L'Agence nationale de la sécurité alimentaire du Togo (ANSAT) qui a remplacé l'Observatoire de la sécurité alimentaire du Togo (OSAT). Elle est placée sous la tutelle du Ministère chargé de l'Agriculture et a un rôle de régulation des prix des produits agricoles sur le marché par la constitution de stocks de sécurité des produits et leur mise en marché en période de soudure à des prix abordables.

L'ANSAT est une structure décentralisée représentée dans toutes les régions. Cependant, l'insuffisance de ressources humaines, financières et d'infrastructures limite les actions de cette institution, dans la constitution des stocks de sécurité.

Le Plan d'organisation des secours en cas de catastrophe au Togo ou Plan (ORSEC), élaboré en 1999 et révisé en 2008 vise à définir les rôles et les responsabilités des services intervenant dans les urgences et autres organismes d'appui dans le domaine de la prévention, de la préparation, de la réponse et de la réhabilitation. Le plan ORSEC est articulé au niveau national autour d'un Comité national de planification des secours (CNPS) et des Comités sectoriels de planification (CSP) et sous la responsabilité du Ministre en charge de la sécurité et de la protection civile en liaison avec les autres ministères clés (santé, action sociale, défense nationale, télécommunications, travaux publics, planification, développement, coopération, etc.). Des Comités de planification de secours sont présents au niveau régional et prévus aux niveaux préfectoral et cantonal.

11.2 Partenaires techniques et financiers

Les partenaires sont les donateurs et ceux apportant l'assistance technique ainsi que des organisations sous régionales et internationales. En général, le partenariat porte sur des projets qui permettent de soutenir des actions visant la sécurité alimentaire à travers des appuis techniques et financiers.

Depuis la reprise totale et complète de la coopération avec la communauté internationale, plusieurs partenaires au développement se sont engagés aux côtés du Gouvernement togolais dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, la faim et la pauvreté. Il s'agit de partenaires issus de la coopération bilatérale et multilatérale, tels que l'Union Africaine (UA), l'Union économique monétaire ouest africaine (UEMOA), la Communauté économique des Etats de

l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) à travers l'Agence régionale pour l'alimentation et l'agriculture (ARAA), le Comité inter Etat de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), le Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la Banque africaine de développement (BAD) avec un soutien de taille sur le développement des pôles agroindustriels (Agropoles), la Banque mondiale (BM) très présente entre autres, dans l'appui aux secteurs de l'éducation, de l'agriculture et de la protection sociale, l'Union européenne (UE), l'Equipe pays du système des Nations Unies, le Fonds Mondial international (FMI), le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), l'Union européenne, l'Agence française de développement, la Coopération Allemande (GIZ) à travers divers programmes et projets actifs (ProDRA, ProSecAI, ProCIV) et l'Ambassade des Etats Unis, les ONG internationales (Agronomes et Vétérinaires sans frontières, Caritas, OCDI et partenaires, Catholic Relief Services, Self Help Africa, Croix rouge internationale, Care international, BORNE Fonden, etc.).

De plus, le Gouvernement Togolais bénéficie de l'assistance technique de l'ensemble des agences des Nations Unies actives dans le pays (FAO, PAM, HCDH, OMS, ONUDI, HCR, PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUSIDA) dans la définition et mise en œuvre de programmes et projets ayant entre autres, des actions contribuant à la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

12. ACQUIS DU TOGO EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE

Au Togo, le droit à l'alimentation est reconnu de manière implicite par la loi fondamentale qu'est la constitution togolaise à travers la reconnaissance explicite d'un droit plus vaste (inaliénable et imprescriptible), tel que le droit au développement, à l'épanouissement physique, intellectuel, moral et culturel, le droit à un niveau de vie suffisant, à une vie ou à des moyens de subsistance décents en vertu des articles 10 et 12 de la constitution. De même, la constitution en son article 140 dispose que le Togo doit respecter toutes réglementations internationales, régionales et sous régionales sur le cadre juridique concernant le droit à l'alimentation et ce, en ces termes : ***« les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie »***.

Le droit à l'alimentation occupe une place de choix dans les politiques/programmes nationaux d'investissement agricoles et de sécurité alimentaires. Il a constitué le troisième axe du programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) mis en œuvre au Togo sur la période 2010-2015 et le cœur du projet TCP/TOG/3402 financé par la FAO et mise en œuvre sur la période 2014-2016. Ce projet a permis, entre autres, de former des acteurs clés (journalistes, magistrats, parlementaires etc.), et d'organiser des ateliers régionaux sur le droit à l'alimentation et à la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire.

D'autres projets/programmes ont également contribué à l'atteinte de résultats considérables et le développement de pratiques innovantes dans divers domaines touchant la sécurité alimentaire. Celles-ci représentent des expériences précieuses qui peuvent guider un

programme de développement agricole et rural. Parmi ces expériences et bonnes pratiques et selon le domaine d'intervention, on peut citer :

- Dans le domaine du renforcement des capacités, des expériences remarquables ont été développées par le Projet d'organisation et de développement villageois (PODV, 1996-2005) et le Programme pluriannuel de micro réalisations (PPMR 7^e FED, 1991-2001), qui ont fourni un appui à la structuration et la formation des Comités villageois de développement (CVD) et l'élaboration de plan d'action villageois (PAV) par les populations pour l'identification des besoins et la prise en compte de leurs priorités et la constitution des groupements villageois; le Programme de renforcement des capacités communautaires (RCC), qui a impliqué les communautés au processus d'élaboration des PAV; le Projet assistance multisectorielle VNU, dans le cadre du développement local qui a développé les bases du volontariat au Togo en appui au Programme d'amélioration des moyens d'existence des populations (PAMEP, 2000-2003), qui a formé 30 ONG en techniques d'agroforesterie, de maîtrise d'eau et de conservation des sols et en techniques de diagnostic participatif pour l'élaboration des Plans d'actions villageois (PAV).
- Dans le domaine des infrastructures, des contributions importantes ont été apportées par le Projet de soutien aux groupement villageois dans l'Est de la région des Savanes (SOGVERS, 1994-2001), à travers: (i) le désenclavement des zones de production par l'ouverture d'une centaine de pistes rurales, (ii) l'approvisionnement en eau potable des populations (réalisation des retenues d'eau et forages); le Programme d'urgence pour la réduction de la pauvreté (PURP, 2006-2007), avec la construction des citernes et de puits à grand diamètre et magasins de stockage pour les marchés et latrines publiques; le Programme de coopération Togo – UNICEF (1994 -2006), avec l'amélioration des services de base, la construction des forages, puits et latrines familiales.
- Dans le domaine du Crédit, le Projet de soutien aux groupement villageois dans l'Est de la Région des Savanes (SOGVERS, 1994-2001), avec la mise en place d'un fonds de soutien au développement rural et le Projet d'organisation et de développement villageois (PODV, 1996-2005) par la formation des membres de groupements sur l'utilisation des crédits obtenus pour le stockage/commercialisation de la production et la réalisation des activités génératrices des revenus (forme de warrantage).
- Dans le domaine de la nutrition, une collaboration tripartite a été mise en place en 2007 entre le Ministère chargé de la Santé, l'UNICEF et le PAM pour le développement de centres de réhabilitation nutritionnels des mères et des enfants malnutris ; des cantines scolaires ont été développées notamment dans le cadre du PDRIS avec l'appui du système des Nations Unies.
- Dans le domaine du secteur agricole, les "Technical cooperation project" (TCP) FAO mis en œuvre dans le cadre du Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA), dont le TCP Gestion Intégrée de Fertilité des Sols (2004), qui a obtenu des accroissements de rendement de 67% (pour le maïs) et de 81% (pour le sorgho), à travers le développement du modèle Champ école agriculteurs (CEA); le TCP diversification de la production animale (2003-2005), avec le développement de technologies simples et performantes au niveau des unités d'élevage sur l'ensemble du territoire ; le TCP/TOG/3401/, le

TCP/TOG/3301_Appui au secteur semencier au Togo et le Projet GCP/TOG/016/EC_Réhabilitation des moyens d'existence des ménages agricoles ont permis la mise en place d'un réseau national de producteurs de semences, la dotation en matériel et équipement aux acteurs, l'opérationnalisation du Laboratoire national d'analyse de semences à Sotouboua, l'élaboration d'un Catalogue national des espèces et variétés et l'étude de faisabilité sur la mise en place d'un Fonds d'appui au secteur semencier (FAS).

13. CAS DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES ET NUTRITIONNELLES EXPERIMENTES AU TOGO

- **Champs écoles agriculteurs (CEA)** : Un CEA regroupe une vingtaine de producteurs/trices sur une base volontaire (affinité, mêmes objectifs poursuivis) autour des activités d'apprentissage au niveau du champ. Un CEA a différents types de petites parcelles qu'il faut mettre en place dans un espace choisi à cet effet et répondant à des critères de choix spécifiques : (i) parcelles d'application des technologies (par exemple celles liées à la gestion intégrée de la fertilité des sols) couplées aux parcelles de pratiques paysannes et (ii) parcelles de recherche participative ou parcelles d'études spéciales. Le champ abrite ainsi toutes les activités d'apprentissage basées sur les phénomènes qui se passent dans le champ. Le principe de base est un apprentissage par eux-mêmes, grâce à un facilitateur, des connaissances et techniques en vue de transformer durablement les technologies locales en technologies plus productives et profitables. Les techniques d'apprentissage auxquelles l'approche fait appel sont basées sur l'observation, la découverte et l'expérimentation au champ. Les CEA ont entraîné une meilleure connaissance des causes et des effets des problèmes relevés par les producteurs dans leurs champs, une expérimentation effective des solutions possibles aux problèmes rencontrés par eux-mêmes ; une bonne amélioration de la productivité. Les CEA sont particulièrement performants et sont une excellente porte d'entrée pour tous les domaines ayant trait à la sécurité alimentaire, de la production agricole (introduction des bonnes pratiques agricoles en matière de fertilisation, protection des cultures, techniques culturales, etc.) en matière de techniques de post-récolte, mais aussi par rapport aux aspects liés à la nutrition, à la prévention, etc. Ces dernières années, des fiches techniques ont été élaborées dans le cadre d'un projet TCP (FAO) avec l'appui de l'ITRA, l'ICAT et GIZ ProSecAI. Aujourd'hui, l'approche CEA est retenue par ProSecAI dans le cadre du processus d'adoption des bonnes pratiques de production et de conservation des produits maraichers, de la patate douce du soja, du moringa et la papaye. Un manuel à l'usage du facilitateur CEA a été développé en 2017 et constitue un guide lui permettant dans le cadre de ProSecAI, d'organiser les CEA et de les animer autour des thèmes suivants : (i) Comment bien préparer la mise place du CEA ? (ii) Comment mettre en place une pépinière de culture maraichère, de Moringa et de Papaye ? (iii) Comment semer du soja et planter de la patate douce ? (iv) Comment bien entretenir la culture et assurer à temps les soins culturaux ? (v) Comment faire le premier sarclage /binage et les traitements phytosanitaires des cultures contre les ravageurs et maladies à l'aide des produits phytosanitaires alternatifs locaux ? (vi) Comment bien entretenir la culture et assurer à temps les soins culturaux ? (vii) Comment faire le deuxième sarclage /binage et les traitements phytosanitaires des cultures contre les ravageurs et maladies à l'aide des produits phytosanitaires alternatifs locaux ? (viii) Comment bien récolter et stocker/conserver les produits : séance 1 ; (ix) Comment bien récolter et stocker/conserver les produits : séance 2 ? (ProSecAI, 2017).

- **Organisation des producteurs** : INADES-Formation Togo en collaboration avec l'ICAT ont appuyé l'organisation agriculteurs autour de la filière des céréales sur toute l'étendue du territoire national. Cela a permis la naissance d'une faîtière nationale de producteurs de céréales (Centrale des producteurs de céréales du Togo : CPC-Togo) avec des démembrements au niveau régional (Union régionale des producteurs de céréales : UROPC), Préfectorale/Cantonal (Union des producteurs de céréales : UOPC) et Local/Village (Organisation des producteurs de céréales : OPC). La Coordination togolaise des organisations paysannes (CTOP) participe également à l'animation des organisations membres de cette faîtière et réalise des études thématiques sur la base des besoins et préoccupations remontés de la base.

- **Approche innovante de professionnalisation de l'agriculture** : Il s'agit en particulier des approches « **Farmer Business School** » (FbS) ou *Ecole d'Entrepreneuriat Agricole et Cooperative Business School (CBS) développées avec le soutien de l'agence de coopération allemande GIZ à travers le projet ProDRA (Programme pour le Développement Rural y compris l'Agriculture)*. Expérimentée au Ghana. Elles ont été mises en œuvre au Nigeria, en Côte d'Ivoire et au Cameroun, dans les zones cacaoyères et *visent à soutenir les producteurs dans le développement de leurs capacités et la promotion d'exploitations agricoles modernes*. Les résultats encourageants dans l'évaluation de cette approche ont amené les principaux acteurs du développement agricole au Togo à décider de son expérimentation à l'endroit des producteurs, selon les standards de qualité. Le Farmer Business School est introduit au Togo depuis 2013 dans les filières café, cacao, anacarde et ananas. Cette école d'entrepreneuriat agricole allie effectivement le savoir-faire technique à l'acquisition du savoir managérial, pour une augmentation de la productivité et des revenus. L'introduction de cette approche a permis de disposer de formateurs, environ 86 parmi lesquels, 6 formateurs des formateurs et près de 20.000 producteurs des Ecoles d'Entrepreneuriat Agricole (EEA). L'EEA qui est à la fois un outil d'éveil de conscience des producteurs et de mise en œuvre de pratiques éprouvées présente de nombreux avantages dans la mesure où ses enseignements renforcent les actions du producteur agricole en qualité d'entrepreneur. L'entrepreneur, non seulement valorise les technologies et opportunités de marchés pour plus de revenus, mais aussi planifie et ajuste sa production en vue d'assurer la sécurité alimentaire de la famille et contribuer à l'économie locale. Cette qualité lui offre également la possibilité de cibler les décisions et investissements, de mieux gérer ses moyens financiers et crédits et de pouvoir mener des négociations professionnelles avec les acheteurs, les fournisseurs d'intrants, les institutions financières et autres propriétaires de terres.

Par ailleurs, d'autres initiatives ou approches de promotion de l'entrepreneuriat sont relevées à savoir : (i) GERM (Gérer mieux son entreprise) mise en place avec l'appui du BIT ; (ii) CEFE (Création d'entreprise et formation des entrepreneurs) implémentée par le ProDRA pour la formation des entrepreneurs en agroalimentaire ; (iii) FODA (Formation en développement d'affaires) mise en place avec l'appui de GOPA (Gesellschaft für Organisation Planung und Ausbildung mbH) et adoptée par le FAEIJ dans le système de formation des jeunes en éveil entrepreneurial et en élaboration de plans d'affaires ; (iv) Schools mise en place dans le cadre du Programme de formation technique et professionnelle et emploi des jeunes (PAFPE) soutenu par

KFW (Kreditanstalt für Wiederaufbau) pour la formation en leadership ; (v) Value links empruntée pour la formation sur les chaînes de valeur ajoutée comme outil de lutte contre la pauvreté et de sous-emploi des jeunes.

- **Alimentation scolaire ou cantines scolaires associées aux jardins scolaires ou jardins agro écologiques** : Leur existence dans les écoles primaires permet d'augmenter le taux de scolarisation, surtout celui des filles et de contribuer positivement à la sécurité alimentaire des enfants. Celles-ci sont généralement mises en place par le Gouvernement avec l'appui de partenaires comme la Banque mondiale (depuis 2008), la CEDEAO/ARAA et le PAM, qui a une bonne expertise en la matière, particulièrement dans l'assistance technique. L'expérience a montré que le renforcement du caractère éducationnel et nutritionnel des cantines en lien avec la sécurité alimentaire était valorisant, en particulier avec la prise en compte du paquet essentiel (déparasitage, santé, hygiène et assainissement) et l'association éventuelle de "jardins scolaires ou de champs communautaires". Ceci contribue à l'éducation nutritionnelle au profit des enfants et des parents, notamment les mères. Le concept "jardins scolaires" a été développé par la FAO avec succès dans de nombreux pays. L'initiative a même figurée dans son cadre de priorité pays (CPP 2013-2017). Ces dernières années, le modèle "Home Grown School Feeding" ou "Alimentation scolaire à base communautaire" ou encore "Alimentation scolaire intégrée" développé par le PAM et qui promeut des liens dynamiques entre la production locale (à travers les organisations de petits producteurs) et les écoles à cantines a été testé avec succès dans six écoles des préfectures de Tandjoar, Oti et Kpendjal au nord Togo dans la région des savanes. Cette initiative a été portée par l'ONG Code Utile Afrique (CUA) avec l'appui de la CEDEAO/ARAA et du PAM. Ce système intégré d'alimentation scolaire et d'agro écologie a fait dégager des pratiques éprouvées suivantes : (i) Promotion et valorisation des produits agricoles locaux dans l'alimentation scolaire (plats scolaires faits à base de mets locaux) ; (ii) Implication et responsabilisation des acteurs locaux dans la gestion des cantines (mamans cantines, comités locaux de gestion des cantines, corps enseignant) ; (iii) Sélection des organisations de producteurs pour l'approvisionnement des écoles en vivres ; (iv) Formation des gouvernements d'élèves et des comités de santé scolaires qui veillent à la conformité des menus, à la salubrité de l'environnement scolaire et à la propreté des plats offerts ; (v) Mise en place des champs écoles agro écologiques et organisation des visites d'échanges au cours desquelles les bonnes pratiques éprouvées sont diffusées ; (vi) Mise en place des outils de gestion (fiche de gestion de stock des vivres, contrats de fourniture, protocole d'entente sur les prix des produits agricoles, etc. Très clairement, cette approche qui considère l'école comme un point d'entrée ou une vitrine pour le village permet de soutenir les dynamiques locales, de créer des opportunités de marchés pour les petits agriculteurs y compris pour leurs organisations (Samlaba et al., 2017) et de contribuer à l'économie locale dans son ensemble.
- **Aménagement de retenues d'eau et sécurisation foncière** : Les retenues d'eau permettent la culture de contre saison et les cultures maraîchères aussi bien en saison pluvieuse qu'en saison sèche. A travers la construction des retenues d'eau, il a été possible

d'augmenter la production de légumes, de les introduire dans la consommation et ration alimentaire des ménages, de générer des revenus, à travers une meilleure organisation des circuits de commercialisation. Des initiatives d'envergure sont portées par le programme de développement de Zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP) financé depuis 2010 sur fonds propres de l'Etat. En 2017, il a été dénombré un total de 20 ZAAP réparties dans les 5 régions économiques du pays (avec 05 dans les Savanes, 06 dans la Kara, 04 dans la Centrale, 03 dans les Plateaux et 02 dans la Maritime) et sur 14 préfectures (Vo, Zio, Agou, Kpélé, Tchahoudjo, Tchamba, Kozah, Défalé, Doufelgou, Bassar, Dankpen, Tandjoar, Oti et Kpendjal). Les spéculations pratiquées sont le riz, le maïs, l'anacarde, le soja, le fonio et le sésame). La superficie minimale d'une ZAAP sur la vingtaine énoncée est de 30 hectares, sur le site Léon à Défalé et la superficie maximale est de 200 hectares sur les sites Tagnamboule et Oti, respectivement à Dankpen et à Mango. L'emblavure totale de ces 20 ZAAP opérationnelles est de 1 814 hectares mobilisant 2 045 exploitants bénéficiaires dont 956 femmes (DAEMA, 2017).

- **Fabrication du fumier par la technique de l'étable fumièrè** : Cette pratique permet d'obtenir du fumier de bonne qualité et en quantité suffisante en vue d'améliorer les rendements des cultures. La pratique est diffusée au Nord-est de la région des Savanes dans la zone d'intervention de l'ONG RAFIA et GRAPHE (Groupe chrétien de recherche-action pour la promotion humaine).
- **Fabrication de compost** : Complémentaire à la préparation du fumier, ce procédé simple permet d'obtenir une fumure organique à partir des déchets végétaux en décomposition dans une fosse. Cette technique permet une fabrication du compost de bonne qualité, une nette amélioration de la structure et texture du sol et des rendements des cultures. De plus, la technologie est simple, peu coûteuse, maîtrisable par les producteurs et éleveurs. Cette pratique a été encouragée par les ONG RAFIA, SHA et le TCP/FAO Champ école des agriculteurs dans la région des Savanes. Dans le cadre du projet "Accroissement de la production et des revenus agricoles pour les petits exploitants agricoles au nord Togo" l'ONG Self Help Africa et ses partenaires de proximité ont appuyé l'adoption de **techniques de compostage rapide avec le champignon Mycotri**. En effet, grâce à des sensibilisations et formations, six (6) coopératives agricoles de 146 membres (producteurs de semences améliorées et de produits de consommation) dans la Préfecture de Tandjoar encadrés par l'ONG CODE UTILE AFRIQUE ont adopté cette technique de compostage rapide. Cette technologie a permis aux membres des coopératives de diminuer de 50% l'utilisation de l'engrais chimique sur leurs parcelles au profit du compost. Cette pratique appelée "système 50%" est appréciée par les bénéficiaires. Les rendements ont augmenté de l'ordre de 30% pour le sorgho et le maïs (en 2016). La technique permet aussi de contribuer à une restauration progressive de la fertilité des sols. Il faut noter que cette technologie implique l'inoculation des substrats végétaux (résidus de récoltes, feuillages, etc.) utilisés pour le compostage avec des champignons du nom de Mycotri qui décomposent la cellulose. A travers cette procédure, la durée de compostage varie de 15 à 30 jours selon les substrats végétaux utilisés (Samlaba et al., 2016).

- **Gestion Intégrée de la fertilité, de l'Eau et des Ravageurs par les Champignons (GIFERC) :** La pratique consiste à appliquer à un sol, les champignons microscopiques capables d'accélérer la décomposition de la matière organique, d'aider la plante à prélever l'eau et les éléments nutritifs présents dans le sol mais aussi de lutter contre les ravageurs des plantes. La meilleure forme de fertilisation est l'utilisation combinée des engrais minéraux NPK et les engrais organiques comme le compost, le fumier et d'autres biofertilisants à base de champignons. Le Mycotri stimule le développement du système racinaire de la plante ; et le protège contre les maladies du sol (nématodes, Fusarium, Phytium, Sclerotium, Rhizoctonia, Fomes). Les champignons symbiotiques contenus dans le mycotri se développent sur les racines de la plante, absorbent considérablement de l'eau et des sels minéraux qu'ils donnent à la plante. En retour la plante leur donne du sucre. Cette symbiose augmente la résistance de la plante au stress hydrique ou à la sécheresse (Guide simplifié des bonnes pratiques agricoles-PASA, 2018).



Ouvrages antiérosifs constitué de cordon pierreux (Savanes)

Techniques de compostage (Usage de Mycotri)

Compostière et épandage de compost sur champs

Planche 10 : Bonnes pratiques agricoles en matière de gestion durable des terres

- **Renforcement des capacités d'adaptation des petits producteurs aux changements climatiques par l'adoption de variété à cycle court :** Cette initiative est mise en œuvre au nord Togo par l'ONG Code Utile Afrique avec l'introduction dans le canton de Nano à Tandjoar de la culture de Sorvato 1, une variété améliorée de sorgho sélectionnée au Togo (Samlaba et al., 2016). Les pratiques développées sont entre autres : (i) les pratiques combinées de fertilisation du sol (engrais organiques + engrais chimiques) ; (ii) la sélection et la formation des semenciers de sorvato1 ainsi que l'appui-conseil dans le processus de certification de leurs productions ; (iii) la mise en relation des semenciers

avec les producteurs de grains de consommation de la variété sorvato1 ; (iv) la mise en relation des producteurs de grains de consommation avec des boulangers (ères) ; (vi) la promotion de la panification incorporée du sorvato1 ou pain Sorvato 1 (CUA, 2015).

- **Stockage et conservation du maïs au sein des groupements/coopératives agricoles :** L'application de techniques de conservation de stocks de maïs au niveau des groupements villageois ont permis de réduire sensiblement les pertes post-récoltes, d'avoir des réserves de maïs en période de soudure puis de le vendre à des prix plus intéressants, améliorant les revenus des producteurs avec une incidence sur la satisfaction de ces derniers. La pratique a été promue par les ONG RAFIA dans la région des Savanes et l'INADES-Formation dans les régions Centrale, Plateaux et Maritime, au niveau des zones potentielles de production de maïs en vue de réduire les pertes post-récoltes.
- **Soutien à la production et à la commercialisation des produits agricoles alimentaires au Togo :** Les achats opérés par l'ANSAT aussi bien pour le stock de sécurité que pour le compte du Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies (PAM) en réponse aux crises alimentaires, dans la sous-région ouest africaine, notamment au sahel sont effectués directement auprès des producteurs agricoles. La stratégie consistant à acheter au comptant auprès des agriculteurs organisés en coopératives agricoles ou par contractualisation avec ces coopératives. Ces achats qui sont un exemple de bonne pratique à soutenir ont eu des retombées positives au sein de la population, en particulier celles des zones de production. Ces retombées sont principalement et entre autres : (i) la stimulation des ventes groupées ; (ii) le maintien du prix d'achat à la production à un niveau apprécié et acceptable ; (iii) l'écoulement facile des excédents de productions céréalières détenus par les producteurs ; (iv) l'amélioration substantielle des revenus des producteurs grâce aux prix rémunérateurs auxquels sont achetés les produits ; (v) le développement d'activités génératrices de revenus comme le petit commerce ; (vi) la stabilisation des prix des céréales ; (vii) la contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales dans leur ensemble ; et (viii) l'éradication de toutes les formes de spéculation à effets négatifs sur l'acteur de base qu'est le producteur agricole. De plus, les exigences de qualité des produits alimentaires obligent les agriculteurs à mieux mettre en pratique les conseils techniques pour la production, la récolte et le stockage/conservation des denrées. Ces bons réflexes sont indispensables dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la compétitivité des filières agricoles alimentaires au Togo.
- **Transformation et conservation du poisson :** La pratique de la transformation du poisson augmente la disponibilité en protéines animales sur le marché ; réduit les pertes de poissons et comporte une amélioration des revenus des femmes. La pratique est développée dans la commune de Lomé dans la zone portuaire.
- **Développement des radios rurales :** La production et la diffusion des émissions agricoles et de pratiques nutritionnelles (entre autres par ProSecAI) par le moyen de radio rurales ont permis de toucher les agriculteurs et mettre effectivement en œuvre des paquets technologiques diffusés. A travers des émissions, il a été également possible de

fournir des conseils techniques appliqués aux agriculteurs et de réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation. Par exemple la diffusion de l'expérience Champ école agriculteurs (CEA) au niveau de la radio rurale de Dapaong a contribué à l'émergence d'autres sites CEA dans la préfecture de Tône avec la même finalité.

- **Initiative « UN SEUL MONDE SANS FAIM »** : Le Programme de Sécurité Alimentaire (ProSecAI) qui se préoccupe de l'amélioration de l'état nutritionnel des femmes rurales pauvres et de leurs enfants fait partie de l'initiative spéciale du Gouvernement Allemand « UN SEUL MONDE sans faim ». Il appuie les villages autour de 55 Unités de Soins Périphériques (USP) dans la région Maritime et 11 dans la région de la Kara. Les groupes cibles sont des femmes et des enfants. Les ménages sont sensibilisés sur la diversification alimentaire, l'introduction de nouvelles cultures riches (soja, moringa, papaye, patate douce chair orange, légumes, poulet), les bonnes pratiques agricoles et nutritionnelles adéquates ainsi que sur l'assainissement et l'hygiène de base. Les partenaires de mise en œuvre sont entre autres, le Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique (MAEH), le Ministère de la santé et de la protection sociale (MSPS) pour ce qui est spécifiquement du renforcement des capacités des mamans cantines impliquées dans le programme d'alimentation scolaire. De manière globale, un changement de comportement est attendu pour réduire le taux de malnutrition et promouvoir les bonnes pratiques alimentaires dans les zones cibles (ProSecAI, 2017).
- **Promotion de la culture de patate douce à chair orange** : La GIZ à travers ProSecAI a initié sur la période 2015 – 2018, un projet dans le domaine de la sécurité alimentaire dans quatre Préfectures de la Région Maritime au Togo (Zio, Yoto, Bas Mono et Vo). Ce projet a permis d'augmenter la diversité alimentaire des populations dans la région cible à travers une approche qui a intégré la production agricole, des activités économiques, et l'éducation nutritionnelle. ProSecAI a spécifiquement introduit dans ces quatre préfectures de la région maritime, la variété de patate à chair orange. L'introduction de cette patate a été motivée par son cycle court (3 mois) et sa richesse en vitamine A (730 microgramme de vit A dans 100 g de patate). ProSecAI a à cet effet mis en place des sites de multiplication de cette patate douce dans ces préfectures, notamment à titre pilote (Rapport annuel ProSecAI, 2017).



Planche 11 : Patate douce à chaire orange

- **Des efforts de valorisation des produits par la transformation :** L'augmentation de la productivité locale contribue assurément à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la réduction du chômage et à la réduction des importations alimentaires. Face aux énormes pertes post-récolte et aux difficultés d'écoulement de leurs récoltes, à causes entre autres, des limites liées à l'acheminement des marchandises vers les centres urbains (de consommation), la transformation agricole apparaît aux yeux de nombreux producteurs et autres acteurs comme un excellent moyen de réduction de ces pertes post-récolte. Il s'agit également d'un moyen d'amélioration de la chaîne de valeur des produits agricoles, notamment alimentaires. La consultation des parties prenantes croisée avec l'analyse bibliographique révèle des cas de bonnes pratiques de transformation de produits agricoles au Togo. Les transformateurs impliqués sont constitués en groupements ou coopératives et parfois en entreprises individuelles ou en organisations non gouvernementales (ONGs). Au rang de ces entreprises/groupements/ONGs, l'on peut citer :

- JUNABIO, C'EST LA NATURE QUI A RAISON, AVENIR MEILLEUR, AGRI FECO, CENTRE SOLAGNON, NATUR'ART, HOLMES, KAANY, KOUAK INDUSTRIES, RIMOUSKI, MALO, PRONATURA WEST AFRICA, SETRAPAL, TROPIC BIO PRODUCTION, YAYRA MAVO, USEFL-BIO, HUG'S, AFRIK EXCEL (Firsty Ananas), ALL BIO TOGO, CALAFI, Julado Rehoboth, ROYAL EXIM, VITA-PLUS, UGKo, ASPAD/WM, BABALIMA ET FRERE, Sœurs religieuses de Sadori et COSMOS-GROUP qui sont spécialisés dans la transformation des fruits tels que l'ananas, la banane et la papaye. Ces fruits sont généralement transformés en confitures et en sirops de fruits. En dehors des confitures et des sirops, une partie des fruits (banane, papaye et mangue) est transformée de façon semi-artisanale en produits séchés par certaines structures/entreprises, dont ASPAD/WM qui utilise deux séchoirs solaires qui s'avèrent très insuffisants au regard des objectifs de transformation (Fao, 2007).
- FNCPA, CIFAT, ATTA, COPAT, CEFA, AGROCOMPLEXE, Ferme ALBARKA, Entreprise CAJOU-AKLESSO qui sont spécialisés dans la transformation de l'anacarde.
- CICC, FUPROCAT, ADE, AVSF, Procab qui interviennent dans la transformation de café et de cacao (en chocolat, café et dérivés).

En dehors de ces produits, l'on note la transformation des produits de cru tels que les graines de néré, les amandes de karité et les graines de nîme qui sont respectivement transformées en moutarde de néré, en beurre de karité et en huile de nîme. Les transformateurs de ces produits sont les femmes et l'entreprise UGKo localisée dans la région des Savanes (FAO, 2007). Les produits maraîchers (tomate, piment, gombo, pastèque et l'oseille de guinée), les céréales et les légumineuses (arachide, soja, haricot, vanzou, graines de courge, sésame) sont aussi transformés dans la région des Savanes par les associations et groupements de femmes et les sœurs religieuses de Sadori. D'autres initiatives sont relevées dans les régions de la Kara, Centrale, Plateaux et Maritime avec des unités de transformation mise à dispositions de groupes organisés.

Par ailleurs, **la transformation du soja en divers mets locaux** permet d'extraire le lait de soja et d'en faire plusieurs gammes de recettes alimentaires. Dans le cadre de la diversification des revenus des femmes, cette technologie a été développée par le partenaire de Self Help Africa, notamment RAFIA au profit de 65 femmes organisées en 5 coopératives qui mènent des activités de transformation de soja en mets locaux. Plus de 9 mets sont produits à partir du soja, commercialisés et consommés localement en famille ou sur les lieux publics (vente). En termes de changements, la transformation du soja a permis aux femmes bénéficiaires de : (i) Diversifier les mets issus du soja dans les villages ; (ii) Rendre disponible aux enfants et aux jeunes, des aliments de haute valeur nutritive (lait de soja, fromage, etc.) ; (iii) Générer des revenus substantiels leurs permettant de répondre aux besoins des ménages (Samlaba et al., 2016).

Ces revenus ont : (i) connu un accroissement de l'ordre de 45 % ; (ii) Encourager l'intensification de la production du soja dans la région ; (iii) Renforcer les capacités organisationnelles, techniques et managerielles des OP et (iv) favoriser l'accès aux services financiers et des dépôts réguliers pour épargnes assurant ainsi l'éligibilité des bénéficiaires, notamment des femmes aux crédits (Samlaba et al., 2016).

Par rapport à **l'étuvage du riz local** également expérimenté, il s'agit d'un procédé permettant aux femmes d'obtenir du riz grain avec moins de brisures. Ainsi, avec l'appui en formation soutenue par l'ONG Self Help Africa, 19 femmes productrices de riz à Tonte dans la préfecture de Tône ont été organisées en une coopérative autour de la transformation du riz par étuvage aux fins de générer des revenus supplémentaires. En termes de changements, il est noté que : (i) le riz produit localement est racheté par la coopérative d'étuvage ; (ii) le riz décortiqué localement est disponible sur les marchés de villages et est de bonne qualité; (iii) les revenus des femmes de la coopérative sont améliorés de l'ordre de 30 % ; (iv) les femmes ont eu accès aux services financiers et réalisé des dépôts réguliers pour épargnes assurant ainsi leur éligibilité aux crédits ; (v) les capacités organisationnelles, techniques et managerielles de la coopérative sont également renforcées (Samlaba et al., 2016).

Globalement, les activités de transformation des produits ont permis aux femmes de constituer, de consolider et d'accroître leurs épargnes. D'ailleurs, les 83 femmes appuyées dans les activités de transformation de produits agricoles (soja, riz) ont pu réaliser en 2016, une épargne annuelle de plus de 3 735 000 FCFA induisant une augmentation significative de près de 70% par rapport aux économies familiales des années d'avant l'intervention extérieure au milieu cible (Samlaba et al., 2016).

Il faut noter que cette technologie de transformation de soja en divers mets locaux est aussi développée par le Programme sécurité alimentaire (ProSecAI) de la coopération allemande.

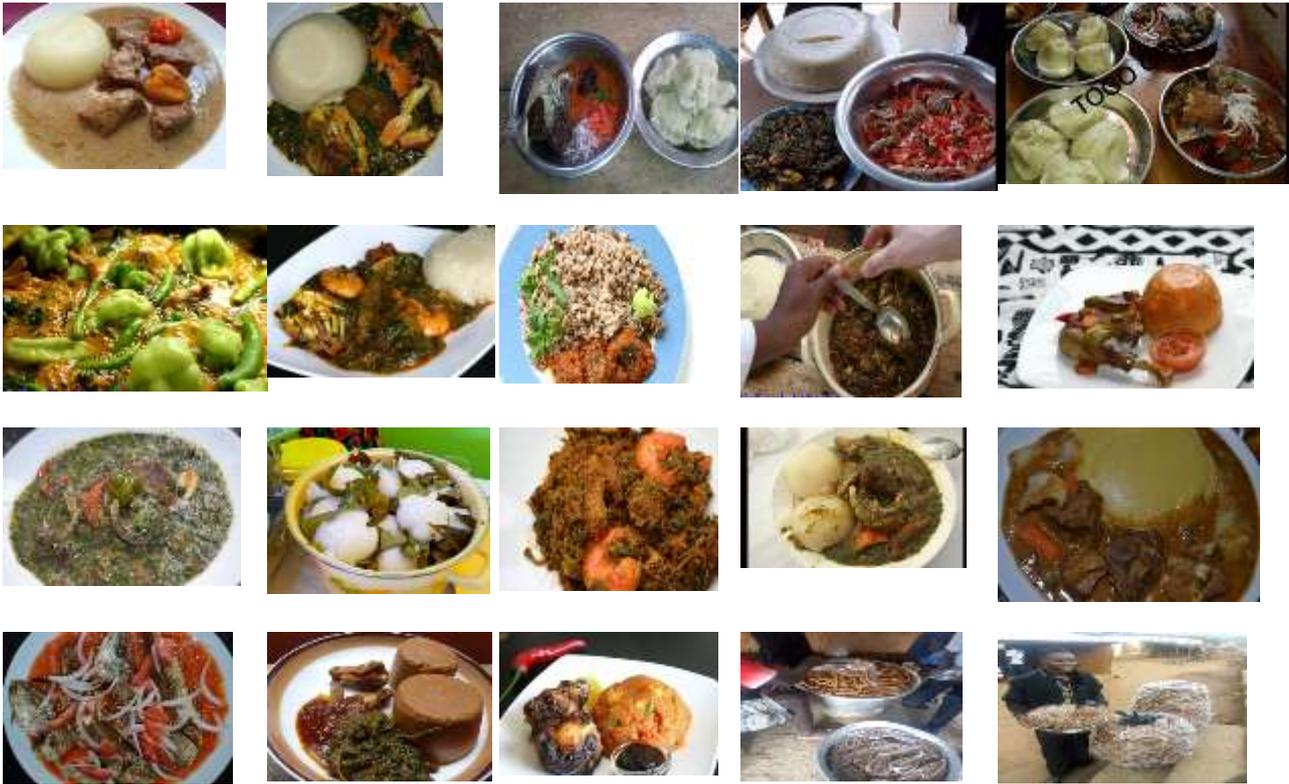


Planche 12 : Quelques mets locaux au Togo

14. ANALYSE DE LA RÉPONSE A LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DURABLE

14.1 Cadre international, continental et régional

La problématique de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle revêt un caractère transversal et implique tous les secteurs du développement économique du pays. Aussi le Gouvernement togolais, pour y faire face, s'est-il engagé dans une démarche participative et concertée mais aussi et surtout de coordination intersectorielle, multi acteurs et de subsidiarité en développant et mettant en œuvre plusieurs documents stratégiques fédérés dans de vastes et ambitieux plans de développement (SCAPE 2013-2017, PND 2018-2022). Ces stratégies sont en parfaite cohérence avec les cadres programmatiques sous régionaux, des partenaires au développement mais aussi internationaux notamment l'agenda de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (ODD) adopté en 2015.

14.1.1 Cadre international

❖ Programme de développement à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durables (ODD)

Le 25 septembre 2015, les Etats membres des Nations Unies ont adopté le Programme de développement à l'horizon 2030, qui est constitué de dix-sept (17) objectifs de développement durable (ODD) et déclinés en cent soixante-neuf (169) cibles.

Ces objectifs ont pour but et à terme, d'éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et d'assurer la prospérité pour tous. L'ensemble de la communauté internationale s'est engagé à réaliser ces objectifs sur les 15 prochaines années. Cet ambitieux programme consacre donc une nouvelle ère de planification et implique pour les États, la nécessité de se doter de moyens innovants et d'outils adéquats en vue d'intégrer dans leurs politiques, stratégies et programmes de développement, les thématiques et les paradigmes véhiculés par cette vision mondiale.

Le deuxième objectif de développement durable (ODD2) titré « *Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable* » est décliné en huit objectifs spécifiques notamment : (i) **2.1** D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante, (ii) **2.2** D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées, (iii) **2.3** D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles, (iv) **2.4** D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols, (v) **2.5** D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et garantir l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale, (vi) **2.a** Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, (vii) **2.b** Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha et, (viii) **2.c** Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires.

❖ **Mouvement Scaling Up Nutrition (SUN)**

Lancé en septembre 2010 à New York à l'occasion de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Mouvement SUN (Scaling Up Nutrition) ou encore Mouvement pour le renforcement de la nutrition, constitue un creuset mondial de lutte contre la malnutrition. Il s'agit d'un mouvement unique en son genre, fondé sur le principe du droit à l'alimentation et à une bonne nutrition pour tous. Il appelle les peuples, les gouvernements, la société civile, les agences des Nations unies, les donateurs, le secteur privé et chercheurs, à un effort collectif pour améliorer la nutrition. Le Mouvement s'est renforcé suite à l'adoption du Programme de développement durable, en 2015, et compte actuellement près d'une soixantaine de pays adhérents dont les quinze pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le Mouvement SUN vise à contribuer à la réduction significative et durable de la sous-nutrition et à l'amélioration de la santé et de la prospérité des générations futures. Spécifiquement, il s'attèle à : (i) sécuriser et maintenir la nutrition comme une priorité dans l'aide au développement, (ii) sécuriser l'engagement au plus haut niveau des gouvernements pour réduire la malnutrition, (iii) réduire de manière significative le nombre de nourrissons ayant un faible poids à la naissance, d'enfants avec des retards de croissance, des carences en micronutriments ou émaciés , (iv) améliorer significativement l'état nutritionnel de toutes les femmes enceintes et, (v) améliorer les bonnes pratiques nutritionnelles, telles que l'allaitement maternel exclusif.

Au cours de son 5^{ème} Rassemblement mondial tenu à Abidjan en Côte d'Ivoire du 7 au 9 novembre 2017, autour du thème « *Investir dans la nutrition pour un avenir durable* », il a été relevé que malgré les progrès consentis en matière de sous-nutrition, les pays membres du Mouvement SUN doivent redoubler d'efforts pour mieux faire. Aussi ont-ils été invités à faire de la question de la malnutrition une priorité, avec une participative plus active du secteur privé, de sorte à assurer la prospérité des populations, des nations et partant de la planète toute entière.

14.1.2 Sommets et conférences de haut niveau

L'examen des contributions et orientations d'accords mondiaux et conférences internationales à portée déterminante dans l'élimination de la faim et du renforcement de la résilience des populations est axé, entre autres, sur l'alimentation et l'agriculture, le climat, la réduction des risques de catastrophes, le financement du développement, les changements climatiques et l'action humanitaire sur le logement et le développement urbain.

❖ **Conférence de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

Instance suprême de décision de **l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture** (FAO) dans ses domaines d'actions en l'occurrence l'alimentation et l'agriculture, la Conférence arrête la politique générale et approuve le budget de l'Organisation. Elle adresse, le plus souvent, aux États Membres et aux membres associés, des

recommandations sur les questions relatives à l'alimentation et à l'agriculture, aux fins d'examen et de mise en œuvre à travers une initiative nationale.

Au cours de la quarantième session tenue du 03 au 08 juillet 2017 à Rome et placée sous le thème général « changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire », les interventions ont relevées, entre autres, (i) la lourde menace que fait déjà peser le changement climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, (ii) la potentialité du secteur agricole à pouvoir s'adapter au changement climatique et, (iii) l'importance de tenir les engagements relatifs à l'alimentation et à l'agriculture pris dans le cadre de l'accord de Paris mais aussi et surtout de travailler pour l'atteinte des objectifs et des cibles fixés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier pour la Faim Zéro.

Pour ce faire, la Conférence a souligné la nécessité d'un appui international aux pays en développement pour la mise en œuvre d'initiatives et de politiques qui abordent de façon intégrée l'agriculture, la sécurité alimentaire et le changement climatique, en mettant en avant l'importance d'un financement adéquat de l'action liée au climat dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation y compris la nutrition.

Pour la réalisation de l'objectif Faim Zéro, les parlementaires ou élus du peuples, garants de l'adoption des lois et de la validation des budgets, ont au cours de cette Conférence été interpellés sur le rôle clé qu'ils doivent jouer aux côtés des gouvernements, de la société civile, du secteur privé, des agences internationales et des donateurs en vue de créer une génération Faim Zéro. Ils ont été conviés à cet effet, à augmenter la part des budgets votés en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Par ailleurs, Conférence a fait remarquer qu'atteindre l'Objectif Faim Zéro d'ici à 2030 était toujours possible malgré la nouvelle hausse du nombre de personnes souffrant de la faim. Pour ce faire, un appel a été lancé aux différents gouvernements qui se doivent d'agir vite et transformer les engagements politiques en actions concrètes, en particulier à l'échelle nationale et régionale.

❖ **Conférence sur le Climat**

Depuis 1995, plus d'une centaine de pays du monde entier se réunissent chaque année lors de Conférences des parties (COP) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour parler du climat et de la lutte contre le réchauffement climatique. Du fait de la complexité du sujet et des enjeux y compris les implications directes ou indirectes, c'est un processus long où se mêlent des problématiques environnementales, économiques, sociales et diplomatiques. En effet, de nombreuses régions du monde paient aujourd'hui déjà un lourd tribut au réchauffement climatique, qui se manifeste sous la forme de phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les sécheresses et les ouragans. C'est pourquoi des réflexions se mènent chaque année à travers ces conférences en vue d'apporter une réponse durable.

La 23^{ème} conférence connue sous le nom de COP 23 a été organisée à Bonn en Allemagne en 2017. Au terme de ladite conférence, des engagements ont été à nouveau pris par les

différentes parties prenantes. En effet, la communauté internationale a réaffirmé son engagement à mobiliser quelque 100 milliards de dollars E-U. par année, jusqu'à 2020, pour soutenir les mesures prises au niveau international en faveur de la protection de l'environnement. De même les pays ont réaffirmé leur détermination à maintenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de deux degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les actions menées pour limiter la hausse des températures à 1,5 degré Celsius par rapport aux niveaux préindustriels tout en veillant sans relâche à ce que la capacité d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques soit renforcée. L'engagement porte également sur l'encouragement de la résilience face à ces changements climatiques. Par ailleurs, les parties prenantes se sont engagées à veiller à ce que leurs politiques fiscales et d'investissement soient conformes aux objectifs de l'Accord de Paris et que leurs flux financiers soient compatibles avec un développement à bilan carbone neutre.

❖ **Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe**

Tenue en mars 2015, la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe avait relevé que plus de 80 pour cent des personnes en situation d'insécurité alimentaire dans le monde vivent dans des pays exposés à des risques naturels et marqués par une forte dégradation des terres et des écosystèmes. En effet, les catastrophes ont des répercussions sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans toutes les dimensions et sans protection contre les risques de catastrophe, les personnes les plus vulnérables ne peuvent même pas commencer à renforcer leur résilience. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) contribue au Programme 2030 et à la réduction de la faim et appelle en particulier à investir pour réduire les risques de catastrophe et accroître la résilience, notamment au moyen des systèmes de protection sociale. Il contribue également à améliorer les dispositifs de préparation et de réponse aux catastrophes pour intervenir efficacement et "mieux reconstruire" ou réhabiliter.

❖ **Conférence internationale sur le financement du développement**

Le Programme d'action d'Addis-Abeba adopté, en juillet 2015, au cours de la Conférence internationale sur le financement du développement, est pris en compte dans le Programme 2030, à la faveur de l'ODD 17. Malgré les progrès importants dont témoigne le Programme d'action d'Addis-Abeba, des défis majeurs persistent. Ainsi, les outils et les ressources actuellement à la disposition des acteurs engagés dans l'aide humanitaire ou les urgences et le développement ne suffisent plus à répondre aux besoins à long terme des populations vulnérables, faces aux crises. La communauté internationale se doit donc de poursuivre l'effort d'investissement dans les actions de redressement après des catastrophes ou conflits sociaux et dans le financement direct pour la réduction des risques. Les fonds alloués aux programmes de protection sociale et aux interventions humanitaires, notamment dans des contextes de fragilité ou de (sortie de) conflit, sont souvent insuffisants et ne donnent pas la latitude nécessaire ou l'opportunité pour s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité et du risque.

❖ **Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

L'accord de Paris intervenu en décembre 2015 se fonde sur d'évidents constats. En effet, les personnes en situation d'insécurité alimentaire subissent de manière disproportionnée des changements climatiques, lesquels pourraient accroître le risque de voir la faim et la malnutrition s'accroître dans une proportion pouvant atteindre 20 pour cent d'ici à 2050. De même, les changements climatiques vont aggraver la vulnérabilité face aux catastrophes, notamment dans les régions où les ressources sont rares et où la prévalence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition est élevée. Les inondations et les épisodes de sécheresse sont d'une fréquence et d'une intensité plus élevées.

La vulnérabilité des personnes et des systèmes de production alimentaire face aux changements climatiques exige alors de redoubler d'efforts notamment par le renforcement des capacités dans les domaines de systèmes d'alerte précoce rapide, de préparation aux situations d'urgence, d'évaluation détaillée et de gestion systématique des risques, d'assurance contre les aléas climatiques et le renforcement de la résilience des communautés, des moyens d'existence et des écosystèmes. Pour ce faire, les filets de sécurité et les systèmes de protection sociale ont été identifiés comme des dispositifs et moyens adéquats d'autonomisation des populations les plus vulnérables pour qu'elles puissent s'adapter aux changements climatiques et renforcer leur résilience.

❖ **Sommet mondial sur l'action humanitaire**

Le Sommet humanitaire mondial (SHM) s'est tenu les 23 et 24 mai 2016 à Istanbul. Ce fut l'aboutissement d'un processus mondial de consultations de plus de 23 000 acteurs concernés. Très précisément, le sommet a rassemblé la communauté internationale pour réformer l'organisation de l'aide humanitaire. L'objectif du SHM a été d'adapter le mode opératoire actuel afin de mieux répondre aux besoins des populations en détresse (i) en ré-insistant sur l'importance des principes humanitaires ; (ii) en aidant les pays et communautés à mieux se préparer aux crises et à mieux les gérer et, (iii) en permettant un partage des meilleures pratiques et plaçant les populations affectées au cœur de l'action humanitaire pour soulager les souffrances.

En effet, l'analyse des tendances des catastrophes liées au climat, des conflits intra-étatiques et des déplacements de populations tend à montrer que le monde aura à affronter un nombre croissant de crises complexes et prolongées au cours des prochaines décennies. Or, face à la complexité grandissante, aux situations d'enlisement et la durée de plus en plus longue des crises, les ressources et les financements dont dispose actuellement le système humanitaire ne suffisent plus à satisfaire les besoins des populations les plus vulnérables. Parallèlement, la diversification des intervenants dans les contextes humanitaires, le renforcement des capacités locales et les progrès technologiques constituent autant de chances à saisir que de mises à l'épreuve pour les interventions humanitaires coordonnées dans une logique d'optimisation des ressources. Pour ce faire, des engagements qui doivent désormais être traduits en actions concrètes par les principales parties concernées ont été pris au cours de ce sommet et il convient de suivre l'état de mise en œuvre à différentes échelles et niveaux.

❖ **Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (HABITAT III)**

De l'Habitat III tenu à Quito en Equateur en octobre 2016, il a été établi que la faim et la malnutrition chez les citoyens pauvres constituent un obstacle à la réalisation du Programme 2030. De même, l'urbanisation rapide va de pair avec une hausse constante du nombre de pauvres vivants dans des taudis et les ménages citoyens extrêmement pauvres consacrent une grande partie de leur revenu à la nourriture, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux hausses soudaines des prix ou aux problèmes d'approvisionnement. En outre, les conflits provoquent le déplacement d'un nombre croissant, de personnes vers les centres urbains avec des incidences négatives sur les conditions de vie.

Pour réduire le phénomène de la faim en milieu urbain, il a été ressorti la nécessité absolue de mise en œuvre d'actions visant à améliorer l'accès aux services de base, notamment les filets de sécurité et les services de nutrition y compris la santé primaire.

14.1.3 Initiatives continentales et régionales

Plusieurs initiatives continentales et régionales visant la réalisation de l'ODD2 et auxquelles le Togo est partie prenante ont été mises en œuvre aux niveaux continental et sous régional en Afrique subsaharienne.

❖ **Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique et Déclaration de Maputo**

L'Afrique s'est dotée à l'orée du troisième millénaire d'une stratégie globale de développement, dénommée « Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique » (NEPAD). Le volet agricole du NEPAD - le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), est formulé pour servir de cadre d'intervention aux politiques et stratégies de développement de ce secteur sur l'ensemble du continent. Il est crédité d'une réelle volonté de mise en œuvre par les chefs d'États africains, qui ont pris, à Maputo en 2003, l'engagement de consacrer au moins 10% des dépenses publiques au financement du secteur agricole. L'objectif global du PDDAA est « d'aider les pays africains à atteindre un degré plus élevé de croissance économique grâce à un développement axé sur l'agriculture » et, ce faisant, « d'éradiquer la faim et de réduire la pauvreté grâce à l'agriculture. » Le PDDAA a retenu quatre piliers, pour accélérer la croissance agricole, réduire la pauvreté et atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle : (i) Pilier 1 : Accroître de façon durable les superficies cultivées et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau ; (ii) Pilier 2 : Améliorer les infrastructures rurales et les capacités commerciales pour faciliter l'accès aux marchés ; (iii) Pilier 3 : Augmenter les approvisionnements alimentaires, réduire la faim, améliorer les réponses en cas d'urgence alimentaire ; (iv) Pilier 4 : Améliorer la recherche agricole, la diffusion et l'adoption des technologies.

Le PDDAA incite à concevoir les stratégies nationales de développement agricole en prenant explicitement en compte les complémentarités et les échanges commerciaux régionaux.

Les communautés économiques régionales (CEDEAO en Afrique de l'Ouest) soutiennent non seulement l'élaboration des programmes nationaux, mais également lancent des processus participatifs similaires pour concevoir des programmes régionaux complémentaires de ceux nationaux, tout en tenant compte des retombées et des économies d'échelle régionales dans les investissements et les politiques. En outre, les programmes nationaux sont conçus sur la base de principes communs afin de faciliter la collaboration régionale. C'est bien le cas de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP).

❖ **Politique agricole de la CEDEAO**

En 2002, la CEDEAO a engagé l'élaboration de la politique agricole régionale, l'ECOWAP (politique agricole de la CEDEAO) dans le cadre d'un processus consultatif avec les 15 Etats membres et les groupes de parties prenantes. Le lancement du PDDAA en 2003 a conduit la CEDEAO à inscrire le processus ECOWAP dans la dynamique continentale du PDDAA. Adoptée en Janvier 2005 à Accra par les Chefs d'Etat, l'ECOWAP s'est vue assignée l'objectif central de « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres ». Prenant en compte la structure du secteur et la diversité des systèmes d'exploitation et de production, «la politique agricole s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs ».

La politique s'inscrit dans la perspective d'une forte intégration du marché intérieur régional et d'une protection extérieure différenciée selon les spécificités des produits. Trois axes majeurs d'intervention ont été assignés à la politique et sont : l'accroissement de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture ; la mise en œuvre d'un régime commercial intracommunautaire; l'adaptation du régime commercial extérieur.

La mise en œuvre de l'ECOWAP se fonde sur un ensemble de principes qui définissent la portée et les limites des actions régionales par rapport aux actions nationales, en particulier le principe de subsidiarité, de complémentarité, etc. Par ailleurs, elle systématise la participation, la concertation et le principe de responsabilité partagée. L'ECOWAP constitue enfin un cadre de référence et de convergence des politiques et programmes des différentes organisations de coopération technique régionales. À l'issue de l'adoption de l'ECOWAP, un premier plan d'action a été conçu avec comme objectif premier, de redonner de la cohérence aux différents programmes régionaux en vigueur et d'identifier les principaux écarts ou gaps. Le faible engagement de la Communauté internationale a fortement limité sa portée et ses impacts.

La Conférence de Dakar intervenue en novembre 2015 a permis de mettre au menu des débats avec les Etats membres et l'ensemble des parties prenantes, les orientations et les ajustements nécessaires de l'ECOWAP pour relever les défis à l'horizon 2025, sur la base des évolutions du contexte ouest africain, continental et international.

❖ Politique agricole de l'UEMOA

La Politique Agricole de l'Union (PAU) a été adoptée le 19 Décembre 2001 par l'acte additionnel N° 03/2001. Son objectif global est de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des États Membres et à la réduction de la pauvreté. La PAU dispose de trois (03) instruments de mise en œuvre, à savoir, la programmation pluriannuelle, le Fonds Régional pour le Développement Agricole (FRDA) et le Système d'Information Agricole Régional (SIAR). Son implémentation repose sur trois (3) axes : (i) l'adaptation des systèmes de production et l'amélioration de l'environnement de la production ; (ii) l'approfondissement du marché commun dans le secteur agricole et la gestion des ressources partagées ; et (iii) l'insertion de l'agriculture de l'Union dans les marchés sous régional et mondial. Les nombreuses actions mises en œuvre et qui se poursuivent dans le cadre de l'opérationnalisation de ladite politique concernent entre autres : (i) la distribution des intrants et amélioration de la production ; (ii) la lutte sanitaire et phytosanitaire ; (iii) l'harmonisation et amélioration des statistiques agricoles ; (iv) le commerce intracommunautaire des produits agricoles ; (v) les aménagements hydroagricoles ; (vi) la gestion du foncier rural ; (vii) les systèmes d'information agricole et sur la sécurité alimentaire ; (viii) l'harmonisation des législations sanitaires et sur les intrants agricoles.

De l'analyse de cette politique et de ses stratégies de mise en œuvre, il est ressorti des lacunes qui sont principalement de deux (2) ordres. Premièrement, elles ont traité l'agriculture comme un ensemble de projets de développement consistant en des opérations d'investissements isolées les unes des autres. Ces opérations ne couvrent que partiellement les filières, et ne peuvent donc pas conduire à une amélioration sensible et durable de la productivité et de la production. Deuxièmement, elles n'ont pas suffisamment contribué à professionnaliser les petites exploitations agricoles familiales et à les agréger au sein des filières, afin de leur faire passer à des logiques d'entreprises et de leur permettre de valoriser les opportunités de marché. Le développement solidaire et équitable des Exploitation agricole familiales (EAF), à travers leur agrégation et intégration dans les filières, par des agrégateurs (Entreprise agro-alimentaires, OP, GIE, commerçants fournisseurs d'intrants...) reste un défi. A terme, l'agrégation agricole conduit au renforcement du capital social, c'est-à-dire, l'ensemble des réseaux sociaux et des institutions qui facilitent l'action collective, nécessaire pour le développement agricole.

Il est donc nettement apparu, au cours des réunions des Hautes Instances de l'Union, la nécessité de changer le paradigme en remplaçant l'agriculture dans sa dimension économique (sans occulter sa dimension sociale), et en mettant l'accent sur le développement des chaînes de valeur tout en, renforçant le lien étroit entre l'agriculture et l'amélioration de l'alimentation et la nutrition des populations.

❖ Déclaration de Malabo

Au niveau continental, la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie a été adoptée en juin 2014. Compte tenu des résultats obtenus par le Programme

détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) au cours de ses dix premières années et des enseignements tirés de l'application des décisions et des déclarations antérieures de l'Union africaine, une stratégie de mise en œuvre et feuille de route a été élaborée et adoptée pour traduire la vision 2025 et la déclaration de Malabo en résultats et effets concrets. Cette stratégie de mise en œuvre et la feuille de route qui lui est associée ont été élaborées à l'intention des acteurs étatiques et non étatiques qui facilitent ou apportent l'appui à la mise en œuvre du PDDAA à tous les niveaux.

Elle comprend un ensemble de mesures d'envergure visant à 1) transformer l'agriculture et parvenir à une croissance durable et inclusive, et ii) renforcer la capacité systémique /structurelle d'exécution et de production des résultats. Un ensemble de onze (11) domaines d'action stratégiques sont définis pour faciliter et orienter, sans prescrire, les mesures concrètes qui permettront de produire les résultats et les effets devant contribuer à la concrétisation de la vision 2025 et à la réalisation des objectifs fixés. Le cadre de résultats du PDDAA joue un rôle central dans ce processus car il facilite le suivi des progrès et aide les gouvernements à s'acquitter de leurs obligations redditionnelles à partir de l'année 2017. Les dirigeants africains se sont engagés tout spécialement à favoriser la transparence mutuelle, les actions et les résultats. Leur action consistera notamment à procéder à des examens biennaux s'appuyant sur des processus de suivi, de contrôle et d'établissement de rapport, et à mettre en place une coordination multisectorielle des examens par les pairs et les processus d'apprentissage et de responsabilité mutuelle.

❖ **Stratégie régionale africaine de la nutrition**

L'Union africaine et ses partenaires ont élaboré la Stratégie régionale africaine de la nutrition (SRAN) 2015-2025 qui vise à établir un consensus entre les principaux acteurs de la nutrition et à les encourager à participer à des approches et des mécanismes efficaces de gouvernance de l'alimentation. La SRAN propose une série de dispositions institutionnelles qui aident les pays à mettre en place des mécanismes de gouvernance pour éliminer la faim et la malnutrition chez les enfants d'ici à 2025. Des efforts sont déployés pour créer un environnement qui facilite la mobilisation institutionnelle de tous les secteurs concernés par l'amélioration de la nutrition, dans le cadre du Mouvement pour le renforcement de la nutrition et de l'initiative Efforts renouvelés contre la faim chez les enfants (REACH).

De plus, depuis 2011, l'Initiative de renforcement des capacités en matière de nutrition menée dans le cadre du PDDAA du NEPAD aide les pays à élaborer et appliquer des politiques agricoles, des programmes et des investissements qui prennent en compte la nutrition. Les mesures de suivi définies lors de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) contribuent à cette initiative. Au niveau sous régional, les communautés économiques ont également mis sur pied plusieurs initiatives visant à éliminer la faim et la malnutrition.

En outre, l'Union africaine a proclamé 2015, Année de l'autonomisation des femmes et du développement pour la concrétisation du programme 2063 pour l'Afrique. S'appuyant sur l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, décrétée en 2014 par l'UA, l'Année internationale de l'agriculture familiale et la Déclaration de Malabo, le thème de 2015 relève qu'il est important, pour le secteur agricole, de mettre l'accent sur des programmes et des

investissements axés sur: i) le développement de filières agroalimentaires et de chaînes de valeur inclusives; ii) la modernisation de l'agriculture grâce à l'utilisation à plus grande échelle de technologies et de services innovants, afin de rendre le secteur plus attrayant pour les femmes et les jeunes; iii) l'autonomisation économique et l'intégration financière des femmes, qui sont des éléments essentiels pour des communautés rurales plus prospères, plus résistantes et moins vulnérables à l'insécurité alimentaire et; iv) la protection sociale des agricultrices afin d'aider celles-ci à accumuler davantage d'actifs agricoles et d'atténuer les effets de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la pauvreté rurale.

❖ **Forum des acteurs non étatiques et des organisations de la société civile sur l'initiative Faim Zéro de l'Afrique de l'Ouest**

Pour permettre aux acteurs sous régionaux non-gouvernementaux et de la société civile de s'imprégner et de s'appropriier intégralement l'Initiative Faim Zéro, un forum sous régional a été organisé à Lomé au Togo du 04 au 06 novembre 2015. Ce forum qui confirme ainsi la volonté de créer un espace de dialogue et de réflexion sur la gouvernance de l'ECOWAP était placé sous le thème « Rôle et participation des Acteurs non Etatiques/Société Civile». Organisé par l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO, en collaboration avec la FAO, cet espace d'échanges s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'appui à l'Initiative Faim Zéro. Les objectifs étaient (i) d'une part, de renforcer des capacités des parties prenantes non gouvernementales pour leur participation et contribution à l'initiative Faim Zéro et à la réalisation du Droit à l'Alimentation ainsi que la création d'un espace de dialogue inter-acteurs et inter-secteurs sur la gouvernance de la sécurité alimentaire et la nutrition, et (ii) d'autre part, de favoriser l'intégration des acteurs non gouvernementaux comme partie intégrante de l'initiative Faim Zéro et définir clairement leurs rôles et responsabilités.

Ce forum a été assorti de déclaration des organisations des acteurs non étatiques et de la société civile sur la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition de l'ECOWAPS 2025 et reste centré, entre autres, sur : (i) le renforcement de la concertation et le dialogue avec les acteurs non étatiques et les organisations de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi de l'initiative Faim zéro de l'Afrique de l'Ouest ; (ii) la prise en compte des droits humains dans les différents politiques et programmes comme fondement de la justice sociale au profit des groupes les plus vulnérables dans les pays (femmes, jeunes, personnes handicapées, etc.) ; (iii) le renforcement des capacités des acteurs non étatiques et des organisations de la société civile en vue de leur permettre de participer pleinement à la réalisation de la faim zéro à l'horizon 2025, prenant effectivement en compte les thématiques du genre, du changement climatique, de la protection sociale y compris de la nutrition ; (iv) le soutien à la transformation de l'agriculture ouest-africaine par la promotion des chaînes de valeur ; (v) la facilitation de l'accès des exploitations familiales et des entreprises agricoles au financement par un climat des affaires attractif par la mise en place d'un mécanisme fonctionnel de financement durable de l'agriculture familiale ; (vi) le renforcement des capacités des acteurs non étatiques et de la société en matière de collecte, traitement et dissémination des informations et pour le plaidoyer sur l'initiative faim zéro et le développement de l'agriculture familiale.

❖ **Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle**

Face aux crises alimentaires récurrentes et de plus en plus aigües qui secouent la région, les Hautes Instances de l'Union ont pris la mesure des enjeux et mis en place, en décembre 2011, le « Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire dans l'espace UEMOA » (CHN-SA). Présidé par le Président de la République du Niger, ce Comité a adopté, en juin 2012, le document portant sur la « Situation de l'agriculture de l'Union et les perspectives pour la réalisation de la sécurité alimentaire et du développement agricole durable ».

C'est pour opérationnaliser les orientations formulées dans ce document que le CHN-SA a adopté, en mars 2015, le Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PCD-TASAN). Le Programme se veut un cadre de programmation de référence des interventions de l'Union dans le secteur agricole et de la sécurité alimentaire pour dix années (2016-2025).

En effet, élaboré de manière inclusive, le PCD-TASAN traduit la volonté des Etats membres, des partenaires et des acteurs professionnels agricoles d'engager une transformation durable de l'agriculture pour soutenir la croissance économique et améliorer les revenus des acteurs professionnels ainsi que la sécurité alimentaire de la région. Le programme prône une philosophie d'intervention bâtie sur la promotion des chaînes de valeurs agricoles rompant avec les interventions isolées et segmentées menées jusque-là. La démarche prévoit un ensemble cohérent d'investissements pour agréger les acteurs des filières agricoles et développer des pôles de croissance.

La démarche d'agrégation privilégie un partenariat bénéfique pour les acteurs concernés et où les exploitations agricoles familiales seront organisées et appuyées en vue de garantir leur accès équitable et durable aux marchés des intrants, des services et des produits. Toute cette dynamique sera soutenue par un environnement incitatif créé pour faciliter les investissements et l'accès aux crédits des exploitations agricoles familiales. Il est également prévu d'assainir le cadre règlementaire et institutionnel de gestion des intrants et de promotion de la sécurité sanitaire et phytosanitaire.

❖ **Programme régional d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle**

En novembre 2015, la Commission de la CEDEAO a procédé au bilan des dix premières années de la mise en œuvre de sa politique agricole régionale (ECOWAP/PDDAA). De ce bilan, il est ressorti deux conclusions fortes : (i) la première est relative aux performances du secteur agro-sylvo-pastoral au cours des dix dernières années. En effet, le secteur agricole a enregistré de substantielles performances, tant au point de vue de l'augmentation des productions, de l'accroissement des échanges régionaux, que de la réduction de la fréquence et de l'acuité des crises alimentaires et nutritionnelles. Ce bilan a aussi mis en relief des gaps importants à combler, notamment la faible productivité des différents secteurs, la persistance des poches de vulnérabilité à la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, (ii) la

seconde conclusion concerne les nouvelles priorités à implémenter au regard des orientations des Objectifs de Développement Durable surtout en son point 2 relatif à la faim.

Ce bilan a donc ouvert la voie au processus de formulation du Plan régional d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRIASAN). En lien avec le Cadre d'Orientation Stratégique 2016-2025 de l'ECOWAP, le PRIASAN reste le principal instrument d'opérationnalisation de la politique agricole de la communauté sur la période 2016-2020.

Le PRIASAN qui donne les principales orientations à l'élaboration des nouveaux Programmes nationaux d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau de chaque pays de l'Espace communautaire a pour objectif général de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, zones et pays. Ce Plan est articulé autour de quatre Objectifs spécifiques (OS) qui sont : OS1. « Contribuer à accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post production » ; OS2. « Promouvoir des chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires contractuelles et inclusives orientées vers la demande régionale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional » ; OS3. « Améliorer l'accès à l'alimentation, la nutrition et la résilience des populations vulnérables » ; OS4. « Améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire ».

❖ **Programme de constitution du stock de sécurité au niveau régional**

La CEDEAO a fait de la prévention et de la gestion des crises alimentaires et nutritionnelle une partie intégrante de sa politique agricole. A cet effet, les chefs d'Etats ont décidé de la création d'une Réserve régionale de sécurité alimentaire (RRSA) par Acte additionnel (A/AS/2/02/13) lors de la 42^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue les 27 et 28 février 2013 à Yamoussoukro en République de Côte d'Ivoire. Cette Réserve régionale est destinée prioritairement à des opérations d'urgence en cas de crise conjoncturelle majeure dans un ou plusieurs pays.

La Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire s'inscrit dans le Programme Régional d'Investissements Agricoles dont un des objectifs est centré sur « la réduction de la vulnérabilité alimentaire et la promotion de l'accès durable à l'alimentation ». Elle constitue la troisième ligne de défense pour prévenir et gérer les crises alimentaires et reste complémentaire des stocks de proximité (première ligne de défense au niveau des villages et des communautés) et des stocks nationaux de sécurité alimentaire (deuxième ligne de défense) détenus par les Etats.

La RRSA a pour objectifs de : (i) compléter les efforts des Etats Membres pour fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle rapide et diversifiée ; (ii) exprimer la solidarité régionale à l'égard des Etats Membres et des populations affectées à travers des mécanismes transparents, équitables et prévisibles ; (iii) contribuer à la souveraineté alimentaire et à

l'intégration politique, économique et commerciale de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit en d'autres termes, de doter la région de moyens appropriés pour atténuer et contenir les impacts des chocs sur la sécurité alimentaire des populations. Effectivement, c'est l'un des principaux instruments régionaux d'appui à la capacité nationale de prévention et de gestion des crises alimentaires et de réduction de la vulnérabilité des populations pauvres, rurales et urbaines.

La RRSA est constituée d'un stock physique (un tiers du total), conservé dans les entrepôts des sociétés nationales de stockage, et une réserve financière (deux tiers du total). Le rythme de croissance, les volumes et la part des deux composantes sont ajustés à partir des évaluations relatives au fonctionnement de la Réserve. La Réserve intervient essentiellement sous forme de prêts ou de cessions à titre gratuit de vivres ou de ressources financières décidées par le Comité de Gestion.

En 2014, un projet d'Appui au Stockage de Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest (projet Stock CEDEAO) pour une durée de cinq ans a été financé par l'Union Européenne et vise à appuyer la CEDEAO dans la mise en œuvre de sa stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire. Ce projet a prévu l'achat de 31.500 tonnes de céréales et de 3.000 tonnes de farines enrichies courant 2016-2017 pour le démarrage de la réserve régionale.

❖ Programmes de lutte contre les pestes et les épizooties

Face aux menaces d'attaques des plantes par les déprédateurs et la recrudescence des épizooties dans le secteur de l'élevage, des programmes et stratégies ont été initiés dans la sous-région Ouest africaine.

Dans le secteur des productions végétales, l'attention est portée, depuis 2016 sur la résurgence de la chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) qui a déjà causé d'importants dégâts dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest sur les cultures en l'occurrence le maïs, menaçant ainsi la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Conscient du risque éminent de cette chenille sur la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, des actions concrètes sont engagées au niveau sous-régional. Il s'agit : (i) de l'élaboration d'un programme de lutte contre la chenille légionnaire et, (ii) la mise en place, en 2017, et la formalisation d'une Task-force régionale pour la surveillance, la prévention et la lutte contre les nuisibles des cultures, avec des démembrements au niveau de chaque pays (Task-forces nationales).

En ce qui concerne le secteur de l'élevage, l'un des défis majeurs du développement en Afrique de l'Ouest reste la maîtrise des maladies animales qui engendrent des pertes économiques parfois très importantes et de lourdes conséquences sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Pour relever le défi, un Programme panafricain de contrôle des épizooties (PACE) a été initié dans les années 2000 et a eu pour objectifs de mettre en place et renforcer un réseau d'épidémiosurveillance dans les pays d'Afrique. Ce programme a ainsi permis l'émergence, depuis 2004, de Réseaux nationaux d'épidémiosurveillance des maladies animales (REMATO au Togo) fondée sur un réseau d'acteurs de terrain (éleveurs, techniciens vétérinaires,

auxiliaires d'élevage, vétérinaires) rapportant spontanément des événements sanitaires prédéfinis, à un niveau central.

En dehors de cette surveillance épidémiologique événementielle, les pays surtout de l'Afrique de l'Ouest et appartenant à la zone UEMOA reçoivent un appui de l'institution dans le cadre du Programme d'appui aux Etats membres de l'Union, pour lutter contre la maladie de Newcastle, la Péripleumonie contagieuse bovine (PPCB) et le Charbon bactérien. Par ailleurs, une Stratégie panafricaine pour le contrôle et l'éradication de la peste des Petits ruminants a été élaborée et mise en œuvre sur la période 2015-2017. Elle est articulée autour de trois volets :

- (i) le contrôle progressif et l'éradication de la PPR ;
- (ii) le contrôle des autres maladies prioritaires nationales/régionales des petits ruminants (MPR) en vue de l'amélioration globale de la santé et de la productivité des petits ruminants et,
- (iii) le renforcement des services vétérinaires.

14.2 Plan national de développement du Togo (PND 2018-2022)

Au terme de la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017), le Togo s'est doté d'un Plan National de Développement (PND 2018-2022), comme unique cadre de référence en matière de développement. Ce nouveau cadre entend concilier les notions « d'émergence » et de « développement durable » avec un focus sur la réduction de la pauvreté et des inégalités. Le PND repose sur les acquis de la SCAPE en matière de consolidation de la paix sociale, de stabilité du cadre macroéconomique, de réformes structurelles, de lutte contre la pauvreté et le chômage, et de réduction des inégalités.

Le document du PND présente le diagnostic de la situation économique, sociale et environnementale du pays dont l'analyse est basée sur des défis majeurs en lien avec la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle que sont :

- le développement d'une chaîne logistique et de transport autour du PAL en l'intégrant à un réseau de transport rénové en vue de créer un hub logistique et un corridor de développement compétitifs ;
- le développement des chaînes de valeur dans le secteur agro-sylvo-pastoral par la mise en place des agropoles fédérant plusieurs activités (culture vivrière, aquaculture, transformation et recherche) y compris la réforme du foncier ;
- la réduction du déficit en fourniture de services énergétiques ;
- l'accélération de la croissance (le Togo se trouve dans le tiers inférieur des pays pairs en termes de croissance de PIB réel/habitant) ;
- l'amélioration de la gouvernance sous toutes ses formes pour accompagner la transformation de l'économie ;
- l'inclusion sociale et financière qui devrait assurer une meilleure redistribution des retombées de la croissance;

- la mobilisation de ressources en faveur de la sécurité alimentaire.

L'emphase est mise sur des défis à relever pour assurer la marche du Togo vers l'émergence à l'horizon 2030 avec des réponses aux questions suivantes :

- (i) comment faire du Togo un pôle de croissance qui soit compétitif en développant entre autres son potentiel ?
- (ii) comment assurer le développement des infrastructures stratégiques comme levier de la croissance en prenant en compte le poids de la dette ?
- (iii) comment assurer le bien-être et l'épanouissement de toutes les togolaises et de tous les togolais dans un contexte où la pauvreté et les inégalités sociales et spatiales en général et de genre en particulier persistent ?
- (iv) comment assurer une gestion durable du territoire, de l'environnement et du cadre de vie par un développement plus participatif soutenu entre autres par la décentralisation et la déconcentration ?
- (v) comment améliorer la qualité des institutions et promouvoir la bonne gouvernance sous toutes ses formes pour accélérer la croissance économique et pérenniser ses effets sur le développement ?

Développé sur la base des priorités nationales, le PND est bâti autour de trois axes stratégiques qui sont toutes et d'une manière ou d'une autre en lien avec les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'agit de :

Axe 1 : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaire de premier ordre dans la sous-région ;

Axe 2 : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ;

Axe 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.

Ces différents axes sont déclinés en des effets organisés par axe et présenté dans la section relative aux réponses nationales impulsées par le gouvernement.

A travers le PND, l'ambition du gouvernement est de lever les contraintes par un changement de paradigme économique. De manière globale et à terme, il s'agit de transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social.

Il ressort de ce document d'orientation nationale, que les principes directeurs formulés pour guider la mise en œuvre du PND sont : (i) leadership et appropriation ; (ii) partenariat et redevabilité mutuelle ; (iii) gestion axée sur les résultats et durabilité ; (iv) équité, genre et inclusion.

15. CADRE PROGRAMMATIQUE DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

15.1 Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF)

Le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement est le cadre stratégique commun des activités opérationnelles du Système des Nations Unies au niveau du pays. Il est aligné sur les priorités nationales.

L'UNDAF 2014-2018 a reposé sur les axes stratégiques et les domaines de coopération validés par les partenaires nationaux et les représentants des Nations Unies dans le pays. Ce cadre d'intervention a été bâti autour de trois effets que sont :

- **Effet 1** : La sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi sont améliorés.
- **Effet 2** : Les populations, notamment les plus vulnérables ont un accès équitable aux services sociaux de base de qualité.
- **Effet 3** : Les capacités des institutions et acteurs à l'échelle nationale et locale sont améliorées pour la réduction des inégalités, la modernisation de l'Etat, la consolidation de la paix, de la démocratie et la promotion des droits de l'Homme.

De l'évaluation de l'UNDAF sur la période 2014-2018, les principales actions et conclusions ci-dessous sont dégagées dans certains domaines spécifiques, relativement à l'effet 1 et à l'effet 2.

- **Dans le domaine de la sécurité alimentaire, le système des Nations Unies (SNU) au Togo a contribué à :**
 - la promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire ;
 - l'appui à l'élaboration de la carte des potentialités aquacoles du Togo ;
 - l'assistance technique pour le renforcement du système alimentaire du Quinoa ;
 - l'appui à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de développement des élevages spéciaux au Togo ;
 - la prévention et le contrôle du H5N1 HPAI en Afrique de l'Ouest et Centrale ;
 - l'appui aux actions des femmes en matière du respect des normes de qualité et de transformation des produits agricoles ;
 - l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle politique agricole.
- **En matière de résilience face aux changements climatiques :**
 - au total, 198 communautés ont bénéficié de l'accompagnement du SNU pour la diversification des sources de revenus ;

- la mise en œuvre des actions de gestion durable de l'environnement intégrant l'adaptation aux changements climatiques et la transformation des produits agricoles utilisant des technologies propres ;
 - contribution à la restauration communautaire des galeries forestières et forêts de terroirs villageois ;
 - contribution à l'élaboration et l'adoption des normes et guides de réalisation des forages et de prélèvement de l'eau souterraine ;
 - appui à l'élaboration du programme national de reboisement (PNR).
- **Par rapport à l'emploi, l'appui du Système des Nations Unies (SNU) a permis:**
 - la création de 1108 emplois directs à plein temps pour les femmes et les hommes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, dans la transformation agricole et dans les services ;
 - la mobilisation des jeunes et des femmes pour la création d'entreprises à travers le centre d'incubation entrepreneuriale INNOV'UP ;
 - la formation des jeunes et des femmes aux techniques de création et de gestion d'entreprise, en gestion de crédit et en qualification métier ;
 - renforcement des capacités en création d'entreprises ;
 - le coaching de plusieurs jeunes femmes primo-entrepreneurs dans leur démarche entrepreneuriale ;
 - l'opérationnalisation du centre de promotion des affaires en faveur de plus 700 femmes ;
 - la formation et l'accompagnement de 310 jeunes porteurs de projets de création d'entreprises.
 - **En matière de santé, le SNU a apporté des appuis techniques et financiers qui ont permis :**
 - d'accroître les capacités d'accueil et l'environnement des formations sanitaires (construction ou réhabilitation de centres de santé, équipements) ;
 - de renforcer les capacités des prestataires (diverses formations) pour l'offre de services adaptés en matière de santé maternelle et néonatale ;
 - la diminution du taux de mortalité infanto juvénile qui est passé de 124 pour 1000 naissances à 88 pour 1000 naissances vivantes ;
 - l'augmentation des capacités des FS pour l'offre des services adaptés en portant à 48 le nombre de SONUB disposant de toutes les 7 fonctions essentielles et à 23 le nombre de SONUC disposant de toutes les 9 fonctions contre 0,5 le nombre de SONUB pour 100,000 habitants au moment de l'élaboration de l'UNDAF ;
 - l'augmentation des capacités nationales d'offre de services intégrés PF VIH/Sida avec un pourcentage des FS offrant ces services qui atteint 91% contre 21% en 2013.

- **Dans le secteur de l'éducation, les Nations Unies ont soutenu :**
 - les enfants défavorisés (enfants réfugiés et enfant handicapés) à avoir l'accès à l'école ou à intégrer l'école primaire ;
 - le développement des projets d'écoles à travers le projet de tutorat ;
 - l'élaboration d'une politique nationale de développement de la petite enfance ;
 - la construction et l'équipement de bâtiments scolaires, de blocs sanitaires, de cabines de latrines ;
 - la formation des enseignantes du préscolaire et des écoles normales;
 - la formation et sensibilisation sur la gestion participative de l'école;
 - la dotation des écoles et Ecoles Normales d'Instituteurs en matériel didactique ;
 - le taux d'achèvement du primaire qui a été porté à 93,6% (94,6% pour les garçons et 92,6% pour les filles) alors que ce taux était à 75,7% (filles : 69,7% et garçons : 81,2%) en 2013 ;
 - l'initiative d'augmentation du nombre d'enfants scolarisés des écoles publiques des zones défavorisées recevant au moins un repas équilibré par jour. Cet effectif est passé de 19 190 en 2012 à 80 000 en 2016.

- **S'agissant l'eau et l'assainissement, les contributions des Nations Unies ont permis :**
 - de disposer d'un document de revue analytique sur le droit à l'alimentation, abordant les questions de l'eau et assainissement ;
 - d'équiper des écoles et centres de santé de points d'eau potable et de latrines améliorées ;
 - d'amener des communautés à atteindre le statut de fin de la défécation à l'air libre (FDAL) ;
 - de mettre en place des Comité de pilotage et de renforcer les capacités des communicateurs, des magistrats, des parlementaires sur le droit à l'alimentation.

- **Dans la protection sociale, les Nations Unies ont apporté des appuis qui ont permis:**
 - le développement et le suivi de la stratégie nationale et les Plans d'action Protection sociale ;
 - l'augmentation du nombre de personnes couvertes par un mécanisme non contributif de protection sociale (55.400 dont 40.400 enfants bénéficiaires de cantines scolaires);
 - le renforcement des programmes de transferts monétaires et des travaux à haute intensité de main d'œuvre ;
 - la mise en œuvre de l'assurance maladie au profit des travailleurs.

- **Sur la lutte contre les abus, l'exploitation et les violences contre les femmes, les filles, les garçons et les adolescents,** il ressort que malgré qu'il est encore relevé la non dénonciation des cas d'abus, l'impunité des auteurs de violence, et un engagement

politique encore non suffisant, les tendances nationales font état du renforcement plus accru des services de prévention, des prises en charge et de dénonciation des cas de violences basées sur le genre.

• **Les Nations Unies ont apporté divers autres appuis notamment :**

- le renforcement du système d'alerte de la ligne verte Allo 1011 qui a entre autres permis la détection d'enfants et leur pris en charge ;
- la prise en charge adaptée des femmes, filles et garçons victimes d'abus ;
- la prise en charge médicale et psycho-légale de 2.816 enfants (1.589 filles et 1.227 garçons), et 25 cas de VSBG parmi les personnes réfugiées ;
- la réalisation de l'analyse des systèmes de protection de l'enfant au Togo et d'autres études complémentaires ;
- la mise en place et l'appui au renforcement de plateformes multisectorielles de lutte contre les VGB
- l'installation de 91 comités d'hommes et 83 clubs des Mères autour de 32 formations sanitaires ;
- des cas confiés aux tribunaux pour les conciliations non abouties ;
- la lutte contre les Violences Basées sur le Genre en Milieu Scolaire (VBGMS) ;
- la contribution à la lutte contre le chômage, l'insertion socioéconomique des femmes et des jeunes à travers l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales des jeunes et des femmes ;
- la création de micro et petites entreprises des jeunes soit un taux de 21% contre 30% prévus à l'horizon 2018 ;
- l'atténuation des conséquences et les désastres d'une sécheresse résultante des changements climatiques ;
- la prévention et le contrôle du H5N1 HPAI en Afrique de l'Ouest ayant permis au Togo d'être capable de dépister deux foyers de virus de grippe aviaire H5N1 ;
- la disponibilité plus grande de services capables d'offrir des soins appropriés de santé maternelle, néonatale et infantile ainsi que des services adaptés aux femmes enceintes séropositives et à toutes les couches de femmes pour l'accès à la planification familiale ;
- l'existence des conditions et environnement favorable pour l'offre de soins de santé de qualité dans les établissements sanitaires ;
- l'amélioration de la santé des femmes victimes de fistules obstétricales, souffrant du cancer du col de l'utérus,
- la prévention des grossesses chez des filles et les décès maternels liés aux risques d'avortements.

A la suite de l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) en septembre 2015 et dans la perspective de développement d'un nouveau cycle de programmation, un Bilan commun de pays (BCP) a été réalisé pour renseigner les Nations Unies sur les prochains axes

prioritaires en lien avec les priorités nationales retenues dans le Plan national de développement (PND).

Les propositions d'effets du nouvel UNDAF (2019-2023) et en cours d'affinement se déclinent comme suit :

Tableau 5 : Axes stratégiques et effets du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF 2019-2023)

Axe stratégique	Effet
Axe 1 : Croissance économique durable, inclusive/partagée et employabilité	D'ici à 2023, les jeunes et les femmes ont accru leur employabilité et leur potentiel entrepreneurial pour bénéficier des opportunités d'emplois décents dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services.
Axe 2 : Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles	D'ici à 2023, les populations vulnérables ont une résilience accrue aux changements climatiques et aux risques de catastrophes et ont un accès équitable à un cadre de vie décent et à des ressources naturelles et énergétiques durables.
Axe 3 : Capital humain et accès équitable aux services sociaux de base de qualité	D'ici à 2023, les populations togolaises ont un accès accru et équitable à la protection sociale et aux services sociaux de base de qualité, notamment l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau, l'hygiène et l'assainissement.
Axe 4 : État de droit, Gouvernance, Paix	D'ici à 2023, les institutions publiques aux niveaux central et local appliquent de manière accrue les principes de gouvernance inclusive en mettant l'accent sur la redevabilité, la participation citoyenne, l'accès équitable aux services publics de qualité et la cohésion sociale.

Source : SNU Togo, août 2018

15.2 Plan stratégique du Programme alimentaire mondiale (PAM)

En mai 2016, le Programme alimentaire mondiale (PAM) dans un souci d'adapter ses actions au Programme de développement durable à l'horizon 2030 a élaboré le Plan stratégique 2017-2021. Axé sur l'élimination de la faim et la contribution à un partenariat mondial revitalisé en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD), ce plan présente le cadre conceptuel d'une nouvelle structure de planification et d'organisation des opérations qui renforcera la contribution du PAM aux efforts déployés par les pays pour mettre en œuvre le Programme de développement durable, surtout à son objectif 2 (ODD2).

Ce plan est bâti autour de deux buts stratégiques notamment : (i) aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro et (ii) nouer des partenariats pour faciliter la mise en œuvre des ODD. En conformité avec ses deux buts stratégiques, le PAM a défini cinq Objectifs stratégiques qui se rapportent aux éléments des ODD 2 et 17 qu'il a retenu. Il s'agit de : (i) éliminer la faim en préservant l'accès à l'alimentation], (ii) améliorer la nutrition, (iii) assurer la sécurité alimentaire, (iv) appuyer la mise en œuvre des ODD, (v) travailler en partenariat pour de meilleurs résultats au regard des ODD.

Ces Objectifs stratégiques serviront de cadre aux programmes et aux opérations du PAM et constitueront le lien entre les buts stratégiques et les résultats stratégiques qui, pour leur part, connectent le PAM aux efforts nationaux et mondiaux par le biais des cibles pertinentes des ODD 2 et 17.

Pour réaliser l'objectif relatif à l'élimination de la faim, le PAM participera à l'effort collectif engagé afin de préserver l'accès de chacun, et plus particulièrement des personnes les plus vulnérables, à l'alimentation suffisante, nutritive et saine nécessaire pour subsister et mener une vie saine et productive. Pour ce faire, le PAM collaborera entre autres, avec l'UNICEF, le HCR, le PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la Banque mondiale, la FAO, le FIDA et d'autres partenaires, et il s'emploiera à renforcer les systèmes nationaux chaque fois que possible. S'agissant des interventions humanitaires, les autres grands partenaires du PAM seront le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et des ONG nationales et internationales.

En ce qui concerne l'amélioration de la nutrition, le PAM participera également aux efforts collectifs qui doivent être déployés conjointement et de manière coordonnée pour parvenir à mettre un terme à toutes les formes de malnutrition, et il aidera les gouvernements à consolider les capacités nationales de mise en œuvre d'activités nutritionnelles multisectorielles. Il renforcera en outre les partenariats avec d'autres acteurs des secteurs public et privé, et il continuera de participer à la gouvernance en matière de nutrition et d'œuvrer à l'échelle des pays par l'intermédiaire de plateformes pluripartites telles que le Comité permanent de la nutrition des Nations Unies, le CSA, le mouvement "Renforcer la nutrition" ou mouvement SUN et l'approche Efforts renouvelés contre la faim et la dénutrition chez les enfants. Pour réaliser cet objectif stratégique, le PAM collaborera avec l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le HCR, la Banque mondiale, la FAO et le FIDA, entre autres partenaires. S'agissant des interventions humanitaires, le PAM travaillera par l'intermédiaire des mécanismes de coordination pertinents, comme le module de la nutrition du Comité permanent inter-organisations, en collaboration avec des partenaires parmi lesquels des ONG internationales et nationales.

Pour ce qui est de la sécurité alimentaire, le PAM se veut concentrer ses efforts sur les personnes et les communautés les plus vulnérables et aidera ses partenaires à promouvoir les moyens d'existence et le renforcement de la résilience pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que l'adaptation aux changements climatiques, et pour renforcer la durabilité et la résilience des systèmes de production alimentaire. Il continuera de collaborer étroitement avec la FAO et le FIDA pour établir des stratégies conjointes, les mettre en œuvre et mener des campagnes de sensibilisation. Pour réaliser l'objectif stratégique relatif à la sécurité alimentaire, le PAM collaborera aussi avec le PNUD, le HCR, la Banque mondiale et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR), entre autres, pour appuyer les programmes et services nationaux. Il participera à des dispositifs de coordination tels que le CSA et le Réseau d'information sur la sécurité alimentaire. Parmi ses principaux partenaires figurent également à ce niveau, des ONG nationales et internationales.

Pour appuyer la mise en œuvre des ODD, le PAM favorisera les partenariats dans le but de consolider les capacités des pays, d'assurer la cohérence des politiques et de l'action, d'encourager un grand nombre d'intervenants à participer à la mise en œuvre des ODD et de promouvoir l'innovation pour contribuer à la réalisation de tous les ODD.

En matière de partenariat pour de meilleurs résultats au regard des ODD, le PAM fournira des services communs, mettra à disposition des plateformes partagées et facilitera l'accès des parties prenantes aux ressources, au savoir-faire, aux connaissances et aux réseaux dont elles ont besoin pour réaliser tous les ODD.

Huit résultats stratégiques sont attendus de la mise en œuvre du plan stratégique 2017-2021 du PAM. Il s'agit de :

- ✓ Résultat stratégique 1: Chacun a accès à la nourriture. D'ici à 2030, chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, aura accès toute l'année à une alimentation suffisante, nutritive et saine ;
- ✓ Résultat stratégique 2: Personne ne souffre de malnutrition. D'ici à 2030, personne ne souffrira de malnutrition; et d'ici à 2025, les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs au retard de croissance et à l'émaciation chez les enfants seront atteints ;
- ✓ Résultat stratégique 3: La sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants s'améliorent. D'ici à 2030, les revenus et la productivité des petits exploitants sont plus élevés qu'en 2015, contribuant ainsi à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition ;
- ✓ Résultat stratégique 4: Les systèmes de production alimentaire sont durables. D'ici à 2030, les systèmes de production alimentaire seront durables et recourront à des pratiques résilientes qui contribuent à la préservation des écosystèmes et renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes et autres catastrophes, et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols ;
- ✓ Résultat stratégique 5: Les pays ont des capacités renforcées pour mettre en œuvre les ODD. L'appui international apporté au renforcement des capacités, dans le cadre notamment de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, améliore la mise en œuvre des plans nationaux de réalisation des ODD, en misant davantage sur les transferts de technologie, l'innovation, la collecte de données et leur qualité, et le partage des connaissances ;
- ✓ Résultat stratégique 6: Les politiques appuyant le développement durable sont cohérentes. Les politiques élaborées pour éliminer la faim et promouvoir le développement durable sont cohérentes et soutiennent les efforts collectifs mis en œuvre pour parvenir au développement durable dans toutes ses dimensions ;
- ✓ Résultat stratégique 7: Les pays en développement ont accès à toute une gamme de ressources financières qu'ils investissent dans le développement. Des ressources financières supplémentaires de diverses provenances permettent aux pays en développement d'engager des activités cohérentes et durables pour réaliser les ODD ;

- ✓ Résultat stratégique 8: Les services communs assurés par le PAM et le partage des connaissances, du savoir-faire et de la technologie renforcent l'appui apporté par les partenariats mondiaux aux activités menées par les pays en vue de réaliser les ODD. Dans des situations humanitaires ou autres, et lorsque ses partenaires le lui demandent, le PAM mobilise et partage ses connaissances, son savoir-faire, sa technologie et ses ressources financières, y compris à la faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

15.3 Cadre de programmation par pays de la FAO

Le Cadre de Programmation par Pays (CPP 2013-2017) s'appuie sur l'expérience accumulée depuis l'introduction du Cadre National de Priorités à Moyen Terme (CNPMT) en 2005, après la réforme de la décentralisation de la FAO et l'évolution de sa méthode de travail qui en a suivi. Il adopte une approche axée sur les résultats conforme aux principes de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et à l'obligation redditionnelle auxquels la FAO s'est engagée dans la foulée de la Déclaration de Paris et du Programme d'Action d'Accra. Le CPP constitue une étape majeure du passage d'une approche axée sur les projets ad hoc régie par la demande à une approche axée sur les résultats régie par les besoins à long terme. Dans le cadre de cette nouvelle démarche, l'appui que la FAO apporte aux pays contribue à la réalisation d'objectifs nationaux stratégiques et de développement des capacités découlant de priorités convenues avec les gouvernements et la communauté du développement.

Considéré comme outil de planification et de gestion qui vise à cibler au mieux l'assistance technique de la FAO au niveau des Pays, le CPP permet d'améliorer continuellement la pertinence, l'efficacité et l'impact de l'assistance de la FAO au niveau Pays. Au niveau pays, il résulte du fruit d'une large consultation entre le Gouvernement, la FAO, d'autres Partenaires Techniques et Financiers et l'ensemble des parties prenantes, et constitue le document de référence qui définit les priorités sur lesquelles la FAO et le Gouvernement devront concentrer leurs interventions en vue de promouvoir le développement agricole et la sécurité alimentaire au plan national.

Sur la période 2013-2017, trois priorités ont été retenues :

Priorité 1 : « Renforcement des capacités de production agricole et de la sécurité alimentaire » qui vise à contribuer à l'amélioration des capacités des acteurs du développement agricole, à l'accroissement de la productivité agricole, à une meilleure valorisation des produits agricoles et au renforcement des cadres de concertation et actions pour assurer une alimentation saine, suffisante et équilibrée.

Priorité 2 : « Amélioration du cadre de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles (terres, forêts et eaux) » au niveau de laquelle il sera question de contribuer à l'amélioration du cadre de gestion des ressources forestières, au renforcement des actions de reboisement et de gestion durable des forêts, terres et eaux.

Priorité 3 : « Préparation et réponse efficaces aux menaces et urgences alimentaires et agricoles » qui porte sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan opérationnel de gestion

des risques de catastrophes dans le secteur agricole, la formation des acteurs chargés de la gestion des situations d'urgence pour la mise en œuvre du plan et sur l'opérationnalisation des systèmes d'alerte précoce et de suivi des prix sur les marchés dans le secteur agricole.

15.4 Programme pays de l'UNICEF

Le programme pays de l'UNICEF (2014-2018) a été initié simultanément au Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et fait suite à la revue à mi-parcours qui a relevé la nécessité de renforcer les aspects relatifs à l'équité.

L'objectif général du programme pays est de catalyser les actions pour réduire les disparités, notamment celles liées au genre, et faire avancer le droit à la survie, au développement, à la protection et à la participation des enfants, tout en renforçant la résilience de leur famille. Le programme couvre l'ensemble du territoire national avec un accent particulier sur les zones les plus défavorisées.

Il comprend quatre composantes et soutient les priorités nationales notamment la réduction de la mortalité infanto-juvénile à 57 ‰ pour mille; la réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins de cinq ans de 17 % à 12 %; l'atteinte d'un taux net de scolarisation de 96 % ainsi qu'un taux d'achèvement de 90 % pour le cycle fondamental, avec une parité de 0,97 entre filles et garçons; la fréquentation de l'enseignement préscolaire par 18 % des enfants de 4-5 ans; utilisation d'un traitement antirétroviral par plus de 85 % des femmes enceintes séropositives; accès à des latrines améliorées pour 55 % de la population (hors Lomé); l'enregistrement systématique de tous les nouveau-nés; la mise en place de filets sociaux pour les familles les plus vulnérables, notamment celles ayant des enfants.

Le programme s'appuie, entre autres, sur les stratégies suivantes : (i) le plaidoyer pour des allocations budgétaires croissantes aux secteurs sociaux, guidé par des analyses socioéconomiques; (ii) la mobilisation de fonds en faveur des enfants et l'efficacité de leur utilisation; (iii) la complémentarité et l'efficacité des partenariats; (iv) le développement de modèles d'offre de services et de création de la demande dans des zones géographiques à typologies diverses; (v) la poursuite de l'approche décentralisée de la gestion du programme mettant l'accent sur la participation communautaire; (vi) l'accent sur le genre et les adolescent(e)s, avec le renforcement des compétences de vie; (vii) l'identification des vulnérabilités de l'enfant dans les zones périurbaines et des réponses nécessaires; et (viii) les stratégies de prévention et d'atténuation des risques de catastrophes ainsi que l'éducation au changement climatique.

15.5 Plan d'action du Programme pays du PNUD

Le Plan d'action du programme pays du PNUD 2014-2018 est le résultat d'un processus participatif prenant en compte les priorités nationales. Les interventions du programme, guidées par une approche de réduction des inégalités, sont structurées autour de la gouvernance démocratiques, institutionnelle et locale ; la réduction de la pauvreté et la promotion de l'emploi ; l'environnement et le changement climatique. Ce plan est opérationnalisé à travers deux grands programmes notamment la gouvernance pour l'accélération de la croissance inclusive et le développement humain durable. Les volets de mise en œuvre desdits programmes et en lien étroit avec les ODD2 concernent, entre autres, la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat, la finance inclusive, la protection sociale, la riposte au VIH/SIDA et aux IST, les moyens d'existence durables.

15.6 Programme d'action stratégique de coopération pays de l'OMS

Considéré comme cadre d'intervention de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au niveau national sur la période 2017-2022, le Programme stratégique de coopération avec le Togo se repose sur cinq priorités stratégiques notamment : (i) l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile et renforcement de la planification familiale et de la santé des adolescents, (ii) le renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles, (iii) l'amélioration de la sécurité sanitaire et la réponse aux épidémies et autres urgences de santé publique , (iv) le renforcement de la lutte contre les maladies non transmissibles et promotion de la santé et (v) le renforcement du système de santé vers la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) y compris la santé communautaire.

Les principaux domaines d'intervention contribuant étroitement à la progression vers la réalisation des ODD2 restent les appuis liés à : la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et du nouveau-né au niveau communautaire et à la promotion des pratiques familiales essentielles ; la promotion des interventions de nutrition, y compris la supplémentation en micronutriments, la fortification, les conseils nutritionnels et le déparasitage systématique périodique de 0 à 5 ans ; la réduction des risques (mitigation, prévention) à travers la promotion des interventions liées à la qualité de l'eau, à l'hygiène, à l'assainissement et la sécurité sanitaire des aliments, au renforcement de la prévention et le contrôle des infections dans les formations sanitaires incluant la sécurité au travail ; le renforcement du système national d'information sanitaire.

15.7 Programme pays de l'UNFPA

Le programme pays du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) qui couvre la période 2014-2018 est aligné sur les priorités nationales et repose sur les leçons tirées de l'évaluation finale du cinquième programme-pays, ainsi que les domaines prioritaires identifiés.

Le programme se concentre essentiellement sur deux régions du Togo notamment celle des Savanes et de la Maritime, caractérisées par l'extrême pauvreté, un taux de fécondité élevé et

un taux annuel élevé d'accroissement de la population. Il vise à : (i) améliorer l'accès universel des populations, surtout des jeunes et des femmes, aux services de santé sexuelle et de la reproduction ; (ii) promouvoir les droits en matière de la reproduction et la réduction de la mortalité maternelle. Les effets attendus du programme sont, entre autres, la réduction du taux de mortalité maternelle de 350/100 000 à 236/100 000 ; l'amélioration de la proportion de naissances en présence d'un personnel de santé qualifié de 59,4% à 78% ; la réduction de la prévalence du VIH dans la tranche d'âge 15-24 ans de 1,5% à 1%.

15.8 Programme pays de l'UNHCR

Les opérations du Haut-commissariat des Nations Unies aux réfugiés (UNHCR) en Afrique de l'Ouest sont conduites dans un contexte marqué par des crises sociopolitiques et les menaces terroristes permanentes. Cette situation pourrait amener l'organisation à faire face à un mouvement de population originaire de pays considérés comme pratiquement plus exposés notamment le Mali, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso qui ont subi des attentats terroristes en 2016, 2017 et 2018.

Au Togo, les activités de l'UNHCR s'inscrivent dans une approche régionale de gestion des opérations du HCR en Afrique de l'Ouest.

En 2016 la stratégie de Protection et des Opérations du HCR dans le pays était basée sur les principales recommandations d'une mission multifonctionnelle de la Représentation régionale du HCR à Dakar tendaient vers une sortie progressive du HCR avec une responsabilité plus grande laissée à la partie étatique, en prévision d'une nationalisation du bureau au 31 décembre 2017. Sur les solutions durables, l'accent est mis sur le rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens, l'intégration locale et la réinstallation.

Le HCR au Togo a soutenu la mise en œuvre d'un projet agropastoral de renforcement de l'autonomisation des réfugiés et de l'environnement national de protection avec le vote de la nouvelle loi 21/2016 portant statut des réfugiés au Togo. La stratégie de Protection et des Opérations en 2017 et 2018 se situe dans la même dynamique. Le développement des activités d'autosuffisance et de moyens de subsistance devra permettre de faciliter le processus d'intégration locale d'ici fin 2018, à travers le développement du projet agropastoral en milieu urbain et dans les zones rurales. La population des réfugiés ivoiriens, constituant l'essentiel des réfugiés en milieu urbain, l'approche à leur égard est orientée vers la promotion du rapatriement volontaire.

Le renforcement de l'environnement national de protection constitue un volet majeur de la stratégie de Protection et des Opérations avec comme composantes : le plaidoyer pour la ratification de deux conventions relatives sur l'apatridie, et la mise en place du décret portant création et fonctionnement de la Commission de Recours qui devra statuer afin de réduire considérablement le back log des demandes de recours en instant.

Par rapport au transfert de responsabilités aux structures nationales, en particulier à la CNAR, le renforcement de la capacité du partenaire gouvernemental est un objectif déterminant avec

à terme une structure de la CNAR complètement restructurée apte à remplir les responsabilités attendues en fin 2018.

Le bureau du HCR Togo est engagé dans le développement d'un programme multi partenarial biennal "multiyear" « protection et solutions strategy » pour les réfugiés urbains et ruraux sur la période 2017 à 2019. Cette stratégie vise l'intégration d'ici 2019 de 5574 réfugiés ghanéens à travers un statut alternatif et l'intégration locale au plan économique avec une prise en compte effective dans les plans et programmes nationaux de développement.

Par ailleurs, la mise en œuvre des solutions durables notamment la réinstallation s'inscrit dans un contexte régional et mondial, fortement marqué par la position restrictive de certaines puissances sur l'immigration.

15.9 Cadre d'intervention de l'ONUSIDA

Il est admis que la garantie de la santé pour tous constitue un élément fondamental de l'évolution entre autres de l'Afrique et que la fin de l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique d'ici 2030 était devenue un objectif réaliste. Un consensus se dégage sur le fait que l'évolution du continent ne devait pas seulement être mesurée en termes de richesse générée globale, mais au regard de l'inclusivité d'un progrès socioéconomique qui ne laisse personne de côté.

L'ONUSIDA travaille donc avec les pays pour veiller à ce que 30 millions de personnes vivant avec le VIH aient accès au traitement d'ici à 2020. En outre, l'organisation promeut l'importance du dépistage volontaire du VIH, des soins et le soutien aux personnes vivant avec le VIH ainsi que des programmes plus larges de prévention du VIH chez les jeunes et les adolescents. Une importance est également accordée au pouvoir de l'action collective et à l'information sur les droits liés à la santé, à la reproduction et à la santé sexuelle.

De nombreux partenaires participent à la riposte au VIH et contribuent à la réalisation de la nouvelle stratégie pour la santé 2016-2020.

15.10 Cadre d'intervention de la Banque africaine de développement (BAD)

Au cours de ces dernières années, la Banque africaine de développement (BAD) a passé en revue ses programmes/projets avec le gouvernement togolais. La nouvelle stratégie d'intervention de la BAD dans le pays pour la période 2016-2020 a pour objectif majeur de renforcer l'impact positif de ses opérations sur le bien-être et les conditions de vie des populations togolaises.

L'institution se préoccupe de plus en plus des avancées économiques du Togo et dans le domaine de l'agriculture durable y compris la promotion de la sécurité alimentaire en particulier, la BAD soutien le programme national de développement des agropoles ainsi que la mise en œuvre de réformes clés utiles à la réussite de ce programme. Les efforts de la banque portent sur trois principaux axes à savoir : (i) le développement des infrastructures de

soutien à la transformation socio-économique inclusive, (ii) l'appui aux réformes financières, et (ii) l'amélioration de la gouvernance sectorielle et locale.

15.11 Coopération bilatérale

Outre les interventions ci-dessus décrites et mises en œuvre dans le cadre de la coopération multilatérale, sont également exécutés au Togo, des programmes et projets à travers la coopération bilatérale notamment avec la GIZ, l'AFD, la coopération Espagnole, le Japon, la Chine, l'Algérie, le Maroc, l'Égypte, etc.

16. RÉPONSES NATIONALES IMPULSEES PAR LE GOUVERNEMENT

16.1 Cadre national de développement et d'intégration des objectifs de développement durable

Assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle à la population reste l'une des préoccupations du gouvernement togolais. Pour ce faire, plusieurs politiques assorties de plans, programmes, stratégies et projets sont initiés et mises en œuvre au niveau du pays en vue d'améliorer les conditions de vie des populations.

Dans cette optique, l'internalisation des objectifs de développement durable a été confortée à travers l'intégration des objectifs de développement durable dans la planification nationale notamment, dans le Plan national de développement (PND 2018-2022), ainsi que dans les différents Plans sectoriels.

En effet, au terme de la mise en œuvre de la SCAPE arrivée à échéance à la fin de l'année 2017, le Togo a choisi de conduire sa politique de développement économique et social à moyen terme à travers le plan national de développement (PND) qui tire ses fondements de la déclaration de politique générale du Gouvernement ainsi que des engagements souscrits par le Togo au niveau communautaire, continental et international en lien avec la vision 2020 de la CEDEAO, l'agenda 2063 de l'Union Africaine et les ODD à l'horizon 2030. Le PND reste comme souligné, le cadre général d'orientation devant guider les actions au niveau de chaque secteur socio-économique du pays.

Les principaux leviers du PND qui mettent une emphase sur les vulnérabilités et la sécurité alimentaire et nutritionnelle et qui permettront à terme de concrétiser la réalisation de l'ODD2 restent :

- (i) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des secteurs de croissance, notamment la promotion de l'agriculture et l'industrialisation pour dynamiser la croissance, créer des emplois et améliorer le niveau de vie des populations ;**
- (ii) le renforcement de la gestion durable du cadre de vie et de la lutte contre les changements climatiques.**

Ce plan est décliné en des effets soutenus par des actions programmatiques au niveau de chaque secteur d'activité économique du pays. Les effets formulés par axe se présentent comme suit :

Tableau 6 : Axes stratégiques et effets du Plan national de développement (PND 2018-2022)

	Effets
Axes 1 : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaire de premier ordre dans la sous-région	Le Port de Lomé est modernisé et sa compétitivité est améliorée
	les infrastructures et les services de transport routier sont développés pour soutenir la croissance économique
	le transport aérien est développé et l'aéroport de Lomé est positionné comme un hub régional
	les infrastructures de transport ferroviaire sont développées
	le numérique est développé et facilite les transactions économiques et financières
	le Togo est un centre majeur du tourisme d'affaires dans la sous-région ouest africaine
	le Togo est positionné comme un centre financier de premier ordre dans la sous-région
	les PME/PMI ont accès au financement adéquat
	le Togo est positionné comme un centre d'affaires commercial de premier ordre dans la sous-région
	le paysage médiatique est transformé
	les opérateurs économiques sont satisfaits de l'environnement des affaires au Togo
Axe 2 : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives	Des chaînes de valeurs des filières porteuses sont développées, des agropoles et des pôles de compétitivité pour la transformation agricole sont mis en place et des emplois agricoles sont créés
	les aménagements hydrauliques sont développés et contribuent à la production agricole et énergétique
	l'industrie togolaise est développée, respectueuse de l'environnement, intégrée au reste de l'économie et créatrice d'emplois
	les entreprises artisanales sont compétitives, créatrices de richesses et d'emplois et participent au développement industriel et touristique et

	touristique
	l'énergie est développée et contribue efficacement à l'amélioration de la productivité agricole, industrielle et minière
Axe 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion	Les populations ont un accès équitable à l'éducation, à la formation professionnelle et à un enseignement supérieur de qualité orienté vers le marché du travail
	les populations togolaises ont un accès aux soins de santé/nutrition universels
	l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et de la reproduction procréative est assuré
	les populations, en particulier les jeunes et les femmes, ont accès à un emploi productif, décent et durable
	la population bénéficie d'un système de protection sociale et civile
	l'équité et l'égalité de genre sont renforcées
	l'accès des populations, notamment les plus pauvres, à l'eau potable et à l'assainissement est accru
	l'accès des populations, notamment les plus pauvres, à des services énergétiques domestiques durables et de qualité est accru
	les populations pauvres, en particulier les groupes vulnérables, ont accès à des services financiers adaptés à leurs besoins
	une meilleure organisation et gestion du territoire national est assurée dans la perspective d'un développement socioéconomique équilibré et durable du pays
	les populations ont accès à un meilleur cadre de vie et à des logements décents
	la gouvernance locale est renforcée et contribue au développement régional
	la gestion durable des ressources naturelles, et la résilience aux effets des changements climatiques sont assurées
	l'accès équitable à la justice est assuré
	la défense du territoire national est assurée
	les activités sportives et des loisirs contribuent à la croissance économique et à l'épanouissement du citoyen
les entreprises culturelles sont compétitives, créatrices de richesses et d'emplois	

Source : PND 2018-2022, Avril 2018

Au plan sectoriel, des politiques ou stratégies sont mis à jour pour prendre en compte les ODD à travers les différentes cibles. C'est le cas des documents ci-après :

- **Plan national de développement sanitaire (PNDS) qui a été actualisé pour la période 2017-2021;**
- **Politique agricole pour la période 2016-2030 ;**
- **Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnel (PNIASAN, 2017-2026) ;**
- **Politique nationale de l'eau et de l'assainissement (PNEA, 2017-2030) ;**
- **Plan d'action national pour le secteur de l'eau et de l'assainissement (PANSEA, 2017-2021) ;**
- **Politique nationale de l'alimentation et de la nutrition ;**
- **Politique nationale de protection sociale ;**
- **Politique nationale de l'emploi ;**
- **Politique nationale d'alimentation scolaire ;**
- **Plan d'actions national pour le secteur de l'eau et de l'assainissement ;**
- **Politique industrielle ;**
- **Politique de développement à la base ;**
- **Politique de développement sanitaire ; etc.**

Ces différents instruments mis en œuvre à travers des cadres de programmation sont en cohérence avec les diverses orientations sous régionales et internationales ainsi que le cadre de programmation des partenaires au développement, en particulier ceux de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à travers le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Par rapport à l'insécurité alimentaire et la malnutrition, la finalité des interventions est la réalisation à l'horizon 2030 de l'ODD2 relatif à la Faim Zéro.

L'analyse des réponses apportées par le Togo pour la réalisation des cibles de l'ODD2 tient compte des quatre dimensions de la sécurité alimentaire telle que définies au Sommet mondial de l'alimentation en 1996, notamment la disponibilité alimentaire, l'accessibilité alimentaire, la stabilité des approvisionnements et l'utilisation des aliments. Le diagnostic basé sur ces dimensions étaye l'analyse des aspects transversaux de la problématique de la faim zéro entre autres, la protection sociale, le dispositif institutionnel et organisationnel relatif au droit à l'alimentation et à la gouvernance autour de la sécurité alimentaire, le genre, les ressources naturelles, l'environnement et les changements climatiques. La catégorisation tient au fait que l'ODD2 a une dimension multidimensionnelle et interdépendante.

16.2 Gouvernance autour de la sécurité alimentaire et cadre de redynamisation du secteur agricole

16.2.1 Gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Au Togo, la gouvernance institutionnelle de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est essentiellement axée sur une multitude d'organes dits de concertation au niveau national que régional et ce, par manque d'un organe national dédié à cet effet. Le niveau national est représenté par le dispositif institutionnel de coordination, de suivi et de l'évaluation des politiques du développement ; le Comité sectoriel agriculture et sécurité alimentaire et nutritionnel ; le cluster urgence, le Comité national de fortification des aliments et le Cadre de concertation OP-OSC.

Au niveau régional, il s'agit du Conseil régional des Chefs Traditionnels, des Comités Régionaux d'Orientation et de Pilotage des projets du PNIASA, de la Commission Régionale de Développement et d'Aménagement du Territoire, du Réseau des Organisations de développement, du Cadre régional de gestion des risques de catastrophe (**Revue diagnostic du droit à l'alimentation**). A ces dispositifs s'ajoute le Forum national du paysan togolais qui reste le creuset national de discussion, d'échanges mais aussi de prises de décisions entre les acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Au cœur de tous ces dispositifs, l'Agence nationale de la sécurité alimentaire au Togo (ANSAT) en charge de la constitution du stock de sécurité au niveau national ainsi que la Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID) qui établit le bilan alimentaire y jouent un grand rôle.

En matière de nutrition, le Togo a adhéré au mouvement SUN (Scaling Up Nutrition) et son opérationnalisation s'envisage s'effectuer à travers une plateforme multisectorielle pour la nutrition dénommée « Conseil National pour le Renforcement de la Nutrition (CNRN) » dont le projet de décret est élaboré mais non encore adopté.

Pour ce qui est de la gouvernance financière et en matière de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA), le pourcentage des ressources publiques allouées au secteur agricole est passé de 5,5% en moyenne durant la période 2003-2007, à 7,4% durant la période 2008-2009 (marquée par la crise alimentaire), pour ensuite décroître à 6,5% durant les années de mise en œuvre du programme. Il en ressort un gap de 4,5%, par rapport aux engagements de Maputo (10%). Toutefois, le volume des dépenses publiques allouées au secteur a été multiplié par un facteur de 3,9 pendant la période de mise en œuvre du PNIASA.

En ce qui concerne les dépenses publiques allouées au secteur agricole pendant la mise en œuvre du PNIASA sur la période 2010-2014, elles sont estimées à 36,49 milliards de FCFA par an. Les ressources extérieures représentent 54,48% de ces dépenses soit une moyenne annuelle de 19,88 milliards de FCFA, contre 45,52% pour les ressources internes, soit une moyenne annuelle de 16,61 milliards de FCFA. Enfin, sur un budget estimatif du PNIASA lors de son lancement en 2011 de 569 136 060 000 FCFA, seulement 47% ont pu être

mobilisé, soit 266 552 510 000 FCFA, pour être exécutés, avec un taux d'exécution de 66,78 % par an moyen du budget sur la période 2010-2014.

16.2.2 Cadre de redynamisation du secteur agricole

Dans la redynamisation du secteur agricole, la nouvelle politique est assortie d'un ambitieux Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) validé en décembre 2017. Il est structuré autour de quatre axes dont : Axe 1 - Amélioration de l'organisation de l'espace agricole et des chaînes de valeurs agricoles ; Axe 2 - Amélioration de la productivité, de la production des filières agricoles et la valorisation des produits ; Axe 3 - Amélioration de la résilience, l'alimentation, la nutrition des populations rurales et l'inclusion sociale et Axe 4 - Amélioration de la gouvernance du secteur.

Le PNIASAN, constitue l'outil clé d'opérationnalisation de la politique agricole pour la période 2017-2026 et identifie comme stratégie majeure de mise en œuvre, le développement des agropoles basé sur l'implémentation de mesures incitatives indispensables à la construction de chaînes de valeur dans une dynamique d'agrégation des petits producteurs. Ce programme agropole auquel adhèrent déjà plusieurs partenaires techniques et financier (BAD, FIDA, BOAD...) est mis en route avec la phase de préparation de l'agropole pilote de Kara dans le septentrion du pays.

L'ambition de ces instruments est la consolidation et l'amplification des réseaux de micro, petites et moyennes entreprises agricoles structurées autour d'unités spéciales de développement comme, les agropoles, les corridors et les zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP). Ces complexes agro-industriels devront permettre de développer de manière plus inclusive, la production et la transformation des produits agricoles à haute valeur marchande pour alimenter les marchés locaux, régionaux et internationaux. Ils capitaliseront, entre autres, les réalisations du programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), démarré en 2016 et piloté par le PNUD, pour amener le secteur à jouer pleinement ses missions de sécurité alimentaire, d'amélioration des revenus, de réduction du déficit de la balance commerciale, dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.

En matière de fertilisation et dans un souci de rationaliser l'utilisation des engrais dans les exploitations agricoles et optimiser les rendements, un vaste programme d'établissement des cartes de fertilité des sols a été lancé et démarré en 2017 avec l'appui de l'office chérifien des phosphates (OCP).

Pour réduire les pertes post-récoltes (situées autour de 40% jusqu'en 2016) et valoriser au mieux les productions, les capacités de stockage et de transformation des produits agricoles sont développées et renforcées. Ainsi, sur le stockage et la conservation des produits agricoles, les Organisations de producteurs (OP) et les Entreprises agricoles et agroalimentaires (EAA) pourront désormais recourir à la facilité relative aux subventions smart pour renforcer leurs capacités opérationnelles (infrastructures de stockage), techniques et managériales (gestion des stocks). Cette mesure permettra d'augmenter les capacités de stockage qui sont estimés actuellement de 28 000 tonnes et le porté à 150 000 tonnes au

moins. Cinq cent mille (500 000) acteurs d'Exploitations agricoles familiales (EAF) seront également bénéficiaires d'actions d'amélioration du stockage.

Par rapport à la pré-transformation post-récolte, des subventions smart seront mises à la disposition des EAF et des OP à vocation entrepreneuriale afin de leur permettre d'accéder aux équipements et améliorer leur savoir-faire en matière de pré-transformation des produits récoltés. De même, des entreprises de transformation seront promues à travers le renforcement de l'accès des EAA à des équipements de transformation modernes, et au savoir-faire dans les domaines technique et managérial.

Le savoir-faire en matière de petite transformation de produits à haute densité nutritive sera généré au travers de subventions smart ciblant préférentiellement les groupes de femmes organisées et les jeunes en milieu rural et périurbain. Ainsi, 1500 EAF et EAA seront renforcés pour augmenter leur capacité de transformation. Cette facilité contribuera à atteindre, en 2026, au moins 40% du taux de transformation des produits agricoles (19% en 2016) et réduire les pertes post-récoltes à moins de 20% par la vulgarisation de meilleurs équipements et infrastructures de stockage (PNIASAN, 2017-2026).

Par ailleurs et pour atténuer les risques dans le secteur agricole, un vaste programme d'assurance agricole a été lancé dans l'espace UEMOA sur financement de la BOAD. L'étude sur la mise en place de ladite assurance au niveau du Togo est en cours avec l'appui de la BAD et les résultats devront permettre de mettre en place et à titre pilote dès 2019 l'assurance récolte.

Pour ce qui est des partenaires au développement, ils adhèrent techniquement au nouveau programme d'investissement agricole et de sécurité alimentaires et nutritionnelle dont les grands axes sont arrimés à leurs différents documents cadres pays. Il est espéré que la table ronde pour la mobilisation du financement du Programme dont le pays envisage organiser au cours du premier semestre de l'année 2018, puisse également recueillir la parfaite adhésion des partenaires.

16.3 Réponses dans l'amélioration de la production agricole et alimentaire durable (disponibilité)

La question foncière et particulièrement celle rurale a été identifiée comme l'un des goulots d'étranglement entravant la promotion des investissements structurels dans la production agricole et alimentaire. En effet, le problème a été largement relevé dans le cadre des états généraux du foncier organisés en 2013 suivis du déclenchement du processus de réforme agro foncière qui a conduit à l'élaboration du Code foncier mais qui malheureusement n'est pas encore adopté. Ainsi, conscient du problème et de ses conséquences, le gouvernement avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers s'emploie depuis quelques années à redynamiser durablement le secteur agricole à travers des politiques et programmes novateurs. L'on relève entre autres : (i) la politique agricole assorti de son programme d'investissement ainsi que des projets de mise en œuvre, (ii) le programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles, (iii) la politique nationale de l'eau, (iv) la politique nationale de développement à la base avec ces différents programmes PRADEB,

FNFI/AGRISEF etc.), (v) la politique commerciale, (vi) la politique industrielle, (viii) le code d'investissement, (ix) le code foncier, MIFA, etc.

Pour soutenir le secteur agricole et rural des facilités fiscales sont accordées par le gouvernement et particulièrement aux organisations de producteurs concernent, entre autres, la détaxation du matériel agricole à l'importation. Malgré ces efforts, les producteurs éprouvent encore des difficultés pour bénéficier de ces opportunités du fait de la lourdeur des administratives, surtout des procédures. La conséquence directe est la très faible mécanisation des exploitations agricoles qui se situe toujours autour de 0,01 Cheval Vapeur par hectare (CV/ha) contre la norme de 0,5 CV/ha recommandée par la FAO et ce, malgré les efforts consentis par l'Etat ces dernières années en mettant à la disposition des producteurs des tracteurs et des machines agricoles.

En plus de la mécanisation, l'autre contrainte majeure qui affecte l'accroissement des productions agricoles reste la très faible maîtrise de l'eau dans les exploitations agricoles aggravée par le dérèglement du climat. En effet, la gestion des risques agricoles à travers la sécurisation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques par la maîtrise de l'eau n'est pas encore effective. L'agriculture togolaise est encore fortement dépendante de la pluviométrie. A peine 1% des superficies cultivées sont irriguées et environ 16% seulement du potentiel de bas-fonds sont aménagés. Le riz étant la culture la plus irriguée. Depuis des une place de choix a été accordée aux aménagements hydro agricoles. Cependant, il est noté que la concrétisation des ambitions peine à s'afficher conséquemment sur les terres agricoles qui sont toujours à la merci de la nature pour produire.

Les défis liés aux dérèglements du climat croisés avec le poids de la pauvreté, des croyances coutumières, le déficit de structuration des filières, l'absence de couverture sociale pour les producteurs qui sont les catégories de la population les plus vulnérables du fait de l'activité qu'ils mènent constituent également les freins majeurs pour relever durablement la productivité, la production agricole et alimentaire.

Par ailleurs et pour lutter contre la dégradation des terres et des ressources naturelles, notamment forestières, des actions ont été menées et portent essentiellement sur les sensibilisations pour l'adoption des pratiques agroforesteries, de gestion intégrée de la fertilité des sols, de jachères améliorées et d'agriculture adaptée aux changements climatiques. D'autres initiatives allant dans le sens de la maîtrise des feux de végétation et l'impact négatifs de la transhumance ont été prises afin d'éviter la destruction des cultures et des produits de récoltes qui ne sont pas sans conséquences sur la cohésion sociale, notamment entre agriculteurs autochtones et des allochtones.

16.4 Réponses aux défis liés à l'accessibilité aux aliments

Les populations togolaises font face à une légère hausse des prix des produits alimentaires, notamment céréaliers (Cf. tableau ci-dessous). En effet, en plus de leurs fluctuations cycliques, les prix de certains produits céréaliers connaissent une tendance à la hausse depuis les quinze dernières années passant du simple au double (sorgho, mil, riz) voire au triple (fonio) et les mois où les prix restent constamment élevés sont ceux correspondant aux périodes de soudure (juin, juillet, août). Il s'agit clairement d'une situation de pauvreté

monétaire, source de problèmes d'accès économique à une alimentation adéquate surtout par les couches vulnérables, aggravé par les difficultés d'accès physiques à certaines zones productions.

Ainsi, pour rendre accessibles les aliments et contribuer à la régularité des approvisionnements, des dispositions ont été prises au plan national et concernent entre autres (i) la multiplication des magasins de stockage et de conservation, (ii) le désenclavement des zones de production, (iii) l'amélioration du revenu de la population surtout vulnérable, (iv) la mise en œuvre de projets d'adaptation aux changements climatiques et de préservation des ressources naturelles.

Tableau 7 : Prix des produits vivriers de 2010 à 2017

Unité : FCFA/Kg

Culture	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Maïs	136	155	161	153	128	152	171	151
Sorgho	160	193	199	231	198	181	234	200
Mil	143	167	190	223	183	180	243	190
Riz paddy	142	174	182	197	208	217	230	193
Fonio	327	449	216	305	816	607	985	529
Igname	179	198	208	198	203	230	239	208
Manioc	79	81	109	95	106	110	121	100
Haricot	338	357	464	425	390	380	408	395
Arachide	219	275	379	342	311	348	364	320
Soja	0	0	0	205	302	281	219	144

Source : DSID, 2017

Dans le souci de démultiplier les lieux de stockage et de conservation des produits alimentaires, il a été initié des projets de développement. C'est le cas du projet de construction de 66 magasins financé par l'UEMOA pour une période de 2 ans (2015-2016) et du programme de construction des marchés locaux qui intègre systématiquement la mise en place de magasins de conservation de produits agricoles et alimentaires. De même, dans le cadre du PNIASAN, il est également prévu de renforcer les infrastructures de stockage et de conservation afin de porter leur capacité à au moins 150 000 tonnes d'ici 2026.

Pour ce qui est de l'amélioration des revenus, il est mis en œuvre plusieurs initiatives à l'instar du Programme de développement communautaire et des filets sociaux (PDC Plus), du Programme d'appui au développement à la base (PRADEB), du Programme national de développement de plateformes multifonctionnelles (PNPTFM), du Programme de soutien aux activités économiques des groupements (PSAEG), du Fonds national de la finance inclusive (FNFI), du Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC). Toutes ces initiatives ont pour vocation de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations les plus vulnérables (femmes et jeunes) par la valorisation des potentialités productives locales à travers la promotion des activités génératrices de revenus (AGR).

Relativement au désenclavement des grandes zones de production agricole, il est prévu dans le cadre du Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), la réhabilitation/ouverture de 2 000 km de pistes rurales. Ce programme est mis en œuvre pour mieux répondre aux besoins sociaux des populations vulnérables vivant dans les zones peu ou mal desservies en infrastructures et services socio-économiques de base.

Au titre de l'atténuation des effets liés aux changements climatiques et de préservation des ressources naturelles, il est mis en œuvre plusieurs initiatives dont le Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT) et le projet d'adaptation aux changements climatiques (ADAPT) qui visent de manière globale à réduire l'impact du changement climatique sur les groupes vulnérables ruraux, ainsi que sur les ressources naturelles essentielles pour soutenir la production agricole et améliorer la sécurité alimentaire.

16.5 Réponses aux défis liés à la stabilité des approvisionnements

La stabilité des approvisionnements est sérieusement perturbée par les effets des changements climatiques. Ces dernières années, le Togo est en effet touché par des phénomènes climatiques extrêmes, caractérisés notamment par des régimes de températures et de précipitations anormaux aux conséquences énormes sur la stabilité des approvisionnements particulièrement en produits agricoles alimentaires.

Pour relever ce défi, des dispositions ont été prises par le gouvernement avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Ces dispositions portent entre autres sur (i) la multiplication des magasins de stockage et de conservation, (ii) le désenclavement des zones de production, (iii) l'amélioration du revenu des populations surtout celles vulnérables, (iv) la mise en œuvre de projets d'adaptation aux changements climatiques et de préservation/conservation des ressources naturelles.

Dans le but de démultiplier les lieux de stockage et de conservation des produits alimentaires, il a été initié des projets. Il s'agit notamment du projet de construction de 66 magasins financé par l'UEMOA pour une période de 2 ans (2015-2016) et du programme de construction de marchés porté par le ministère chargé du développement à la base et qui intègre systématiquement la mise en place de magasins de conservation de produits agricoles et alimentaires. De même, dans le cadre du programme d'investissement agricole deuxième génération, il est prévu le renforcement des infrastructures de stockage et de conservation afin de porter leur capacité à au moins 150 000 tonnes d'ici 2026.

Par rapport au désenclavement des grandes zones de production agricole, il est planifié dans le cadre du Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), la réhabilitation/ouverture de 2 000 km de pistes rurales. Ce programme est mis en place pour mieux répondre aux besoins sociaux des populations vulnérables vivant dans les zones peu ou mal desservies par les infrastructures et services socio-économiques de base.

Au titre de l'atténuation des effets liés aux changements climatiques et de préservation des ressources naturelles, il est mis en œuvre de nombreux projets dont le Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT) et le projet d'adaptation aux changements climatiques (ADAPT) qui visent à réduire significativement la vulnérabilité du Togo face aux catastrophes, réduire l'impact du changement climatique sur les groupes vulnérables ruraux

ainsi que sur les ressources naturelles essentielles pour renforcer la résilience du pays, soutenir la production agricole et accroître la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

16.6 Réponses face aux défis d'utilisation adéquate des aliments

Pour une meilleure utilisation des aliments, des mesures ont été prises et mises en œuvre par le gouvernement avec l'appui de ses partenaires. Il s'agit notamment de : (i) l'éducation nutritionnelle et de la prise en charge des différentes formes de malnutrition surtout des enfants et des femmes, (ii) des programmes de fortification des aliments, (iii) l'organisation de journées de santé y compris la supplémentation en vitamine A, (iv) la mise en place de cantines scolaires.

Ainsi, en 2016, 20 669 femmes enceintes ou mères d'enfants de 0 à 24 mois et d'enfants malnutris ont bénéficié de transferts monétaires et depuis l'année 2015, les centres de récupération et d'éducation nutritionnelle (CREN) intensive ont enregistré 1 267 admissions. Au total 1 348 enfants malnutris aigus ont été pris en charge et 1 177 de tout genre sont sortis de la malnutrition. Il faut également souligner qu'en 2016, ces CREN ont été approvisionnés en aliments thérapeutiques (F75, F100, ATPE) et 201 prestataires de ces centres ont été formés sur la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère.

Au cours de la même année et dans le cadre des journées de santé de l'enfant (JSE) conduites dans les régions de la Kara et des Savanes, le taux de couverture de supplémentation en vitamine A s'est amélioré et a atteint 87%, soient 1 219 446 enfants supplémentés contre une cible de 1 405 862 enfants.

En plus de ces actions en matière de prévention et de prise en charge de la malnutrition infanto-juvénile, il faut ajouter le programme de lutte contre les troubles dus à la carence en iode (TDCI) à travers des campagnes de contrôle au niveau des ménages et des marchés.

Par ailleurs et en soutien aux programmes d'alimentation ou de nutrition, des initiatives de fortification des aliments ou de production de farines enrichies sont portées par des opérateurs du secteur privé. Il s'agit entre autres de : (i) Société Générale des Moulins du Togo (SGMT), une unité agro-industrielle de transformation de Blé en farine et des coproduits de la minoterie (Semoule, Germe de Blé, Son cubé, Son fin, Gros son, Remoulage). D'une capacité totale d'écrasement de 420 tonnes par jour, elle produit et commercialise la farine ainsi que le remoulage et le Son pour les éleveurs ; (ii) la société Export Trading Group Togo (ETG) Sarl, spécialisée dans la transformation du maïs graine en farine très utilisée par les populations togolaises dans la consommation. Cette société disposerait d'une capacité de transformation de 3000 à 3500 tonnes de maïs graine par mois ; et (iii) l'entreprise agroalimentaire Quality Service International (QSI) Sarl relativement plus modeste, est spécialisée dans la transformation des produits agricoles locaux (maïs, soja) associée à la pratique innovante de l'enrichissement alimentaire.

16.7 Réponses liées à la protection sociale et à la promotion du genre

Le gouvernement togolais avec le soutien des partenaires techniques et financiers a fait des efforts au cours de ces dernières années, en particulier dans le domaine de la protection

sociale et de la résilience. En effet, les chocs économiques et les désastres naturels survenus à partir de 2008 ont mis en lumière le besoin de mécanismes adéquats de protection sociale. Les autorités togolaises ont concentré l'appui sur la mise en place de mesures destinées à répondre aux besoins des populations affectées à court terme, pendant qu'il mettait simultanément en place une base analytique préparatoire à l'élaboration d'une politique globale de protection sociale. Des dispositifs importants de protection sociale ont été développés, notamment : (i) un programme de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO) en zone rurale en 2008, (ii) un programme de distribution de repas scolaires depuis 2008 ciblant les zones vulnérables, (iii) le lancement d'un régime d'assurance maladie géré par l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) en 2012, pour les travailleurs du secteur public, et (iv) un programme pilote de transferts monétaires ciblant les enfants vulnérables en 2014.

Dans le domaine de l'alimentation scolaire le Togo a connu depuis son indépendance, de nombreuses expériences. Les plus récentes ont été portées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à travers le Projet de développement rural intégré dans la Région des Savanes (PDRIS) et le « Programme communes du millénaire » intégrant des initiatives de cantines scolaires dans 6 écoles primaires pour près de 3.000 élèves, à Naki-Est et à Kountoiré dans la région des Savanes. L'expérience en cours et au départ portée par le Projet de développement communautaire (PDC), puis par le Projet de développement communautaire et des filets sociaux (PDC plus) est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2017-2018 par l'Agence Nationale de Développement à la Base (ANADEB) à travers ses coordinations régionales et des ONG de proximité. L'ANADEB intervient à travers l'opération « repas scolaires » soutenue sous forme de don par la Banque mondiale (BM) à hauteur de sept millions sept cent trente-cinq mille (7.735.000 USD) dollars américains, soit environ Trois milliards huit cent soixante-sept millions cinq cent mille (3.867.500.000) francs CFA, au profit de près de 90.000 élèves dans 304 écoles primaires répartis sur l'ensemble du territoire national. D'autres initiatives sont portées par des Organisations non gouvernementales, notamment, Code Utile Afrique dans six (06) écoles primaires de la région des Savanes avec l'appui de l'Agence Régionale pour l'alimentation et l'agriculture (ARAA), l'ONG La chaîne de l'Espoir qui finance la distribution de repas scolaires à l'Ecole primaire publique (EPP) Adjalè à Lomé et le Club Africain des Petits Déjeuner (CAPD) dans une école primaire publique à Kpédévikopé dans la banlieue nord-ouest de Lomé.

Afin d'asseoir un véritable programme national intégré et durable d'alimentation scolaire, le Gouvernement a développé en 2013 et actualisé en 2016 (à la suite de l'adoption es ODD) avec l'appui du Programme alimentaire mondial des Nations Unies, la politique nationale qui constitue un outil d'orientation et de cadrage normatif, dont la mise en œuvre s'effectue dans un cadre multisectoriel et multi-acteurs. Il élucide le cadre légal, réglementaire et institutionnel et constitue un creuset fédérateur des efforts et contributions de tous les acteurs nationaux ainsi que des Partenaires techniques et financiers (PTF) mobilisés dans l'accompagnement du pays dans ce domaine. L'offre de repas scolaires constitue un élément fondamental de la stratégie nationale d'élargissement de l'accès, d'amélioration de la qualité de l'éducation et de dynamisation des organisations de producteurs et transformateurs de produits agricoles alimentaires. Au Togo, elle est considérée comme un important filet de sécurité capable d'apporter une protection sociale aux personnes pauvres et aux groupes

vulnérables. Elle participe efficacement au processus de valorisation des productions locales permettant ainsi de briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté. Ainsi, dans la vision nouvelle du Gouvernement de faire de l'alimentation scolaire une opportunité pour valoriser les productions locales, améliorer les revenus des petits producteurs et lutter contre la faim et l'insécurité alimentaire, le concept « *Home Grown School Feeding (HGSE)* » ou « promotion de l'alimentation scolaire à base de produits locaux » et l'approche '*Démonstration Culinaire*' sont largement partagés comme entre autres modèles de pérennisation du programme.

Le Gouvernement a également fait la promotion de l'accès aux services de base par les pauvres en éliminant les frais de scolarité et les coûts de césarienne à l'accouchement. Dans le cadre de la création de la base analytique pour l'élaboration de la stratégie de protection sociale, plusieurs études et analyses ont été effectuées. Les résultats de ces analyses de la situation de la protection sociale ont contribué à la définition de la politique nationale de protection sociale validée techniquement en 2013 et réactualisée en 2017.

La Politique nationale d'équité et d'égalité de genre (PNEEG) vise à promouvoir l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement du Togo.

L'intégration des femmes, l'insertion socio-économique des jeunes et leurs capacités à agir dans la durée sont également prises en compte dans la Politique nationale de développement à la base (PNDB) qui vise à contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration de l'accès des communautés et des organisations à la base au « minimum vital commun ». D'autres orientations stratégiques de cette politique consistent à construire sur les dynamismes existants, à promouvoir les microréalisations, la décentralisation des actions, le développement communautaire intégré.

De manière globale, la protection sociale et la prise en compte du genre sont largement prioritaires dans la Stratégie nationale de développement durable (SNDD), cadre de référence à travers lequel le Togo entend, d'ici à 2030, bâtir une société sur la base d'un développement économique et social harmonieux, supportable pour l'environnement dans le respect de la sauvegarde du patrimoine culturel. Par ailleurs, au rang des priorités du PND, la redynamisation du développement des secteurs sociaux et la promotion des principes d'équité sociale sous-tendent la consolidation de croissance économique et la promotion des modes de production et de consommation durables.

17. PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES A L'HORIZON 2030 ET DEFIS EN MATIERE DE PRODUCTIVITE ET DE PRODUCTIONS AGRICOLES ALIMENTAIRES ET D'ACCESSIBILITE AUX MARCHES

Selon le rapport sur les perspectives démographiques au Togo l'augmentation de la population n'a été sensible qu'à partir de 2010, soit une augmentation moyenne annuelle de 1,3 point entre 2010 et 2013 contre 0,6 point 10 entre 1998 et 2010. La prise en compte de l'incertitude liée au questionnement sur la possibilité de maintien de cette augmentation dans la durée a conduit à différentes hypothèses (INSEED, 2015) : l'une avec une augmentation

moyenne de 1,5 point de croissance (hypothèse haute), une évolution tendancielle (1,2 point de croissance) proche de celle enregistrée entre 2010 et 2013 (hypothèse moyenne) et la dernière, la moins optimiste, celle d'une augmentation annuelle moyenne de 0,6 point entre 2010 et 2030 (hypothèse basse).

La même source indique qu'à l'horizon 2030, les résultats des trois projections ne sont pas très différents suivant les différents scénarii. Quel que soit le scénario envisagé, la population togolaise avoisinerait 10 millions d'habitants à l'horizon 2030. Par rapport aux résultats, la barre des 8 000 000 d'habitants devrait être franchie juste en début de la troisième décennie du troisième millénaire, exactement en 2022 et celle des 9 000 000 en 2027 ou 2028 selon l'hypothèse haute.

Les estimations de besoins alimentaires ont tenu compte de ces trois scénarii, des besoins individuels de consommation d'un togolais (2 157 Kcal/jour/personne, selon FAO). De plus, comme indiqué dans la méthodologie, les projections de productions agricoles alimentaires se basent sur les estimations de productions des cultures (considérant l'évolution des superficies, des rendements et des pertes post-récoltes) conformément aux indications du document du PNIASAN 2017.

Tableau 8 : Données d'évaluation des productions agricoles (productions végétales)

Unité : Tonne

PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES	ANNEE												
	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030
Maïs	627 286	657 406	744 668	773 732	799 914	890 464	922 085	999 372	1 067 052	1 141 788	1221713	1307233	1398740
Riz Paddy	106 599	107 941	123 986	132 885	141 214	156 669	164 389	182 193	202 079	224 307	248981	276369	306770
Sorgho/Mil	221 787	222 440	258 756	281 582	300 051	332 067	348 286	384 289	425 418	472 214	524157	581814	645814
Total Céréale	955 672	987 788	1 127 410	1 188 199	1 241 179	1 379 200	1 434 760	1 565 854	1 694 588	1 838 309	1 994 852	2 165 417	2 351 323
Haricot	98 112	105 206	123 052	133 565	141 933	156 278	163 172	180 912	200 916	223 017	247549	274780	305005
Arachide	29 886	29 424	34 521	37 572	40 214	44 568	47 178	51 622	56 952	63 217	70170	77889	86457
Total Légumineuse	127 998	134 630	157 812	171 137	182 147	200 845	210 350	232 534	257 868	286 234	317 720	352 668	391 462
Igname	539 597	541 661	625 299	701 234	736 120	816 951	853 191	941 055	1 042 501	1 157 177	1284466	1425757	1582591
Manioc	755 848	741 383	879 882	957 338	1 010 336	1 113 263	1 158 244	1 285 900	1 429 676	1 586 940	1761504	1955269	2170349
Total Tubercule	1 295 445	1 283 044	1 585 181	1 658 571	1 746 456	1 930 214	2 011 435	2 226 954	2 472 177	2 744 117	3 045 970	3 381 826	3 752 938
TOTAL	2 379 114	2 485 461	2 790 283	3 017 987	3 169 782	3 518 260	3 656 545	4 025 343	4 424 634	4 868 660	5 358 541	5 899 112	6 495 725

Source : Données PNIASAN (2017) & Estimations Cabinet Agro Conseil Plus Sarl (2018)

Tableau 9 : Données d'évaluation des productions animales et halieutiques

	Espèce	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Evolution par tête	Bovins	455150	459702	528657	551642	574627	620597	643582	689552	735523	787009	842100	901047	964120
	Ovins/caprins	5585899	6001223	6901407	7201468	7501529	8101652	8401713	9001835	9601958	10274095	10993281	11762811	12586208
	Porcins	1064200	1085484	1248306	1302581	1356855	1465403	1519677	1628226	1736774	1858348	1988433	2127623	2276557
	Volaille	24349017	26296938	30241479	31556326	32871173	35500867	36815714	39445408	42075101	45020359	48171784	51543809	55151875
Estimation de la production de viandes et abats en (tonne)	Bovins	5735	5792	6661	6951	7240	7820	8109	8688	9268	9916	10610	11353	12148
	Ovins/caprins	15976	17163	19738	20596	21454	23171	24029	25745	27462	29384	31441	33642	35997
	Porcins	14047	14328	16478	17194	17910	19343	20060	21493	22925	24530	26247	28085	30051
	Volaille	19479	21038	24193	25245	26297	28401	29453	31556	33660	36016	38537	41235	44122
	Total viande et abats (T)	55 237	58 322	67 070	69 986	72 902	78 734	81 650	87 483	93 315	99 847	106 836	114 314	122 317
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Production halieutique (tonnes)		28890	30912	33076	35391	37869	40520	43356	46391	49638	53113	56831	60809	65066

Source : Données PNIASAN (2017) & Estimations Cabinet Agro Conseil Plus Sarl (2018)

17.1 Evolution des besoins alimentaires et disponibilités en denrées à l'horizon 2030

Sur la base des trois hypothèses énoncées, les projections de productions agricoles alimentaires croisées aux besoins alimentaires dans le temps font dégager les résultats présentés sur les figures ci-dessous ; ceci, pour toutes les productions vivrières et pour les principales céréales (maïs, sorgho/mil, riz paddy), tubercules/racines (igname, manioc) et légumineuses (haricot/niébé, arachide). L'analyse est également conduite sur les produits carnés et les productions halieutiques.

Globalement, les besoins alimentaires du pays restent couverts et des excédents conséquents pourraient être dégagés d'ici 2023 quel que soit le scénario (Hypothèses Basse, Moyenne et Haute). Par exemple, en hypothèse moyenne, les besoins totaux s'établiront en 2030 à 2 875 498 tonnes d'aliments pour une production de 6 495 725 tonnes, toutes spéculations confondues. Cependant, des spécificités se dégagent suivant les grands groupes de spéculations (céréales, tubercules et légumineuses). Par rapport aux céréales, les besoins ne seront couverts qu'à partir de 2024 et 2029, respectivement pour le riz et le sorgho/mil. Relativement aux tubercules/racines, les productions restent excédentaires et pourront tripler par rapport aux besoins d'ici 2030. Toutefois, pour l'igname, les besoins ne seront couverts qu'à partir de 2020.

Tout comme les tubercules et racines, les légumineuses (haricot/niébé et arachide) connaissent une tendance haussière faisant dégager des excédents qui pourront atteindre le quadruple des besoins à l'horizon 2030.

Il est présenté ci-dessous pour illustration par rapport :

- à l'ensemble des produits vivriers

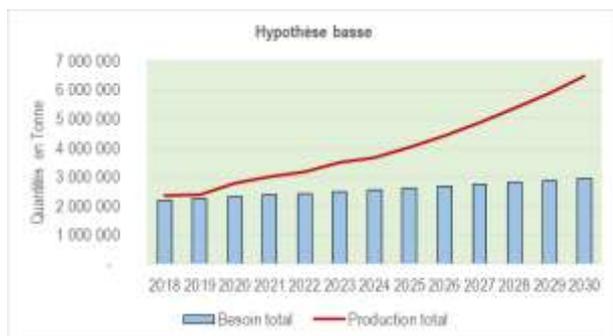


Figure 8 : Besoins et productions en hypothèse basse

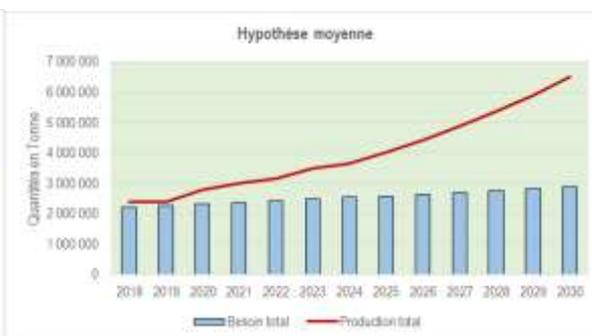


Figure 9 : Besoins et productions en hypothèse moyenne

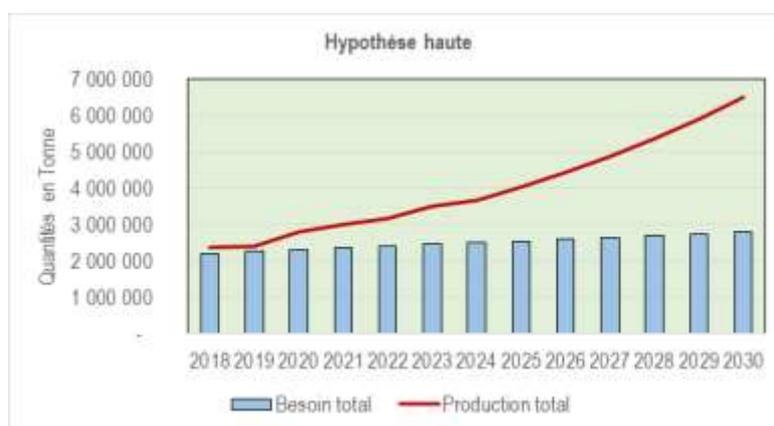


Figure 10 : Besoins et productions en hypothèse haute

- aux céréales

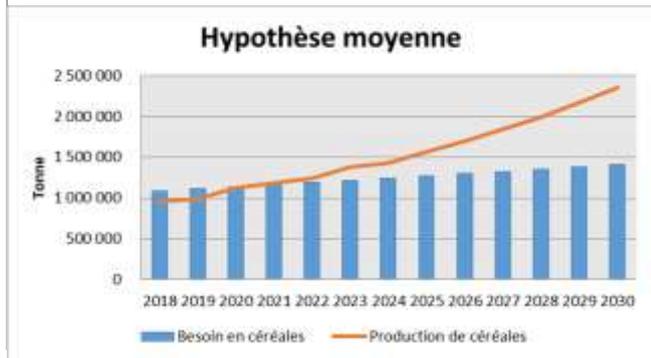
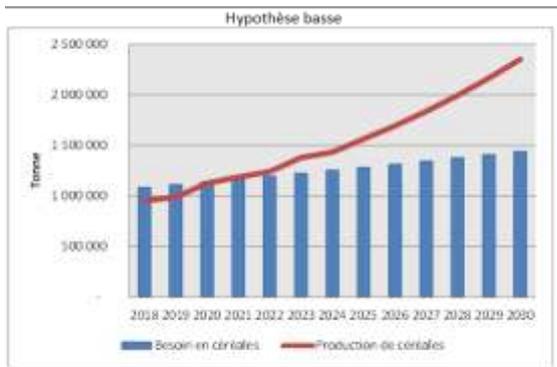


Figure 11 : Besoins et céréales disponible en hypothèse basse

Figure 12 : Besoins et céréales disponibles, hypothèse moyenne

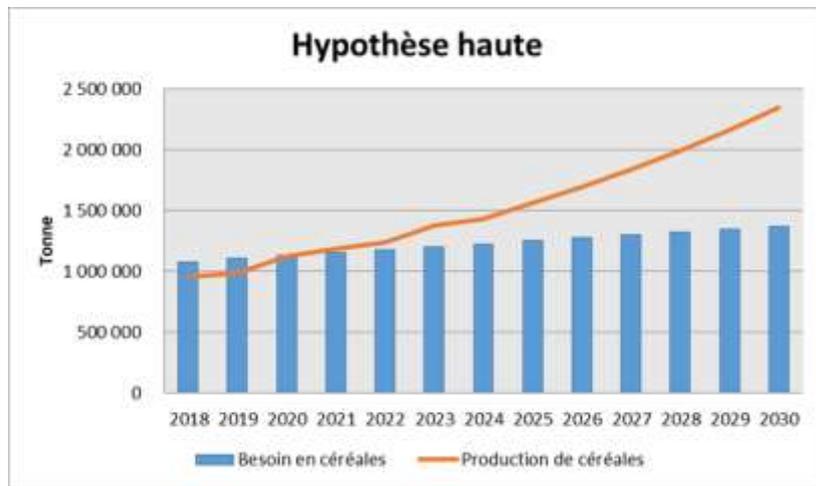


Figure 13 : Besoins et céréales disponibles, hypothèse haute

- à la spéculation maïs

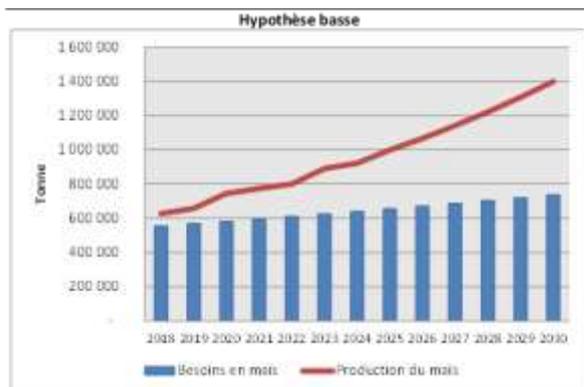


Figure 14 : Besoins et maïs disponible, hypothèse basse

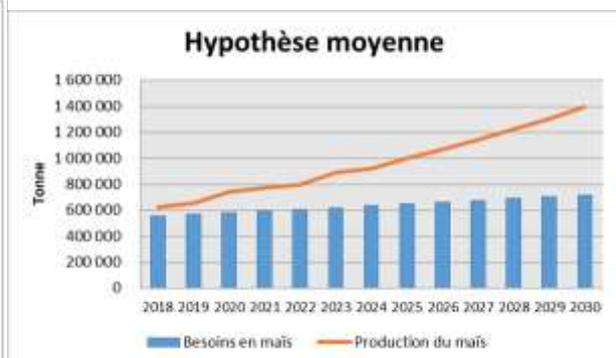


Figure 15 : Besoins et maïs disponible, hypothèse moyenne

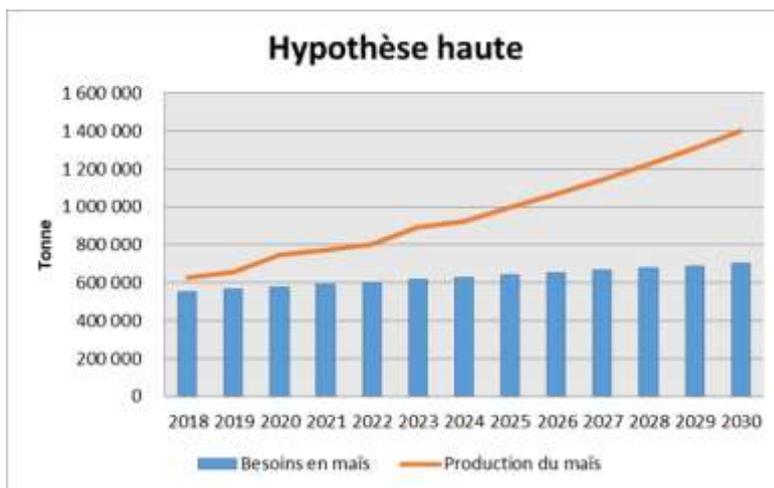


Figure 16 : Besoins et maïs disponible, hypothèse haute

- aux spéculations sorgho/mil

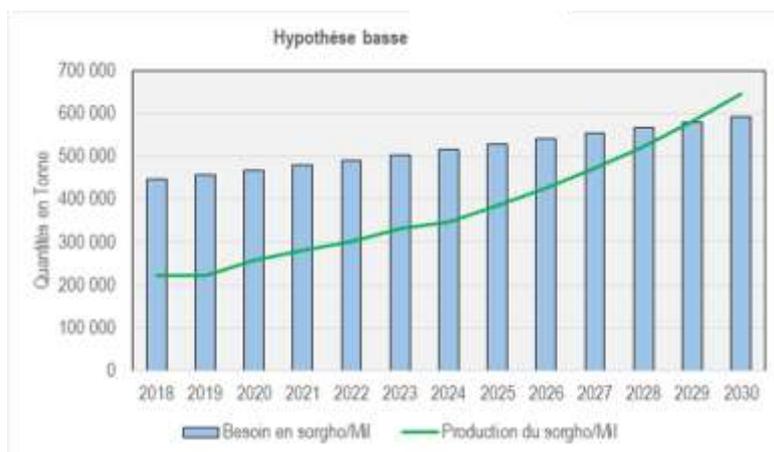


Figure 17 : Besoins et sorgho/mil disponible, hypothèse basse

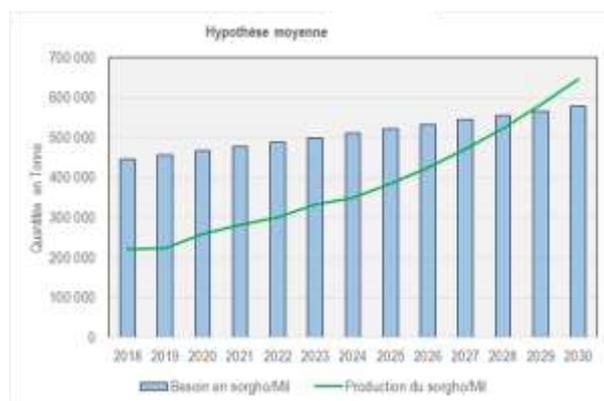


Figure 18 : Besoins et sorgho/mil disponible, hypothèse moyenne

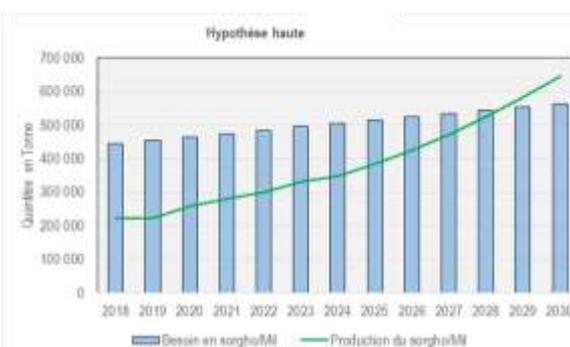


Figure 19 : Besoins et sorgho/mil disponible, hypothèse haute

- à la spéculation riz



Figure 20 : Besoins et riz paddy disponible, hypothèse basse

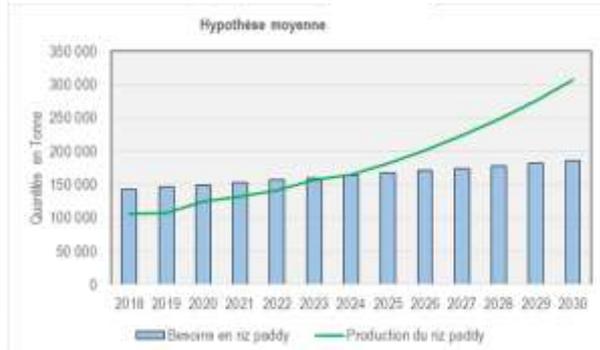


Figure 21 : Besoins et riz/paddy disponible, hypothèse moyenne

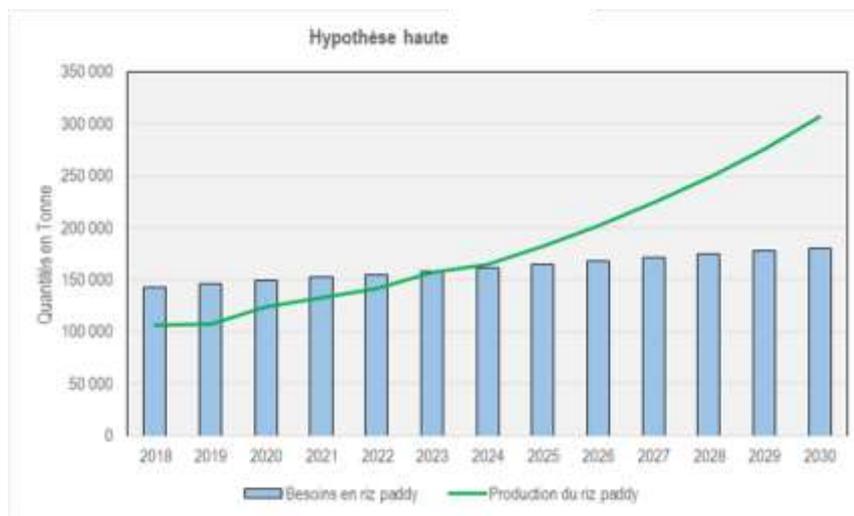


Figure 22 : Besoins et riz paddy disponible, hypothèse haute

- aux tubercules et racines

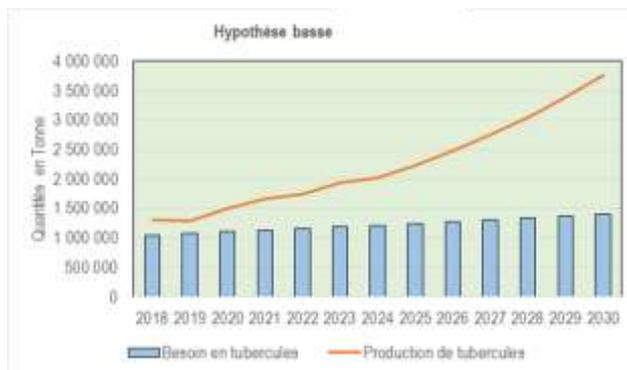


Figure 23 : Besoins et tubercules disponibles, hypothèse basse



Figure 24 : Besoins et tubercules disponibles, hypothèse moyenne



Figure 25 : Besoins et tubercules disponibles, hypothèse haute

- à la spéculation igname

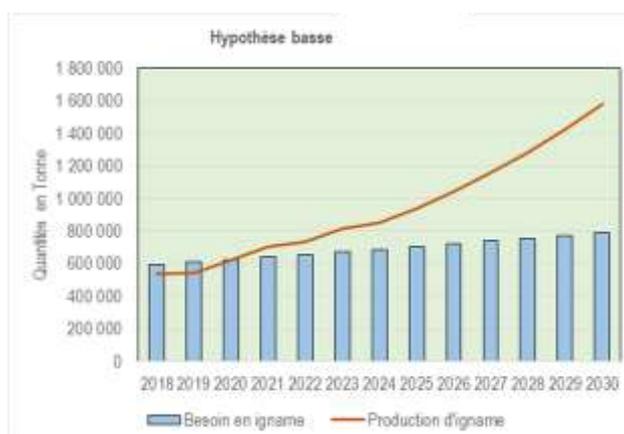


Figure 26 : Besoins et ignames disponibles, hypothèse basse

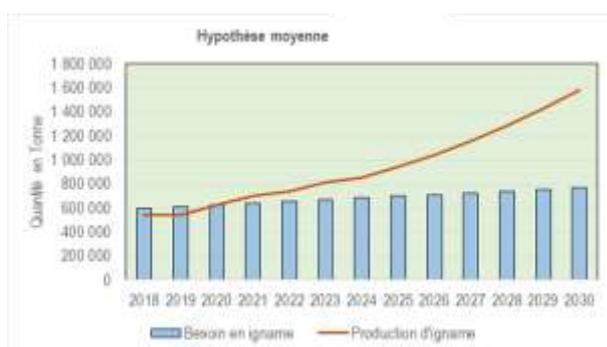


Figure 27 : Besoins et ignames disponibles, hypothèse moyenne

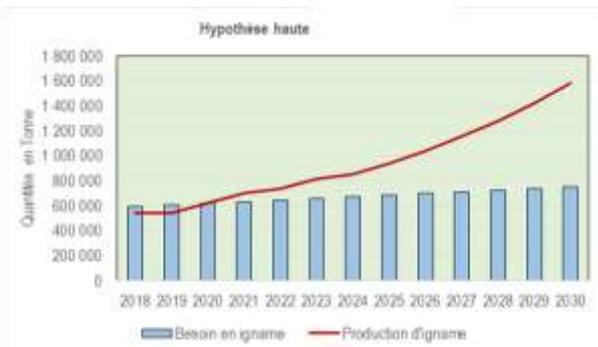


Figure 28 : Besoins et ignames disponibles, hypothèse haute

- à la spéculation manioc

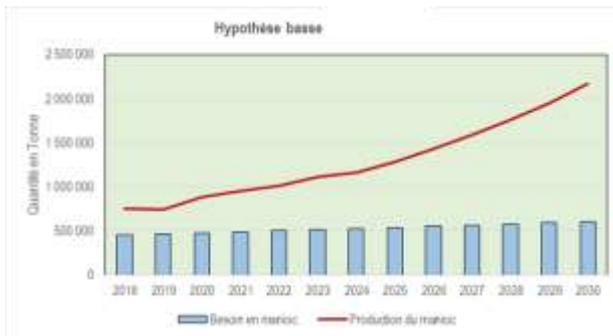


Figure 29 : Besoins et manioc disponible, hypothèse basse

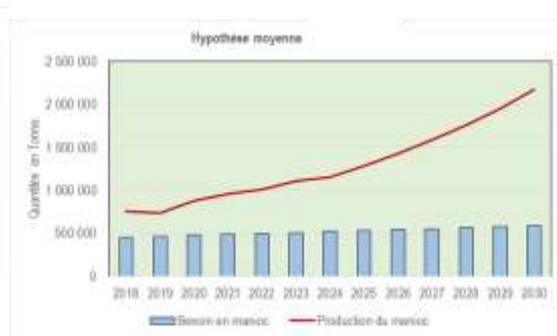


Figure 30 : Besoins et manioc disponible, hypothèse moyenne

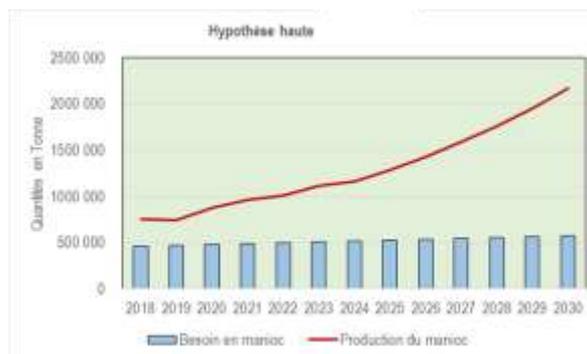


Figure 31 : Besoins et manioc disponible, hypothèse haute

- aux légumineuses

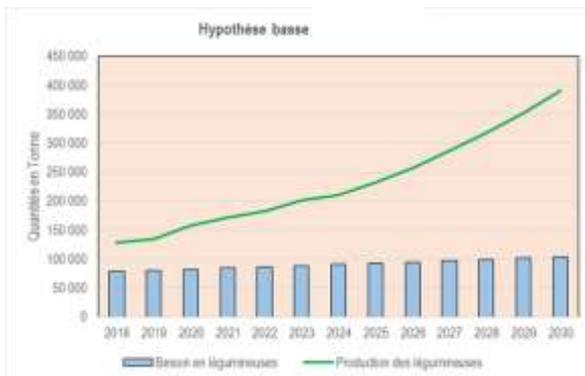


Figure 32 : Besoins et légumineuses disponibles, hypothèse basse

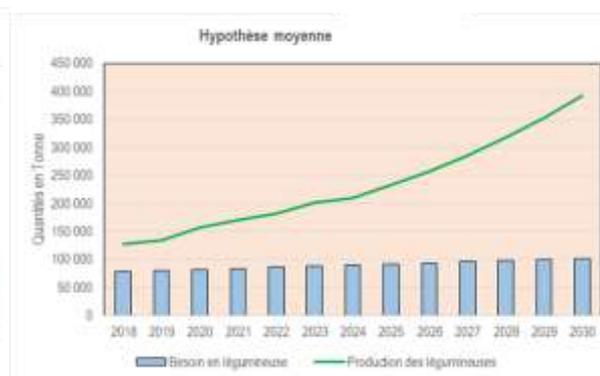


Figure 33 : Besoins et légumineuses disponibles, hypothèse moyenne

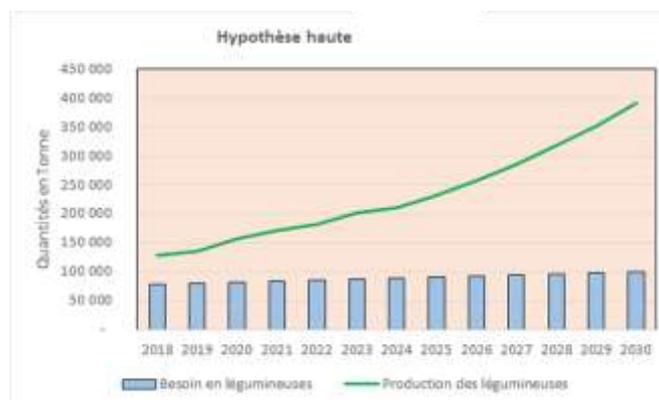


Figure 34 : Besoins et légumineuses disponibles, hypothèse haute

- aux spéculations haricot/niébé

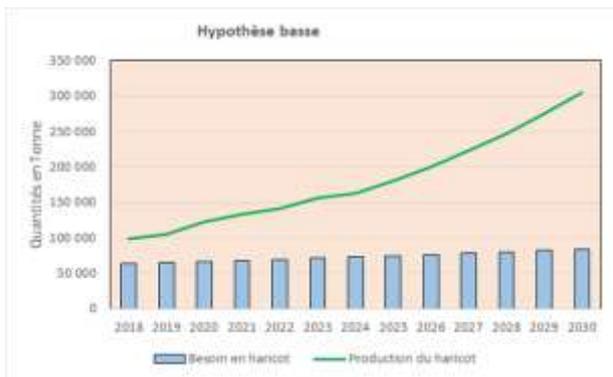


Figure 35 : Besoins et haricot/niébé disponible, hypothèse basse

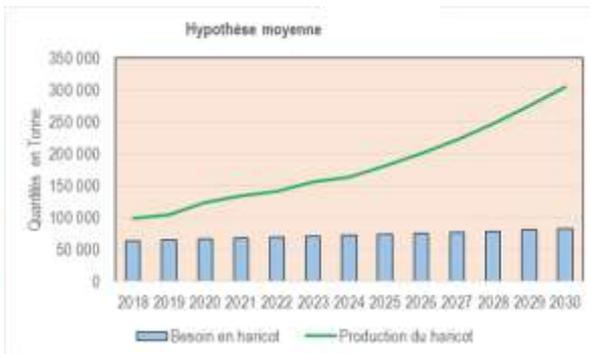


Figure 36 : Besoins et haricot/niébé disponible, hypothèse moyenne

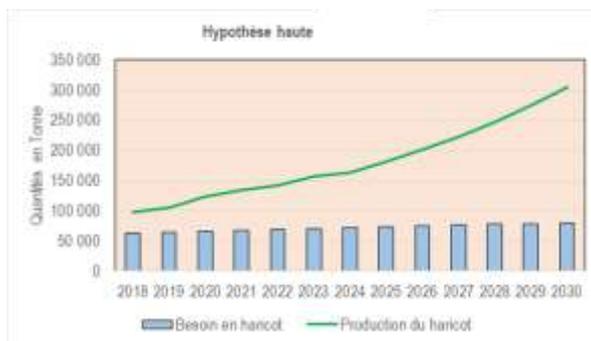


Figure 37 : Besoins et haricot/niébé disponible, hypothèse haute

- à la spéculation arachide

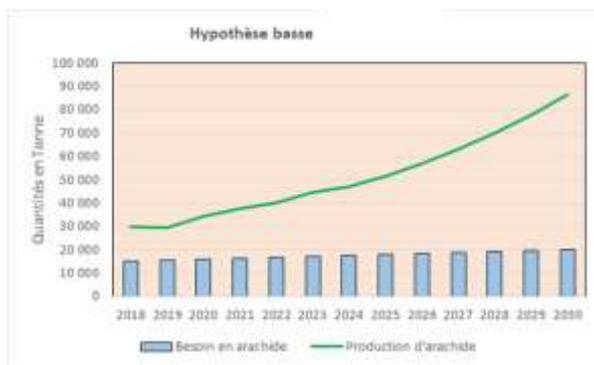


Figure 38 : Besoins et arachide disponible, hypothèse basse

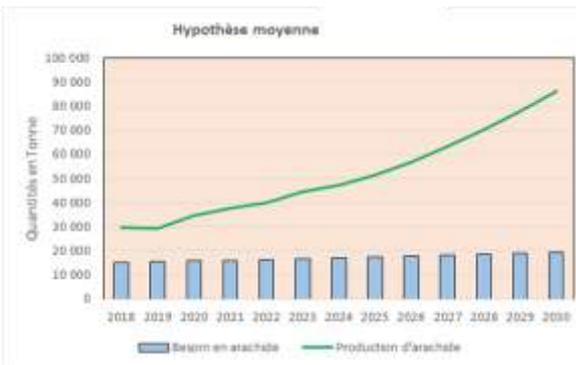


Figure 39 : Besoins et arachide disponible, hypothèse moyenne

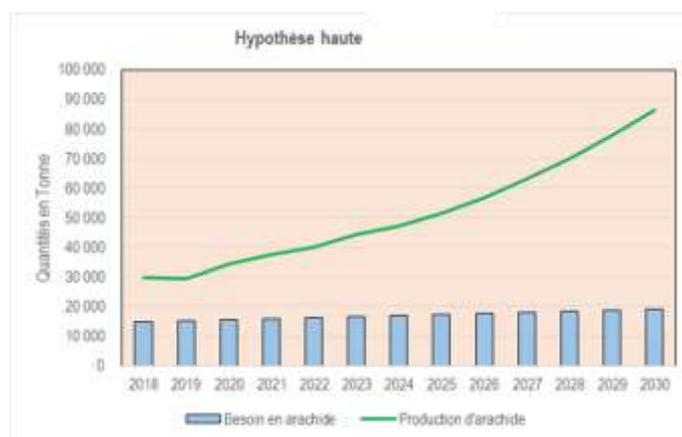


Figure 40 : Besoins et arachide disponible, hypothèse haute

De l'analyse, il ressort des excédents de productions végétales qui doivent être mise en valeur à travers, entre autres, l'accès aux marchés.

- Aux produits carnés et halieutiques

L'analyse des besoins en produits carnés et en productions halieutiques par rapport aux disponibilités montre que quelles que soient les hypothèses (basse, moyenne, haute) d'évolution de la population togolaise, les besoins en produits carnés ne seront satisfaits qu'à partir de 2029 si les dispositions prévues dans les différents programmes et projets de développement du secteur agrosylvopastoral sont efficacement mises en œuvre.

En ce qui concerne les productions halieutiques et selon chaque hypothèse de variation de la population, elles restent largement en deçà des besoins malgré les efforts envisagés pour déploiement dans ce sous-secteur.

Hypothèse basse

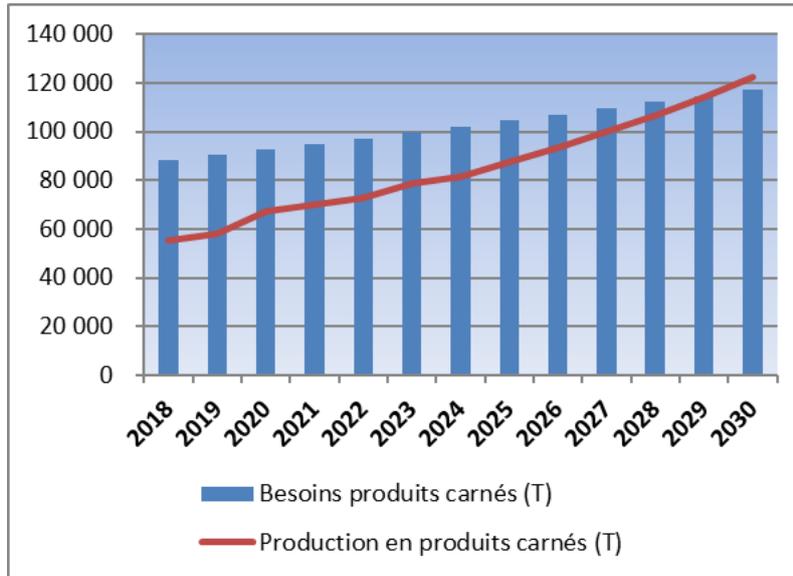


Figure 41 : Besoins et produits carnés disponibles, hypothèse basse

Hypothèse basse

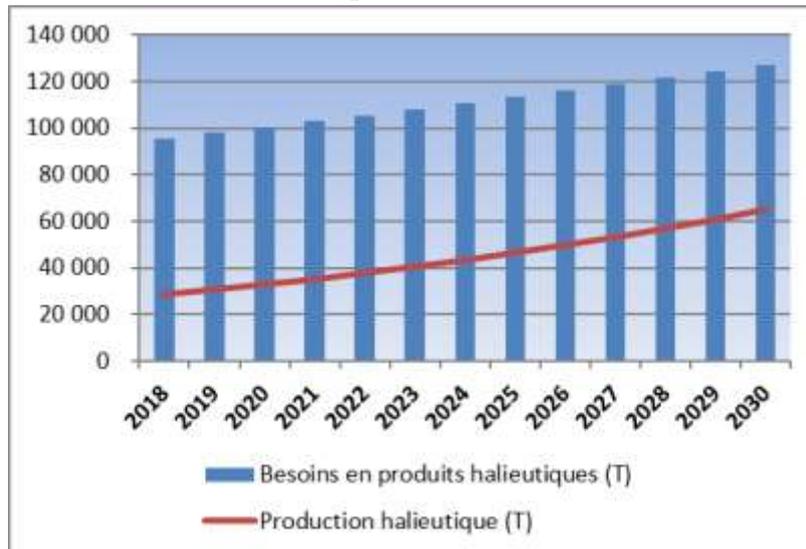


Figure 42 : Besoins et production halieutique, hypothèse basse

Hypothèse moyenne

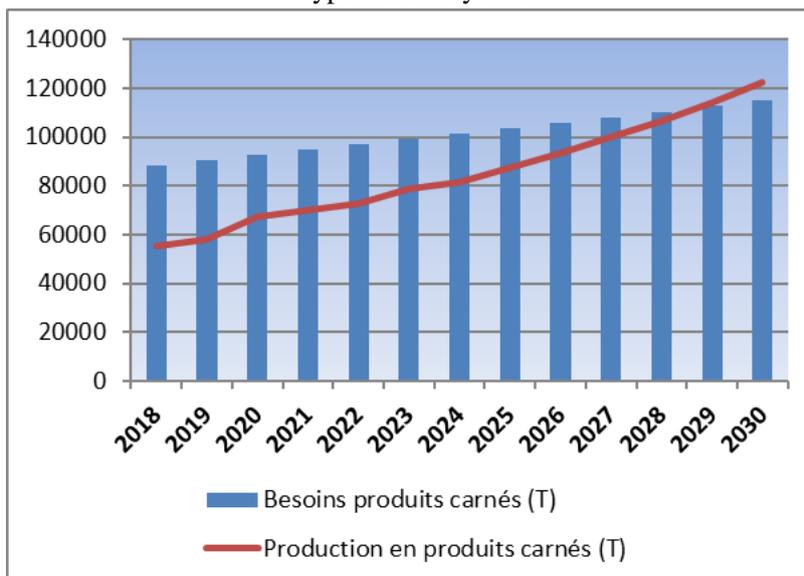


Figure 43 : Besoins et produits carnés disponibles, hypothèse moyenne

Hypothèse moyenne

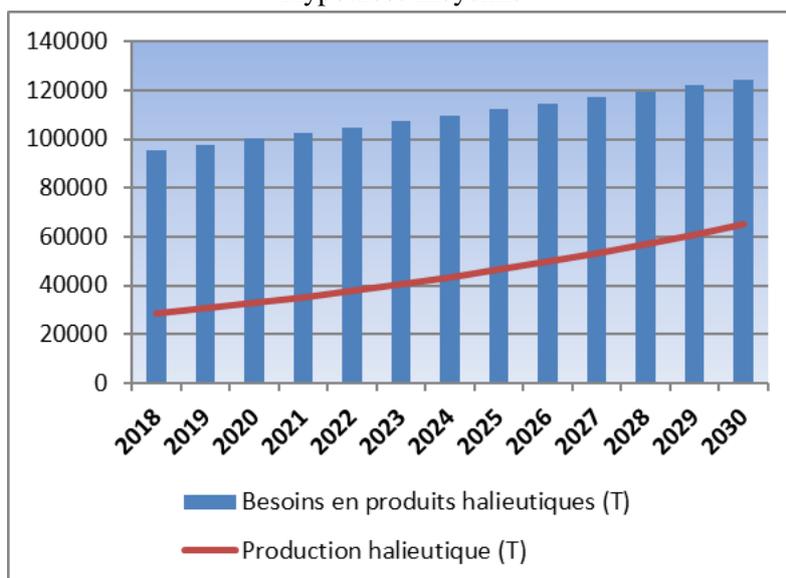


Figure 44 : Besoins et production halieutique, hypothèse moyenne

Hypothèse haute

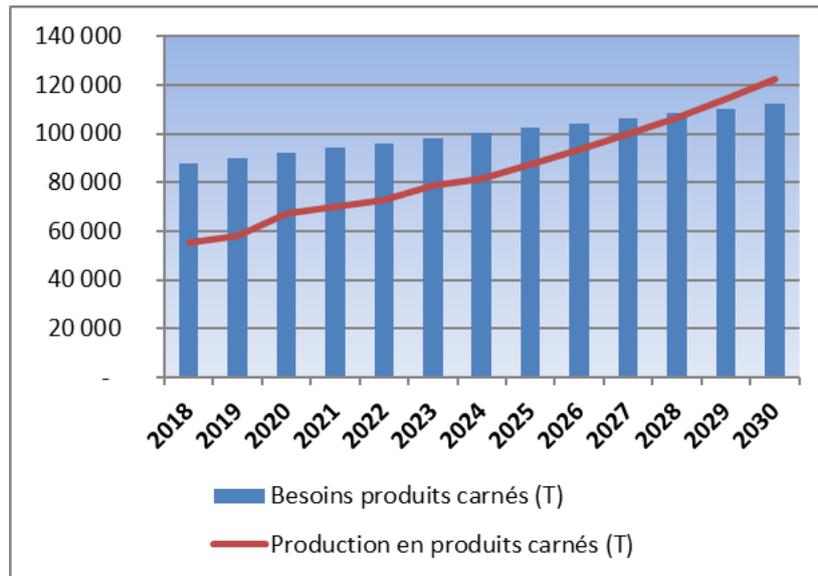


Figure 45 : Besoins et produits carnés disponibles, hypothèse haute

Hypothèse haute

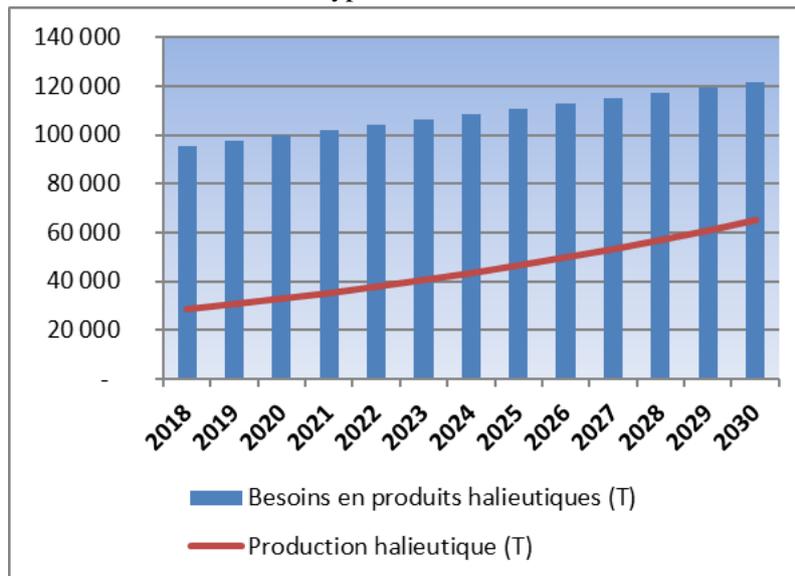


Figure 46 : Besoins et production halieutique, hypothèse haute

De l'analyse, il apparaît la nécessité d'un renforcement adéquat des interventions en faveur de la production nationale aussi bien pour les produits carnés que ceux halieutiques. Il s'agit entre autres de : (i) la promotion des élevages à cycle court à travers l'intensification des élevages de volailles locales et de petits ruminants ainsi que des élevages spéciaux (lapin aulacode, cobayes), (ii) la réhabilitation des ranchs ainsi que la dynamisation des programmes de recherche sur le gros bétail, (iii) la promotion de l'aquaculture en cages flottantes et l'appui à la production d'aliments extrudés.

17.2 Situation générale sur l'accessibilité géographique ou physique aux marchés

De l'analyse spatiale de l'accessibilité basée sur les principales routes et les lieux d'échanges des produits alimentaires y compris les aspects liés à l'intégration des marchés notamment les grands marchés (internationaux, régionaux, préfectoraux), il ressort qu'à l'échelle nationale :

- 61% de la population a un accès géographique facile aux marchés de denrées alimentaires. Cette population se retrouve dans un rayon de 5 km du centre d'un important lieu d'échange de produits alimentaires.
- 27% de la population ont un accès géographique difficile aux marchés de denrées alimentaires. Cette portion de la population se retrouve entre 5 et 10 km d'un grand lieu d'échange de produits alimentaires.
- 12% de la population ont un accès géographique très difficile aux marchés de denrées alimentaires. Cette population se retrouve au-delà de 10 km d'un grand lieu d'échange de produits alimentaires.

Les spécificités régionales montrent que 24%, 12%, 10%, 7% et 4% de la population respectivement des Plateaux, Kara, Centrale, Savanes et Maritime ont un accès très difficile aux marchés de denrées alimentaires (figure 8). Cette situation contraste avec le potentiel de productions au plan national par les régions des Plateaux et Centrale.

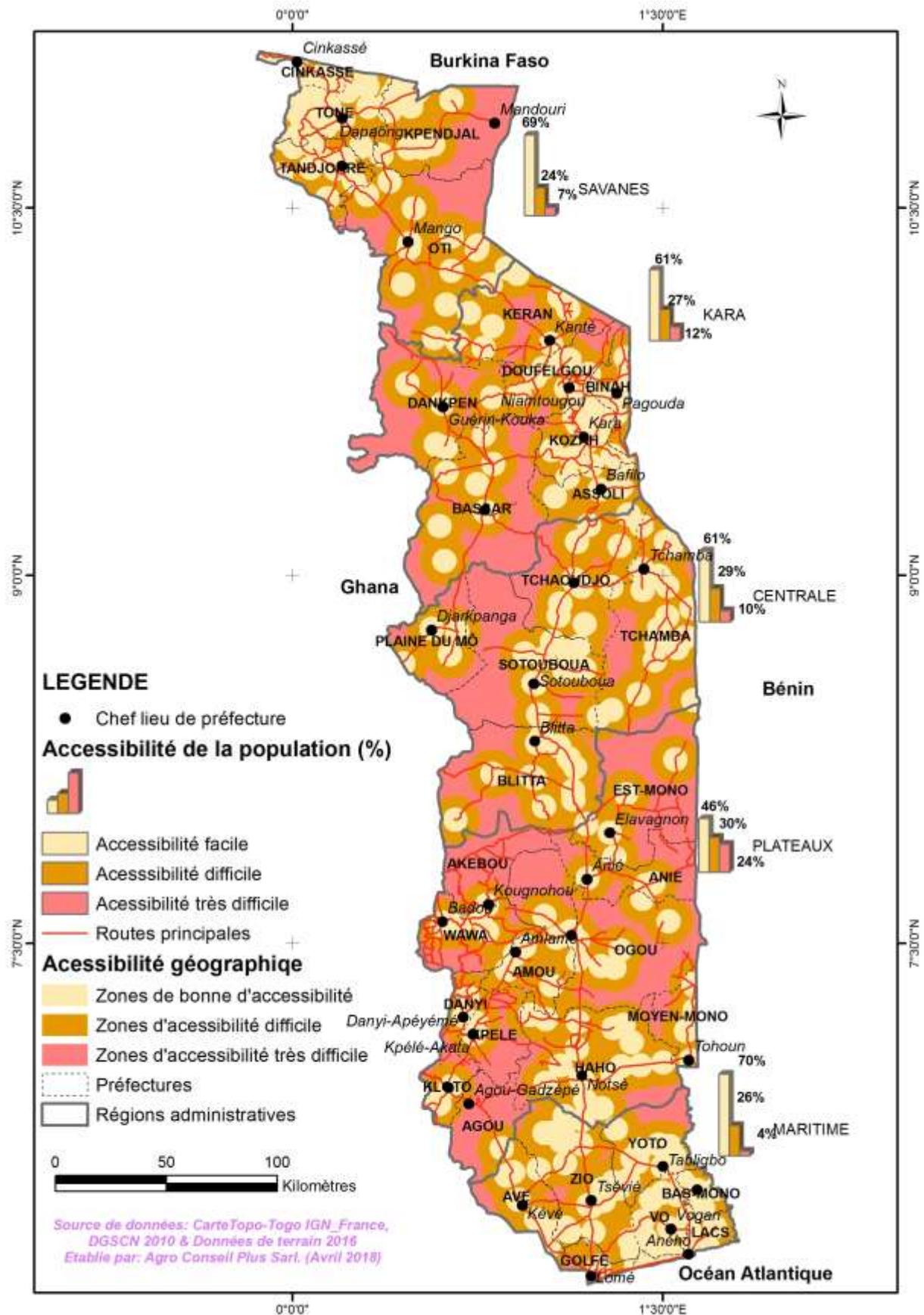


Figure 47 : Carte présentant l'état sur l'accessibilité géographique au Togo

17.3 Points d'attention pour des orientations correctives à long terme dans le secteur agricole pourvoyeur de denrées alimentaires

De ce qui précède, en particulier sur les besoins alimentaires et les niveaux de productions de denrées alimentaires et afin de relever durablement les productions pour ce qui est surtout des spéculations riz et sorgho/mil, il est indispensable de prendre en compte : (i) la restauration des banques de gènes, (ii) la généralisation de l'établissement de la carte de fertilité des sols, (iii) la poursuite des efforts en matière de la performance des variétés (introduction et promotion de nouvelles variétés).

En outre, l'amélioration de l'accessibilité (infrastructures, achats locaux ou achats aux producteurs, achats institutionnels) et la valorisation des produits, entre autres par la transformation et l'exportation contribueront à une meilleure gestion des excédents de productions alimentaires. Dans ce contexte, la création de marchés dédiés aux excédents et connectés au Port Autonome de Lomé (PAL), reconnu comme un potentiel de développement d'un hub logistique reste une option à capitaliser.

18. DEFIS, RECOMMANDATIONS, EFFORTS ET INTERVENTIONS PRIORITAIRES

18.1 Défis et recommandations

❖ *Sur les questions de disponibilité alimentaire*

Les principaux défis relevés dans les politiques/programmes en lien avec la disponibilité alimentaire sont entre autres :

- la faible efficacité du mécanisme de mobilisation du financement pour le secteur de productions agricoles et alimentaires ;
- l'absence de mécanisme de financement à l'instar de banque dédiée uniquement au secteur agricole (banque agricole, crédit agricole, etc.) ;
- la faible couverture des besoins en financement des producteurs agricoles surtout ceux vulnérables ;
- l'insuffisance de mécanismes de financement durable de la recherche, de la diffusion des technologies et de la formation agricoles ;
- l'insuffisance ainsi que la faible application des mesures relative à la fiscalité agricole ;
- l'absence d'un code d'investissement spécialement dédié au secteur agricole ;
- l'absence d'une loi d'orientation agricole ;
- l'absence d'une stratégie intégrée de maîtrise de l'eau pour l'agriculture ;
- l'absence de stock de sécurité des principaux intrants agricoles (engrais et semences) surtout dans un contexte de libéralisation ;
- la faible prise en compte des spécificités régionales dans la conception des politiques/programmes ;

- l'inefficacité des dispositions relatives à l'incitation à la consommation des produits du terroir et à l'augmentation de la production nationale en particulier pour les denrées à productions déficitaires (riz, viandes, poisson) ;
- les difficultés dans la couverture de risques liés au secteur agricole (assurance agricole) ;
- la non opérationnalisation du système de contrôle des semences après certification ;
- la non maîtrise de la chaîne de production induisant d'énormes pertes post récoltes ;
- la faible structuration des filières surtout vivrières ;
- l'insuffisance d'infrastructures de conservation des ressources phytogénétiques ;
- l'émiettement des actions et la faible synergie des interventions sur le terrain.

Pour relever les défis sur cette dimension, il est recommandé de :

- mettre en place un mécanisme efficace de mobilisation du financement pour le secteur de productions agricoles et alimentaires, les mécanismes actuels ayant connus leur limite ;
- mettre en place un mécanisme de financement durable dédié au secteur agricole ;
- mettre en place et rendre opérationnel, un mécanisme de financement de la recherche, de la diffusion des technologies, d'appui-conseil et de la formation agricoles ;
- élargir et mettre en œuvre des mesures effectives relatives à la fiscalité agricole (exonération de taxe sur équipements et matériels agricoles, traitement fiscal préférentiel etc.) ;
- mettre en place un code d'investissement spécialement dédié au secteur agricole ;
- doter le secteur agricole d'une loi d'orientation agricole permettant de reconnaître le statut de l'agriculteur et fixer de manière consensuelle et solide les bases institutionnelles et de gouvernance de façon à répondre aux exigences relative au foncier, au domaine technico-économique, à l'inclusion et à la protection sociale et le domaine environnemental en lien avec les changements climatiques ;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de maîtrise de l'eau agricole avec le développement d'un schéma directeur d'irrigation ;
- constituer un stock de sécurité aussi bien pour les engrais que les semences de variétés améliorées afin de pallier toute pénurie (événement conjoncturel) provoqué par une quelconque spéculation du fait des acteurs privés opérant désormais dans un contexte de libéralisation ;
- prendre en compte de manière effective des spécificités régionales dans la conception des politiques et programmes ;
- mettre en place des mesures incitatives à la consommation des produits du terroir et à l'augmentation de la production nationale surtout pour les produits déficitaires (riz, viandes, poisson) ;
- renforcer les mécanismes de gestion des risques dans le secteur agricole (viabiliser le système TIRSAL ou MIFA³⁵, entre autres) ;

³⁵ MIFA : Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques

- rendre opérationnel le système ou mécanisme de contrôle des semences après certification ;
- développer des mécanismes innovants de valorisation/transformation permettant de réduire les pertes postes récoltes ;
- améliorer les infrastructures de conservation des ressources phytogénétiques ;
-
- améliorer la productivité des sols à travers la promotion de la gestion intégrée de la fertilité (GIFS);
- fédérer les actions de même nature ou dans les domaines connexes et encourager une meilleure synergie des interventions la mise en œuvre de projets/programmes, notamment à travers des cadres de concertations dynamiques.

❖ *Sur les questions d'accessibilité aux aliments et de stabilité des approvisionnements*

En termes de défis par rapport à cette dimension de la sécurité alimentaire, il ressort :

- l'insuffisance de ressources pour la constitution du stock de sécurité y compris au niveau paysan ;
- le faible volume de stock de sécurité ;
- la contre-performance du mécanisme de régulation des prix des produits agricoles alimentaires ;
- l'absence de stock stratégique permettant de pallier toute situation de déficit de longue durée en produits alimentaires ;
- l'insuffisance de programmes dédiés uniquement au désenclavement des zones à grande production agricole ;
- la faible intégration des initiatives de développement d'infrastructures socioéconomiques de base, notamment, la construction de salles de classes sans magasins ni cuisines, ni point d'eau pour soutenir les programmes de repas scolaires ;
- la faible couverture des programmes de protection sociale, notamment l'assurance maladie universelle, les transferts monétaires aux couches vulnérables et l'alimentation scolaire.

Pour relever les défis, il est nécessaire de :

- créer un fonds dédié uniquement aux questions de stocks de sécurité alimentaire (constitution et gestion) y compris le stock stratégique afin de pallier les insuffisances permanentes en ressources financières. Ce fonds pourra être provisionné par l'Etat et complété) travers des captages de ressources au niveau des filières agricoles organisées ;
- déconcentrer le stock de sécurité auprès de certains producteurs agricoles identifiés comme tels à travers un système de coupon (Voucher). Ce mécanisme a pour avantage de disposer de stock à proximité des utilisateurs ;
- mettre en place un mécanisme de régulation des prix des produits agricoles alimentaires fondé sur des prix planchés et plafonds ;

- créer un organisme dédié à la commercialisation des produits agricoles afin d'éviter à la récolte, le bradage des produits par les producteurs ;
- renforcer le Programme de construction de pistes rurales relancé dans le cadre des projets intégrés de développement agricole, du PUDC et de la Coopération allemande.
- Encourager l'intégration des initiatives portant sur les infrastructures socioéconomiques de base de manière à favoriser dans un cadre d'économie d'échelle et de coopération sud-sud, la construction de salles de classes dotés de magasins de stockage de vivres pour les élèves, de points d'eau potable et éventuellement de cuisines pour la préparation des aliments ;
- Augmenter la couverture des programmes de protection sociale, surtout ceux non contributifs, entre autres, les transferts monétaires, les initiatives de bons ou coupons alimentaires et l'alimentation scolaire avec un taux à deux chiffres.

❖ *Sur les questions d'utilisation des aliments*

Les principaux défis identifiés dans ce domaine sont :

- la faiblesse de mesures incitatives à la diversification des productions et à la fortification des aliments ;
- la faible promotion de spéculations à haute valeur nutritive ;
- l'insuffisance des centres de récupération et d'éducation nutritionnelle (CREN) ainsi que du financement pour assurer leur fonctionnement adéquat ;
- la faible couverture (zones et nombre de bénéficiaires) des interventions en matière d'éducation nutritionnelle à la base ;
- l'insuffisance et la non diversification de l'offre en alphabétisation et éducation non formelle ;
- la faible maîtrise des techniques de gestion post-récolte avec une incidence négative sur la qualité des aliments (infrastructures, aflatoxines, insectes, etc.) ;
- la faible valorisation des produits forestiers non ligneux ;
- l'utilisation abusive et/ou non contrôlée des pesticides.

Pour relever ces défis, il est nécessaire de :

- mettre en place des mesures incitatives aussi bien pour la diversification que pour la fortification des aliments. Ces mesures peuvent être constituées de subventions directes accordées aux producteurs pour mieux diversifier leurs productions ou encore une pause fiscale, une détaxe des équipements et de la matière première accordée aux entreprises qui veulent se lancer dans la fortification ou la bio fortification des aliments ;
- promouvoir des spéculations de consommation de base et à haute valeur nutritive telle que les variétés de maïs riches en acide aminés essentiels, notamment le « *Quality Protein Maize* » (QPM) ;
- augmenter le nombre de centres de récupération et d'éducation nutritionnelle et les doter de moyens adéquats et suffisants ;

- mettre en place un véritable programme sur l'éducation nutritionnelles (accent sur la sensibilisation sur la nutrition des femmes) intégrant l'hygiène et assainissement et dont l'animation est essentiellement assurée par les principaux vecteurs d'information à la base comme les structures déconcentrées de l'Etat, les ONG, les leaders d'opinion, les comités villageois de développement, les comités de gestion des écoles publiques, les organisations de producteurs, les organisations féminines locales, etc. ;
- promouvoir la qualité des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- encourager la création d'écoles de formation en nutrition ;
- introduire un module sur l'éducation nutritionnelle dans la formation des enseignants de l'Ecole nationale d'instituteurs (ENI) ;
- encourager la formation personnelle et spécialisée en nutrition ;
- renforcer la prise en charge communautaire de la malnutrition dans le contexte du VIH ;
- renforcer les capacités des acteurs sur les techniques de gestion post-récolte;
- promouvoir la valorisation des produits forestiers non ligneux ;
- renforcer la réglementation sur les pesticides tout en encourageant l'utilisation des bio-pesticides.

❖ ***Sur le droit à l'alimentation et la gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle***

Les défis relevés en matière de droit à l'alimentation sont entre autres :

- l'absence de loi-cadre sur le droit à l'alimentation ;
- la faible prise en compte des aspects du droit à l'alimentation dans l'élaboration des politiques ;
- l'absence d'un comité multisectoriel sur la nutrition ;
- la faible synergie d'action entre les secteurs notamment ceux relatifs au commerce, à l'agriculture, à l'eau, à l'énergie et à la santé ;
- la faible vulgarisation et la non application systématique des textes juridiques ayant intégré le droit à l'alimentation.

Par rapport à la gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les contre-performances observées s'expliquent en partie par :

- la non adoption du projet de décret de mise en place du Conseil national pour le renforcement de la nutrition ;
- l'absence au niveau national d'un organe dynamique de haut niveau chargé du pilotage de la sécurité alimentaire ;
- la non effectivité de la décentralisation qui devrait permettre de mobiliser des ressources endogènes et mieux impliquer les acteurs à la base
- la faible mobilisation de ressources financières pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
-

Pour renforcer le droit à l'alimentation au niveau national il est nécessaire de :

- adopter une loi-cadre sur le droit à l'alimentation ;
- prendre en compte les aspects du droit à l'alimentation dans l'élaboration des politiques ;
- renforcer la synergie d'actions entre les départements ministériels, entre autres ceux en charge du commerce, de l'agriculture, de l'action sociale et de la santé ;
- veiller à la vulgarisation et à l'application des textes juridiques ayant intégré le droit à l'alimentation.

Pour pallier les insuffisances liées à la gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il est recommandé de :

- adopter le projet de décret de mise en place du Conseil national pour le renforcement de la nutrition et l'opérationnaliser à travers la mise en place des organes prévus ;
- créer au niveau national un organe de pilotage de la sécurité alimentaires placé au moins sous l'autorité du Premier ministre avec ses démembrements au niveau régional préfectoral, voir cantonal et villageois,
- renforcer le dispositif de coordination et de mise en œuvre des actions sensible à la nutrition à travers l'opportunité du mouvement SUN et des cadres nationaux mis en place à cet effet (Task-force, autres comités élargis, etc.) ;
- rendre effective la décentralisation avec à la clé, la responsabilité des collectivités locales ;
- renforcer le dispositif de mobilisation des Partenaires techniques et financiers (PTF) afin de disposer de ressources financières nécessaires pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

18.2 Efforts à fournir suivant les cibles de l'ODD2 et interventions prioritaires

Il ressort des analyses et par rapport :

- aux cibles 2.1 et 2.2, le taux de réduction annuel moyen du pourcentage de ménages ayant des difficultés à subvenir à leurs besoins alimentaires a été de -7,9 % entre 2011 et 2015. Le taux de réduction requis pour atteindre la cible de 0% à l'horizon 2030 est légèrement moins important. Ainsi, le taux de croissance moyen TCAM²⁰¹⁵⁻²⁰³⁰ devrait être de -6,8 %.
- à la cible 2.3, soit doubler les revenus des petits producteurs, l'on devrait obtenir un taux de croissance annuel moyen de 5,3 % sur la période 2011-2030. Or, depuis 2011, les revenus ont peu évolué au Togo.
- à la cible 2.4, le besoin de renseignement et de suivi d'indicateurs, tel que la « Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable », retenu dans le cadre du PND, ou les indicateurs proposés par l'ONU, soit, d'une part, les émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture (par hectare de terres et par unité de

production, séparément pour les secteurs des cultures et du bétail), et, d'autre part, les niveaux absolus d'émissions dans les secteurs et sous-secteurs concernés.

- à la cible 2.5 il faudra évaluer la faisabilité de renseigner et suivre l'un ou l'autre des deux indicateurs proposés par l'ONU pour le suivi de cette cible : un indicateur pour les collections de cultures ex-situ, et un autre portant sur le nombre/pourcentage de races locales classés comme menacées, non menacées, et présentant des niveaux de menace d'extinction inconnus.

Face aux défis et tenant compte des opportunités qu'offrirait le dividende démographique au Togo, les interventions prioritaires identifiées et formulées ci-dessous sous formes de programmes devront contribuer à la réalisation de la faim zéro au Togo d'ici 2030.

Tableau 10 : Programmes prioritaires identifiés pour la réalisation de la faim zéro au Togo

<i>Programmes</i>	<i>Niveau de priorité</i>	<i>Acteurs impliqués</i>
Programme 1 : <i>Renforcement du Droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire</i>	1	GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
Programme 2 : <i>Amélioration de la productivité et développement des productions végétales, animales et halieutiques</i>	1	GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
Programme 3 : <i>Valorisation des productions végétales, animales et halieutiques</i>	1	GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
Programme 4 : <i>Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement (prise en compte de l'impact des changements climatiques & de la préparation et réponse aux urgences)</i>	2	GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
Programme 5 : <i>Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'hydraulique villageoise à buts multiples</i>	1	GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
Programme 6 : <i>Promotion de l'alimentation scolaire durable, de la santé, de la nutrition y compris l'éducation nutritionnelle et des initiatives de transferts monétaires aux couches vulnérables</i>	1	GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
Programme 7 : <i>Renforcement du suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des marchés des produits agricoles</i>	2	GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
Programme 8 : <i>Promotion des formations professionnelles sur les métiers de l'agriculture et de l'alimentation</i>	2	GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé

Niveau de priorité : 1 = Important & Urgent ; 2 = Important

19. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS CIBLEES

Le présent plan détaille les activités et actions déclinées pour une mise œuvre devant contribuer à la réduction de la faim à zéro d'ici 2030. Il s'agit de la matrice des actions prioritaires (MAP).

Tableau 11 : Activités et actions majeures déclinées par programme prioritaire

Désignation	Niveau de priorité	Echéance	Acteurs
Programme 1 : Renforcement du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire			
<u>Composante/Activité 1.1</u> : Responsabilisation et implication de toutes les parties prenantes autour du droit à l'alimentation et de la sécurité alimentaire	1		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
<ul style="list-style-type: none"> Action 1.1.1 : évaluation des mandats, capacités techniques, financiers et humaines des institutions gouvernementales 	1		
<ul style="list-style-type: none"> Action 1.1.2 mise en place des instances de concertation sur le droit à l'alimentation au niveau national et décentralisé 	1		
<u>Composante/Activité 1.2</u> : Développement des capacités humaines pour réaliser le droit à l'alimentation au sein des institutions responsables et des détenteurs du droit	1		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
<ul style="list-style-type: none"> Action 1.2.1 identification et analyse des besoins en renforcement de capacités de communication et information 	1		
<u>Composante/Activité 1.3</u> : Renforcement du cadre législatif et politique visant à une pleine réalisation du droit à l'alimentation pour tous et en tout temps	1		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
<ul style="list-style-type: none"> Action 1.3.1 revue du cadre institutionnel, réglementaire, politique, et législatif au Togo 	1		
Programme 2 : Amélioration de la productivité et développement des productions végétales, animales et halieutiques			
<u>Composante/Activité 2.1</u> : Amélioration des capacités de gestion des systèmes de production	1		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé (SP)
<ul style="list-style-type: none"> Action 2.1.1: renforcement des ressources humaines d'encadrement au niveau des services techniques 	1		
<ul style="list-style-type: none"> Action 2.1.2 : renforcement des capacités des structures d'appui conseil (services techniques, ONG) pour l'accompagnement des organisations à la base 	1		
<ul style="list-style-type: none"> Action 2.1.3. renforcement des capacités techniques, de gestion et de planification des petits producteurs/trices des exploitations familiales 	1		
<ul style="list-style-type: none"> Action 2.1.4. renforcement des capacités entrepreneuriale et inclusive des femmes 	1		
<u>Composante/Activité 2.2</u> : Intensification et diversification des systèmes de production des exploitations agricoles	1		GdT, PTF, OSC, OP, SP

Désignation	Niveau de priorité	Echéance	Acteurs
• Action 2.2.1 : facilitation de l'accès à la terre aux groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes	1		
• Action 2.2.2. création des points d'approvisionnement de proximité des intrants agricoles de qualité aux petit(e)s producteurs/trices	1		
• Action 2.2.3. création des points d'approvisionnement de proximité des intrants et matériels de qualité pour l'élevage et la pisciculture	1		
• Action 2.2.4. promotion des services financiers de proximité	1		
• Action 2.2.5. promotion du système de warrantage	1		
• Action 2.2.6. vulgarisation des systèmes de lutte contre les adventices et les déprédateurs (striga, criquet puant, escargots, chenille légionnaires, etc.) et de protection des cultures à bas coût respectant l'environnement	1		
• Action 2.2.7. promotion des cultures porteuses de croissance (maïs, sorgho, riz, soja, anacardier, palmier à huile, bananier plantain, ananas, etc.)	1		
• Action 2.2.8. promotion de l'agriculture de contre saison en milieu rural	1		
• Action 2.2.9 promotion des variétés performantes et résilientes aux changements climatiques.	1		
• Action 2.2.10. promotion de l'élevage familial des espèces à cycle court et intensification des élevages de volailles locales, de petits ruminants et des élevages spéciaux (lapin aulacode, cobayes)	1		
• Action 2.2.11. réhabilitation des ranchs et dynamisation des programmes de recherche sur le gros bétail			
• Action 2.2.12. promotion de l'aquaculture en cages flottantes et appui à la production d'aliments extrudés			
• Action 2.2.13. promotion de la culture attelée et les unités de motorisation en harmonie avec l'environnement	1		
• Action 2.2.14. mise en place d'un mécanisme de gestion concertée des aires de pâturages et des points d'eau	1		
• Action 2.2.15. promotion de l'assurance agricole	1		
• Action 2.2.16. élargissement de l'assurance maladie aux producteurs	1		
• Action 2.2.17. renforcement de mécanismes innovants de financement de l'agriculture (Exemple de TIRSAL ou Togo Incentive-Based Risk Sharing System for Agricultural Lending devenu MIFA ou Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques)			
Composante/Activité 2.3: Promotion de la gestion durable des ressources halieutiques	1		GdT, PTF, OSC OP, Secteur

Désignation	Niveau de priorité	Echéance	Acteurs
			Privé
• Action 2.3.1. création des points d’approvisionnement de proximité des intrants pour la pêche et l’aquaculture	1		
• Action 2.3.2. promotion des systèmes de crédit adaptés aux activités de pêche et pisciculture	1		
• Action 2.3.3. développement des élevages piscicoles des espèces à cycle court	1		
• Action 2.3.4. formation et recyclage des techniciens spécialisés en pêche	1		
• Action 2.3.4. renforcement des capacités pour la gestion durable des ressources halieutiques	1		
Programme 3 : valorisation des productions végétales, animales et halieutiques			
<u>Composante/Activité 3.1:</u> Amélioration du stockage et de la conservation des produits	1		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
• Action 3.1.1. construction des infrastructures de stockage pour les produits vivriers au niveau décentralisé	1		
• Action 3.1.2. amélioration des systèmes traditionnels de stockage et conservation au niveau familial	1		
<u>Composante/Activité 3.2:</u> Valorisation des produits agricoles par la promotion de la transformation	1		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
• Action 3.2.1. promotion des petites unités de transformation artisanale	1		
• Action 3.2.2. soutien aux initiatives de développement de petites et moyennes entreprises de transformation sur les filières agricoles alimentaires (fruits, céréales, légumineuses, etc.)	1		
<u>Composante/Activité 3.3:</u> Facilitation de la distribution / commercialisation des produits	1		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
• Action 3.3.1. actualisation des textes législatifs en matière de commercialisation des produits agricoles	1		
• Action 3.3.2. développement des marchés ruraux	1		
• Action 3.3.3. promotion d’un système de communication et information sur les marchés agricoles	1		
• Action 3.3.4. désenclavement des zones à fort potentiel agricole et renforcement du réseau routier inter villages et inter urbain	1		

Désignation	Niveau de priorité	Echéance	Acteurs
Programme 4 : promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement (<i>prise en compte de l'impact des changements climatiques & de la préparation et réponse aux urgences</i>)			
<u>Composante/Activité 4.1.</u> Réduction de la pression sur les sols et restauration de leurs potentialités	2		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
• Action 4.1.1. renforcement de la gestion intégrée de la fertilité des sols	2		
• Action 4.1.2. renforcement des capacités de producteurs/trices dans la gestion durable des ressources naturelles, de l'environnement et leur impact sur les activités économiques	2		
• Action 4.1.3. promotion de l'application de la réglementation sur la production de charbon du bois et bois de chauffe	2		
• Action 4.1.4. promotion de l'agroforesterie:	2		
• Action 4.1.5. promotion de la réglementation relative à la gestion des feux de brousse.	2		
• Action 4.1.6. Promotion de l'écotourisme dans les zones riveraines des aires protégées	2		
<u>Composante/Activité 4.2:</u> Promotion d'un environnement sain	2		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
• Action 4.2.1. contribution à la mise en place d'un système efficace de gestion des ordures ménagères: de la collecte à leur réutilisation	2		
• Action 4.2.2. contribution à la mise en place et la gestion des infrastructures sanitaires	2		
<u>Composante/Activité 4.3.</u> Promotion des énergies traditionnelles et des énergies renouvelables	2		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
• Action 4.3.1. amélioration de l'utilisation des énergies traditionnelles et promotion des foyers améliorés	2		
• Action 4.3.2: promotion de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au Togo.	2		
<u>Composante/Activité 4.4.</u> Promotion de l'utilisation des produits forestiers non ligneux (PFNL)	2		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
• Action 4.4.1: Mise en place des parcs communautaires des Produits forestiers non ligneux (PFNL)	2		
• Action 4.4.2: Appui à la structuration des organisations de base impliquées dans la collecte et la commercialisation des PFNL	2		

Désignation	Niveau de priorité	Echéance	Acteurs
• Action 4.4.3: Renforcement des capacités des acteurs de la filière PFNL sur la gestion durable	2		
• Action 4.4.4: Développement des circuits de commercialisation des PFNL y compris les chaînes de valeurs des produits	2		
<u>Composante/Activité 4.5. Valorisation des fruitiers spontanés au Togo</u>	2		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
• Action 4.5.1 Mise en place d'un répertoire de fruitiers spontanés au Togo (disponibilité et accessibilité, utilisations, etc.)	2		
• Action 4.5.2 Conduite d'une revue complète sur les valeurs nutritives des fruitiers spontanés au Togo	2		
• Action 4.5.3 Sensibilisation des communautés surtout rurales sur l'utilité des fruitiers spontanés	2		
<u>Composante/Activité 4.6. Renforcement du dispositif national de préparation et de réponse aux situations d'urgence</u>	2		
• Action 4.6.1 Renforcement du système d'alerte précoce et de protection sociale (Early Warning System)	2		
• Action 4.6.2 Renforcement des capacités techniques de l'Agence nationale de protection civile (ANPC)	2		
• Action 4.6.3 Promotion de greniers résilients aux inondations et aux vents violents dans un contexte de changements climatiques	2		
Programme 5: promotion de la maîtrise de l'eau et de l'hydraulique villageoise à buts multiples			
<u>Composante/Activité 5.1- Encouragement des aménagements hydro-agricoles avec des systèmes de production peu consommateurs d'eau et induisant des faibles émissions de gaz à effet de serre (GES)</u>	1		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
• Action 5.1.1. réhabilitation, création et mise en valeur des ouvrages hydrauliques	1		
• Action 5.1.2. promotion de la petite irrigation/petits aménagements hydro agricoles	1		
• Action 5.1.3 aménagement de bas-fonds pour l'exploitation agricole	1		
<u>Composante/Activité 5.2. Amélioration de l'accès à l'eau potable</u>	1		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
• Action 5.2.1: réhabilitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable au niveau villageois	1		
• Action 5.2.2. création/installation de nouveaux forages/système d'adduction d'eau villageoise	1		

Désignation	Niveau de priorité	Echéance	Acteurs
Programme 6: promotion de l'alimentation scolaire durable, de la santé, de la nutrition y compris l'éducation nutritionnelle et des initiatives de transferts monétaires aux couches vulnérables			
<u>Composante/Activité 6.1.</u> Promotion de l'alimentation scolaire durable	1		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
<ul style="list-style-type: none"> Action 6.1.1. promotion du caractère multisectoriel et intégré de l'alimentation scolaire et soutien à l'appropriation nationale du programme (cadres politiques, financiers, coordination et mise en œuvre) 	1		
<ul style="list-style-type: none"> Action 6.1.2 renforcement des capacités des acteurs sur les plans organisationnels, de ciblage, de gestion, de comptabilité de base, de chaîne d'approvisionnement, de suivi-évaluation 	1		
<ul style="list-style-type: none"> Action 6.1.3. développement de programmes conjoints multi acteurs tenant compte des chaînes de valeur en alimentation scolaire à base endogène 	1		
<ul style="list-style-type: none"> Action 6.1.4. promotion des écoles d'excellence à cantines (approche intégrée : Jardins scolaires, énergie propre, eau, santé, nutrition, assainissement, etc.) 	1		
<ul style="list-style-type: none"> Action 6.1.5. renforcement des capacités des organisations de producteurs et/ou de transformateurs de produits agricoles alimentaires pour l'approvisionnement des cantines scolaires 	1		
<ul style="list-style-type: none"> Action 6.1.6. renforcement du mécanisme de suivi-évaluation des programmes de filets sociaux à travers une intégration des centres de production/gestion de données aux plans régional et national 	1		
<ul style="list-style-type: none"> Action 6.1.7. développement de stratégies de mobilisation de ressources internes et externes (Etat, PTF, Société civile, Secteur privé, organisations de producteurs, etc.) 	1		
<u>Composante/Activité 6.2.</u> Promotion de l'éducation nutritionnelle	1		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
<ul style="list-style-type: none"> Action 6.2.1. promotion de l'information sur les aspects nutritionnels 	1		
<ul style="list-style-type: none"> Action 6.2.2 renforcement des capacités des agents de santé et des structures d'appui conseil y compris du secteur de l'éducation sur les aspects nutritionnels 	1		
<ul style="list-style-type: none"> Action 6.2.3. lutte contre les carences en micronutriments et appui à la création et à l'équipement des centres de réhabilitation nutritionnelle 	1		
<ul style="list-style-type: none"> Action 6.2.4. appui nutritionnel adéquat aux groupes spécifiques, notamment ceux vivant avec le VIH/SIDA et/ou la tuberculose, les personnes âgées et celles vivant avec un handicap 	1		
<ul style="list-style-type: none"> Action 6.2.5. promotion des cultures à haute valeur nutritionnelle (champignon, spiruline, patate douce à chair orange, moringa, souchets, épices, produits maraîchers, etc.) 	1		

Désignation	Niveau de priorité	Echéance	Acteurs
<ul style="list-style-type: none"> Action 6.2.6. promotion de la fortification des aliments (réponses aux carences en micronutriments) 	1		
<u>Composante/Activité 6.3:</u> Promotion de l'hygiène et de la sécurité des aliments et de l'eau	1		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
<ul style="list-style-type: none"> Action 6.3.1: amélioration de l'utilisation des produits de conservation des aliments 	1		
<ul style="list-style-type: none"> Action 6.3.2. amélioration des circuits de distribution et renforcement de la chaîne de froid 	1		
<ul style="list-style-type: none"> Action 6.3.3: contrôle de qualité sanitaire des aliments et de l'eau 	1		
<ul style="list-style-type: none"> Action 6.3.4: amélioration de l'hygiène du milieu, en particulier au sein et autour des écoles 	1		
Programme 7: Renforcement du suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des marchés des produits agricoles			
<u>Composante/Activité 7.1.</u> Développement de mécanismes de suivi permanent de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	2		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
<ul style="list-style-type: none"> Action 7.1.1: appui au développement d'outils de collectes et de traitement de données au niveau local 	2		
<ul style="list-style-type: none"> Action 7.1.2: mise en place du mécanisme innovant de suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle 	2		
<ul style="list-style-type: none"> Action 7.1.3: renforcement des capacités des acteurs pour le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle 	2		
<u>Composante/Activité 7.2.</u> Renforcement du mécanisme de suivi des marchés des produits agricoles alimentaires (prix, circuits, acteurs, zones, etc.)	2		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
<ul style="list-style-type: none"> Action 7.2.1: appui en matériel et équipement innovants pour le suivi des marchés de produits agricoles alimentaires 	2		
<ul style="list-style-type: none"> Action 7.2.2: renforcement des capacités des acteurs pour le suivi adéquat des marchés de produits agricoles alimentaires 	2		
<u>Composante/Activité 7.3.</u> Enquêtes globales sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle y compris les vulnérabilités	2		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
<ul style="list-style-type: none"> Action 7.3.1: conduite d'enquêtes périodiques sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en favorisant un niveau de désagrégation : région, préfecture, canton, village, etc. 	2		
<ul style="list-style-type: none"> Action 7.3.2. développement/actualisation de feuilles de route sur les réponses et responsabilités pour la promotion de la sécurité 	2		

Désignation	Niveau de priorité	Echéance	Acteurs
alimentaire et nutritionnelle			
<u>Composante/Activité 7.4</u> : Renforcement du dispositif de commercialisation des produits agricoles alimentaires	2		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
• Action 7.4.1. Mise en place d'un organisme opérationnel dédié à la commercialisation des produits agricoles à l'image de l'ex Office des Produits agricoles du Togo (OPAT)	2		
• Action 7.4.2. Renforcement des capacités des structures chargées/impliquées dans la régulation des prix des produits agricoles alimentaires	2		
• Action 7.4.3. Renforcement des capacités de conservation/stockage des produits agricoles alimentaires	2		
• Action 7.4.4. Renforcement du dispositif de contrôle de qualité des produits agricoles alimentaires	2		
Programme 8: Promotion des formations professionnelles et des métiers de l'agriculture et de l'alimentation			
<u>Composante/Activité 8.1</u> : Promotion des métiers et de l'enseignement agricole	2		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
<u>Composante/Activité 8.2</u> : Développement des formations attractives et innovantes des actifs agricoles	2		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé
<u>Composante/Activité 8.3</u> : Promotion du partenariat de recherche & développement avec l'enseignement agricole	2		GdT, PTF, OSC OP, Secteur Privé

20. ANALYSE DES RISQUES

Pour la mise en œuvre des programmes retenus dans le présent rapport diagnostic sur la faim au Togo, les risques majeurs identifiés sont relatifs :

- (i) aux troubles sociopolitiques;
- (ii) à la faible capacité institutionnelle et humaine pour une planification et une mise en œuvre efficiente des programmes, des activités et actions découlant du diagnostic sur la faim zéro au Togo ;
- (iii) à la faible adhésion de l'ensemble des parties prenantes au processus de mise en œuvre des interventions retenues ;
- (iv) à la faible mobilisation de ressources financières internes et externes, notamment du secteur privé;

- (v) à la persistance des crises économiques et financières internationales ;
- (vi) à la crise énergétique et à la volatilité des cours mondiaux des produits agricoles ;
- (vii) à la non coordination des interventions et la non harmonisation des procédures des partenaires techniques et financiers dans leur appui au développement ;
- (viii) à la mauvaise gouvernance et au faible niveau de transparence dans la gestion administrative et financière des programmes, des activités et des actions retenues ;
- (ix) aux aléas climatiques (inondations, sécheresses, vents violents, etc.) et leurs incidences sur la productivité et la production agricole ;
- (x) à la non clarification des questions foncières et au phénomène d'accaparement des terres;
- (xi) aux crises sanitaires dues en particulier aux épizooties;
- (xii) aux problèmes sécuritaires, entre autres les menaces terroristes devenues récurrentes ces dernières années dans la sous-région ouest africaine.

21. CONCLUSION

Les données nationales sur les « Perspectives démographiques du Togo 2011-2031, édition 2015 », au 1er janvier 2031, dans le scénario moyen de projection basé sur une croissance modérée de la population prévoit 9,76 millions d'habitants (4,79 millions d'hommes et 4,97 millions de femmes), soit 3,56 millions de plus par rapport à l'effectif au 1er janvier 2011. Ces résultats révèlent l'enjeu et le défi liés à l'accroissement de la population togolaise à l'horizon 2030, notamment en termes de satisfaction, entre autres, des besoins alimentaires et nutritionnels.

La tendance à la baisse de la fécondité amorcée depuis les années 90 reste donc substantielle pour permettre au pays de rentrer dans la fenêtre d'opportunités induite par le changement dans la structure par âge de la population. En effet, l'augmentation de la population togolaise au cours des deux décennies à venir, va s'accompagner d'un impressionnant capital humain ou « stock de personnes » en âge de travailler avec une population active projetée à environ 4,57 millions de personnes en 2031. Il ressort que le rapport de dépendance démographique restera, au cours de la période, en dessous du seuil de 0,8 et pourrait se situer autour de 0,65 en 2031, permettant donc au Togo de réaliser le premier dividende démographique.

Le potentiel plus élevé de main-d'œuvre qui sera disponible dans les années à venir doit être appréhendé comme une force productive, en d'autres termes, un facteur de développement. C'est l'opportunité qu'offrira le dividende démographique. Cette opportunité devra être saisie pour booster la croissance économique par la mise en œuvre de politiques d'amélioration de l'offre en services de santé familiale, en éducation, en formation professionnelle qualifiante, en création d'emplois et de revenus décents. Elle devra aussi et surtout soutenir le développement intégré du secteur agricole et rural afin de limiter au strict minimum, l'exode rural et augmenter substantiellement la quantité et la qualité des produits vivriers.

Ainsi, la mise en œuvre des recommandations du présent rapport diagnostic donne l'opportunité au Togo de renforcer précisément, les interventions de lutte contre la faim et

l'insécurité alimentaire et nutritionnelle tout en accélérant sa croissance agricole et économique inclusive. Il s'agit d'une véritable voie pour réaliser d'ici à 2030, la faim zéro, résultat entre autres, d'une transformation structurelle de l'agriculture, pourvoyeuse d'aliments. Les programmes et activités prioritaires seront mis en œuvre dans un cadre intégré et multisectoriel et permettront en effet d'offrir à chaque togolais « une alimentation saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins énergétiques et ses préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».

Pour relever les défis et de manière globale, le développement de partenariats reste largement ouvert et la durabilité des actions envisagées repose sur deux principaux acteurs que sont l'Etat et les communautés locales, bien entendu avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Particulièrement à travers les communautés locales et par l'éducation dans toutes ses dimensions, les questions liées à l'alimentation et à la nutrition doivent faire émerger des comportements permettant de briser le cycle intergénérationnel de la faim et de la pauvreté.

S'inspirant de ces indications dans la planification des interventions aussi bien du gouvernement que des différents partenaires, se consolidera une synergie visant à assurer à la population togolaise, une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable. A terme, l'institutionnalisation d'un programme national intégré de lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire contribuera à l'efficacité du système de développement socioéconomique intégral et inclusif au Togo.

BIBLIOGRAPHIE/DOCUMENTS CONSULTÉS

- AFD, 2012, Stratégie « FAIM ZERO » au Brésil, Note synthétique, 16p.
- Aide-mémoire des projets PADAT/PASA, PPAAO, PNPÉR et des projets d'aménagement hydro agricoles, (Oti, Djagblé, Mission Tove, Agomé Glozu), MAEH.
- Bilan commun de pays (BCP) des Nations Unies au Togo, 2018
- Bilan et perspectives des réformes économiques et financières au Togo, 2012.
- Cadre d'investissement stratégique pour la gestion de l'environnement et les ressources naturelles au Togo (CSIGERN2018-2022), MERF, 2018
- Centre Régionale AGRHYMET, 2017, Bulletin spécial-Alerte sur la chenille d'automne *Spodoptera frugiperda*, nouveau ravageur du maïs en Afrique de l'Ouest, 7p
- Commission Européenne, 2016, Sommet humanitaire mondial (SHM), 3p.
- Code Utile Afrique. 2015. Sorvato 1 : de la production à la consommation. Capitalisation des bonnes pratiques avec les producteurs de Nano (Préfecture de Tandjoar), 12pp.
- CRS-GFA-OCDI, 2017. Manuel du facilitateur Champ Ecole Agriculteurs (CEA), Formation des formateurs aux bonnes pratiques bio intensive de production et de conservation des produits maraîchers, de la patate douce à chair orange, du soja, 22 pp.
- Enquête nutritionnelle nationale utilisant la méthodologie SMART, juin-juillet décembre 2012.
- Enquête rapide sur la sécurité alimentaire des ménages dans les régions des savanes et de la Kara, PAM, janvier 2010.
- Etude de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques pour le secteur de l'agriculture, 2010, MERF.
- Evaluation de l'impact des changements/variabilités climatiques sur la production agricole au Togo, 2011, FAO.
- Evaluation finale du plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) 2014-2018, Novembre 2017.
- FAO et Commission de la CEDEAO. 2018. Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural – Togo. Série des Evaluations Genre des Pays, Lomé, 118p.
- FAO : Afrique, vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition, le lien entre les conflits et la sécurité alimentaire et la nutrition : Renforcer la résilience pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la paix, 2017.
- FAO, 2016, Objectif Faim Zéro, (deuxième édition), Le rôle crucial des investissements dans la protection sociale et l'agriculture, 41p.
- FAO, 2015, Vue d'ensemble régionale de l'insécurité alimentaire Afrique, 39p.
- FAO, 2015, Rapport, forum des acteurs non étatiques sur l'initiative Faim zéro de l'Afrique de l'ouest, 30p.
- FAO, 2009, Projet de Promotion du Droit à l'alimentation et la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle 2009 à 2015, 3p.
- FAO, 2013, Cadre de programme pays (CPP-TOGO 2013-2017), 49p.

- FAO et Commission de la CEDEAO, 2008. Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural-Togo. Série des Evaluations Genre des Pays, Lomé.
- FAO-UNHCDH : Le droit à une alimentation suffisante, fiche d'information n°4, 56 pp.
- FAO, 2007. Etude sur la commercialisation des produits maraichers et céréaliers et identification de nouveaux débouchés dans la région des savanes. Rapport final, 95 p.
- GFA Consulting Group, 2017. Rapport annuel du programme multisectoriel de sécurité alimentaire et renforcement de la résilience (ProSecAl), 23pp.
- Indicateurs internationaux de développement humain, IDH Togo, PNUD, 2015.
- MAEH (2015), Document de politique agricole pour la période 2016-2030, 56p.
- MAEH, 2016, Premier rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au Togo, 209p.
- MAEH, 2016, Revue des dépenses du secteur agricole sur la période 2010-2014, 79 p.
- MAEP, 2015, Priorités Résilience Pays (PRP-AGIR) du Togo, 131p.
- MAEH, 2013. Rapport d'étude du secteur des engrais au Togo en vue de la formulation d'un mécanisme adéquat de subvention publique et du renforcement du réseau de distribution par le secteur privé, version définitive, 156p,
- Mawussi G., Kolani L., Devault D., Alaté A.K., Sanda K., 2014. Utilisation de pesticides dans les systèmes de production maraîchers en Afrique de l'ouest et conséquences sur les sols et les ressources en eau : Le cas du Togo, 44è congrès du Groupe Français des pesticides, 26-29 mai 2014.
- MDBAJEJ, 2016, Rapport annuel de revue de performance, 41p.
- MDBAJEJ, 2013, Rapport du projet de développement communautaire (PDC 2008-2013),163p.
- MPDAT, 2016, Rapport sur les indicateurs des ODD et leurs métadonnées volume 1, 66p.
- MPDAT, 2012, Rapport final sur l'évaluation de l'efficacité des politiques en matière de l'emploi des jeunes au Togo, 38p.
- MPDAT, 2013, Rapport d'étude sur la contribution des ONG au développement du Togo, 120p.
- Ministère de l'industrie, 2015, Politique industrielle du Togo, Horizon 2020, 51p.
- Ministère du commerce et de la promotion du secteur privé, 2017, Rapport final sur l'étude diagnostique pour l'intégration du commerce au Togo, 203p.
- Mouvement SUN, 2017, Présentation à l'atelier d'échange sur la mise en place d'un cadre national de coordination des actions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Togo, 44p.
- Multiple Indicator Cluster Survey (Enquête par grappe à indicateurs multiples), MICS 6 Togo, 2016.
- OMS (2017), Stratégie de coopération, Un aperçu, 2p.
- ONU, 1996, Habitat pour un meilleur avenir urbain, troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (HABITAT III), 7p.
- ONU, 2017, Réunion parlementaire à l'occasion de la conférence des nations unies sur les changements climatiques, 2p.
- PACTE ECOWAP/PDDAA Togo, 2009.
- PAM, 2016, Plan stratégique du PAM pour 2017-2021, 44p.

- PAM Togo, 2016. Rapport d'évaluation des capacités nationales en matière d'alimentation scolaire au Togo. Outil SABER : System Approach for Better Education Results (PAM, Banque Mondiale, The Partnership for Child Development-PCD), 59p.
- PAM, 2015, Bilan de l'année 2015, 50p.
- PAM, 2009, Manuel d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence, deuxième édition, 44p.
- Perspectives démographiques du Togo, 2011-2031, INSEED, Edition 2015.
- Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF 2014-2018), 62p.
- Plan d'action national d'Adaptation aux Changements climatiques (PANA).
- Plan d'action prioritaire pour le secteur agriculture, SCAPE, mars 2013.
- Plan national de développement sanitaire du Togo, 2012, MS.
- Plan stratégique national d'alimentation et de nutrition (2012-2015), 56p.
- PND (2018-2022) : Diagnostic de la situation économique, sociale et environnementale, Tome 1, Juillet 2017, 96 pp.
- PND (2018-2022) : Plan national de développement, version provisoire, 29 mars 2018, 151 pp.
- PNUD, 2013, Plan d'action du programme pays 2014-2018 entre le Gouvernement du Togo et le Programme des Nations Unies pour le Développement, 30p.
- Politique et stratégie nationale de protection sociale (version non provisoire), 2013, MASPFA
- Politique nationale d'alimentation scolaire, draft 2015
- Politique nationale de développement agricole du Togo (PNDAT). 2012, MAEP.
- Politique nationale de l'eau, 2010, MEAHV.
- Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN)- Plan d'investissement 2017-2025.
- Rapport de suivi des OMD, 2010.
- Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du document de stratégie de relance de la production agricole (SRPA), MAEP, DSID, Mars 2011, 35 pp.
- Rapport enquête QUIBB 2015, Togo.
- Rapport national sur les Priorités Résilience Pays (PRP-AGIR) du Togo, Janvier 2015
- Rapport sur l'aide publique au développement, 2016, MPDAT.
- Rapport sur la situation nutritionnelle, EDST- 2013-2014
- Rapport Togo : Evolution du secteur agricole et des conditions de vie des ménages, ReSAKSS, 2009.
- Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH4), 2010.
- République Togolaise, 2016, Rapport du Togo sur l'état d'avancement de l'intégration des ODD dans les instruments nationaux de planification du développement présenté au Forum politique de haut niveau sur le développement rural tenu à New York, 37p.
- République Togolaise, 2017, Rapport du Togo au cours du Forum politique de haut niveau sur le développement durable tenu à New York, 44p.
- Revue des efforts de développement dans le secteur agricole, Juillet 2009.
- SAMLABA Y.W. et al. 2017. Etude avantages coûts des repas scolaires au Togo. Etude réalisée en collaboration avec le Centre d'excellence du PAM contre la faim et le Gouvernement togolais. 37p.

- SAMLABA Y.W. et al. 2016. Rapport d'évaluation finale du projet Accroissement de la production et des revenus agricoles pour les petits exploitants agricoles au nord Togo, 86p.
- Self Help Africa, 2013. Project "Increasing Agricultural Production and Incomes for Smallholder Farmers": proposal submitted to Jersey Overseas Aid Commission (JOAC), July 2013, 10p.
- Self Help Africa – Résumé Plan stratégique SHA / WAFO, 2011-2015, 17pp.
- Self Help Africa - Guide for Gender and Inclusion, 16p.
- SNU, 2014. La nutrition et les ODD de l'après 2015, Note technique, 25p.
- Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) 2013-2017.
- Stratégie de relance de la production agricole (SRPA 2008-2010), MAEP, Juillet 2008, 69p.
- Système National d'Analyse stratégique et de gestion de connaissances (SAKSS) pour informer et guider le processus de mise en œuvre du PNIA. Juillet 2009
- Togo_ Profil de la pauvreté, 2006-2011, Rapport PNUD/DGSCN, mars 2012.
- Transformer notre monde - le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 25 septembre 2015, Soixante-dixième session, Points 15 et 116 de l'ordre du jour, sans renvoi à une grande commission (A/70/L.1)], Distr. générale 21 octobre 2015, 38 pp.
- UEMOA, 2016, Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'espace UEMOA (PCD-TASAN 2016-2025), 94p.
- UNFPA, 2013, Programme d'Action pour le Togo 2014-2018, 10p.
- UNICEF, 2013, Descriptif de programme de Pays-Togo 2014-2018, 12p.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Synthèse des résultats qualitatifs issus des concertations aux niveaux régional et central

Synthèse des résultats qualitatifs issus des concertations des niveaux régional et central

A. Principaux points d'attention relevés

- Rapprochement des producteurs des moyens de production et leur mise en place à temps (intrants agricoles, tracteurs, etc..).
- Renforcement de l'appui accompagnement aux producteurs/éleveurs et à leurs organisations.
- Mise en place d'un système de contrôle des semences après certification.
- Adduction d'eau potable et création de points d'eau permanents pour la production maraîchère et l'abreuvement des animaux
- Appuis techniques et financiers aux activités génératrices de revenus pour les femmes (AGR), parmi lesquelles les activités de transformation des amandes de karité, du soja, des graines de néré ainsi que des fruits saisonniers.
- Mise en place d'une structure de crédit agricole approprié et de proximité.
- Désenclavement des zones de productions agricoles.
- Renforcement de l'appui à l'organisation des filières agricoles pour une meilleure commercialisation des productions.
- Aménagement des bas-fonds.
- Appui à l'acquisition et à l'implantation des unités de transformation (moulins à grains, décortiqueuses à riz, étuveuses de riz, presses à huiles et autres matériels de traitement/conditionnement) pour réduire les corvées des femmes.
- Appui à l'ouverture et à l'organisation des marchés des produits agricoles alimentaires.
- Appui accompagnement et formation des femmes sur la nutrition, l'hygiène et les techniques de transformation des produits agricoles.
- Appui au reboisement et à la mise en place des arbres fruitiers.
- Création de centres socio-éducatifs et installation de réseaux de téléphone pour lutter contre l'exode rural.
- Réduction des superficies de faune pour limiter les dégâts d'animaux sauvages sur les cultures.
- Solutions à la faible capacité de mobilisation des ressources (internes et externes),
- Renforcement de synergies/coordination des actions des différents acteurs sur le terrain.
- Sécurité foncière et gestion des conflits fonciers.
- Réponses aux défis liés à la dégradation des terres.
- Capacités d'accompagnement technique des organisations locales par les structures d'appui conseil.

- Mise en place des facteurs de production (semences, engrais, etc.), accès aux zones de production, aux marchés et aux infrastructures économiques de base.
- Consolidation des acquis des projets et de mise à l'échelle des actions pilotes éprouvées.
- Opérationnalité des cadres de concertation, entre autres sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

B. Contraintes relatives aux activités des femmes

- Faible intégration des femmes aux sessions de réunions/formation.
- Difficultés d'accès aux terres cultivables.
- Faible maîtrise des techniques agricoles.
- Faible autonomisation de la femme rurale.
- Faible organisation des femmes en OPA.
- Non maîtrise des techniques de transformation/conservation des produits agricoles.
- Accès difficile à l'eau potable.
- Corvées sur de longues distances/attentes à la recherche de l'eau ou pour ramener les productions agricoles vers les maisons ou au marché.
- Pénibilité des travaux de transformation des productions agricoles par manque de matériels appropriés (râpeuses de manioc, presse à huile, égreneuse de maïs, décortiqueuse d'arachide, etc.)
- Obligation de travailler dans les champs de leur mari en plus de leurs propres travaux champêtres
- Manque de ressources financières pour démarrer les Activités Génératrices de Revenus (AGR).
- Ressources financières utilisées pour faire face à la nourriture de la famille (aux dépenses de cuisine pour la préparation des repas) et pour la santé des enfants.
- Difficulté de rembourser les crédits.
- Recherche d'autres sources de revenus par : la vente de bois de chauffage et du charbon de bois, le ramassage de sable, etc.

C. Contexte nutritionnel en général et spécificités régionales

Les sources d'aliments

- Les nourritures des ménages proviennent essentiellement des productions de leurs propres champs.
- Les productions concernent prioritairement les céréales, les tubercules et les légumineuses.
- Le riz consommé est le plus souvent celui produit sur place, mais complété par du riz importé dans le pays.
- La principale source de protéine dans les sauces est constituée par les petits poissons fumés, les grains de haricot, d'arachide, de courge de néré, etc.
- Les sauces sont assaisonnées par les condiments tels que sel, glutamate, cube, etc.

Les contraintes relatives à la nutrition

- Il y a une faible contribution des maris aux dépenses liées à la préparation des sauces pour les repas de famille ; ce phénomène est dû à la répartition des charges familiales en milieu rural. Cependant, les femmes n'arrivent pas à supporter entièrement cette charge et la qualité des repas est en général médiocre.
- La période de soudure peut durer de 3 à 5 mois selon les localités/cantons.
- Pendant la période de soudure, la plupart des ménages prennent un repas par jour (pâte + sauce de légumes souvent sans poisson ni viande).
- Avant de cet unique repas, le plus souvent pris les nuits, les enfants se contentent soit de la nourriture restante du lendemain, soit des arachides, soit des fruits de baobab ou du néré.
- Une utilisation abondante du glutamate et du cube
- La mouture de la farine de céréales pour les repas est relativement chère et exige souvent de longues marches à la recherche de moulins.
- L'insuffisance de protéines animales (poisson et viande).
- L'insuffisance voire le manque d'eau potable ou simplement de l'eau tout court, entraînant de graves problèmes d'hygiène alimentaire.
- Le manque d'eau potable pousse les ruraux à la recherche et à la consommation des eaux de marres en saison sèche, ce qui cause souvent des malaises au niveau de la santé humaine.
- Les interdits/coutumes alimentaires favorisant beaucoup plus la consommation de la viande (lorsqu'il en a) par les hommes que par les femmes et les enfants.
- Les interdits de manger les viandes de certains animaux sauvages selon les familles et les clans.
- Les gaspillages de nourritures en périodes des cérémonies, et funérailles limitant les capacités de réserves et favorisant la longueur des périodes de soudure.

Les périodes propices pour une alimentation peu équilibrée et jugée satisfaisante en milieu rural

- Les moments d'abondance de nourritures ou de récoltes où les ménages prennent deux à trois repas par jour ;
- Les périodes de funérailles, de cérémonies et de fêtes où la viande est occasionnellement consommée.

D. Existence de potentialités et atouts par région économique/administrative

Pour la région des Savanes

- Forte intégration des paysans à la pratique des élevages facilitée par les habitudes culturelles.
- Pratique de la culture attelée par de nombreux producteurs.
- Présence de beaucoup de bas-fonds et de plaines alluviales aménageables dans la plaine de l'Oti surtout.
- Existence de quelques retenues et points d'eau facilitant la pratique des cultures maraîchères au centre de la Région (Plateaux de Dapaong, de Bombouaka, de Barkoissi et la dépression de la fosse aux lions).
- Disponibilité des terres surtout dans les préfectures de l'Oti et de Kpendjal.
- Courage des producteurs.

- Disponibilité de la main d'œuvre agricole.
- Existence d'une dynamique sociale pouvant faciliter la promotion des activités agricoles.
- Existence de certaines ressources naturelles à valoriser pour promouvoir les AGR féminines telles que : les fruits d'arbres sauvages (nééré, karité, baobab...)
- Existence de nombreux acteurs intervenant dans la sécurité alimentaire.

Pour la région de la Kara

- Disponibilité de terres agricoles par endroits surtout dans les préfectures de Bassar et de Doufelgou.
- Existence de beaucoup de bas-fonds dont plusieurs constituent des sites maraîchers fonctionnels même en saison sèche (zones Est de la Région).
- Existence d'un barrage qui procure à la ville de Kara de l'eau potable.
- Existence de 56 petites retenues d'eau (en très mauvais état) à vocation piscicole et agricole (Source : Monographie de la région de la Kara).
- Existence de beaucoup de sites rizicoles dont 54% sont concentrés dans la zone Ouest, principalement dans la préfecture de Dankpen (MAWOUSSEI et al, 2001 dans Monographie de la Région de la Kara).
- Bravoure des producteurs.
- Existence de certaines ressources naturelles favorisant le développement des AGR féminines telles que : l'argile pour la poterie dans la Kozah, sable extrait des cours d'eau, les fruits d'arbres sauvages (nééré, baobab, ...)
- Existence de nombreux acteurs intervenant dans la sécurité alimentaire.

Pour la région Centrale

- Aptitude des sols à la pratique des cultures vivrières et fruitières,
- Possibilité de développement des cultures de café et cacao dans la préfecture de Blitta,
- Pluviométrie le plus souvent avantageuse en saison pluvieuse
- Abondants cours d'eaux qui peuvent aider à la réalisation d'infrastructures de maîtrise de l'eau pour le développement des cultures de contre saison et l'aquaculture/pisciculture.
- Potentialités de production et d'exploitation forestière (Malfakassa – Fazao)
- Disponibilité de pâturage pour l'élevage
- Possibilité de création de parcs zoologiques
- Disponibilité de la main d'œuvre agricole dans la majorité des cantons.

Pour la région des Plateaux

- Disponibilité de terres cultivables
- Climat bimodal avec deux saisons (une pluvieuse et une sèche)
- Existence de diverses structures d'appui (Structures techniques, ONG...)
- Existence de pistes rurales (désenclavement de certaines zones)
- Existence de marchés de produits agricoles
- Présence de la route nationale N°1 et certaines routes secondaires
- Présence de cours d'eau notamment, le Mono, et autres ruisseaux importants
- Limites Est et Ouest avec le Bénin et le Ghana.
- Diversité et disponibilité de productions végétales vivrières et animales
- Principales activités par ordre d'importance : Agriculture, commerce, artisanat

Pour la région Maritime

- La disponibilité de terres cultivables ;
- La disponibilité de zones aménagées et de bassins versants susceptibles d'offrir des possibilités de mise en place de barrages ou retenues d'eau ;
- La forte disponibilité d'actifs agricoles ;
- La proximité de la Mer ;
- L'existence d'étangs naturels.

ANNEXE 2 : Synthèse de l'analyse Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)

FORCES	FAIBLESSES
<p>➤ Niveau institutionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence du Comité sectoriel agriculture et sécurité alimentaire et nutritionnel ; - Existence du Comité national de fortification des aliments ; - existence du Système d'Alerte Précoce et de structures de production de statistiques agricole et d'établissement de bilan alimentaire (DSID); - existence de structures de contrôle et de suivi des marchés et des prix (ANSAT) ; - existence de cadres réglementaires ; - existence de structures de recherche (ITRA, ESA, Universités de Lomé et Kara, etc.) ; - existence de cadre de concertation national et régional (Cadre de concertation OP-OSC ; Conseil régional des Chefs Traditionnels, des Comités Régionaux d'Orientation et de Pilotage, Commission Régionale de Développement et d'Aménagement du Territoire, Réseau des Organisations de développement, Cadre régional de gestion des risques de catastrophe, Forum national du paysan togolais). 	<p>➤ Niveau institutionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'un organe de haut niveau de pilotage de la sécurité alimentaire ; - non adoption du projet de décret de mise en place du Conseil national pour le renforcement de la nutrition ; - faible participation des acteurs nationaux (Etat & Privés) au financement ; - inadéquation de l'ancrage institutionnel ; - émiettement des actions sur la sécurité alimentaires et difficulté de coordination ; - Insuffisance des ressources financières, techniques et humaines ; - Faible synergie dans les actions des acteurs ; - Faible capacité des institutions nationales de statistiques à affronter les nouveaux défis ce qui entraîne une insuffisance en matière de suivi et établissement des indicateurs ; - Faible capacité du dispositif de suivi-évaluation ; - difficultés d'identification, de ciblage et d'accès des zones et groupes vulnérables.
<p>➤ Niveau politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - engagement de plus en plus fort du Gouvernement et des PTF au 	<p>➤ Niveau politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - non effectivité de la décentralisation ;

<p>niveau des investissements dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - prise en compte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les politiques nationales de développement ; - initiation de plusieurs programmes/projets à l'endroit des couches sociales les plus défavorisées dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; - volonté manifeste dans la mise en œuvre de la décentralisation et meilleure prise en compte des dimensions régionales et locales de la sécurité alimentaire ; - volonté affirmée de l'Etat dans le respect des engagements de Maputo, entre autres, effort de consacré 10% du budget au secteur agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisance de responsabilisation de la population à la base dans la gestion des questions liées à sécurité alimentaire et nutritionnelle ; - insuffisance de la vulgarisation due au caractère directif de son encadrement ; - insuffisance de transfert de compétences et de ressources aux collectivités locales surtout dans la gestion des projets ; - insuffisance de ressources allouées à la recherche et à l'appui conseil aux producteurs ; - faible allocation des financements au secteur de la production végétale, animale et halieutique ; - insuffisance des mesures incitatives dans le secteur agricole et de l'agro-industrie.
<p>➤ Niveau capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - existence de zones agro-écologiques constituant un potentiel agro-sylvopastoral et halieutique énorme ; - existence d'un potentiel important en ressources naturelles (terre, eau, etc.) ; - existence de technologies éprouvées mises au point par la recherche en matière de production agro-sylvo-pastorale et halieutique ; - existence d'un potentiel génétique adapté aux productions agro-sylvopastorales et halieutiques. - existence d'un nombre important de projets et programmes mis en œuvre dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; - adhésion et soutien effectif des politiques et des PTF aux projets et programmes 	<p>➤ Niveau capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - persistance du système extensif de production ; - faiblesse du potentiel génétique des races locales ; - faible accès au crédit pour l'acquisition des facteurs de production et d'équipements ; - faible commercialisation des produits agricoles ; - faiblesse de l'appui conseil ; - enclavement des grandes zones de production; - faible disponibilité d'infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation ; - insuffisance de compétitivité des produits locaux ; - difficultés d'accès au crédit et coût élevé du transfert bancaire de fonds ; - insuffisance de l'information sur le marché. - faible niveau de maîtrise des techniques de transformation par les acteurs / filières ; - manque d'équipements et d'infrastructures adéquats de conditionnement, de conservation et stockage;

	<ul style="list-style-type: none"> - inadaptation de certaines variétés aux équipements disponibles ; - disparités et multiplicité des procédures de financement au niveau des PTF.
OPPORTUNITES	MENACES
<p>➤ Niveau institutionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - forte volonté de gouvernement à aller vers une réelle réforme des institutions chargées du secteur agricole ; - bonne adhésion des acteurs à la base aux initiatives touchant la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; - fluctuations du marché céréalier (constitution/reconstitution/déstockage) ; - existence de mesures incitatives à la valorisation des produits (transformations, foires, salons, journées promotionnelles, etc.); - existence de marché sous régional porteur ; 	<p>➤ Niveau institutionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - instabilité institutionnelle ; - faible synergie d'actions entre les institutions et ministères sectoriels ; - amplitudes et fréquences des crises
<p>➤ Niveau politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - parfaite intégration des ODD et spécifiquement l'ODD2 dans les politiques et programmes de développement du pays ; - choix par le gouvernement, d'un développement intégré du secteur agricole à travers le déploiement de 10 pôles de croissance agricoles (agropoles) ; - mise en œuvre effective des politiques et programmes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; - parfaite intégration sous-régionale en matière de commerce des produits vivriers; 	<p>➤ Niveau politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - forte dépendance du financement extérieur ; - catastrophes climatiques et anthropiques ; - forte dépendance à la pluviométrie (irrigation de moins de 0,5% des terres cultivées) ; - absence d'une politique claire pour mitiger le risque relatif aux aléas climatiques (aménagement hydroagricoles, retenues d'eau...); - instabilité politique.

<ul style="list-style-type: none"> - existence d'instruments d'orientation sous-régionaux en matière de sécurité alimentaires et nutritionnelle (Politique agricole de la CEDEAO, politique agricole de l'UEMOA, TEC, programmes régionaux d'investissement agricoles et de sécurité alimentaire, stock de sécurité au niveau régional etc.) - existence d'un contexte international favorable ; - disponibilité affichées des PTF à accompagner les actions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. 	
<p>➤ Niveau capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - excédent alimentaire depuis quelques années ; - près de 70% de la population togolaise travaille dans le secteur agricole ; - engagement de plus en plus fort des intervenants dans le secteur rural (Etat, PTF, privés, ...) ; - déconcentration de plusieurs structures de crédit (système financier décentralisé) ; - existence d'un marché urbain, périurbain, sous régional, régional et international favorable aux produits ; - existence de la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO ; - existence d'une volonté politique affirmée de la part du gouvernement pour la réalisation des réformes nécessaires ; - existence d'un contexte institutionnel favorable au développement des échanges. 	<p>➤ Niveau capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Persistance des problèmes fonciers; - Accentuation de l'exode rural ; - fortes pressions démographiques sur les ressources naturelles ; - fluctuation du marché et des finances ; - désorganisation de la chaîne de valeur de la majorité des produits agricoles

ANNEXE 3 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles (GERN)

Déterminants socio-économiques	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Le taux net de scolarisation a augmenté et est de 61,2% avec la création de nouveaux modules ou curricula sur l'environnement ; - L'exécution de certains projets de sensibilisation et d'éducation environnementale ; - la survivance de certaines traditions et cultes favorables à la gestion rationnelle de l'environnement; - la sensibilité de plus en plus accrue de la population aux problèmes environnementaux; - Existence de connaissances, pratiques des technologies endogènes de conservation des ressources naturelles (agroforesterie, cordon pierreux, terrasse, jachère, rotation, etc.) ; - Adoption par les producteurs des variétés nouvelles ayant un meilleur rendement ; - Prise en compte de l'environnement (foresterie) dans les projets agricoles (ADAPT) ; - Prise en compte de la gestion de la transhumance dans la politique agricole de 2010. 	<ul style="list-style-type: none"> - La question de législation foncière n'est toujours pas réglée malgré les avancées - Coutume en désaccord avec les règles modernes ; - Impact faible des technologies sur l'atténuation de la dégradation ; - Forte dégradation des terres due au système d'agriculture itinérant sur brûlis qui persiste ; - Importante diminution des réserves foncières du fait de l'accroissement de la population et de l'expansion des cultures de rente et des villes ; - Baisse enregistrée au niveau des rendements agricoles ; - Non-respect des normes techniques dans l'utilisation de la fumure minérale vulgarisée pour freiner la dégradation des terres agricoles ; - Faible intégration de techniques agroforestières dans les systèmes de culture dans certaines zones ; - Forte utilisation du feu comme technique de défrichage ; - Retard dans l'intégration des espèces résilientes dans les programmes /projets de reboisement villageois ; - Efforts actuels de reboisement insuffisant pour faire face aux besoins économiques.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Economie verte ou économie bleue ; - Existence de programme de financements internationaux à titre de dons ou de prêts concessionnels ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance démographique élevée - Pression élevée sur les ressources forestières - Pratique continue de l'agriculture itinérante

<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une stratégie nationale de gestion des feux de brousse ; - Disponibilité d'une variété de féculent (manioc) à cycle court de 3 mois ; - Existence d'ouvrage d'irrigation dans certaines régions (dans la vallée du Zio par exemple) permettant la production des cultures pluviales et de contre saison ; - Interventions de certains acteurs (confessionnels, Etatiques, OSC, etc.) sur le terrain dans certaines localités ; - Projet d'aménagement des couloirs de transhumance à travers les deux régions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tendance à l'utilisation des engrais chimiques et des herbicides pour maintenir élevé le niveau de production - Baisse de rendement - Dégradation du couvert végétal par les transhumants à la recherche de retenues/points d'eau et du pâturage. - Perturbation du cycle climatique ; - Déboisement et intensification de la production du charbon de bois ; - Evasement des plans d'eaux par l'érosion et eutrophisation.
--	--

Déterminants politiques et institutionnels

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Des dispositions constitutionnelles sur le droit de l'homme à un environnement sain et l'obligation pour l'Etat de veiller à la protection de l'environnement ; - L'existence de la loi n°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement et de divers textes législatifs sectoriels en matière de ressources forestières, de santé, de décentralisation, des ressources en eau, des mines, des hydrocarbures, de biotechnologie ; - Existence de la politique nationale de l'environnement et des politiques sectorielles de même que plusieurs documents de stratégies et de planification en environnement et dans les autres secteurs s'y rattachant ; - Création depuis 2008 de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement, du Fonds National pour l'Environnement - et du Fonds National de Développement Forestier - L'existence de plusieurs stratégies et politiques en matière de GERN - Engagement solennel récent du gouvernement, à poursuivre le processus de décentralisation et à prendre en compte les aspects écologiques dans les 	<ul style="list-style-type: none"> - Dualisme juridique du cadre foncier togolais ; - Non-application des textes législatifs et règlementaires traduisant dans la pratique l'engagement constitutionnel ; - Clarification insuffisante des mandats institutionnels (imprécision des rôles et responsabilités des structures, duplication des institutions); - Insuffisance de communication, de concertation et de coordination des interventions - Faible capacité d'information statistique - Faibles capacités et compétences des services publics concernés par l'application des programmes et des textes juridiques ; - Faiblesses des mécanismes de suivi- évaluation - Faible connaissance en matière de GERN qui est soulignée comme une difficulté réelle de promotion de celle-ci dans la conception des mandats et programmes et l'application de ceux-ci ; - Non mise en place des organes censés être créés pour maintenir la dynamique positive en faveur du PNIERN (Comité National

<p>programmes et projets de développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté des autorités politiques, administratives, collectivités et partenaires nationaux et internationaux pour comprendre les enjeux et défis de l'environnement et du changement climatique ; - Forte implication du MERF et des appuis multiformes des PTF en matière de connaissance de la ressource - Existence d'un cadre juridique et des textes réglementaires - Renforcement des capacités des acteurs à travers des séminaires, forum, voyages d'études et de formations - Réalisation du 1er Inventaire Forestier National - Existence des guichets de financement : Fonds vert Climat, FEM, TerAfrica, etc. 	<p>intersectoriel, Comité de pilotage, dispositif de suivi évaluation et ses outils ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non opérationnalisation des cadres formels de concertation et de collaboration entre acteurs (CNDD et leur démembrement, la Commission Nationale Consultative de Gestion des Ressources Forestiers (CCGRF), Changement climatique, etc.) - Manque d'un cadre commun et harmonisé de mesures de résultat des différents projets du PNIERN ; - Manque d'un système de suivi évaluation harmonisée et partagé - Insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières - Les institutions créées mais qui ne sont pas fonctionnelles - Des problèmes de clarification de rôle et de responsabilité demeurent - Opérationnalisation des dispositions prévues par les textes tarde à venir - Des moyens humains insuffisant mais mal déployé, travaillant dans des conditions peu propices à l'efficacité et à la création de richesse - Faible niveau institutionnel de la recherche forestière et des statistiques ; - Insuffisance et/ou difficulté dans l'adoption et l'application des recommandations et réformes des différentes études diagnostiques (les réformes entamées pour améliorer les performances de l'ODEF et de l'ANGE n'ont pas été menées (réforme restée inachevée), statistiques, etc. - Faible application des textes réglementaires due au manque de texte d'application et l'absence de vulgarisation des textes auprès des différentes parties prenantes ; - Les problèmes de sécurité foncière subsistent
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Code foncier en cours d'élaboration ; - Disponibilité des PTF à appuyer les actions de GIFS. - Attention bienveillante des PTF disposés à accompagner dans la GERN 	<ul style="list-style-type: none"> - Non aboutissement du code foncier. - Multiplicité dans les études environnementales et manque de coordination entre les structures organisationnelles impliquées

<ul style="list-style-type: none"> - Adoption des objectifs de développement, durable avec son mécanisme de financement favorable au MERF - Existence des accords multilatéraux en matière d'environnement (AME) : CDB, CCD, CCLCD, etc. - Existence du cadre de développement des statistiques environnementales (CDSE), le Système de Comptabilité Environnementale et Economique (SCEE) et les indicateurs des ODD par une meilleure planification et le suivi des performances 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité - Dépendance accrue vis-à-vis des apports extérieurs - Mobilité (recrutement limitée et plus de départ) des cadres du MERF, - Non - respect de l'intégrité des aires protégées et des zones humides par les populations, - Aucune réglementation sur la gestion des feux de brousse à travers tout le pays
Déterminants Ecosystémiques	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Le pays est doté de potentialités naturelles qui résultent de : la diversité des espèces floristiques et fauniques et des écosystèmes ; - La disponibilité des terres cultivables qui couvrent 64 % du territoire équivalent à 3, 1 millions d'hectares dont seulement un million est mis en valeur ; - L'abondance des eaux de surface et pluviales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le pays n'est pas classé comme pays forestier
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Le pays dispose d'un potentiel favorable pour le développement d'une économie verte 	<ul style="list-style-type: none"> - Le pays est menacé par l'érosion côtière et vulnérable aux changements climatiques et à la désertification

ANNEXE 4 : Flux des élèves formés dans les centres de formation agricole du Togo

Nom du Centre	Localité	Statut	2012	2013	2014	2015
REGION MARITIME						
Centre Africain pour le Développement Intégral (CADI)	Lomé	Privé	14	11	17	20
Centre Agricole de formation pour l'entreprenariat et le développement (CAFED)	Lomé	Privé	3	5	7	10
25Centre Agropastoral promotion et Développement Humain (CAP-PDH)	Badja	Privé	3	10	14	1
12C40e67n34tre de Formation et d'Appui aux Initiatives Agricoles (CFAIA)	Zogbakopé	Privé	10	12	40	67
Centre de Formation Technique et Professionnelle (CFTP-Gamé)	Gamé	Public	17	26	11	9
YMCA-TOGO	Avétonou, Badja, Lomé	Privé	3	6	9	16
Association Togolaise des Handicapé pour la Promotion de l'Agriculture et de l'Eleavage (ATHPAE)	Agoè	Privé	3	6	8	10
Association Mieux Etre pour Tous (AMEPT)	Badja, Avedzi	Privé	27			32
Centre FAZAO	Badja et Lomé	Privé	130	183	187	132
TOTAL			183	286	293	265
REGION DES PLATEAUX						
Centre d'Assistance aux Démunis et aux Orphelins (CADO)	Agou	Privé	0	0	14	20
Maison Familiale de Formation Rurale de Koutoukpa	Notsè	Privé	16	33	28	42
Opportunities Industrialization Centers of Togo (OIC-Togo) ;	Koutoukpa	Privé	27	15	116	12
2CFAPE Togo	Kpalimé	Privé				
ESPACE KADOMA	Agou	Privé	314	332	432	112
TOTAL			357	380	590	186
REGION CENTRALE						

Nom du Centre	Localité	Statut	2012	2013	2014	2015
Centre de Formation Technique et Professionnelle de Tchamba (CFTP-Tchamba)	Tchamba	Public	16	86	100	153
Centre de Promotion des Initiatives Agricoles/UrbanFoundation (CPIA/Urbis)	Koboyo	Privé	12	12	12	12
Maison de Formation Rurale de Lama-Tessi (MFR-Lama-Tessi)	Lama-Tessi	Privé	18	20	36	56
BUYEMBA SPACE/Groupement de Recherche et d'Action pour le Développement Socio-Economique (GRADSE)	Amayidè-Nima	Privé	570	921	801	6670
Centre de Formation et d'Insertion Socioprofessionnelle des Jeunes (CFIJ)	Sokodé	Privé	4	4	6	6
Centre de Formation Technique de Sotouboua (SFTS-COMINAS)	Sotouboua	Privé	17	20	28	30
Mission des Volontaires Contre la Pauvreté (MVCP)	Sokodé	Privé	1	1	1	2
ONG-Association Village Renaissance	Yayokopé	Privé		28	38	38
TOTAL			638	1064	984	6929
REGION DE LA KARA						
Centre International pour le Développement Agropastoral (CIDAP)	Niamtougou	Privé	158	371	533	636
SIPED/AIJ	Bassar	Privé	120	112	107	115
EZATH/Formation	Kozah	Privé	0	0	40	17
TOTAL			278	483	640	751
REGION DES SAVANES						
Action Réelle sur l'Environnement, le Développement de l'Enfant et de la Jeunesse (AREJ)	Cinkassé	Privé	130	130	175	130
Centre des Métiers de Dapaong (CMD)	Dapaong	Privé	0	0	0	10
Centre d'Animation Rurale TenbimongOgaro (CARTO)	Ogaro	Privé	36	36	36	36
Centre Régional d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (CRETFP-Dapaong)	Dapaong	Public	0	0	0	44
CEPAAD	Dapaong	Privé	60	14	12	5
JARC-Dapaong	Dapong	Privé	146	146	146	146
MFFRN	Nagbeni	Privé	17	14	33	38

Nom du Centre	Localité	Statut	2012	2013	2014	2015
Centre de Formation Agricole et Rurale de TIMBOU	Cinkassé	Privé				
Centre de Formation Rurale de TAMI	Tone	Privé				
Maison Familiale de Formation de Dapiong	Sokodé	Privé	14	13	33	38
TOTAL SAVANES			403	353	435	447
TOTAL GENERAL			1859	2566	2942	8572

ANNEXE 5 : Evolution de la population togolaise selon les perspectives démographiques à l'horizon 2031

Scénario

Année (1 ^{er} jan)	Bas			Moyen			Haut		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
2011	3 015	3 188	6 202	3 015	3 188	6 202	3 015	3 188	6 202
2012	3 089	3 264	6 353	3 089	3 264	6 353	3 089	3 264	6 352
2013	3 166	3 343	6 509	3 166	3 343	6 509	3 165	3 342	6 507
2014	3 246	3 424	6 669	3 246	3 424	6 669	3 244	3 423	6 667
2015	3 328	3 508	6 835	3 328	3 508	6 835	3 325	3 505	6 831
2016	3 412	3 594	7 006	3 412	3 594	7 006	3 409	3 590	6 999
2017	3 499	3 681	7 180	3 498	3 680	7 178	3 492	3 675	7 167
2018	3 587	3 770	7 357	3 585	3 768	7 352	3 576	3 760	7 336
2019	3 677	3 861	7 538	3 672	3 856	7 528	3 660	3 845	7 505
2020	3 769	3 954	7 723	3 761	3 945	7 706	3 744	3 930	7 674
2021	3 863	4 048	7 911	3 851	4 036	7 886	3 828	4 015	7 843
2022	3 960	4 144	8 104	3 941	4 126	8 068	3 913	4 100	8 013
2023	4 058	4 242	8 300	4 033	4 218	8 251	3 997	4 185	8 182
2024	4 158	4 342	8 500	4 126	4 311	8 437	4 081	4 269	8 351
2025	4 260	4 444	8 704	4 220	4 404	8 624	4 166	4 353	8 519
2026	4 365	4 548	8 913	4 314	4 498	8 812	4 250	4 437	8 687
2027	4 472	4 653	9 125	4 410	4 592	9 002	4 334	4 521	8 854
2028	4 580	4 760	9 340	4 505	4 687	9 192	4 417	4 603	9 020
2029	4 690	4 869	9 559	4 602	4 782	9 384	4 499	4 685	9 184
2030	4 802	4 979	9 781	4 698	4 877	9 575	4 581	4 765	9 345
2031	4 916	5 090	10 005	4 795	4 972	9 767	4 661	4 844	9 505

Source : INSEED, 2015

ANNEXE 6 : Estimation des besoins alimentaires de la population togolaise et projections de productions des principales spéculations vivrières

Besoins alimentaire moyen et Production de 2018 à 2030	Hypothèse Basse												
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Besoin en céréales	1 086 980	1 113 657	1 140 766	1 168 597	1 196 860	1 225 700	1 255 117	1 285 255	1 315 825	1 346 828	1 378 408	1 410 420	1 442 721
Production de céréales	956 672	987 788	1 127 410	1 188 199	1 241 179	1 379 200	1 434 760	1 565 854	1 694 588	1 838 309	1 994 852	2 165 417	2 351 323
Besoins en maïs	554 797	568 413	582 250	596 454	610 880	625 600	640 614	655 997	671 600	687 424	703 542	719 882	736 368
Production du maïs	627 296	657 496	744 668	773 732	799 914	890 464	922 085	999 372	1 067 092	1 141 788	1 221 713	1 307 233	1 398 740
Besoin en sorgho/Mil	446 250	457 202	468 331	479 757	491 360	503 200	515 277	527 650	540 200	552 928	565 893	579 035	592 296
Production du sorgho/Mil	221 787	222 440	258 756	281 582	300 051	332 067	348 286	384 289	425 418	472 214	524 157	581 814	645 814
Besoins en riz paddy	143 222	146 737	150 309	153 976	157 700	161 500	165 376	169 347	173 375	177 460	181 621	185 839	190 095
Production du riz paddy	106 599	107 941	123 986	132 885	141 214	156 669	164 389	182 193	202 079	224 307	248 981	276 369	306 770
Besoin en tubercules	1 050 797	1 076 586	1 102 793	1 129 698	1 157 020	1 184 900	1 213 338	1 242 472	1 272 025	1 301 996	1 332 525	1 363 471	1 394 697
Production de tubercules	1 295 445	1 283 044	1 505 181	1 658 571	1 746 456	1 930 214	2 011 435	2 226 954	2 472 177	2 744 117	3 045 970	3 381 026	3 752 939
Besoin en igname	595 502	610 117	624 969	640 216	655 700	671 500	687 616	704 127	720 875	737 860	755 161	772 699	790 395
Production d'igname	539 597	541 661	625 299	701 234	736 120	816 951	853 191	941 055	1 042 501	1 157 177	1 284 466	1 425 757	1 582 591
Besoin en manioc	455 295	466 469	477 824	489 482	501 320	513 400	525 722	538 345	551 500	564 136	577 364	590 772	604 302
Production du manioc	755 848	741 383	879 882	957 338	1 010 336	1 113 263	1 158 244	1 285 900	1 429 676	1 586 940	1 761 504	1 955 269	2 170 349
Besoin en légumineuses	78 595	80 319	82 274	84 282	86 320	88 400	90 522	92 695	94 900	97 136	99 414	101 722	104 062
Production des légumineuses	127 998	134 630	157 612	171 137	182 147	200 845	216 350	232 534	257 868	286 234	317 720	352 669	391 462
Besoin en haricot	63 319	64 873	66 452	68 074	69 720	71 400	73 114	74 869	76 650	78 456	80 296	82 160	84 042
Production du haricot	98 112	105 206	123 092	133 585	141 933	156 278	163 172	180 912	200 916	223 017	247 549	274 780	305 005
Besoin en arachide	15 076	15 446	15 822	16 208	16 600	17 000	17 408	17 826	18 250	18 680	19 118	19 562	20 010
Production d'arachide	29 886	29 424	34 521	37 572	40 214	44 568	47 178	51 622	56 952	63 217	70 170	77 889	86 457
Besoin total	2 216 172	2 270 582	2 325 834	2 382 676	2 440 200	2 499 000	2 558 976	2 620 422	2 682 750	2 746 960	2 810 346	2 875 614	2 941 470
Production totale	2 379 114	2 405 461	2 790 203	3 017 907	3 169 782	3 510 260	3 656 545	4 025 343	4 424 634	4 868 660	5 358 541	5 899 112	6 485 725

Source : Données PNIASAN (2017), INSEED (2015) & Estimations Cabinet Agro Conseil Plus Sarl (2018)

Besoins alimentaire moyen et Production de 2018 à 2030	Hypothèse Moyenne												
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Besoin en céréales	1 085 538	1 111 205	1 137 161	1 163 496	1 189 794	1 216 615	1 243 581	1 270 690	1 298 088	1 325 486	1 353 173	1 380 715	1 408 401
Production de céréales	956 672	987 788	1 127 410	1 188 199	1 241 179	1 379 200	1 434 760	1 565 854	1 694 588	1 838 309	1 994 852	2 165 417	2 351 323
Besoins en maïs	554 061	567 162	580 410	593 805	607 274	620 963	634 726	648 563	662 547	676 531	690 662	704 720	718 851
Production du maïs	627 286	657 406	744 668	773 732	799 914	890 464	922 085	999 372	1 067 092	1 141 788	1 221 713	1 307 233	1 398 740
Besoin en sorgho/Mil	445 658	456 195	466 851	477 626	488 459	499 470	510 541	521 670	532 918	544 166	555 533	566 840	578 206
Production du sorgho/Mil	221 787	222 440	258 756	281 582	300 051	332 067	348 286	384 289	425 418	472 214	524 157	581 814	645 814
Besoins en riz paddy	143 032	146 414	149 834	153 292	156 769	160 303	163 856	167 428	171 038	174 648	178 296	181 925	185 573
Production du riz paddy	106 599	107 941	123 986	132 885	141 214	156 669	164 389	182 193	202 079	224 307	248 981	276 369	306 770
Besoin en tubercules	1 049 403	1 074 216	1 099 308	1 124 679	1 150 189	1 176 118	1 202 186	1 228 393	1 254 879	1 281 365	1 308 130	1 334 755	1 361 520
Production de tubercules	1 295 445	1 283 044	1 505 181	1 658 571	1 746 456	1 930 214	2 011 435	2 226 954	2 472 177	2 744 117	3 045 970	3 381 026	3 752 939
Besoin en igname	594 712	608 774	622 994	637 372	651 829	666 523	681 296	696 148	711 158	726 168	741 336	756 425	771 593
Production d'igname	539 597	541 661	625 299	701 234	736 120	816 951	853 191	941 055	1 042 501	1 157 177	1 284 466	1 425 757	1 582 591
Besoin en manioc	454 691	465 442	476 314	487 307	498 360	509 595	520 890	532 245	543 721	555 197	566 794	578 330	589 927
Production du manioc	755 848	741 383	879 882	957 338	1 010 336	1 113 263	1 158 244	1 285 900	1 429 676	1 586 940	1 761 504	1 955 269	2 170 349
Besoin en légumineuses	78 291	80 142	82 014	83 907	85 810	87 745	89 690	91 645	93 621	95 597	97 594	99 580	101 577
Production des légumineuses	127 998	134 630	157 612	171 137	182 147	200 845	216 350	232 534	257 868	286 234	317 720	352 669	391 462
Besoin en haricot	63 235	64 730	66 242	67 771	69 308	70 871	72 442	74 021	75 617	77 213	78 826	80 430	82 043
Production du haricot	98 112	105 206	123 092	133 585	141 933	156 278	163 172	180 912	200 916	223 017	247 549	274 780	305 005
Besoin en arachide	15 056	15 412	15 772	16 136	16 502	16 874	17 248	17 624	18 004	18 384	18 768	19 150	19 534
Production d'arachide	29 886	29 424	34 521	37 572	40 214	44 568	47 178	51 622	56 952	63 217	70 170	77 889	86 457
Besoin total	2 213 232	2 265 564	2 318 484	2 371 992	2 425 794	2 480 478	2 535 456	2 590 728	2 646 588	2 702 448	2 758 896	2 815 050	2 871 498
Production totale	2 379 114	2 405 461	2 790 203	3 017 907	3 169 782	3 510 260	3 656 545	4 025 343	4 424 634	4 868 660	5 358 541	5 899 112	6 485 725

Source : Données PNIASAN (2017), INSEED (2015) & Estimations Cabinet Agro Conseil Plus Sarl (2018)

Besoins alimentaire moyen et Production de 2018 à 2030						Hypothèse Haute							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Besoin en céréales	1 082 221	1 106 591	1 130 961	1 155 475	1 179 844	1 204 214	1 228 440	1 252 665	1 276 747	1 300 684	1 324 333	1 347 569	1 370 621
Production de céréales	955 672	987 788	1 127 410	1 188 199	1 241 179	1 379 200	1 434 760	1 565 854	1 694 588	1 838 309	1 994 852	2 165 417	2 351 323
Besoins en maïs	552 368	564 806	577 245	589 757	602 195	614 634	626 998	639 363	651 654	663 872	675 942	687 792	699 568
Production du maïs	627 286	657 406	744 668	773 732	799 914	890 464	922 085	999 372	1 067 092	1 141 789	1 221 713	1 307 233	1 398 740
Besoin en sorgho/Mil	444 296	454 301	464 306	474 370	484 374	494 379	504 325	514 270	524 157	533 984	543 693	553 224	562 696
Production du sorgho/Mil	221 787	222 440	258 756	281 582	300 051	332 067	348 286	384 289	425 418	472 214	524 157	581 814	645 814
Besoins en riz paddy	142 595	145 806	149 017	152 247	155 458	158 669	161 881	165 053	168 226	171 380	174 496	177 555	180 595
Production du riz paddy	106 599	107 941	123 986	132 885	141 214	156 669	164 389	182 193	202 079	224 307	248 981	276 369	306 770
Besoin en tubercules	1 046 197	1 089 756	1 093 314	1 117 012	1 140 571	1 164 129	1 187 549	1 210 968	1 234 248	1 257 388	1 280 250	1 302 693	1 324 997
Production de tubercule	1 295 445	1 283 044	1 505 181	1 658 571	1 746 456	1 930 214	2 011 435	2 226 954	2 472 177	2 744 117	3 045 970	3 381 026	3 752 939
Besoin en igname	592 895	606 246	619 597	633 027	646 378	659 729	673 001	686 273	699 466	712 580	725 536	738 255	750 895
Production d'igname	539 597	541 661	625 299	701 234	736 120	816 951	853 191	941 055	1 042 501	1 157 177	1 284 466	1 425 757	1 582 591
Besoin en manioc	453 302	463 510	473 717	483 985	494 193	504 400	514 548	524 695	534 782	544 808	554 714	564 438	574 102
Production du manioc	755 848	741 383	879 882	957 338	1 010 336	1 113 263	1 158 244	1 285 900	1 429 676	1 586 940	1 761 504	1 955 269	2 170 349
Besoin en légumineuse	78 052	79 810	81 567	83 335	85 093	86 850	88 598	90 345	92 082	93 808	95 514	97 188	98 852
Production des légumin	127 998	134 630	157 612	171 137	182 147	200 845	210 350	232 534	257 868	286 234	317 720	352 669	391 462
Besoin en haricot	63 042	64 462	65 881	67 309	68 729	70 148	71 560	72 971	74 374	75 768	77 146	78 498	79 842
Production du haricot	98 112	105 206	123 092	133 565	141 933	156 278	163 172	180 912	200 916	223 017	247 549	274 760	305 005
Besoin en arachide	15 010	15 348	15 686	16 026	16 364	16 702	17 038	17 374	17 708	18 040	18 368	18 690	19 010
Production d'arachide	29 886	29 424	34 521	37 572	40 214	44 568	47 178	51 622	56 952	63 217	70 170	77 889	86 457
Besoin total	2 206 470	2 256 156	2 305 842	2 355 822	2 405 508	2 455 194	2 504 586	2 553 978	2 603 076	2 651 880	2 700 096	2 747 430	2 794 470
Production total	2 379 114	2 405 461	2 790 203	3 017 907	3 169 782	3 510 260	3 656 545	4 025 343	4 424 634	4 868 660	5 358 541	5 899 112	6 495 725

Source : Données PNIASAN (2017), INSEED (2015) & Estimations Cabinet Agro Conseil Plus Sarl (2018)

ANNEXE 7 : Taux de couverture des besoins en produits vivriers, animaux et halieutiques

Taux de couverture (%) des besoins en produits vivriers												
PRODUITS	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CEREALES	101.01	100.47	104.12	111.07	109.21	113.20	114.76	105.48	115.94	105.90	109.52	106.37
Mais	102.75	104.98	108.94	117.33	111.37	116.18	127.53	108.52	123.02	114.11	120.53	117.78
Sorgho-mil	109.17	100.75	108.86	109.56	112.47	112.84	93.52	108.28	106.46	92.81	93.39	89.18
Riz usiné	83.49	66.61	56.60	73.53	84.67	95.00	96.19	82.45	95.06	87.86	85.56	82.99
Autres Céréales	100.00	100.00	114.53	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	270.61	382.31	100.00	100.00
TUBERCULES	160.55	163.71	170.00	167.48	172.03	188.67	171.58	144.36	169.01	158.44	161.96	155.37
Igname	147.54	149.67	146.69	150.84	156.03	164.54	170.61	127.12	147.36	142.38	148.32	142.40
Manioc	174.53	179.04	193.38	185.68	190.24	215.18	176.56	161.39	203.53	179.16	176.35	169.05
Autres Tubercules	100.00	100.00	109.50	100.00	100.00	100.00	100.00	103.43	35.67	38.89	100.00	100.00
LEGUMINEUSES	122.89	138.99	148.01	161.61	153.23	161.73	188.32	180.48	282.16	283.95	264.59	259.01
Haricot	108.53	131.65	141.45	156.00	144.63	148.75	224.16	191.66	270.19	278.22	305.57	295.60
Arachide	173.37	160.37	173.02	184.25	185.21	210.73	189.13	162.98	317.99	311.03	325.35	312.71
Autres Légumineuses	100.00	100.00	110.09	100.00	100.00	100.00	100.00	149.76	333.09	436.73	100.00	100.00

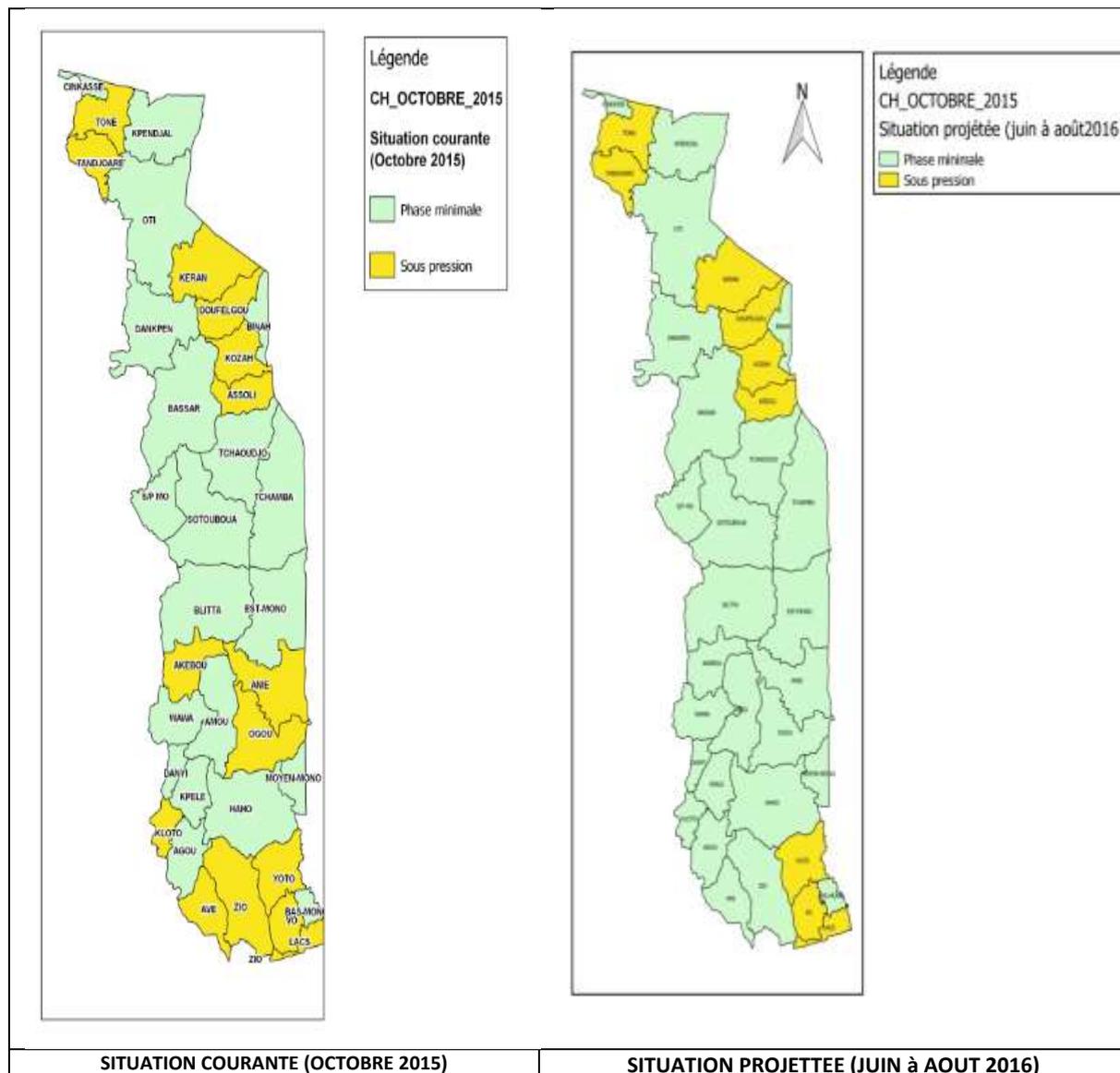
Taux de couverture des besoins en produits animale par la production nationale

Libellé	2012	2013	2014	2015	2 016	2 017
Population, millier	6 353	6 509	6 669	6 835	7 006	7 178
Demande, t	76 236	78 108	80 028	82 020	84 072	86 136
Offre, t	38 728	40 735	42 571	44 842	47 274	49 880
Couverture %	51%	52%	53%	55%	56%	58%
Déficit, t	37 508	37 373	37 457	37 178	36 798	36 256
Déficit, %	49%	48%	47%	45%	44%	42%

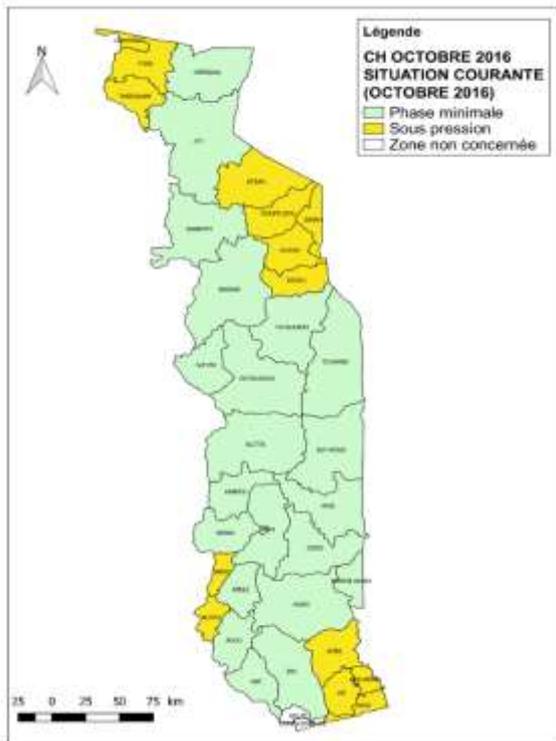
Taux de couverture des besoins en produits halieutiques par la production nationale

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population (millier)	6 027	6 202	6 353	6 509	6 669	6 835	7 006	7 178
Besoins en produits halieutiques (T)	78 351	80 626	82 589	84 617	86 697	88 855	91 078	93 314
Production halieutique (T)	27 635	27 272	19 340	20 038	19 887	21 565	32 201	27 000
Taux de couverture	35%	34%	23%	24%	23%	24%	35%	29%

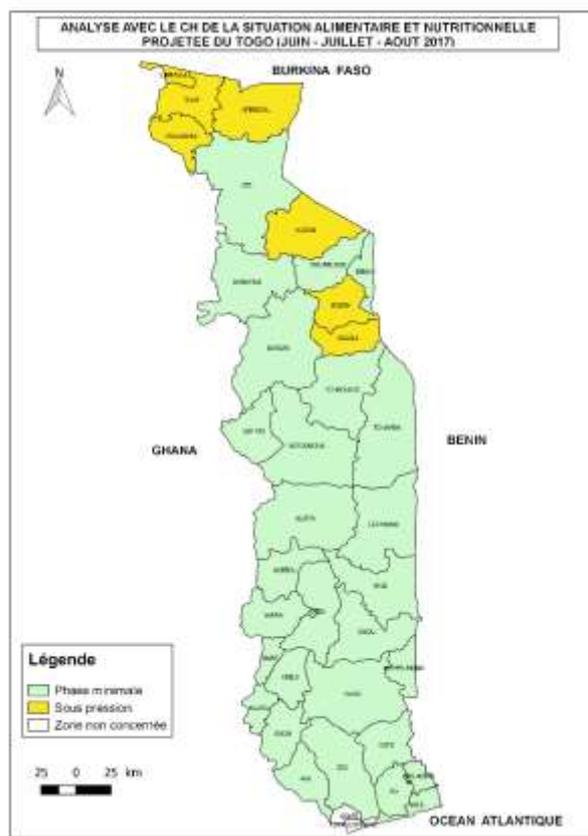
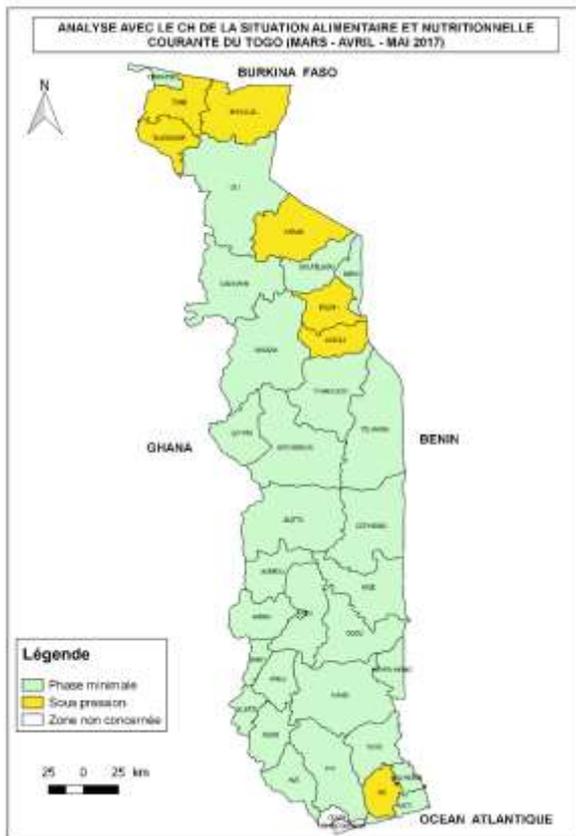
ANNEXE 8 : Situation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (Cadre harmonisé) – Octobre 2015 à Février 2018



Source : Cadre harmonisé-Evaluation 2015-2016



Situation alimentaire et nutritionnelle courante 2016 et projetée 2017 (Cadre harmonisé)



Situation alimentaire et nutritionnelle courante et projetée 2017 (source : Cadre Harmonisé)



Situation alimentaire et nutritionnelle courante et projetée 2018 (source : Cadre Harmonisé)

ANNEXE 9 : Liste des structures/institutions consultées

N°	Ministères/Organisations/Partenaires techniques et financiers	Structure/Représentant
1	Présidence de la République	Conseiller du PR
2	Primature	Conseiller du PM
3	Ministère de développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes	Cabinet
		ANADEB
		PRADEB
		EJV (Projet d'opportunité d'emploi des jeunes)
		FSB (Projet filets sociaux et services de bases)
	Directions régionales	
4	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique	ICAT
		ITRA
		DSID
		CACIA
		INFA de Tové
		Direction des semences agricoles et plants
		Direction des pêches et d'aquaculture
		DFDTOPA
		Direction des politiques, de la planification et du suivi-évaluation
		CILSS/Représentant local
Direction filière végétale		

		Direction de l'aménagement, de l'équipement et du matériel agricole
		PBVM
		PDRI-MÔ
		PDPR-K
		projet de développement Rural de la Plaine de DJAGBLE
		Directions régionales et préfectorales de l'agriculture
5	Ministère de la santé	CNPPS/DGPS
		PNLS-IST
		PNLT
		ENSF-Lomé
		Association des sages-femmes du Togo
		ENAM
		Division de la Santé maternelle et Infantile et de la Planification Familiale
		Division de l'Hygiène et Assainissement
		Secrétariat Générale
		Directions régionales et préfectorales de la santé
6	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	Direction des études et de la Planification
		Inspection Forestière
		Direction des Ressources Forestières
		Direction de l'Environnement
		Projet PRAPT
		Projet PNR
		Projet AMCC
		Projet FAO/ MERF
		Cabinet
		Directions Régionales et préfectorales de l'environnement
7	Ministère des enseignements Primaire, secondaire et de la formation professionnelle	Secrétariat Technique Permanent du plan sectoriel de l'Education
		Cellule alimentation scolaire et protection contre les violences
		Directions régionales de la santé
8	Ministère de l'Action Sociale de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation	Direction de la protection de l'Enfant
		Directions Régionales de l'action Sociale de la promotion de la Femme et de l'Alphabétisation (DRASPFA)
		Direction Générale de la Protection Sociale(DGPS)
9	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	Agence nationale de protection civile
10	Ministère de la Planification du développement de l'Aménagement du territoire	INSEED
		Direction Générale de la planification du développement
		Secrétariat Technique du DSRP (ST-DSRP/ MPD)
		Directions régionales de la planification, du développement et de l'aménagement
11	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	Responsable du CRTE
		ESTEBA
		ESA
		WASCAL
		Direction de la recherche
12	Partenaires techniques et financiers	GIZ/ProSecAI
		GIZ/ProDRA
		PAM
		FAO

		OMS
		PNUD
		CILSS
13	Organisations de Sociétés Civiles, Secteurs privés et Organisations de Producteurs	INADES Formation
		UONGTO
		FONGTO
		CTOP
		SOS Village d'enfants
		CRS
		AAT
		QSI
		RAFIA
		SELF HELP AFRICA
		ADESCO
		AMPAT
		CPC
		GRADSE
		Code Utile Afrique
		ODIAE
		A.J.V.A.D/VO
		ADRA
		WILDAF

ANNEXE 10 : Synthèse de quelques projets de sécurité alimentaire et état de mise en œuvre

N°	Titre du projet	Objectif	Date de signature de l'accord de financement	Bailleur	Date de début	Date de fin effective	Localisation du projet (Région et Préfecture)		Coût Total du projet (millions FCFA)	Type d'assistance (en millions de FCFA)			FINANCEMENT 2016- Ressources Externes (RE)			PREVISIONS (en million de FCFA)		
							Région	Préfecture		don	prêt	RI	Engagement effectif	Décaissement effectif	Dépense effectives	2017	2018	2019
1	PADAT (Projet d'appui au développement agricole au Togo)	Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des producteurs agricoles. Il s'agit spécifiquement de <ul style="list-style-type: none"> ● améliorer la production des exploitations agricoles et ● améliorer la mise en marché par une meilleur valorisation des produits agricoles 	22/12/2010 (FIDA et GAFSP) et 11 Décem 2013 (FEM)	FIDA, GAFSP, BOAD, BIDC, FEM	22/12/2010 (FIDA et GAFSP) et 11 Décem 2013 (FEM)	22/12/2016	National	Toutes les préfectures	37 372,773	19 251,273	12 100,00	6 021,5	21 203 689 000	16 850 132 500	16 850 132 500	3 746, 579 978	6 500,00	4 300,00
													-Don FIDA : 6 554 135 000	-Don FIDA : 6 496 547 500	-Don FIDA : 6 496 547 500			
													-Don GAFSP : 9 545 709 000	-Don GAFSP : 8 552 709 000	-Don GAFSP : 8 552 709 000			
													-Don GEF : 1 545 709 000	-Don GEF : 1 111 195 000	-Don GEF : 1 111 195 000			
													-Prêt BOAD: 0	-Prêt BOAD : 0	-Prêt BOAD : 0			
													-Prêt BIDC: 0	-Prêt BIDC : 0	-Prêt BIDC : 0			
													-Gouvernement: 3 007 500 000	-Gouvernement: 1 644 501 000	-Gouvernement: 1 644 501 000			
-Bénéficiaires: 444 800 000	-Bénéficiaires : 156 375 000	-Bénéficiaires : 156 375 000																
2	PASA (Projet d'appui au secteur agricole)	<ul style="list-style-type: none"> ● Réhabiliter et renforcer les capacités productives des bénéficiaires du projet dans les filières sélectionnées et ● favoriser un environnement institutionnel propice au développement du secteur agricole. 	14 déc. 2011	IDA, GAFSP, GFRP	14 déc. 2011	15 déc. 2016 (31 mai 2015 pour le don GFRP)	National	Toutes les préfectures	25 870,00	17 780,66	0	3 790,34	21 570 999 517	21 608 573 757	21 608 573 757	2 000,00	5 000,00	3 000,00
													-IDA : 4 346 538 517	-IDA : 4 437 525 688	-IDA : 4 437 525 688			
													-GFRP : 4 318 110 000	-GFRP : 4 285 571 922	-GFRP : 4 285 571 922			
													-GAFSP : 9 116 010 000	-GAFSP : 9 925 848 407	-GAFSP : 9 925 848 407			
													-Gouvernement: 3 790 341 000	-Gouvernement: 2 959 627 740	-Gouvernement: 2 959 627 740			
3	PPAAO (programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest-projet Togo)	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer et diffuser des technologies pour améliorer la productivité agricole de 15%. ● Générer et accélérer l'adoption des technologies améliorées dans les principales filières agricoles du Togo. ● Améliorer les capacités du système 	26/05/2011	IDA	15/12/2011	31/03/2017	National	Toutes les préfectures	7 572,22	5 489,19	0	2 083,03	780 000 000,00	349 168 607,00	349 168 607,00	2 199,20	3 000,00	1 986,40

N°	Titre du projet	Objectif	Date de signature de l'accord de financement	Bailleur	Date de début	Date de fin effective	Localisation du projet(Région et Préfecture)		Coût Total du projet (millions FCFA)	Type d'assistance (en millions de FCFA)			FINANCEMENT 2016- Ressources Externes (RE)			PREVISIONS (en million de FCFA)		
							Région	Préfecture		don	prêt	RI	Engagement effectif	Décaissement effectif	Dépense effectives	2017	2018	2019
4	PNPER (Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural)	Contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural en particulier pour les jeunes et les femmes à travers le développement de l'entrepreneuriat rural, créateur d'emplois rémunérateurs et durables pour les jeunes au niveau local	23/05/2014	FIDA	23/05/2014	22/05/2020	National	Toutes les préfectures	19 193,70	8 667,45	8 667,45	1 858, 81	1 140 000 000,00	439 741 320,00	439 741 320,00	1 306,00	3 961,00	2 975,00
		Aménagement de 448 ha de bas-fonds sur les huit (08) sites. Ouverture de 9, 25 km de pistes de desserte;																
N°	Titre du projet	Objectif	Date de signature de l'accord de financement	Bailleur	Date de début	Date de fin effective	Localisation du projet(Région et Préfecture)		Coût Total du projet (millions FCFA)	Type d'assistance (en millions de FCFA)			FINANCEMENT 2016- Ressources Externes (RE)			PREVISIONS (en million de FCFA)		
							Région	Préfecture		don	prêt	RI	Engagement effectif	Décaissement effectif	Dépense effectives	2017	2018	2019
	Projet d'aménagement et de réhabilitation des terres agricoles dans la zone de Mission Kové (PARTAM)	accessoires, 04 décoriques; 04 batteuses-vanneuses; 11 motoculteurs avec accessoires; 04 véhicules 4X4 et 09 motos; Réhabilitation du siège du projet des bureaux de l'ICAT Assoli 896 producteurs de riz constitueront les bénéficiaires directs du projet.					Keran, Kozan											
6	Projet de développement durable des zones rurales de la Région du Fleuve Mono (PRVM)	Développer et mettre en pratique des modèles pilotes pour les filières agro-alimentaires porteuses, les micro-entreprises rurales et les systèmes de production durables.	01/07/2011	GIZ	nov_16	oct_18	Maritime; plateaux, centrale	3 607,75	3 607,75	-	-	382 367 976,69 349 462 431,00	382 367 976,69 349 462 431,00	382 367 976,69 349 462 431,00	1 257,52	1 967,87	0	
7	Programme Centres d'Innovations Vertes pour le Secteur Agricole et Agroalimentaire au Togo (ProCIV)	Dans les régions du Togo, des innovations dans le secteur agricole et agroalimentaire ont amélioré les revenus des petites exploitations agricoles, ainsi que la situation de l'emploi et l'approvisionnement régional en denrées alimentaires	29/10/2014	GIZ	01/11/2014	31/12/2018 31/03/2022	Toutes les 5 régions	9 600,00 8 527,42	-	8 527,42	-	-	1 438 667 097	1 438 667 097	1 438 667 097	1 227	0	0
8	Projet d'aménagement des zones rurales de la Région du Plateau (PRP)	Un système durable de qualification et de formation des agriculteurs est ancré dans le PNASA	(BADEA) -09 Octobre 2015 (OFD) 09/06/2016	GIZ	janv_2014	31/12/2016	Toutes les 5 régions	590,3595	590,3595			196 786 500	196 786 500	196 786 500	0,00	0	0	
9	Projet de construction de magasins de produits agricoles et de vente de produits de transformation alimentaire et renforcement de la résilience (ProSecAll) Projet d'acquisition et de gestion de	Améliorer durablement les revenus des petits producteurs en zone cacao et approvisionnement en aliments à partir de la production diversifiée	29/05/2015 01/01/2015	GIZ	juil_2015	juin_2018	Région des Plateaux et Centrale	327,9775	327,9775			32 797 750	32 797 750	32 797 750	146,43	148,3507828	0	
10	Projet de développement rural intégré de la plaine de Mò (PDRI - MÒ)	Améliorer la situation alimentaire des personnes à risque, particulièrement des femmes en âge de procréer et des enfants en bas âge dans la région Maritime au Togo.	28/10/2014 2012	GIZ	janv_2015	déc_17	Région Maritime	3279,775	3279,775			1 311 910 000	1 311 910 000	1 311 910 000	983,30	0	0	
11	Projet de développement rural intégré de la plaine de Mò (PDRI - MÒ)	Contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et des revenus agricoles dans des conditions de développement durable avec une attention particulière aux couches défavorisées	BID: 1er novembre 2010 BOAD: 25 juillet 2011	BID et BOAD	01/07/2011	01/07/2017	Région centrale Préfecture de la Plaine de Mò	13 171,00	-	11 773,00	1 398,00	2 373 216 832,00 -BOAD : 768 787 868 -BID : 1 604 428 966	2 288 299 158,00 -BOAD: 726 052 008 -BID : 1 632 862 639	2 288 299 158,00 -BOAD: 726 052 009 -BID : 1 632 862 640	1 838,25	3 110,00	6 824,75	
19	gouvernance de la filière riz et maïs au Togo	Spécifiquement, il s'agit de renforcer l'organisation des acteurs et de la gouvernance de ladite filière au niveau national.	15/06/2015	DEMORA	jun-15	dec-18	National	Toutes les préfectures	525,00	525,00	-	-	10 286 150,00	3 520 100,00	3 520 100,00	175,00	350,00	0,00
29	Structuration, amélioration de la formation agricole rurale et insertion (SAFARI)	Contribuer au développement des filières de formation professionnelle et à l'insertion des jeunes	15/06/2017	AFD	2017	2020	national	Toutes les préfectures	3 564,00	3 564,00	-	-	0,00	0,00	0,00	328,00	1 108,00	1 098,00

N°	Titre du projet	Objectif	Date de signature de l'accord de financement	Baillleur	Date de début	Date de fin effective	Localisation du projet(Région et Préfecture)		Coût Total du projet (millions FCFA)	Type d'assistance (en millions de FCFA)			FINANCEMENT 2016- Ressources Externes (RE)			PREVISIONS (en million de FCFA)		
							Région	Préfecture		don	prêt	RI	Engagement effectif	Décaissement effectif	Dépense effectives	2017	2018	2019
21	Projet de réalisation de la carte de fertilité des sols (OCP)	contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire	02/11/2016	OCP Maroc	2016	2019	National	5 régions du Togo	500,00	500,00	-	-	0,00	0,00	0,00	500,00	2 000,00	2 100,00
22	Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA)-Coopération Sud-Sud Togo Algérie	Contribuer à la consommation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Togo, à travers des actions multidisciplinaires spécifiques, avec l'appui de la République Algérienne, dans le cadre de la coopération Sud-Sud pour la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole et de	28/12/2011	Financé par le Sultanat d'OMAN, et exécuté par la FAO	01/12/2015	30/11/2017	national	Toutes les régions	325,00	325,00	-	-	124 998 500,00	126 608 000,00	126 608 000,00	159,00	0,00	0,00
23	Projet d'aménagement du port de pêche de Lomé	Construire un port de pêche moderne disposant des infrastructures adéquats de débarquement, de conservation et de vente de poissons	13/04/2016	JAPON	01/07/2017	31/12/2018	Lomé	Golfe, Lac	16 494,80	14,44	-	2,10	474,05	374,71	374,71	1 387,00	2 565,00	0,00
24	Projet BID-UEMOA d'Hydraulique et d'Assainissement en Milieu Rural au Togo	<ul style="list-style-type: none"> La construction de 31 mini-AEP équipés de panneaux solaires La réalisation de 106 forages équipés de pompes à motricité humaine La construction de 2250 latrine familiales et de 60 latrines communautaires ; La mise en place d'un système de gestion durable des ouvrages ; 	26/06/2014	UEMOA	10/01/2016	10/10/2018	Centrale, Kara et Savanes	Toutes les préfectures	6 861,50	-	6 250,00	575,00	51,00	46,00	46,00	1 330,00	2 563,00	2 532,00
25	Projet d'hydraulique villageoise dans les régions des plateaux et maritime BID 3	<ul style="list-style-type: none"> réalisation de 400 nouveaux forages, réhabilitation de 100 anciens forages, construction de 8 mini-AEP, construction de 60 latrines ECOSAN 	26/06/2013	BID	01/05/2013	31/12/2016	plateaux et maritime	Toutes les préfectures	7 000,00	-	6 160,00	840,00	1 992 707 021,00	1 992 707 021,00	1 992 707 021,00	1 500,00	1 000,00	0,00
26	Projet d'Aménagement Urbain du Togo (PAUT2) phase 2 : Drainage de la ville de Lomé - Aménagement du 4è lac et assainissement des quartiers environnants	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'un 4ième lac (à Lomé) de 780 000m3 drainages de 8 quartiers environnants à partir de 28 Km de caniveaux et 8 km de grands canaux 	27/06/2013	UE	04/11/2013	27/06/2019	Grand Lomé	Golfe	27 840,35	26 390,35	-	1 450,00	6 573 970 157,00	5 884 950 476,00	5 884 950 476,00	6 733,00	9 350,00	5 034,14
27	Elaboration des plans directeurs d'assainissement (PDA) dans les 05 chefs-lieux de régions (Tsévié-Atakpamé-Sokodé-Kara-Dapaong)	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser 5 plan directeurs d'assainissement 	28/06/2013	UE	01/01/2019	31/12/2016	Savanes Kara Centrale Plateaux Maritime	Tsévié Atakpamé Sokodé Kara Dapaong	628,99	628,99	-	-	377,40	377 396 333,00	377 396 333,00	0,00	0,00	0,00
28	Amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural dans la région des savanes du Togo: réalisation de 354 nouveaux points d'eau, réhabilitation de 166 anciens existants et construction de 100 latrines et prioritairement dans les écoles et centres de santé des villages	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de 354 nouveaux forages, Réhabilitation de 166 anciens forages, Construction de 100 latrines 	04/01/2013	AFD	01/01/2013	31/12/2017	Savanes	Toutes les préfectures	3 900,00	3 900,00	-	-	570 000 000,00	568 088 832,00	568 000 000,00	741,00	0,00	0,00

N°	Titre du projet	Objectif	Date de signature de l'accord de financement	Bailleur	Date de début	Date de fin effective	Localisation du projet(Région et Préfecture)		Coût Total du projet (millions FCFA)	Type d'assistance (en millions de FCFA)			FINANCEMENT 2016- Ressources Externes (RE)			PREVISIONS (en million de FCFA)		
							Région	Préfecture		don	prêt	RI	Engagement effectif	Décaissement effectif	Dépense effectives	2017	2018	2019
29	Projet d'eau potable et assainissement dans la région Maritime pour l'atteinte des OMD (PEA-OMD)	Construction de 28 mini AEP dans la région maritime	01/07/2013	UE	01/07/2013	30/03/2017	Maritime	Toutes les préfectures	12 226,00	12 226,00	-	-	8 350 955 282,00	1 193 525 139,80	1 193 525 139,80	3 797,30	3 797,30	0,00
30	Programme d'aménagements hydrauliques multi-usages pour la sécurité alimentaire au Togo	Alimentation en eau potable et aménagement de 40 ha irrigué (goutte à goutte) à partir d'un château d'eau	01/06/2014	UEMOA	01/01/2015	21/12/2018	Savanes	Oï	1 125,00	1 125,00	-	-	118 454 000,00	118 454 000,00	118 454 000,00	59,00	947,55	0,00
31	Amélioration de l'alimentation en eau potable dans la ville de Lomé	<ul style="list-style-type: none"> Travaux de réalisation de forages Travaux de réhabilitation de pistes d'accès aux forages Travaux de reseau de refoulement et de distribution Travaux d'équipement et de Génie civil 	08/01/2009	AFD	01/01/2013	01/12/2015	Lomé	Urbaine	6 613,90	5 443,90	-	1 170,00	331 400 000,00	508 000 000,00	508 000 000,00	500,00	0,00	0,00
32	Assistance technique pour le financement d'un service d'un expert arabe au profit du ministère	<ul style="list-style-type: none"> Appui technique 	11/03/2015	BADEA			Savanes Kara Centrale Plateaux Maritime	Administration	160,00	120,00	-	40,00	9 190 000,00	7 650 000,00	7 650 000,00	105,00	115,63	0,00
33	Projet "Eau et Assainissement au Togo (PEAT 1) (Atakpamé-Dapaong-volet eau potable)	<ul style="list-style-type: none"> Réhabiliter et renforcer les adductions d'eau potable d'Atakpamé et Dapaong; Renforcer les capacités des acteurs au niveau national et local. 	01/08/2015	UE	01/02/2016	01/08/2019	Plateaux et Savanes	Ogou Tone	3 586,77	3 586,77	-	-	83 092 577,56	101 750 000,00	101 750 000,00	927,8082995	1 910,07	477,52
34	Etude technique d'APD et d'élaboration des DAO pour le projet de construction d'infrastructure d'eau potable en milieu semi-urbain	Réaliser des études techniques sur 178 localités semi-urbaines du Togo identifiées dans le périmètre de concession de la SP-EAU	11/07/2014	BOAD	01/06/2016	01/02/2017	National	National	248,77	195,00	-	54,00	40 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00	194,00	15,00	0,00

N°	Titre du projet	Objectif	Date de signature de l'accord de financement	Bailleur	Date de début	Date de fin effective	Localisation du projet(Région et Préfecture)		Coût Total du projet (millions FCFA)	Type d'assistance (en millions de FCFA)			FINANCEMENT 2016- Ressources Externes (RE)			PREVISIONS (en million de FCFA)		
							Région	Préfecture		don	prêt	RI	Engagement effectif	Décaissement effectif	Dépense effectives	2017	2018	2019
35	Etude de faisabilité technico-économique du projet d'alimentation en eau potable de 4 centres urbains: Afagnan, Djarkpenga, Adéta et Kougnohou	Un rapport d'état des lieux des ressources en eau et un rapport d'étude de faisabilité	13/12/2012	BADEA	01/01/2014	01/01/2016	National	National	188,00	159,58	-	28,72	95 750 000,00	0,00	0,00	113,30	0,00	0,00
36	Préparation du Projet Transfrontalier "Eau Potable Sogakope-Lomé"	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de l'étude diagnostic des potentiels des nappes exploitées et exploitables dans la région de Lomé ; Elaboration de l'Avant-projet-sommaire (APS) et l'Avant-Projet Détaillé (APD) est élaboré. Elaboration de l'évaluation des Impacts environnemental et social (EIES). Réalisation de l'étude de faisabilité (juridique et financière du PPP est réalisée avec un Conseil en 	27/05/2015	BAD (Togo+Ghana)	01/05/2016	30/04/2018	Sud de la Volta Region au Ghana et Lomé et ses environs au Togo	Sud de la Volta Region au Ghana et Lomé et ses environs au Togo	1 561,16	1 358,49	-	202,67	45 230 000,00	45 260 000,00	45 260 000,00	675,82	264,55	0,00
37	Projet pilote de réalisation de 05 forages	Réaliser 5 forages en raison de 1 forage par région	en 2015	CONSEIL DE L'ENTENTE	01/01/2016	12/12/2016	Savanes Kara Centrale Plateaux Maritime	5 préfectures	50,00	50,00	-	-	50 000 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00	50,00	0,00	0,00
TOTAL									270 160,22	137 761,08	93 253,45	25 220,37	75 615 485 701,6949	61 028 565 235,20	61 028 476 403,20	44 100,00	69 003,30	42 357,81

LE DÉFI
FAIM
ZÉRO



Zéro enfant de moins de deux ans souffrant d'un retard de croissance



100 % d'accès à une alimentation adéquate toute l'année



Tous les systèmes agro-alimentaires sont durables



100 % d'augmentation de la productivité et des revenus des petits exploitants



Zéro perte ou gaspillage de produits alimentaires

LA FAIM PEUT ÊTRE ÉLIMINÉE DE NOTRE VIVANT

